This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

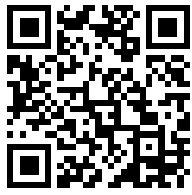

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 50118 4

Digitized by Google

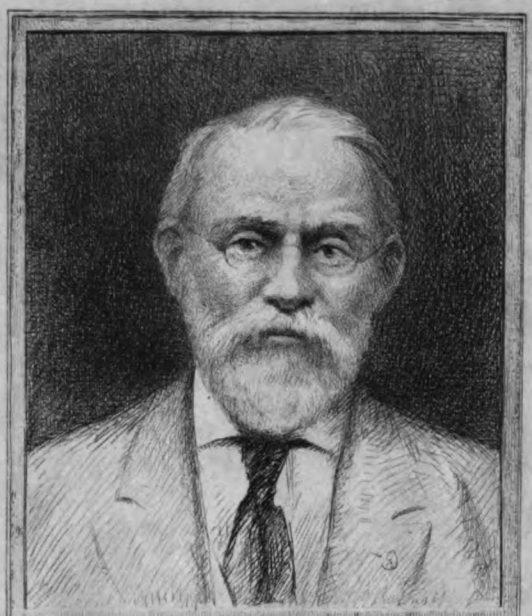

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

IC
611
.G23
R2
v.9-10

REVUE

DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME IX — ANNÉE 1894

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1894

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

BUREAU

Baron de LASSUS, *Président.*

A. COUGET, Vice-Président, archiviste.
Baptiste ABADIE, *Secrétaire.*
Maurice PICOT, *Trésorier.*
Victor BOUGUES, *Membre.*
Albert SOURRIEU, *membre.*
Dr Jean PAYRAU, *Membre.*

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER (Auguste), membre correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, à Lyon.
LAPPARENT (A. de), professeur de Géologie, membre de la Société géologique de France, à Paris.
LAURIÈRE (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Paris.
RUSSELL (comte Henry), membre de la Société géographique de Paris, de la Société géologique de France, de l'*Alpine club*, et du Club alpin français, à Pau.

MEMBRES TITULAIRES

ABADIE (Baptiste), juge au Tribunal de commerce, à Saint-Gaudens.
AZÉMAR (Emile), avoué, à Saint-Gaudens.
BAURIER (Léon), membre correspondant de la Société archéologique du Midi, au château de Mascaron, par Muret.
BERNARD (Bertrand), membre de la Société française d'archéologie, à Luchon.
BOUGUES (Victor), ancien député, à Saint-Gaudens.
CARGUE (Frédéric), avoué honoraire, ancien juge suppléant, à Saint-Gaudens.
CAU-DURBAN (David), curé de Castelnau-Durban (Ariège).
CHOPINET (Charles), médecin-major au 34e, à Mont-de-Marsan.
CIEUTAT (Léon), conseiller à la Cour d'appel, à Agen.
CLOCHARD, architecte, à Saint-Gaudens.
COMMINGES (comte Elie de), au château de Saint-Marcet.
COMPANS (abbé), ancien vicaire général, à Bordeaux.
COUGET (Alphonse), membre de l'Académie de Législation et de la Société archéologique du Midi, à Saint-Gaudens.
COURET, curé de Saleich, lauréat de la Société archéol. du Midi.
DUFAUR (Auguste), avocat, à Saint-Gaudens.
GERMAIN (Louis), notaire, à Saint-Gaudens.
GOURDON (Maurice), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, à Luchon.
LABROQUÈRE (Henri), membre de l'Association Pyrénéenne, à Galan (Hautes-Pyrénées).
LASSUS (baron Marc de), ancien député, membre de la Société des Bibliophiles de France, à Montrejeau, — et à Paris.
MARIANDE (Alphonse), ancien maire de Saint-Gaudens.
PAYRAU (Jean), docteur en médecine, à Saint-Gaudens.
PELLEPORT (Emile), avocat, à Saint-Gaudens.
PICOT (Maurice), directeur départemental des Postes et Télégraphes en retraite, à Saint-Gaudens.
SOURRIEU (Albert), avocat, à Saint-Gaudens.
THÉVENIN (Nuno), président du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
TOUJEAN (Jean), conducteur des ponts-et-chaussées, à St-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Alexis), commandant d'artillerie en retraite, à Antignac.

Digitized by Google

MEMBRES LIBRES

ET SOUSCRIPTEURS A LA " REVUE DE COMMINGES "

Les lettres **ml** désignent les membres libres ou correspondants

ABADIE (Félix), pharmacien, à Saint-Gaudens, **ml.**
ABADIE (Noël), imprimeur-libraire, à Saint-Gaudens, **ml.**
ADOUE (Paul), à Montrejeau, **ml.**
ADOUE, curé, à Anan.
AMBRODY (Frédéric), instituteur public, à Escanecrabe, **ml.**
ANÉ, propriétaire, à Boulogne.
ANLA, négociant, à Lille (Nord), **ml.**
ARCHIVES de la Haute-Garonne.
ARCHIVES de la Société historique de Gascogne, à Auch.
ARMAND, curé, à Orthez (Basses-Pyrénées), **ml.**
ASHER, libraire, à Berlin.
ASPET (Bibliothèque de la ville d').
AUBÉRY (Mme la marquise d'), au château de la Fontaine, par les Ormes (Vienne).
AURIGNAC (Bibliothèque de la ville d')
AVIRAGNET (Elie), expert des Cies d'assurances, à St-Gaudens, **ml.**
BAGNÈRES-DE-LUCHON (Bibliothèque de la ville de).
BARBAZAN (Bibliothèque de la ville de).
BARON, expert-géomètre, à Labarthe-Rivière, **ml.**
BASCANS (Louis), officier d'Académie, à Saman, **ml.**
BATMALLE, au château de Sarremezan, **ml.**
BAUDOUIN, archiviste départemental, à Toulouse, **ml.**
BAZERQUE, curé à Cierp.
BAURIER, manufacturier, à Barcelone.
BEAUREGARD (de), au château de Gabarret, à Labarthe-Inard.
BEDIN (l'abbé), aumônier du Saint-Nom de Jésus, à Montrejeau.
BELLOC (Emile), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, du Club Alpin français, délégué de la section des Pyrénées au Conseil d'administration, à Paris, **ml.**
BENQUE (de), secrétaire général de la Banque de France, à Paris, **ml.**
BERGOUGNAN, propriétaire, à Montrejeau.
BINOS DE POMBARAT (de), à Toulon.
BIZE (Hyacinthe), banquier à Montrejeau.
BLADÉ, correspondant de l'Institut de France, à Agen, **ml.**
BORDES (abbé), professeur de sciences, à Juilly (Seine-et-Marne).
BORDÈRES, docteur-médecin, à Montrejeau.
BORGELLA (Edmond), officier d'Académie, juge d'instruction, à Saint-Gaudens, **ml.**
BOUCHE, curé, à Guran.
BOUCHE, curé, à Huos.
BOUILLON (Gaston), avocat, à Saint-Gaudens.
BOULOGNE-SUR-GESSE (Bibliothèque de la ville de).
BOURDETTE (Jean), homme de lettres, à Toulouse.
BOURGADE, pharmacien, à Boulogne.
CARDAILLAC (de), avocat, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), **ml.**
CARAYON-LATOUR (marquise de), à Podensac.
CARSALADE DU PONT (abbé J. de), membre de la Société française d'archéologie, à Auch (Gers), **ml.**
CARTAILHAC (Émile), directeur de l'*Anthropologie*, à Toulouse.
CASSE (Jean-Marie), manufacturier,
CASTERAN (Paul de), avocat, à Toulouse.
CAZENEUVE, curé-doyen, à Montrejeau.
CHAMAISON, percepteur, à Saint-Martory,
CHIBALIE (Léonard), avocat, à Saint-Gaudens.
CIEUTAT (Joseph), greffier du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
CLOUZET (Bertrand), négociant, à Montrejeau.

Digitized by Google

Condesse (Justin), notaire, à Alan, **ml.**
Corbier, huissier, à Montrejeau.
Couget (Georges), à Bordeaux et à Luchon, **ml.**
Couret (Henri), pharmacien, à Saint-Gaudens.
Courtois (de), boulevard Malesherbes, à Paris.
Couture (abbé), professeur à la Faculté libre de Toulouse.
Dasque (Henri), professeur de musique à Montrejeau.
Deaddé, général de brigade en retraite, à Saint-Gaudens.
Décap, instituteur, à Muret.
Delassus, capitaine au 83e, à Saint-Gaudens.
Douais (abbé), professeur à l'Institut catholique de Toulouse, secrétaire général de la Société archéologique du Midi, **ml.**
Doux, avoué, à Saint-Gaudens.
Dubuc (Sylvain), licencié en droit, à Cazavet (Ariège), **ml.**
Dulac (abbé), à Tarbes.
Dulon, professeur, à Saint-Germain-en-Laye, **ml.**
Dumas de Rauly, archiviste de Tarn-et-Garonne, **ml.**
Encausse de Labatut (baron d'), à Eoux, près d'Aurignac.
Fabre d'Envieu, chanoine de Saint-Denis, ancien professeur à la Sorbonne, château de Montpezat, à Saint-Martory, **ml.**
Faure (Louis), notaire, à Montrejeau.
Ferran (abbé), curé de Baurech (Gironde).
Ferras, docteur médecin, à Luchon.
Fourcade (Henri), curé, à Saint-Elix.
Fourcade, curé, à Nestier.
Franquès, instituteur, à Montespan, **ml.**
Froment, docteur-médecin, à Nestier (Hautes-Pyrénées).
Fages (Barthélemy), officier d'Académie, aumônier du collège de Saint-Gaudens en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
Foch (Jean), docteur en médecine, à Saleich, **ml.**
Gardarens de Boisse (de), juge au Tribunal civil, à Montauban.
Galard (Mme la comtesse de) à Aurignac.
Garonne, curé, à Urau.
Gorsse (de), conservateur des forêts, à Pau, **ml.**
Goulard (Marc de), au château de Luscan, par Loures.
Guilhot de Lagarde, au château de Boussan, près d'Aurignac, **ml.**
Hay (Aristide), à Talence, Bordeaux.
Jaffary (Jules), notaire, à Saint-Gaudens, **ml.**
Jordy (André), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
Lacroix, supérieur du Petit-Séminaire de Polignan.
Lahondès (Jules de) président de la Société archéologique du Midi de la France, **ml.**
Lamarque (Raymond), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
Lapierre, avocat, bibliothécaire honre de la ville, à Toulouse, **ml.**
Larrieu, pharmacien, à Montrejeau.
La Roche (marquis de Fontenilles), à Paris.
Lassus (Bertrand de), à Montrejeau, **ml.**
Lassus (Henri de), au château de la Nine, à Boussan.
Lestrade, vicaire de la Dalbade, à Toulouse.
L'Isle-en-Dodon (Bibliothèque de la ville de).
Longuefosse (Charles), à Saint-Gaudens, **ml.**
Louge, docteur-médecin, à Demu (Gers).
Lozès (Lucien), conseiller général, à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
Maribail (Henri de), docteur en droit, avocat, à St-Gaudens, **ml.**
Marsan, curé de Soulan (Hautes-Pyrénées).
Mathieu, curé, à Saint-Mamet.
Maubé (François), curé-doyen, à St-Bertrand-de-Comminges, **ml.**
Mengaud, inspecteur des forêts, à Saint-Gaudens.
Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Montoussé-Dulyon (Charles), au château de Barbazan.
Montrejeau (Bibliothèque de la ville de).
Nouaillan (Mme la Vsse de), au château de Prat-Bonrepos (Ariège).

Digitized by Google

PARTSCH, professeur à l'Université de Breslau.
PELLEPORT-BURETTE (vicomte de), ancien sénateur, Bordeaux, **ml.**
PÉRISSÉ (Firmin), avocat, à Toulouse.
PIETTE (Edouard), juge, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société des Antiquaires de France, à Rumigny (Ardennes), **ml.**
PIOU (Jacques), ancien député, à Paris, **ml.**
PLANTE, propriétaire, à Lannemezan.
POTTIER (abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban, **ml.**
POUY (de), 9, rue d'Anjou, à Paris.
PRIVAT (Paul), libraire-éditeur, à Toulouse, **ml.**
PUJO, à Montrejeau.
RÉGNAULT (Félix), de la Société d'anthropologie de Paris, à Toulouse, **ml.**
REULET, curé-doyen, à Aurignac, **ml.**
RIVIÈRE, docteur-médecin, à Malvezie.
RUAU (Joseph), licencié ès-lettres d'histoire, à Toulouse, **ml.**
RUBLE (baron de), à Beaumont-de-Lomagne.
SACASE (Charles), ancien magistrat, à Marignac, **ml.**
SALES (Joseph), juge au Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
SAINT-ARROMAN (Charles), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
SAINT-BÉAT (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-GAUDENS (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-JEAN (Eugène), officier de l'Instruction publique, à Villeneuve-de-Rivière, **ml.**
SAINT-MARTORY (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-PAUL (Anthyme), homme de lettres, à Paris, **ml.**
SAINT-PAUL (Damien), négociant, à Montrejeau.
SALIES-DU-SALAT (Bibliothèque de la ville de).
SAPORTA (de), à Manosque (Basses-Alpes).
SARRIEU (Gustave de), à Montrejeau.
SARTHE, libraire, à Luchon.
SAUDINOS-RITOURET (Mme), à Paris.
SOCIÉTÉ académique de Tarbes.
SOCIÉTÉ ariégeoise des lettres, sciences et arts, à Foix.
SOCIÉTÉ archéologique du Midi, à Toulouse.
SOCIÉTÉ archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
SOCIÉTÉ des Etudes historiques, à Paris.
SOST, capitaine en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
SOUQUES (Armand), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
SOUVILLE, officier supérieur de marine en retraite, à Aurignac.
SUARÈS d'ALMEYDA (de) au château de la Terrasse, à Saint-Elix
TERRADE, architecte, à Saint-Gaudens, **ml.**
TOUZET, curé-archiprêtre, à Saint-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Jean), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
VALLE, receveur buraliste, à Saleich.
VERDIER, professeur au Petit-Séminaire de Garaison, **ml.**
VIDAILHET, curé-doyen, à Boulogne-sur-Gesse.
VICAIRES (les) de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

LES GUERRES DU XVIIIe SIÈCLE

SUR LES FRONTIÈRES

DU COMMINGES

DU COUSERANS ET DES QUATRE-VALLEES

II

GUERRE DE LA QUADRUPLE ALLIANCE

SOUS LA RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS

1719-1720

SOMMAIRE

La Régence. — Causes de la guerre de 1719. — La triple et la quadruple alliance. — La conspiration de Cellamare. — Le cardinal Alberoni. — L'abbé Dubois. — Rupture avec l'Espagne. — Manifeste approuvé par le conseil de régence. — La déclaration de guerre mal accueillie dans le pays et dans l'armée. — Distributions d'argent. — Le maréchal de Berwick accepte le commandement en chef. — Le duc de Liria, son fils. — Le prince de Conti mis à la tête de la cavalerie. — La cour d'Espagne cherche à provoquer les désertions. — M. Le Blanc, secrétaire d'Etat du département de la guerre. — Il combine avec Berwick le plan de la campagne. — Instructions envoyées aux intendants. — M. Leclerc de Lesseville, intendant de la généralité d'Auch et Béarn. — Formation d'un camp à Muret. — Berwick veut s'emparer de la vallée d'Aran. — Le marquis de Bonas, maréchal de camp, choisi pour diriger l'expédition. — Sa bravoure. — Son caractère. — Il étudie la situation du pays. — Essai de négocia-

Digitized by Google

tions avec le baron de Lez, gouverneur de Castelléon. — Mémoire de M. de Conches sur la vallée d'Aran et les vallées frontières. — Le marquis de Noé, sénéchal des Quatre-Vallées, chargé d'organiser et de commander les milices de ce pays. — Le château de Tramesaigues mis en état de défense. — Arrivée des troupes du Languedoc et du Roussillon à Montrejeau. — Déserteurs exécutés à Saint-Gaudens. — Bonnes dispositions des habitants du Comminges et du Couserans. — M. de Vallières, maréchal de camp d'artillerie. — Il prépare à Montrejeau le matériel pour le siège de Castelléon. — Les frontières de la vallée d'Aure bien gardées. — Avertissement aux peuples de la vallée d'Aran par le marquis de Bonas. — Il leur promet de les bien traiter s'ils ne prennent par les armes contre lui. — Le baron de Lez, gouverneur de Castelléon, reçoit des renforts et de l'artillerie. — Il fait couper les ponts, et combler d'arbres abattus les chemins de la vallée. — Etat des régiments qui doivent faire le siège de Castelléon. — Les milices réservées pour un service à l'intérieur. — M. de Bonas va camper à Cierp avec ses troupes. — Les Miquelets menacent le Couserans. — M. de Conches envoyé à Saint-Girons. — M. de Bonas se décide à passer en Espagne par Luchon. — Il va reconnaitre le Portillon et fait ouvrir un chemin. — 3,500 hommes employés à cette laborieuse opération que les ingénieurs regardent comme impraticable. — Malgré de grande difficultés, le passage des troupes effectué. — Transport par la même voie de l'artillerie et des munitions. — Camp formé devant Castelléon et blocus de la place. — Communications rétablies avec la France par le Pont du Roi. — Description des attaques. — Journal du siège par M. Dumaine, brigadier des ingénieurs. — Curieux et visiteurs qui vont voir les opérations militaires. — Anciens officiers et gentilshommes du Comminges offrent leurs services. — L'archidiacre d'Aran Piette en mission auprès de M. de Bonas. — Activité des subdélégués de M. de Lesseville. — Feu violent des pièces de siège et des mortiers. — Reddition de la place de Castelléon. — La garnison prisonnière de guerre envoyée à Lectoure. — M. de Champier nommé gouverneur. — Lettres de Le Blanc à Bonas. — Promotions et récompenses. — M. de Bonas envoyé dans la Conque de Tremps avec un corps d'armée. — Réserves à Montrejeau, Luchon, Saint-Béat. — Les arquebusiers de montagne ou Miquelets français. — Leur indiscipline et mauvaise contenance devant l'ennemi. — Se font battre. — Victoire de M. de Bonas à Monsec. — La guerre transportée en Catalogne. — M. de Bonas prend ses quartiers d'hiver dans la Conque de Tremps. — Chute d'Alberoni. — Le prince Pio reprend Urgel. — Les Français se

Digitized by Google

retirent dans le Roussillon. — La paix signée à Londres le 17 février 1720. — Satisfaction universelle que cause la fin de la guerre.

Tout a été dit sur la Régence, cette période d'agitation bruyante et de désordre moral qui suivit la mort de Louis XIV. La prodigieuse variété des événements s'y complique d'un tel jeu de passions, qu'un intérêt sans cesse en éveil s'attache à l'histoire de ces années remplies d'intrigues, de cabales, d'agiotages et de perturbations financières. Ces crises intéricures, qui bouleversèrent les fortunes privées sans rétablir celle de l'État, fournirent aux ennemis du Régent des armes pour le combattre. Les haines des partis, les ambitions déçues, les rivalités et les excitations de toute sorte profitèrent du malaise général pour former des trames et des complots. La plus célèbre de ces conspirations, celle qui porte le nom du prince de Cellamare son principal auteur, est trop connue pour que nous jugions utile d'en rappeler ici l'origine et les circonstances. Il nous suffira d'indiquer les événements politiques dont elle devint la cause ou le prétexte.

On sait que le mécontentement des princes légitimés, privés par arrêt du Conseil de la qualité de princes du sang et du droit d'hérédité au trône de France, servit de point d'appui capital aux desseins ambitieux du cardinal Alberoni[1], le plus grand ministre de l'Espagne après le

1. Alberoni naquit en Italie, aux environs de Plaisance, en 1664. Une destinée extraordinaire était réservée à ce fils d'un pauvre jardinier. Entré dans l'Église après de longs efforts, il vint en France, acquit les bonnes grâces du duc de Vendôme qu'il amusait par ses saillies bouffonnes, et devint son secrétaire pendant la guerre d'Espagne. Il montra les plus remarquables qualités dans toutes les affaires et négociations dont il fut chargé. Nommé ministre de Parme auprès de Philippe V, il fit épouser à ce prince Elisabeth Farnèse, fille du duc de Parme, et fort habilement renvoya la princesse des Ursins dont l'influence à la cour d'Espagne était illimitée. Dès lors, il régna seul sur le roi et sur la nouvelle reine. Ministre d'Etat, cardinal en 1717, il conçut le projet de rendre à la monarchie espagnole son ancien éclat. Son coup d'œil embrassait tous les genres d'administration. Il mit les finances en ordre, et l'armée sur un pied formidable ; il dressa les réglements les plus favorables à l'agriculture, aux arts, au commerce ; il établit des manufactures et ranima l'industrie. Aussi profond politique et aussi tenace que Richelieu, aussi adroit et aussi rusé que Mazarin, il manqua de mesure, et plus inconsidéré que ces deux

Digitized by Google

cardinal Ximénès. Passionné pour sa patrie d'adoption, cet homme d'État avait résolu de la délivrer de ses ennemis, et de lui rendre la puissance qu'elle avait perdue depuis la paix des Pyrénées. Pour arriver à ces fins, il voulut changer la face de l'Europe. Il méditait de restaurer les Stuarts en Angleterre, d'enlever à l'Autriche Naples et la Sicile, et surtout il s'attachait à convaincre Philippe V son maître qu'il devait revenir sur sa renonciation au trône de France. Pour opposer une barrière aux prétentions du roi d'Espagne, le Régent se hâta de conclure la triple alliance avec la Hollande et l'Angleterre directement menacées par les plans redoutables d'Alberoni. L'adhésion de l'Autriche, en 1718, forma la quadruple alliance. Les vues si vastes mais en même temps si chimériques du premier ministre d'Espagne n'aboutirent qu'à des revers. « Il avait voulu servir son maître comme » Richelieu avait servi le sien, mais le temps, les lieux et » le maître lui-même étaient bien différents[1]. »

La conspiration de Cellamare, très adroitement surveillée et déjouée par l'abbé Dubois[2], excita dès la première

hommes d'État, il joua dans des entreprises follement téméraires sa propre renommée et la fortune renaissante de la patrie d'adoption à laquelle il s'était consacré.

La conspiration de Cellamare amena la guerre de 1719, et la chûte retentissante du ministre qui n'avait rien négligé pour tramer des intrigues en France et provoquer la révolte contre le gouvernement de la Régence. Disgracié tout à coup par Philippe V (décembre 1719), Alberoni quitta précipitamment l'Espagne au milieu de dangers sans nombre, gagna l'Italie, et disparut pendant quelques années au fond d'une retraite inconnue. Tel était l'éclat de sa renommée, qu'il obtint dix voix au Conclave de 1724.

Nommé légat de Bologne et de Ravenne, Alberoni, loin de négliger une situation aussi secondaire en comparaison du grand rôle qu'il avait joué en Europe, donna des preuves d'une infatigable activité, s'occupa très assiduement des affaires de sa légation, et se montra très habile administrateur jusqu'à sa mort, arrivée à Rome en 1762. Il avait 88 ans.

Cet homme, si merveilleusement doué du côté de l'esprit, était disgracié par la nature. Court et gros, avec une tête énorme, un visage d'une longueur démesurée, il présentait au premier abord un aspect grotesque et ridicule. Sa conversation étincelante, son éloquence naturelle, ses manières courtoises le transfiguraient au point qu'on oubliait sa laideur. Tout entier à son ambition et à sa passion pour les intrigues, il travaillait dix-huit heures par jour, et ne faisait qu'un seul repas d'une frugalité de cénobite.

En février 1735, Alberoni et Voltaire échangèrent quelques lettres. Il est curieux de voir en quels termes élogieux le philosophe s'adresse au cardinal.

(Rousset, *Vie d'Alberoni*, 1719. — Voir Duclos, Saint-Simon, etc.)

1. D'Argenson, *Essais*, p. 144.

2. Dubois, fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, précepteur du Régent, conseiller d'État, ministre, archevêque de Cambrai, cardinal, doué d'une intelligence flexible,

Digitized by Google

heure un mouvement unanime d'indignation contre les promoteurs de guerres civiles et contre le ministre étranger qui troublaient audacieusement le royaume. Mais les esprits se calmèrent quand on vit le Régent ne point user de rigueur à l'égard de conspirateurs devenus simplement justiciables du ridicule qui termine tout en France. Le public se prit facilement à croire que les conflits ne sortiraient pas des chancelleries, et que la paix ne subirait aucune atteinte.

La guerre proposée au conseil de régence, et votée le 10 janvier 1719, surprit la France et l'Europe. Les Anglais qui l'avaient demandée craignirent même que le Régent n'eût pas l'intention d'agir sérieusement : le gouvernement britannique envoya lord Stanhope, l'un de ses plus habiles ministres, à l'armée française, pour assister aux premières opérations de la campagne.

Afin d'éclairer la nation sur les causes de la rupture avec l'Espagne, Dubois fit approuver par le conseil de régence un manifeste dont la rédaction, confiée à Fontenelle, se recommandait par une grande modération dans les termes, ce qui n'empêche pas Saint-Simon de l'appe-

pénétrante, étendue, mais basse et corrompue, fit signer la triple alliance à la Haye, le 4 janvier 1717. — « Un peu d'esprit, beaucoup de débauche, de la souplesse, et surtout le « goût de son maître pour la singularité, firent la prodigieuse fortune de cet homme. » (Voltaire.)

Le cynisme et les vices scandaleux de Dubois jettent le plus profond discrédit sur sa vie d'homme d'État. Le grand acte de sa politique est le changement qu'il effectua dans les relations extérieures de la France. Malgré les traditions diplomatiques de Louis XIV, malgré les princes, malgré l'éloignement personnel du roi Georges pour le Régent, malgré Alberoni, il réussit à conclure le traité de la triple et plus tard de la quadruple alliance, nouveau système international ayant pour base la sécurité de la France par les puissances mêmes qui avaient été si longtemps ses implacables ennemies. Le négociateur français, au prix de complaisances dont il payait l'alliance du cabinet britannique, reconstruisait les Pyrenées que Louis XIV pensait avoir supprimées.

On a toujours écrit que Dubois recevait une pension de 500,000 livres de l'Angleterre. Un récent ouvrage de M. Viesener, s'éclairant, non plus seulement des récits des seuls ennemis du Régent et de Dubois, mais des archives de Londres, a démontré l'inanité de cette accusation.

Chez Dubois, l'homme privé fera toujours tort à l'homme public. On a dit aussi que cet homme de bas étage, arrivé par de scandaleux moyens aux premières fonctions de l'État, n'avait pu supporter sans une implacable jalousie qu'Alberoni, sorti de la même poussière, jouât un aussi grand rôle en Europe. Le désir d'abattre ce rival supérieur aurait été l'un des motifs déterminants de la triple alliance.

Digitized by Google

ler « une pièce masquée, fardée, pitoyable jusqu'à mon-
» trer la corde, parce que nul art ne pouvait couvrir le
» fond ni produire rien de plausible[1]. »

Les ennemis du gouvernement, à leur tour, répandirent quatre pièces d'un caractère plus ou moins séditieux : un manifeste du roi d'Espagne adressé aux trois États de France, une lettre de Philippe V au jeune roi, une circulaire aux parlements, et une requête des trois États de France à Philippe V. Le parlement de Paris se contenta de supprimer par arrêt ces divers libelles.

Quatre années à peine venaient de s'écouler, depuis que la guerre de succession avait pris fin. Le pays épuisé ne demandait que la réparation des maux qu'elle avait causés. La détresse était générale, la dette publique énorme, les déficits en progression constante; l'agiotage prenait des proportions effrénées et préparait de nouvelles ruines. Les Français, qui n'avaient pas vu sans une fierté légitime un prince de la maison de Bourbon appelé à régner sur l'Espagne, manifestaient ouvertement la surprise et les regrets que provoquait une guerre entre les membres de la même famille. Dans l'armée, le mécontentement n'était pas moins vif. Il répugnait à de loyaux officiers, la plupart comblés par Philippe V, de porter les armes contre un souverain dont ils avaient consolidé le trône au prix de leur sang.

Le Régent ne put méconnaître ce mouvement d'opinion, lorsqu'il dut choisir les officiers généraux chargés de prendre part à l'expédition[2]. Plusieurs se récusèrent, entr'autres d'Asfeldt, lieutenant-général, qui devint plus tard maréchal de France[3]. « Monseigneur, dit-il au duc

1. Voltaire prétend à tort que La Motte Houdard, de l'Académie française, avait composé le manifeste qui ne fut signé par personne. (*Siècle de Louis XV*, éd. de Kehl, p. 8.)

2. Cette liste comprenait : dix lieutenants-généraux, dix-neuf maréchaux de camp, vingt-trois brigadiers d'infanterie, onze brigadiers de cavalerie, trois brigadiers de dragons. (Archives historiques du Ministère de la guerre, vol. 2. 560.)

3. Asfeldt (Claude-François Bidal d') chevalier, puis marquis, né en 1667, mort en 1743, lieutenant-général en 1704, maréchal de France en 1734. (Pinard, *Chronologie militaire.)*

Digitized by Google

» d'Orléans, je suis Français, je vous dois tout, et je » n'attends rien que de vous. » Puis, lui montrant sa toison : « Que voulez-vous que je fasse de cecy que je tiens » du roi d'Espagne? Dispensez-moi de servir contre un » de mes bienfaiteurs. »

Il paraphrasa si bien sa répugnance, suivant Saint-Simon, que le Régent se laissa convaincre, et ne lui donna qu'une mission sédentaire à Bordeaux. D'Asfeldt ne sortit pas de cette ville pendant toute la durée de la guerre.

On fit comprendre au maréchal de Villars le prix qu'on attacherait à son acceptation du commandement général de l'armée. On ne put rien obtenir. Le Régent se retourna vers Berwick qui se montra plus accommodant.

« Sa Majesté, lui dit-il, vous donne le commandement » de son armée contre l'Espagne. Vous allez perdre ap- » paremment la pension de cent mille livres que vous » donne Sa Majesté Catholique, mais le roi vous indemni- » sera. » — « Monseigneur, répondit le maréchal, je ferai » toujours le cas que je dois des marques de confiance » que Sa Majesté voudra bien me donner. J'obéirai à ses » ordres. Si je perds cette pension de cent mille livres, » je serai moins sensible à cette perte qu'à la gloire qui » me revient, lorsque je peux donner des preuves de » mon zèle pour le service du roi et pour l'utilité du » royaume[1]. »

Quarante mille hommes devaient être réunis sous les ordres de Berwick[2]. Le maréchal se rendit à Bayonne, point de ralliement du premier corps d'armée. Dès son arrivée, il apprit que le duc de Liria, son fils, avait été

1. *Mémoires* de Berwick, t. II, p. 318.

2. Jacques Fitz-James, duc de Berwick, maréchal de France, fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur de Marlborough, né en 1660, tué d'un boulet de canon, en 1734, au siége de Philippsbourg.

Naturalisé Français en 1703, il acquit une grande renommée par ses talents militaires. Il était froid, méthodique, prudent, bon tacticien, et savait au besoin agir avec promptitude. Il remporta de grands succès en Espagne pendant la guerre de succession, gagna la célèbre bataille d'Almanza, et prit Barcelone après l'un des plus terribles sièges dont l'histoire fasse mention.

Digitized by Google

pourvu d'un commandement dans les troupes espagnoles. Il lui écrivit de rester à son poste et de faire loyalement son devoir. Celui-ci répondit qu'il saurait en toute occasion accorder ses obligations envers son père, et envers le souverain qui avait reçu son serment de fidélité. Certains virent une sorte d'héroïsme dans cette conduite. D'autres se bornèrent à la trouver simplement habile et conforme aux traditions que les deux Berwick empruntaient à leur pays d'origine. Hume, l'historien des Stuarts, ne dit-il pas en effet que chez les Écossais le père et le fils embrassent des partis contraires, afin que l'un d'eux, quel que soit l'événement, puisse sauver les biens ou la tête du vaincu ?

Berwick renvoya sa toison d'or à Philippe V qui ne lui pardonna jamais, dit Saint-Simon.

Pour triompher des hésitations ou des répugnances, le Régent fit une large distribution d'actions de la banque du Mississipi aux officiers de tous grades envoyés contre l'Espagne. On répandit l'argent à pleines mains. Les troupes en marche vers les Pyrénées reçurent plusieurs mois de solde d'avance. On voulut qu'un prince du sang donnât par sa présence de l'éclat à cette campagne. Le prince de Conti se laissa nommer commandant de la cavalerie[1], et n'embarrassa l'armée que de son rang, de son inexpérience et de ses querelles avec Berwick. D'après Saint-Simon, il reçut 150,000 livres, beaucoup de vaisselle, se fit payer des équipages magnifiques, même jusqu'à ses frais de poste, et ce fut, dit Duclos, tout ce qu'il retira de la gloire de sa campagne !

Alberoni avait fait savoir par ses agents secrets que la couronne d'Espagne prendrait à sa solde un corps de dix mille Français. Les trois fleurs de lis étaient déjà

1. Conti (Louis-Armand de Bourbon prince de), né en 1695, mort en 1727, membre du conseil de régence, gouverneur du Poitou, etc. Il joua dans diverses circonstances un rôle singulier et sévèrement jugé par ses contemporains. Il n'avait pas hérité de l'esprit, de la valeur et des qualités séduisantes qui avaient fait de son père « l'idole de la cour, » du peuple et de l'armée, le héros des officiers, l'espérance de ce qu'il y avait de plus distingué. » (Saint-Simon.)

Digitized by Google

peintes sur tous les drapeaux de l'armée espagnole. Philippe V crut que de nombreuses désertions allaient lui livrer des officiers qui désapprouvaient hautement la guerre, et des soldats attirés par l'appât d'une plus forte paie[1]. L'exemple et la sévérité de Berwick continrent les mécontents, les largesses du Régent gagnèrent les indécis, le sentiment de l'honneur et la discipline prévalurent, et le roi d'Espagne fut interdit de ne voir venir à lui que des déserteurs de la plus vile espèce, et en nombre très restreint.

Déjà très critiquée à Paris, la guerre était encore plus impopulaire dans les provinces, surtout dans les pays qui confinaient à l'Espagne. Les protestations se manifestaient fort librement par des écrits et même par des actes. Les États du Languedoc refusèrent la levée des milices par une délibération prise à l'unanimité. Redoutant les conséquences de cette décision, le gouvernement ne voulut pas user de contrainte. Il dispensa la province de cette charge, moyennent une contribution de cent soixante-cinq mille livres[2].

Les impressions ne furent pas moins défavorables sur la ligne de nos frontières, dans le Comminges et dans les contrées voisines. Les habitants des deux royaumes avaient repris leurs vieilles relations, tristement interrompues pendant quinze années de 1700 à 1715; ils jouissaient à peine des premiers bienfaits d'une paix qu'on leur avait garantie durable et solide. La nouvelle d'une prise d'armes agita singulièrement tous les esprits, et raviva les souvenirs des calamités souffertes durant la guerre de succession. Tous les états éprouvaient des craintes: la noblesse, très appauvrie, ne prévoyait qu'un accroissement de gêne; les négociants et les industriels,

1. La cour d'Espagne comptait d'autant plus sur les désertions qu'elles se produisaient, depuis quelques années, avec une persistance qui ne diminuait pas malgré les plus sévères répressions. Depuis le 16 juillet 1716 jusqu'au 30 novembre 1717, on avait compté 11,499 déserteurs dont 388 avaient été exécutés. (Lemontey, *Histoire de la Regence.*)

2. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc.*

Digitized by Google

privés de la facilité des communications et de la liberté des échanges, allaient être forcément lésés dans leur commerce; le peuple savait que la levée des milices causerait les plus graves dommages aux travaux des champs. Il s'attendait aux taxes inévitables, à l'aggravation de sa misère. On se disait que le traité des Lies et Passeries ne manquerait pas d'être mis à néant. Nos vallées reverraient les Miquelets de Philippe V, non moins farouches et redoutables que ceux de l'archiduc. Des pillages, des incendies, comme celui de Luchon de sinistre mémoire, désoleraient le pays! Au moins, lors de la précédente guerre, on comptait des alliés nombreux en Espagne. On se battait pour maintenir sur le trône de Charles-Quint un prince de la maison de France! Ici rien de semblable: c'était une lutte de peuple à peuple, entre les membres d'une même famille royale, sans motifs plausibles, ou du moins compris par la foule, n'intéressant ni la dignité ni la sécurité du royaume, à ce titre ne pouvant ni passionner les honnêtes gens, ni justifier les sacrifices. On affichait dans les paroisses des placards injurieux pour le Régent. On invitait les hommes de la milice à la révolte. On répandait de faux bruits : l'armée ne marcherait pas; les désertions seraient innombrables. Le gouvernement capitulerait devant la nation soulevée tout entière contre lui. Les hostilités à peine commencées ne dureraient pas plus de quinze jours en présence de la réprobation universelle, et de cette guerre néfaste condamnée à l'avance, il ne resterait, pour les hommes qui l'auraient provoquée malgré le pays, que le remords de l'avoir déclarée et le déshonneur de n'avoir pas osé l'entreprendre.

Dans la pensée intime du gouvernement de la Régence, en cela d'accord avec le sentiment public, la guerre inaugurée avec un grand appareil militaire ne nécessiterait pas l'emploi de forces considérables. L'Espagne ne possédait pas des moyens de résistance suffisants. De plus, les agents du pouvoir ne cessaient de proclamer que

Digitized by Google

l'unique but de ces armements formidables était le renversement du ministre qui mettait le feu à l'Europe. Alberoni disparu, la paix serait signée le lendemain de cette délivrance. Insensiblement, les oppositions s'apaisèrent. Dès que nos drapeaux furent déployés, le patriotisme reprit son empire. De toutes parts le même espoir se fit jour: obtenir de prompts succès, autant pour garder inviolable l'honneur de nos armes que pour hâter un dénouement pacifique dans l'intérêt des deux nations.

Depuis le 24 septembre 1718, Claude Le Blanc [1] remplissait les fonctions de secrétaire d'État du département de la Guerre. Saint-Simon, qui se vante d'avoir pris une part importante à la nomination de ce ministre, le peint en trois mots : « Il était, dit-il, plein d'esprit, de capacité, d'expédients. » D'accord avec Berwick, Le Blanc arrêta les grandes lignes du plan de campagne. Le premier effort devait se porter sur la Navarre. On mettrait le siège devant Fontarabie, et l'on s'emparerait des provinces Basques. Entre Toulouse et les Pyrénées centrales, un camp réunirait des troupes destinées à surveiller nos frontières depuis les limites du Roussillon jusqu'au Béarn. De forts détachements seraient prêts à secourir les points les plus menacés du comté de Foix, du Couserans,

1. Claude Le Blanc, fils de Louis Le Blanc, intendant de Normandie, né le 1er décembre 1669. Sa mère était la sœur du maréchal de Bezons.

Conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes, intendant d'Auvergne en 1704, de Dunkerque et d'Ypres en 1706, membre du conseil de la guerre en 1716.

Le Régent, qui l'estimait fort, rétablit pour lui les fonctions de secrétaire d'Etat de la guerre, supprimées à la mort de Louis XIV.

Duclos le peint comme un ministre consommé, actif, plein d'expédients, aimé des troupes, estimé du public, ferme sans hauteur.

On doit à Le Blanc d'utiles ordonnances, notamment celle du 15 mars 1720 portant réorganisation de la maréchaussée dans tout le royaume, les règlements sur le service de l'artillerie et sur l'habillement des troupes, etc., etc.

Il fut nommé en 1719 grand-croix de Saint-Louis et grand-prévôt de l'ordre.

Disgracié en 1723, il fut mis à la Bastille sous l'inculpation d'avoir puisé des fonds dans la caisse du trésorier extraordinaire de la guerre La Jonchère qui avait fait banqueroute.

Traduit devant le parlement, il obtint un arrêt d'acquittement. Rappelé aux fonctions de secrétaire d'État de la guerre, il les conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Versailles le 19 mai 1728.

Le Blanc eut deux frères engagés dans les Ordres, qui devinrent évêques d'Avranches et de Sarlat.

Digitized by Google

du Comminges, des Quatre-Vallées et du comté de Bigorre. Un troisième corps d'armée envahirait la Catalogne par le Roussillon. A la tête de cinquante escadrons de cavalerie, le prince de Conti suivrait la ligne des Pyrénées françaises, maintiendrait les communications et prêterait main-forte aux corps qui se trouveraient plus ou moins engagés. Les milices provinciales, employées à l'intérieur pour des services d'ordre et de police, sauf dans les cas d'extrême urgence, ne marcheraient pas avec les troupes réglées. Dans les circonstances présentes, on se méfiait de l'esprit frondeur et de l'indiscipline de ces auxiliaires, dont les dernières expériences avaient révélé plus d'une fois le manque de cohésion et de solidité. Recommandation était faite aux chefs de corps de traiter au début les Espagnols avec les plus grands ménagements, de recourir aux voies conciliantes, et de représenter les Français non comme des ennemis mais comme des libérateurs.

Le 10 janvier 1719, M. Le Blanc transmet à tous les intendants un mémoire fait pour le public et qui l'informe de tous les efforts tentés par le Régent afin d'éviter la guerre avec l'Espagne. Ce manifeste sera communiqué aux troupes.

Ce même jour, il donne à M. Leclerc de Lesseville [1], intendant de la généralité d'Auch et Pau, des instruc-

1. Leclerc de Lesseville, intendant de Limoges, successeur de M. Le Gendre dans la généralité d'Auch et de Pau, garda sa place pendant treize ans. Il choisit Pau pour sa résidence.

Administrateur instruit, éclairé, traitant les affaires avec beaucoup d'ordre, de mesure et de prudence.

Le 30 août 1719, le maréchal de Berwick, devant traverser la ville de Pau avec son état-major, annonça qu'il logerait chez l'intendant. M. de Lesseville reçut avec empressement cet hote illustre et voulut loger les officiers chez les conseillers au parlement. La cour se retrancha sur son privilège d'exemption du logement des gens de guerre. Après un échange de pourparlers, on finit par transiger. — Le parlement declara qu'il dresserait la liste de ceux de ses membres qui devraient donner l'hospitalite aux officiers de la suite du maréchal. Il était temps que l'affaire s'arrangeât, car ceux-ci commençaient à enfoncer les portes des maisons qui leur avaient été designées et à traiter MM. du parlement comme des gens chez lesquels on prend la place d'assaut. Cet incident fit beaucoup de bruit, mais n'eut pas de suites fâcheuses pour M. de Lesseville.

Ce dernier passa les derniers mois de son administration à Paris.

Hardoin de Châlons, évêque de Lescar, écrivant le 11 janvier 1731 à l'abbé Tristan, curé de Gan, lui disait :

Digitized by Google

tions particulières concernant les peuples des vallées frontières d'Espagne, qu'il serait très utile de gagner d'avance par d'adroites promesses et d'amicales assurances. « Exercez, ajoute-t-il, une surveillance active sur » le pays des Quatre-Vallées qu'on m'a dépeint comme » ayant de l'inclination pour l'Espagne [1]. »

Le 16 janvier, le maréchal de Berwick écrit de Bordeaux au Régent qu'il rassemble les différents corps de l'armée à Bayonne et dans le centre des Pyrénées. Deux bataillons d'infanterie sont déjà partis pour tenir garnison à Saint-Béat et à Saint-Bertrand [2]. Par le même courrier, il explique à Le Blanc de quelle façon il échelonne les troupes destinées à marcher sur les frontières de la généralité d'Auch. Les Quatre-Vallées se garderont elles-mêmes. Le marquis de Noé, sénéchal du pays, a reçu l'ordre d'organiser les milices et d'en prendre le commandement. On peut avoir confiance dans les compagnies des vallées d'Aure et de Louron, composées d'hommes résolus et de bonne volonté [3]. « Pour ce qui est de la » vallée d'Aran, ajoute le maréchal, et de Castelléon dont » il importe de s'emparer à bref délai, le marquis de » Bonas doit nous proposer les moyens de nous en ren» dre maîtres. Il y a envoyé des amis pour reconnaître » la place. Le reste du pays est bien assuré jusqu'en » Roussillon par la quantité de neige qui y est tombée.

« Je soupais hier au soir avec M. de Lesseville votre intendant. Nous étions trop de » monde pour parler en liberté. Il me parla du caractère des gens du pays, mais avec » beaucoup de circonspection. »

M. de Lesseville fut remplacé par M. de Pomereu. (Raymond, *Notice sur les Intendants de Béarn*, Paris, Dupont, 1865.)

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre d'Espagne de 1719, R. 2.560.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2.560.

3. En 1475, Louis XI voulant reconnaître la fidélité des habitants des Quatre-Vallées, leur accorda la continuation des privilèges dont les comtes d'Armagnac leur avaient octroyé la concession. Il les affranchit de tous péages, droits, impositions ordinaires et extraordinaires, à la réserve de la solde des gens de guerre. Seulement il n'ajouta pas l'obligation de loger ces derniers, attendu que les habitants devaient payer une somme annuelle de 941 livres et *s'armer tous eux-mêmes* pour défendre le pays à leurs dépens en cas de péril pressant et d'incursion étrangère, ce qu'ils avaient toujours fait avec *honneur et fidélité*. (Enquête du 2 janvier 1601, par devant Dominique Dufour, juge des Baronnies. — *Ex nostris A*, CCC. n° 47.)

Digitized by Google

» Le mois prochain, je répandrai de l'infanterie le long » de la frontière. M. de Fimarcon, commandant en Rous- » sillon, demande la formation de quatre bataillons de » Miquelets ou fusiliers de montagnes à douze compa- » gnies de trente hommes[1]. »

Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Bonas, créé maréchal de camp au commencement de l'année 1719, avait rendu les plus brillants services en Espagne pendant la guerre de succession, en qualité de brigadier de cavalerie. Habile au maniement du cheval et de l'épée, très alerte et très vigoureux aux attaques, joignant à l'audace le coup d'œil et la décision, il possédait le don du commandement et il savait inspirer confiance aux soldats. Un seul trait suffit à le peindre.

Le 3 février 1711, devant Girone, il conduisait une charge contre des Miquelets. Au plus fort de la mêlée grièvement blessé d'un coup de feu, il refusa de se faire penser, et, restant pendant trois heures à cheval à la tête de son régiment, il se battit avec un courage héroïque. Quand il eut mis les Miquelets en fuite, épuisé par la perte de son sang, n'ayant plus qu'un souffle de vie, le vaillant officier faillit mourir sur le champ de bataille. Sa guérison fut un miracle. En racontant cette action d'éclat à M. Voysin, alors secrétaire d'État de la guerre, M. de Noailles, commandant de l'armée de Catalogne, avait eu raison de dire : M. de Bonas est « l'un des meilleurs sujets des troupes du Roi[2]. »

A cette vaillance devant l'ennemi, le marquis ajoutait des façons très nobles, un caractère droit et loyal, un esprit d'une rare souplesse et fertile en ressources, le tact et le discernement nécessaires pour manier les hommes et pour surmonter les difficultés, toutes choses qui sentaient le gentilhomme de vieille race, et le Gascon de la bonne marque. Parlant à merveille la langue espa-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre d'Espagne de 1719, R. 2. 560.

2. Lettre de M. de Noailles à Voysin, 4 février 1711, du camp de Girone. (Archives historiques du Ministère de la guerre, vol. 2. 330, p. 64.)

Digitized by Google

gnole, connaissant à fond les populations des vallées frontières, très estimé dans le comté de Comminges où il comptait des parents et des amis, Bonas avait toutes les qualités requises pour vaincre des adversaires, soit par l'adresse des négociations, soit par la force des armes. Pour l'exécution de ses plans relatifs à Castelléon et à la vallée d'Aran [1], Berwick ne pouvait choisir un chef plus habile et plus brave.

Il importait de s'assurer discrètement des véritables dispositions des Aranais. Se lèveraient-ils en masse contre l'invasion française, ou laisseraient-ils le champ libre aux opérations militaires des deux partis sans y prendre part? Les informations variaient sur ce point. La vallée, disait-on, gardait un profond ressentiment des charges et des amendes dont elle avait été accablée après le sac de Luchon en 1711. Sous l'empire de ces souvenirs et de ces rancunes, une prise d'armes générale était à craindre. D'après d'autres renseignements, la grande majorité des habitants, qui tenaient pour le parti de l'archiduc pendant la guerre de succession, n'ayant accepté Philippe V que par la force des circonstances, observerait une sorte de neutralité. M. de Bonas n'omit point dans ses courses de visiter l'évêque de Comminges, et de solliciter l'appui de la légitime influence du prélat [2] sur ses diocésains d'Espa-

1. Le marquis de Bonas fut nommé lieutenant-général en 1734, et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis en 1735. Il mourut le 6 avril 1651. (Pinard, *Chronologie militaire.*)

Ces détails particuliers sur M. de Bonas sont extraits de nos Archives, lettres, correspondances, etc.

2. L'évêque de Comminges était Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, natif de Saint-Pourçain en Auvergne, mort en 1740 au château d'Alan. Les qualités dominantes de ce prélat paraissent avoir été la vigilance et la fermeté.

Malgré sa réunion à l'Espagne, la vallée d'Aran était restée, depuis l'an 1192, sous la juridiction de l'évêque de Comminges, dont l'autorité se trouvait limitée par un concordat établi entre lui et les rois d'Espagne.

Un dignitaire du chapitre de Comminges avait le titre d'archidiacre d'Aran et Barousse. La vallée comprenait deux archiprêtrés : Lez et Gessa.

L'Évêque était représenté par un *proviseur* indigène du pays, en même temps que par l'archidiacre capitulaire. En vertu des attributions et pouvoirs de ce proviseur, appel de ses sentences pouvait être fait au métropolitain d'Auch, sans passer par la juridiction de l'évêque.

Les Aranais qui se destinaient à l'état ecclésiastique faisaient leurs études au Séminaire

Digitized by Google

gne. Celui-ci répondit que la matière était fort délicate, que son autorité touchait exclusivement au spirituel et ne se mêlait point de politique. Néanmoins, il tenterait quelques démarches avec une prudente réserve, mais il recommanda surtout au marquis de traiter les Aranais avec une grande modération et de leur inspirer confiance dès l'entrée en campagne. Le respect absolu des personnes et des biens, la répression sévère des moindres vexations seraient plus efficaces que toutes les exhortations. M. de Bonas promit d'agir conformément à ces sages conseils, et tint parole.

Dans le courant de janvier 1719, M. de Conches, officier des ingénieurs du roi, est envoyé à Saint-Gaudens avec la mission spéciale d'étudier la situation des frontières.

Le mois suivant, il envoie à M. Le Blanc un mémoire dont voici le résumé :

« Les Espagnols n'ont point de troupes sur les fron» tières. Dans la Conque de Tremps il n'y a guère que » cinquante hommes de pied et cinquante chevaux, mais » on commence à lever des Miquelets.

» En temps de guerre, la vallée d'Aran prend une im» portance capitale. Ce pays ne renferme pas moins de » trente-cinq villages gouvernés par deux cent cinquante » prêtres. En ce moment, Alberoni l'inonde de ses libel» les. C'est le refuge habituel de tous les déserteurs qui » viennent de France.

» On recrute dans la vallée d'Aran des volontaires » intrépides. Les agents d'Alberoni cherchent à soule» ver cette population, mais sans succès jusqu'à présent.

» Au milieu de la vallée, entre le château de Castel» léon et le chemin qui mène au Portillon, s'étend une » petite plaine où les Espagnols pourraient asseoir un » camp dans les conditions les plus favorables. Ils

diocésain de Comminges établi à Saint-Gaudens, et recevaient les ordres sacrés en France avant de revenir dans leur pays.

En 1719, onze élèves de la vallée d'Aran figurent sur le registre du Séminaire de Saint-Gaudens. (*Ex nostris A* : Registre du Séminaire de 1702 à 1762.)

Digitized by Google

» seraient à bonne portée pour faire même des courses » en France par le Pont du Roi et la vallée de Saint-Béat.

» Comme on l'a toujours reconnu lors des guerres pré- » cédentes, pour obvier à ces dangers, il n'y a pas de » meilleur et de plus sûr expédient que de prendre Cas- » telléon.

» La forteresse a été remise en bon état : les murs ont » quatre à cinq pieds d'épaisseur, les courtines cinq à » six, et trois toises et demie de hauteur. Le gouverneur » est un jeune gentilhomme, le seul de la vallée, le baron » de Lèz[1], marié à une demoiselle de Belbèze d'une mai- » son noble du Comminges. Il est inexpérimenté, mais très » brave, et fidèle serviteur de Sa Majesté Catholique. Il » n'a que deux pièces de canon et un fauconneau, mais il » attend six pièces nouvelles de fort calibre. La garnison » se compose de quarante soldats et de quelques canon- » niers mal payés. Le gouverneur a demandé deux cents » hommes qu'il peut loger à l'aise. Il répare à force les » remparts, et se prépare à soutenir un siège.

» Il ne faut pas lui laisser le temps de terminer ces tra- » vaux et de recevoir des secours.

» Le château est construit sur le roc. On doit l'attaquer » par Las Bordes avec de grosses pièces de siège et des » mortiers pour aller plus vite en besogne. Les rochers » serviront d'épaulements naturels. En quelques jours, » les opérations, vigoureusement conduites par un ingé- » nieur et par un commissaire d'artillerie qui auraient plus » de courage et d'industrie que d'art et de science, ouvri- » raient une brèche, et l'on donnerait l'assaut. Trois ou » quatre solides bataillons avec de fortes réserves à Saint- » Béat suffiraient à terminer promptement cette campa- » gne.

» Castelléon en nos mains, nous possédons la clef de » l'Espagne : il sera très essentiel d'assurer la libre cir- » culation des troupes et de garder tous les ports et pas-

1. Ce gouverneur avait été nommé par Philippe V, après la prise de Castelléon, en 1711, sur les troupes de l'archiduc.

Digitized by Google

» sages. Cinq bataillons et un régiment de dragons y » seront employés, savoir: un au port de la Picade ; on se » rappelle qu'après avoir pris Vénasque, M. d'Arpajon » fit passer trois mille hommes par cet endroit pour » venir attaquer Castelléon. Un bataillon suffit pour le » port de Biella. Deux bataillons sont indispensables » pour le port de Paillas qui mène à la Conque de » Tremps ; par ce passage d'un accès plus facile, le » comte de Taff descendit avec ses troupes et les Mique- » lets de l'archiduc pour aller surprendre et brûler » Bagnères-de-Luchon. On doit se mettre en état d'évi- » ter le retour d'une aussi déplorable aventure.

» En une nuit, on va de Saint-Béat au pied de Castel- » léon. Le château, pour ne pas résister longtemps, doit » être isolé de toute communication avec l'Espagne. On » peut faire passer des troupes venant du Couserans par » Mongarry, Salardu, Vielle. Une colonne tournant le » port de la Picade arriverait en peu de temps à Aubert » par le vallon d'Artigue-Telline.

» Le bruit court que les peuples de la vallée d'Aran » seraient favorablement disposés pour la France, mais » cela mérite vérification. La prise de Castelléon produi- » rait un grand effet moral, et donnerait toute sécurité » contre les tentatives des Espagnols sur nos frontières. [1] »

A la fin du mois de février, le marquis de Bonas propose au maréchal de Berwick de nouer des intrigues, et d'ouvrir des intelligences, pour s'emparer de Castelléon sans tirer un coup de canon. Il ira secrètement sur place combiner le plan d'une surprise ou d'un coup de main qu'on exécuterait de nuit avec une centaine d'hommes éprouvés et résolus. Seulement il faudrait agir dans le mystère, à l'improviste, et surtout ne pas attendre l'arrivée des renforts promis au gouverneur [2].

Autorisé par Berwick, M. de Bonas revint sur la

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

frontière et fit adresser quelques propositions au baron de Lèz. Celui-ci ne voulut rien entendre. Il demeura d'autant plus inébranlable dans son dévouement à Philippe V, que ce prince l'avait comblé de grâces particulières et de précieux témoignages de confiance.

« Il nous faut donc prendre Castelléon par force, écrit » Berwick à Le Blanc, le 8 mars. Je fais envoyer, par » les soins de M. de Jaunay, l'artillerie et le matériel de » siège, de Bordeaux à Toulouse par la Garonne. Le » château n'ayant pas de souterrains, on expédiera des » mortiers dont l'effet sera très puissant[1]. »

Le 27 mars, le maréchal transmet au ministre un état de propositions dressé par le marquis de Noë, sénéchal des Quatre-Vallées, et par le syndic du même pays, pour mettre à l'abri d'une surprise le château de Tramesaïgues, et pour achever les travaux les plus pressants que réclamait la réparation de cette vieille forteresse[2]. »

Les troupes en marche depuis deux mois affluaient déjà dans la généralité d'Auch, se dirigeant vers les Pyrénées. Berwick désigna Muret comme point de concentration. Un camp y fut rapidement établi. Les milices n'étaient convoquées qu'avec une lenteur calculée. Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, on paraissait craindre qu'elles ne fissent preuve de mollesse et d'indiscipline vu leur éloignement bien démontré pour cette guerre qui déplaisait au pays, et d'ailleurs, en d'autres temps, elles avaient causé souvent plus d'embarras qu'elles n'avaient apporté de secours. M. de Lesseville prévint les consuls de toutes les communautés de son gouvernement que cette fois la sécurité de la province et des pays voisins serait efficacement garantie par la présence et par l'action de troupes régulières. Elles camperaient à demeure sur les limites de France et d'Espagne, tandis que les dépôts des régiments et les réserves occuperaient les anciens casernements encore en état de Saint-Gau-

1. Archives du Ministère de la guerre : guerre d'Espagne de 1719, R. 2. 560.
2. *Idem.*

Digitized by Google

dens, Saint-Girons, Montrejeau. Huit bataillons devaient s'installer dans cette dernière ville, à laquelle on attribuait la principale importance au point de vue stratégique. On y créait un dépôt de poudres et de munitions, un hôpital militaire, des magasins d'objets de ravitaillement, blés, farines, fourrages, chaussures, équipements de toute sorte. Des chevaux et des mulets s'y trouvaient déjà réunis en nombre considérable pour le service des transports et des convois. Hors de la ville, auprès de la caserne de la maréchaussée, les ingénieurs traçaient l'enceinte d'un parc d'artillerie, et préparaient des logements à poste fixe pour deux escadrons de cavalerie chargés de la transmission des messages et dépêches, ainsi que de la poursuite des déserteurs et autres mesures de police.

Le 7 avril, Philippe V avait fait paraître un nouveau manifeste, dans lequel il prenait le titre de Régent de France et engageait les Français à se mettre de son côté[1]. Cette pièce, répandue à profusion, ne produisit aucun effet. Cependant l'esprit des premières troupes arrivées aux frontières se ressentait des oppositions qu'avait suscitées la déclaration de guerre, et l'on signala quelques désertions. La répression ne se fit pas attendre. M. de Lesseville écrivit, le 8 avril, à M. Le Blanc que neuf déserteurs avaient été condamnés à mort à Saint-Gaudens[2].

On s'inquiéta de ces événements ailleurs que dans la province. Nous lisons, dans le Journal de la Régence de Buvat, à la date de la fin de mars 1719 :

« Le bruit courut à Paris qu'il y avait, sur les frontiè-
» res d'Espagne, une grande désertion parmi les troupes
» de France que les Espagnols attiraient sous l'appât
» d'une plus forte paye[3]. »

Le 15 avril, M. Le Blanc apprenait avec satisfaction que les exemples de prompte justice avaient porté leurs

1. *Mémoires d'Espagne*, par le marquis de Saint-Philippe. Amsterdam, 1756, t. III.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
3. Buvat, *Journal de la Régence*, t. II.

Digitized by Google

fruits. Les désertions avaient cessé, le moral des troupes devenait excellent, la discipline reprenait tous ses droits. La noblesse et le peuple du Comminges montraient le plus louable empressement. On offrait des fournitures sans qu'il fût nécessaire de recourir aux réquisitions. Les habitants apportaient au premier appel leurs grains, denrées, fourrages dans les magasins de l'Etat. Ils se prêtaient de bonne grâce à tout ce qui leur était commandé pour le bien du service. Les gentilshommes sollicitaient des emplois dont ils s'acquittaient avec autant de désintéressement que de zèle [1].

Le 17 avril, Berwick, qui n'avait pas encore quitté Bordeaux, mandait à Le Blanc :

« Au lieu de fayre marcher le régiment de Tourayne à » Carcassonne, je le fays aller à Muret afin d'estre à » portée du siège de Castelléon, s'il en estoyt besoin, » quoique selon les apparences cette dernière entreprise » sera finie dans les premiers jours de may au plus tard. » Quand nous l'aurons pris, je le feray miner, mais » comme ce château est l'unique qu'il y ait dans une » grande étendue de frontières, il est bon de le conserver » pendant la guerre.

» Tous les officiers devront estre rendus le 10 may à » Muret, à commencer par le prince de Conti. J'y seray » moi-même.

» A Muret camperont aussi les troupes des généralités » de Bordeaux et d'Auch qui doivent aller en Roussil- » lon [2]. »

M. de Vallières [3], maréchal de camp d'artillerie, écrit le 19 avril de Castelnaudary à Berwick :

« Je croyoys qu'un lieutenant-général seroyt chargé du » siège de Castelléon.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

2. Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

3. M. de Vallières, né en 1666, mort en 1759, à l'âge de 93 ans. Maréchal de camp en 1718, lieutenant-général en 1734, grand-croix de Saint-Louis en 1739, directeur général des Écoles d'Artillerie.

Il réorganisa l'artillerie française à laquelle il assura la supériorité en Europe. Il assista

Digitized by Google

» Il ne me conviendroyt pas peut-être de servir sous » M. de Bonas, du même grade que moi. Néanmoins, » l'intérêt du roi passe avant tout,

» Bonas et moy nous sommes des généraux de nouvelle » édition, et nous serons de bonne intelligence.

» Les mortiers et les bombes viennent de Perpignan ; » trois pièces de vingt-quatre, les poudres et boulets de » Bordeaux par deux bateaux sur la Garonne. En dix » jours, ce matériel sera rendu à Toulouse. J'ay déjà vingt » mules pour les transports, et pour peu que messieurs » les capitouls veuillent m'ayder, je trouveray le nombre » nécessaire.

» Je fays construire troys traineaux de charpente bien » ferrée pour asseoir les pièces.

» J'ay longuement causé avec M. de Bonas et M. de » Binos, ancien ayde-major de Castelléon, qui m'a rensei- » gné sur l'attaque conduite par M. d'Arpajon, où le » canon ne tira point.

» Je me réserve de voir les lieux par moy-même et de » choisir les meilleurs points.

» Mais je pense qu'au lieu de cinq bataillons il en fau- » dra dix, afin de se garantir de toute entreprise de » l'ennemi [1]. »

L'Espagne mettait ses troupes en mouvement vers la Navarre, où les hostilités avaient déjà commencé. Le 21 avril, le marquis de Silli passait la Bidassoa avec vingt mille Français, prenait le port de Passages, incendiait les magasins, les arsenaux et six vaisseaux de guerre, dommage évalué à plus de deux millions. En outre, il préparait l'investissement de Fontarabie. Le prince Pio, gou-

à dix batailles et plus de 60 sièges. — Il a laissé un nom illustre dans son arme. — Il était le plus doux, le plus sage et le plus prudent des hommes. Fontenelle a fait de lui ce portrait :

De rares talents pour la guerre.
En lui furent unis au cœur le plus humain.
Jupiter le chargea du soin de son tonnerre,
Minerve conduisit sa main.

M. de Vallières était membre de l'Académie des sciences.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

verneur de la Catalogne, marchait au secours de cette place avec quinze mille hommes, tandis que des forces supérieures s'avançaient du côté de la Castille. La province de Lérida, la Conque de Tremps étaient dégarnies de troupes, mais on formait des bataillons de Miquelets dans la vallée de Paillas et du côté de Vénasque. M. de Bonas ne cessait de répéter qu'il fallait agir avec une extrême promptitude, et prendre possession du val d'Aran avec les forces disponibles dans les cantonnements de Saint-Gaudens et de Montrejeau.

Un ordre de Berwick, du 28 avril, calme cette impatience :

« Si vous n'avez pas commencé le siège de Castelléon, » écrit le maréchal, de Bordeaux, différez-le jusqu'à l'ar- » rivée des troupes venant de Béziers. Ne gardez que le » régiment de Flandres [1], et envoyez le reste des troupes » à Bayonne avec le commissaire Hocquart, et le régi- » ment de dragons Dauphin à Tarbes. Mettez votre canon » à Saint-Béat. Je vous charge de commander les trou- » pes du camp de Muret en attendant l'arrivée d'un autre » officier général [2]. »

De son quartier général établi à Montrejeau, M. de Bonas avait déjà pris toutes ses dispositions pour marcher en avant. Obligé de diriger la majeure partie de ses bataillons sur Bayonne et de prendre le commandement provisoire du camp de Muret, il partit sur le champ pour cette nouvelle destination. Il n'y resta que peu de jours. Les régiments envoyés du Languedoc arrivèrent à Montrejeau. Berwick fit revenir en toute hâte Bonas avec ordre de se mettre en mouvement vers la frontière espagnole.

M. de Vallières avait transmis le 2 mai la dépêche suivante à Le Blanc :

« J'arrive à Montrejeau ; j'attends ce soir même les troys » pièces de vingt-quatre et les munitions.

1. Le régiment de Flandres fut créé, en 1684, avec la compagnie d'Yverny du régiment de Picardie et diverses compagnies de garnison. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.*)

2. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

Digitized by Google

» M. le maréchal de Berwick m'ordonne de fayre partir » mon corps d'artillerie pour Bayonne en vue du siège » de Fontarabie.

» Je laisse ici, pour le siège de Castelléon, six officiers » d'artillerie, un lieutenant de canonniers, six bombar- » diers, troys ouvriers, un capitaine de charoy et un con- « ducteur.

» Les dispositions de M. de Bonas, quoyque officier de » cavalerie, sont d'un fantassin consommé; jointe à cela » une fermeté connue, on réussit ordinairement.

» L'artillerie de Castelléon sera commandée par M. de » Turmel, commissaire d'artillerie[1].

Berwick avait en effet, le 2 mai, fait savoir au Régent qu'il rappelait plusieurs régiments pour le siège de Fontarabie, et qu'il laissait sous les ordres de M. de Bonas sept bataillons rassemblés à Montrejeau[2].

Le 4 mai, MM. de Vallières et de Bonas se réunirent dans cette ville et passèrent la revue des troupes. Au bataillon de Flandres, qui n'était point parti pour la Navarre, venaient de se joindre deux bataillons du régiment de la Reine[3], les trois bataillons du régiment de Picardie[4], deux bataillons suisses du régiment de Caste-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

2. *Idem.*

3. Le régiment de la Reine, levé en 1634, fut d'abord commandé par M. de Boyons, puis par le marquis d'Uxelles.

Mis en 1661 sous le nom de la Reine, dès cette époque il devint la propriété de la reine de France, qui en était colonel.

Il prit part au siège de Castelléon, sous les ordres du chevalier d'Ambres, fait brigadier e 1er février 1719. Ce dernier fut maréchal de France en 1757, sous le nom de maréchal de Lautrec. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.)*

4. Le régiment de Picardie, l'un des plus vieux et des plus célèbres régiments de l'armée française, fut formé, en 1567, par Philippe Strozzi, colonel général de l'Infanterie, et composé de six vieilles bandes Picardes et de dix enseignes des gardes.

Il eut pour premier mestre de camp ou colonel ce vaillant gentilhomme de notre pays, Roger de Sarrieu, de Martres près Cazères, qui s'était si brillamment distingué dans les guerres d'Italie, et que remplaça François d'Epinay Saint-Luc, en 1578.

En 1719, Picardie avait pour colonel le prince de Montauban, et pour lieutenant-colonel J.-B. Basset de Chateaubourg. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.)*

Roger de Sarrieu, mort en 1576, était enseveli dans l'église de Martres. On l'avait représenté, sur sa tombe, armé de toutes pièces, les mains jointes, la tête nue appuyée sur un coussin. Cette statue et cette pierre tombale se voient au Musée de Toulouse, dans l'ancien cloître des Augustins.

Digitized by Google

las[1] et le quatrième bataillon de Royal artillerie détaché de Perpignan par ordre de M. de Fimarcon[2]. Tous les services étaient assurés, les magasins bien approvisionnés. Le 15 mai, le commissaire Hocquart partit avec un escadron de dragons, les trois pièces de vingt-quatre, les trois mortiers et un convoi de munitions pour Cierp. Il installa sur le champ un dépôt de vivres, un hôpital, et prit toutes les mesures nécessaires, dont il rendit compte à Le Blanc par une lettre datée de Saint-Béat le 20 mai[3].

Le même jour, M. de Bonas écrivait au ministre, de Montrejeau, qu'il avait conféré secrètement avec quelques principaux de l'Aran. Ils avaient promis de ne point inquiéter les troupes françaises.

« S'ils prenoient un autre party, ajoute Bonas, il ne » sera pas difficile de les ranger, car je vais à eux en » bonne compagnie et avec une volonté encore meilleure. » De plus, j'ay fait répandre dans la vallée d'Aran et les » pays voisins un manifeste en langue espagnole dans » lequel j'affirme clairement mes dispositions conci- » liantes et j'explique les causes de la guerre[4]. »

A cette lettre était jointe la copie du manifeste précité, traduit en français, que nous croyons devoir reproduire dans son intégrité :

Avertissement aux peuples de la vallée d'Aran et autres de la frontière, donné par le marquis de Bonas, commandant sur cette frontière sous les ordres de M. le maréchal de Berwick.

« Vous savez combien la dernière guerre a coûté de » sang à la nation française, et qu'elle a prodigué ses tré- » sors pour la soutenir avec éclat, et pour maintenir les » justes droits du Roy Très Catholique.

1. Le régiment de Castelas, levé en 1672 sous le nom de Salis, par Rodolphe de Saint-Ziners, prit le nom de Castelas en 1702.

Il était commandé en 1719 par M. de Bettens. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.*)

2. Royal Artillerie, créé en 1671, eut pour premier colonel Henri de Daillon duc de Lude; il comprenait quatre bataillons.

3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

4. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

Digitized by Google

» Louis le Grand couronna les dernières années de son » règne par une paix générale où la nation française ne » trouva d'autre avantage que celluy de vous conserver » un prince qu'elle perdoit avec regret.

» Vous jouiriez encore de cette paix, si ce prince res- » pectable écoutoit moins les conseils violents de son » ministre, et s'il consultoit plutôt sa propre sagesse et » ses propres intérêts que les égarements d'un parti- » culier également enemy de son roi et du peuple d'Es- » pagne.

» Ce ministre éloignant toutes les propositions de paix » a voulu obstinament troubler la tranquillité de l'Eu- » rope et faire recommencer les horreurs de la guerre. » Toutes les démarches et tous les soins de Sa Majesté » Très Chrétienne et de Son Altesse Royale Mgr le duc » d'Orléans pour concilier les esprits ont été rejetés avec » opiniâtreté, et quoique S. M. T. C. ait obtenu de l'Em- » pereur de nouveaux avantages pour l'Espagne qui luy » avoient été refusés lors du congrès d'Utrecht, il n'a pas » été possible d'obliger ce ministre à les accepter. Il s'est » au contraire servy de ce tems de négociations pour » tramer, sous le nom du Roy son maitre, une conspira- » tion détestable dans la France, dont le but étoit d'armer » les Français contre les Français et de désoler un » royaume qui a été le berceau du Roy Catholique et le » plus ferme appuy de son trône.

» Le peu de succès des négociations a enfin obligé » S. M. T. C. à prendre les armes pour maintenir le » traité d'Utrecht et pour obliger le ministre d'Espagne à » le signer et à s'y conformer.

» L'intention de S. M. T. C. n'est pas que vous rece- » viez aucun tort; elle veut au contraire vous protéger » en toutes choses pourvu que vous ne vous rendiez pas » indignes de sa protection. Il se pourroit que, pour vain- » cre l'inflexibilité du ministre, les troupes françaises » auront l'ordre d'entrer sur vos frontières. Gardez-vous » bien, si cela arrive, de vous montrer nos enemys,

Digitized by Google

» puisque nous ne sommes pas les vôtres. Que si vous » en usiez autrement, et que vous preniez les armes contre nous, tenez pour certain que vous seriez traités » comme brigands et voleurs de grand chemin *(come » saltadores y robadores de caminos)*[1]. »

Ce manifeste se conformait au mot d'ordre donné par le Régent. Alberoni devait être partout représenté comme l'unique auteur de la guerre; l'obstination de Philippe V à ne point se séparer d'un personnage aussi détesté causait à l'Espagne des maux incalculables. Le ministre renversé, les difficultés s'aplaniraient comme par enchantement; tout rentrerait dans l'ordre. Quel intérêt auraient donc les peuples à soutenir la politique d'un étranger en butte à la haine de toute l'Europe, et d'ailleurs pourquoi se compromettre et même se sacrifier en faveur d'un ministre qu'une révolution de palais ou le simple caprice du maître pouvaient, à l'heure la plus imprévue, précipiter du pouvoir et faire rentrer dans la poussière? Le manifeste de M. de Bonas produisit l'effet attendu. Ne le savait-on pas appuyé par des arguments irrésistibles, c'est-à-dire par quelques milliers de soldats d'élite? On reconnaissait le langage d'un chef énergique et résolu derrière lequel marchaient des troupes aguerries, et non, comme dans la précédente guerre, des milices sans expérience et sans instruction militaire. Les Aranais comprirent qu'il serait téméraire de prendre les armes contre aussi forte partie. Ils se contentèrent d'exécuter les ordres du gouverneur de Castelléon; ils coupèrent les chemins, détruisirent les ponts, obstruèrent toutes les voies de communication par des abattis d'arbres, mais ils ne se levèrent point en masse, et ne fournirent point de volontaires, malgré les appels réitérés du baron de Lèz qui faisait distribuer des armes dans toutes les paroisses. Ce dernier en était réduit à quelques compagnies de Miquelets recrutés dans les vallées de Vénasque et de

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

Paillas qui cherchaient à grossir leurs rangs de tous les gens sans aveu, pillards et aventuriers dispersés dans les montagnes. « Certainement, ces bandes tireront quelques » coups de fusil, disait M. Hocquart à Le Blanc (21 mai.) » Quand ils auront été mis en fuite, ce qui ne sera pas » long, la vallée tout entière déposera les armes, et non » seulement nous laissera le champ libre, mais encore » facilitera la prompte et sûre conduite des opérations » militaires [1]. »

Le marquis de Noë ne demeurait pas inactif dans les Quatre-Vallées. Il se tenait en permanence à Sarrancolin et visitait fréquemment tous les ports et passages afin de s'assurer qu'ils étaient bien gardés, notamment ceux du Plan et de Bielsa. Les frontières de ce côté ne paraissaient craindre aucune menace. D'après les rapports venus d'Espagne, les populations de l'Aragon voyaient les événements avec indifférence, persuadées que cette agitation ne durerait guère. On éprouvait de sérieuses difficultés à lever des Miquelets. Du reste, disait en finissant le Sénéchal, « s'ils se présentaient, il seraient si rudement » reçus qu'ils perdraient l'envie de revenir. »

Du camp d'Irun, le 20 mai, Berwick mandait au Régent les nouvelles suivantes :

« J'assiège Fontarabie. Présentement M. de Bonas doit » être devant Castelléon avec huit bataillons. Quand son » canon sera placé, il ira vite.

» Beaucoup de fusiliers catalans désertent et viennent » dans nos rangs [2]. »

M. de Bonas partit de Montrejeau le 22 mai avec les deux bataillons de la Reine, les Suisses de Castelas et le bataillon de Flandres : il fut rejoint le lendemain par les trois bataillons de Picardie. Ces troupes excellentes, composées de vieux soldats trempés à toute épreuve, avaient pris part à la guerre de Catalogne sous Noailles et Berwick. Elles campèrent dans la plaine de Marignac

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.
2. *Idem.*

Digitized by Google

entre Saint-Béat et Cierp. M. de Bonas établit son quartier dans ce bourg, afin d'être à portée, suivant les circonstances, de prendre la route de Saint-Béat ou celle de Luchon pour entrer dans le val d'Aran.

Ses émissaires vinrent l'informer que des bataillons de Miquelets remontaient la Noguera Paillaresa vers le Plan de Béret. Il importait de veiller à la sécurité des frontières du Couserans. M. de Bonas dépêcha, le jour même, M. de Conches à Saint-Girons, avec l'ordre d'y rassembler tout ce qu'il pourrait trouver de milices sur pied de guerre, pour renforcer les postes en observation dans les divers ports donnant accès aux vallées d'Aran et de Paillas. M. de Conches resterait dans le Couserans pendant la durée du siège de Castelléon, et demanderait au camp de Muret deux ou trois bataillons d'infanterie, que l'on disperserait dans les villages situés au-dessous des passages les plus exposés aux brusques incursions des Espagnols.

Le gouverneur de Castelléon avait enfin reçu le supplément de garnison qu'il ne cessait de réclamer, cent cinquante soldats d'infanterie bien équipés, commandés par un colonel de l'armée royale. Au prix de fatigues inouïes et de difficultés vaincues, on avait fait passer dans la place six pièces de canon de fort calibre expédiées par l'arsenal de Lerida, des provisions de poudre et de boulets. La forteresse était suffisamment munie de vivres et de farines. Le baron de Lèz disait bien haut qu'il se défendrait à outrance, mais les gens qui se prétendaient bien informés affirmaient que, certain de perdre la place, il avait fait enlever tous les meubles et jusqu'aux serrures de ses appartements[1]!

M. de Bonas se préparait à forcer l'entrée du val d'Aran par le Pont du Roi, ce qui lui permettait de transporter rapidement son artillerie à destination, lorsqu'il apprit que le gouverneur avait rendu les chemins impra-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

ticables par la rupture des ponts, par des tranchées profondes, et par de formidables abattis de sapins. Rien de plus périlleux que de tenter l'aventure de ce côté. Pour se frayer un passage au milieu de ces obstacles, on risquait de faire tuer beaucoup de monde par le feu des tirailleurs embusqués derrière ces bouleversements de terres et ces amoncellements de débris.

M. de Bonas n'hésita point. Il courut à franc étrier jusqu'à Luchon, avec quelques officiers d'artillerie et des ingénieurs. Il examina le val de Burbe et le Portillon, ne s'effraya point des difficultés que ses compagnons déclarèrent insurmontables, et il résolut de descendre avec ses troupes, ses bagages et son artillerie, par cette voie, dans la vallée d'Aran. Il se fortifierait dans la plaine de Bossost, rétablirait les communications avec la France, aidé par deux bataillons laissés à Saint-Béat, puis maître de ce côté, n'ayant plus rien à craindre pour le ravitaillement de son corps d'armée, il investirait Castelléon, pousserait vigoureusement le siège et saurait aller *vite*, comme avait dit Berwick au Régent.

Il convoqua sans délai tous les consuls et les notables des paroisses. Il envoya des messagers dans les vallées d'Oueil, Larboust, Louron, fit appel à tous les hommes valides, leur donnant rendez-vous le lendemain à Luchon, pour entreprendre, sous la direction des ingénieurs, le tracé d'un chemin jusqu'au Portillon à la place du sentier que les chevaux et mulets ne gravissaient pas toujours sans péril. En quelques heures, plus de mille ouvriers étaient rassemblés à Luchon. Deux cents paires de bœufs attelées à des chars et tombereaux coopéraient aux travaux de déblaiement. Le soir du même jour arrivaient douze cents hommes de la Reine et de Castelas. Au lever du soleil ils prenaient, au lieu de fusils, la pioche et la pelle, et cette armée de braves gens travaillait, avec une ardeur infatigable, sous les yeux des officiers aussi remplis d'admiration pour leur audacieux général qu'émerveillés des premiers résultats de son entreprise.

Digitized by Google

Elle était trop vaste et trop bruyante pour ne pas être promptement connue. Prévenu par ses espions, le baron de Lèz recourut aux mêmes moyens de défense qu'il avait accumulés à l'entrée de la vallée du côté du Pont du Roi. Par ses ordres on couvrit l'étroit chemin qui descendait du Portillon à Bossost d'un enchevêtrement d'arbres abattus, on fit rouler des rochers. M. de Bonas ne se troubla point ; il envoya sur les lieux des centaines de paysans protégés par quelques compagnies d'infanterie. Ils déblayèrent le chemin en travaillant jour et nuit. Le 25 mai, le corps d'armée tout entier campait dans la plaine de Luchon. Les canons de vingt-quatre et les mortiers, qu'on avait chargés sur des traineaux attelés de mules et de bœufs, avaient franchi sans encombre les défilés de la vallée de Layrisse. Ils étaient laissés à Luchon jusqu'au jour où l'achèvement de la route autoriserait leur transport. M. de Bonas, se mettant à la tête de sa colonne, gravit les pentes du Portillon, et vint bivouaquer entre Bossost et Castelléon, le 26 mai à 5 heures du soir.

Nous le laissons raconter lui-même à Le Blanc l'entrée des troupes françaises en Espagne.

« Au camp devant Castelléon, le 27 mai 1719.

» Mgr,

» J'ay eu l'honneur de vous rendre compte de ce que » j'ay fait jusqu'à mon départ de Montrejeau qui feut le » 21 de ce mois. J'arrivay le 25 à Bagnères-de-Luchon » d'où je partis le lendemain, et j'arrivay à Bossost qui » est un gros bourg de la vallée d'Aran. Les habitans » vinrent au devant de moy, et comme je trouvay le pont » qui estoit sur la Garonne rompeu, j'en fis construire » un le lendemain. Dès qu'il feut prest, je fis passer sept » compagnies de grenadiers pour en occuper un autre » qui est à trois lieues de celluy que j'ay fait construire. » Le gouverneur de Castelléon le conservoit, parce qu'il » luy estoyt nécessaire pour avoir la communication

Digitized by Google

» avec le village d'Arrou qui est à portée du château et » il comptoyt d'avoir le temps de fayre couper ce pont » avant mon arrivée.

» On y trouva quarante hommes qui se retirèrent dans » la place à la veue des troupes. Hier, 26, j'ay posté mes » huit bataillons.

» Les villages viennent de toutes parts prester l'obé- » dience, quoyque le prince Pio leur ayt envoyé trois » courriers pour les exhorter à prendre les armes, et » qu'il leur ayt fait espérer de les fayre soutenir par » M. de Crom et un corps de Miquelets qu'il commande. » Ces peuples me paraissent fort contens du party qu'ils » ont pris. Aussy leur tiens-je la parole que je leur ay » donée, et jusqu'icy ils n'ont point souffert le moindre » tort. J'éviteray qu'ils n'en reçoivent à l'avenir.

» L'artillerie est partie ce matin de Bagnères-de- » Luchon. Il y a deux grandes lieues de distance d'icy. » Je ne vous diray rien de la difficulté du passage. Bien » des gens le regardent comme impossible, mais je vous » assure que je le surmonteray. J'ay actuellement, tant » du pays que des Suisses, trois mille cinq cents hom- » mes et deux cents paires de bœufs. Tout cela travaille » à faire un chemin.

» Le gouverneur de Castelléon a fait un abattis d'arbres » affreux. J'espère pourtant que le canon sera icy dans » quatre ou cinq jours. Il faut ce temps là quoique le tra- » jet ne soyt que de deux lieues. Ensuite, je feray porter » les poudres à trois reprises, ne voullant pas les fayre » marcher dans le même convoy de peur d'accident dans » des chemins aussy difficiles.

» En attendant que le canon soyt icy, je fays travailler » à construire des ponts, afin que les bataillons se com- » muniquent les uns aux autres dans une heure.

» Je vous enverray incessamment le plan de la posi- » tion des troupes.

» Je comanceray demain à ouvrir la tranchée pour pou- » voir fayre les batteries le plus près du château qu'il se

Digitized by Google

» pourra, et pour y placer le canon du même soir qu'il » arrivera, affin de ne point perdre de temps.

» Je vous prie, Mr d'estre persuadé que je ne négligo » rien pour vous marquer le désir que j'aye d'aller avant » en cause.

» J'ay l'honneur d'estre avec beaucoup de respect, Mr, » vostre très humble et obéissant serviteur.

» BONAS-GONDRIN.

» J'oublioys de vous dire, Mr, qu'un lieutenant avec » trente hommes du régiment de la Députation estoyt » party de Barcelone avec ordre de se jeter dans la place, » mais ayant trouvé la circonvallation fayte, il s'est » retiré. Trois de ses soldats sont venus se rendre à mon » camp. »

En tête de cette lettre, on lit ce qui suit de l'écriture de M. Le Blanc :

« Lû à Son Altesse Royale qui approuve les disposi- » tions et qui est persuadé de la bonne volonté de M. de » Bonas. Ses projets ne peuvent manquer de réussir, et » la discipline qu'il a établie ne peut produire qu'un bon » effet[1]. »

M. de Bonas se hâta de rétablir les communications avec Saint-Béat, interrompues par la démolition des ponts et le défoncement des chemins. Les habitants du pays aidèrent les troupes. M. Couture, commissaire ordonnateur, écrit à Leblanc le 28 mai :

« Le pont de la Bourdette, démoli par ordre du gou- » verneur, est refait. J'ai envoyé dix-neuf cents rations » par Luchon ; mais depuis le rétablissement des ponts, » j'installe un entrepôt à Bossost à une demi-lieue du camp.

» Tout le pays travaille à fayre le chemin pour l'artil- » lerie.

» Les troupes ne méritent que des éloges ; leur zèle, » leur discipline sont admirables. Pendant ces marches

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

Digitized by Google

» si pénibles au milieu des montagnes on n'a pas entendu
» de plaintes. Il ne m'est point revenu qu'un seul soldat
» ait déserté.

» Le blocus de Castelléon est formé depuis deux jours
» par les trois bataillons de Picardie, les deux bataillons
» de la Reine, le bataillon de Flandres et les deux batail-
» lons suisses de Castelas. La vallée est très calme. Nos
» soldats traitent les Aranais en amis[1]. »

Le 24 mai, M. de Noë avait rendu compte à M. Le Blanc de la situation des Quatre-Vallées. L'entrée des Français dans le val d'Aran causait un assez vif émoi sur la frontière de l'Aragon ; à Balbastro, se rassemblaient des Miquelets. Dans la vallée de la Cinca, des cavaliers volontaires étaient signalés. Quelques bandes se laissaient apercevoir par les postes qui gardaient le port du Plan, mais elles n'avaient pas encore tiré un seul coup de fusil. On redoublait de vigilance afin d'éviter une surprise, comme celle de Luchon en 1711. Les compagnies bourgeoises de la vallée d'Aure faisaient leur devoir ; on pouvait compter sur le courage et le dévouement des capitaines. Dans le château de Tramesaïgues mis à l'abri d'un coup de main, logeait une compagnie d'hommes éprouvés, bien armée, bien commandée, pourvue de vivres et de munitions. Des messagers se tenaient constamment prêts. Dès qu'un point serait menacé par les Miquelets, on se trouverait en mesurs d'y porter en quelques heures des forces en nombre. En cas de danger plus sérieux, le sénéchal réclamerait l'assistance des troupes réglées, mais, jusqu'à nouvel ordre, les Quatre-Vallées, conformément à l'opinion de M. de Berwick étaient assez fortes pour se garder et se défendre elles-mêmes[2].

Le 31 mai. M. de Bonas faisait connaître à Le Blanc les premières opérations du siège de Castelléon :

2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
2. *Idem*.

Digitized by Google

« L'artillerie est arrivée au camp par ce passage » déclaré impossible. A force de paysans, de soldats et » de bœufs, j'ay fait ouvrir un chemin à travers un abat- » tis immense d'arbres où canons et mortiers ont passé. Il » a fallu beaucoup de patience et d'expédients pour cette » manœuvre.

» Les assiégés font un grand feu de canon et de mous- » queterie. Ma première fausse attaque a réussi. Je n'ay » qu'un soldat tué et deux blessés. Les munitions arri- » vent de Bagnères-de-Luchon par le même trou *(le che- » min du Portillon)*.

» Les approvisionnements sont extrêmement difficiles, » à cause du manque de voitures. Les chariots du pays » sont mal faits.

» Les Aranais semblent se ralentir dans leurs bonnes » dispositions. Je les ménage jusqu'à la prise de la place[1].

» Le passage du canon a été un véritable prodige, écrit » M. Hocquart à Le Blanc, le 1er juin. Les Aranais four- » nissent des vaches et des moutons, mais les farines qui » viennent des magasins de Montrejeau, à partir de » Saint-Béat ne peuvent estre transportées au camp que » dans des caissons à dos de mulets. Aux deux cents » mules qui font le service, il faudrayt en ajouter cent » autres sur lesquelles on chargerayt le pain fabriqué à » Saint-Béat. Les chemins de l'Aran sont impraticables » pour chariots et voitures d'aucune espèce. J'ay pris » sur place tous les chevaux disponibles.

» Les troupes sont très exactement payées.

» Les travailleurs de tranchée ont quinze sols par jour, » vingt sols la nuit, et double ration de pain. Je donne le » double aux sergents et double ration de pain[2]. »

Voici comment Berwick annonçait au Régent l'ouverture du siège de Castelléon :

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
En 1718 la paie du soldat avait été fixée à six sols six deniers par jour.

Digitized by Google

» Du camp devant Fontarabie, le 5 juin 1719.

» Monseigneur,

» M. de Bonas a ouvert la tranchée le 29 may devant » Castelléon, et son canon est arrivé le 31 à son camp.

» Les difficultés ont été immenses, mais un homme » aussy zélé, aussy actif, aussy entendeu qu'il est trouve » des ressources. Il travailloit à sa batterie, et je ne » doute pas qu'il n'ayt tiré le 3 ou le 4, et qu'au bout de » deux ou trois jours la place ne se rende.

» Il a mes ordres pour diriger dès le lendemain sur » Navarreins les régiments de la Reyne, de Navarre[1] et » de Castelas. Il y laissera le régiment de Flandres » jusqu'à ce que la bresche soyt deblayée et la tranchée » rasée, après quoy ce régiment y mestra cent hommes » de garnison et viendra camper à Tarbes ou à Navar- » reins[2]. »

A la même date, Dangeau écrivait dans son Journal :

« Le marquis de Bonas assiège Castelléon. Les peu- » ples de la vallée d'Aran n'ont point voulu prendre les » armes contre lui[3]. »

Dans notre précédent article sur la guerre de succession, nous avons indiqué sommairement la situation de la forteresse de Castelléon. M. de Bonas obligé de faire un siège en règle, d'emporter la place d'assaut ou de l'obliger à capituler, avait pris ses dispositions avec une remarquable entente des ressources que présentait le terrain. Sous ce rapport il méritait les éloges de M. de Vallières auquel il avait soumis ses plans à l'avance. Le général qui a laissé un si grand nom dans l'artillerie française avait dû certainement donner à son collègue de fort utiles conseils, dont ce dernier avait su profiter.

1. Le régiment de Navarre et deux bataillons de Flandres avaient été laissés à Montrejeau, comme réserve. — Navarre fournissait des détachements dans les vallées de Luchon, Aspet, Saint-Béat, etc. Un seul bataillon de Flandres assistait au siège de Castelléon.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre, 2. 560.

3. Dangeau, t. XVIII, p. 60.

Digitized by Google

Un chemin de circonvallation destiné à relier toutes les troupes enfermait le château, ses abords, le village de Las Bordes et serpentait sur le flanc des montagnes à des hauteurs qui le mettaient hors de la portée de l'artillerie de la place. Il traversait les villages de Benos, Villemos et Arrou, passait la Garonne sur trois ponts et le Géou sur trois autres très solidement construits. Celui qui se trouvait au-dessous du village de Las Bordes était protégé par une redoute dont les feux enfilaient la vallée qui conduit à Vielle.

Les trois bataillons de Picardie bivouaquaient au-dessus de Las Bordes, sur des pentes d'une inclinaison moyenne parsemées de rochers. Ce campement était couvert par une redoute qui commandait à la fois la route de Vielle et l'entrée de la vallée du Géou. Sur la haute crête de la montagne, un poste d'une douzaine d'hommes, renouvelé tous les jours, observait le pays à des distances assez étendues, et pouvait, en cas de surprise, donner l'éveil en temps utile.

Au milieu des replis de la montagne qui se dressait en face de Castelléon, stationnaient les deux bataillons suisses de Castelas, garantis par trois postes établis sur des plateaux qui dominaient la vallée d'Aran tout entière. Les sentinelles surveillaient jour et nuit le chemin de Vénasque par la gorge d'Artigue-Telline.

Dans la petite plaine qui s'étend au-dessous de la Garonne grossie du Géou, le bataillon de Flandres gardait le camp, le parc d'artillerie, les dépôts de munitions, les magasins, les fours et les ambulances. Une redoute, placée sur l'avenue de Bossost, protégeait les communications du côté de France et présentait un obstacle sérieux contre toute tentative audacieusement exécutée à travers les gorges profondes qui remontent jusqu'aux sommets escarpés où finit la vallée de Paillas.

Les deux bataillons de la Reine avaient pris position, le premier entre Benos et Villemos, le second entre Villemos et Arrou.

Digitized by Google

Enfin, pour compléter le blocus et pour prévenir toute tentative du côté de l'Espagne, quatre compagnies des divers régiments étaient détachées à Vielle et plusieurs escouades sans cesse en mouvement exerçaient la plus active surveillance dans tous les villages.

Les attaques étaient pratiquées à l'extrémité de la presqu'île formée par la Garonne et le Géou. Elles se développaient sur les ressauts rocailleux qui s'étagent jusqu'à la terrasse où s'élevait alors le château. Les trois pièces de vingt-quatre battaient la principale courtine. Un peu en arrière, les trois mortiers de neuf pouces de diamètre lançaient leurs bombes sur l'ensemble de la forteresse. Ce grand déploiement de forces contre une place d'une importance très secondaire s'expliquait, d'abord par l'intérêt que mettait le gouvernement français à prendre position au centre des Pyrénées, ensuite par le désir d'en finir au plus vite avant l'arrivée d'un corps d'armée de secours. Une série de combats autour de Castelléon avec des chances diverses, présentait des éventualités toujours redoutables. En cas d'échec, les Français verraient se soulever contre eux la vallée d'Aran, si calme en apparence. Une retraite vers le Pont du Roi ou sur Bagnères-de-Luchon, au milieu d'un pays insurgé, coûterait des peines infinies, même en admettant que des troupes de France vinssent dégager en toute hâte nos soldats emprisonnés dans les dédales de ces hautes montagnes. Une forteresse plus considérable avec un millier d'hommes de garnison, aux prises avec de tels moyens d'attaque, n'eût pas résisté plus de deux ou trois semaines. On était en droit de croire, comme l'avait dit M. de Berwick, qu'après trois ou quatre jours de canonnade, on serait prêt à prendre la place d'assaut, si le gouverneur ne se rendait pas à discrétion.

Le 5 juin, M. Dumaine, brigadier des ingénieurs du roi, écrivait à M. Le Blanc :

Digitized by Google

« Au camp de Castelléon.

» Monsieur,

» J'ay l'honneur de vous envoyer un plan des attaques » de Castelléon[1].

» La nuit du 29 au 30 may, nous commençâmes à poser » des gabions vides sur une ligne partant du village de » Las Bordes, pour redoubler l'attention que les ennemis » paraissent avoir de ce costé là. La nuit du 30 au 31, » nous confirmâmes la fausse attaque par le bruit de » quelques travailleurs que nous mimes à couvert, qui » leurra parfaitement les ennemis qui y tournèrent pres- » que tout leur feu, ce qui favorisa beaucoup l'ouverture » de nostre tranchée entre les deux rivières de Garonne et » de Géou du costé de leur jonction.

» Nous la commençâmes à la faveur d'un rideau assez » près pour servir de première parallèle, nous portant en » avant à soixante toises de la place, et nous fismes dès » ceste première nuit un boyau pour establir nostre » batterie de canon.

» La nuit du 31 au 1er juin, on fit une communication » pour gagner le second rideau qui forme notre seconde » parallèle.

» La nuit du 1er au 2, on en fit une autre pour aller à la » batterie à bombe qui se trouve toute faite derrière un » rocher sur la droite de l'attaque. Les nuits suivantes » ont esté employées à perfectionner les tranchées et à » réparer les désordres que le canon y fait.

» Le 1er juin, nostre canon arriva, malgré les grandes » difficultés du chemin qui est si à piq et si serré qu'on » ne le peut tourner en plusieurs endroits. Elles ont esté » cependant surmontées en peu de temps, plus par l'in- » dustrie que par la force des hommes et des bœufs.

1. Nous possédons dans nos archives, le double du plan dont parle ici M. Dumaine. Sur ce plan, fait avec beaucoup de soin et avec une grande exactitude au point de vue topographique, nous avons relevé sommairement les détails relatifs à la posiiion des troupes et aux attaques de Castelléon.

Digitized by Google

» Après ceste expérience, il n'est point de lieu où l'on ne » puisse faire passer du canon [1].

» La difficulté des chemins, le manque de voitures ont » aporté plus de difficultés qu'on ne pouvoit prévoir » pour s'establir, comme nous le sommes présentement, » sans que nous ayons manqué de rien par les bons » ordres de M. de Bonas.

» Depuis la nuit du 2 au 3, on travaille sans relâche à » construire la batterie d'assemblage de bois, faute de » terre, qui sera en état de tirer le 7, et la batterie de » bombes le 6. Je compte que ce château capitulera du 10 » au 12 de ce mois [2].

» Je suis, Mgr, etc. » DUMAINE. »

M. Le Blanc communiqua, comme d'habitude, cette lettre au Régent qui s'intéressait particulièrement aux évènements de la guerre dans les parties de l'Espagne où il avait brillamment commandé lui-même; en tête de la lettre, on lit la note suivante de l'écriture du duc d'Orléans :

« Accuser réception — m'a fait plaisir de m'informer » de la disposition des attaques de Castelléon et des diffi- » cultés qu'il a fallu surmonter pour réussir. » Ce même jour, M. de Bonas envoyait au Ministre un rapport que nous croyons devoir reproduire. Il confirme la lettre de M. Dumaine, et donne quelques détails de plus sur le siège.

« Au camp devant Castelléon, le 5 juin 1719.

» Mr,

» J'ay eu l'honneur de vous mander par ma dernière » lettre que le canon avoit passé la montagne et qu'il étoit

1. Cette phrase de la lettre de M. Dumaine fait penser à des opérations militaires dans les pays de montagnes en comparaison desquelles cette traversée du Portillon, qui excitait alors tant d'admiration, perd beaucoup de son importance. Sans parler du passage du grand Saint-Bernard, où trente mille hommes et 60 pièces de canon franchirent les parties les plus escarpées des Alpes, nous citerons simplement pour mémoire les extraordinaires campagnes de Masséna dans les vieux cantons suisses. On est véritablement stupéfait en voyant les lieux où nos soldats se sont si bravement battus et les sommets qu'ils ont gravis malgré les neiges et les glaces.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

» rendeu au camp. Les poudres, boulets, bombes ont
» achevé d'être transportés aujourd'huy. Je ne vous
» détailleray pas les difficultés qui s'y sont rencontrées
» parce qu'elles sont surmontées.

» Depuis la nuit du 1er au 2 juin, on a travaillé à la fa-
» veur de l'épaulement d'un boyau à construire les batte-
» ries pour le canon et pour les bombes. Il a falleu les
» fayre par assemblage de bois, faute de terre, car on
» travaille sur le roc. La batterie de canons sera en état
» de tirer le 7, et celle des bombes le 6. Ce travail alonge
» un peu l'expédition, mais il est indispensable. Je puis
» vous asseurer, Mr, qu'on n'y perd pas un moment.

» Le ralentissement qui m'avoit pareu chez les Ara-
» nois, dont je vous ay parlé dans ma dernière lettre,
» estoit causé par l'arrivée du roy d'Espagne à Pampe-
» lune et par les ordres pressants et réitérés que le
» prince Pio donnoit aux peuples de prendre les armes,
» les asseurant que le Roy luy même venoit se mestre
» à leur tête.

» Cella m'a engagé à fayre une assemblée de tous les
» prestres de ceste vallée et des principaux habitants.

» Je leur représentay que j'estois au milieu d'eux mai-
» tre de les sacrifier, si je voullois, ayant les forces en
» main, que leur lenteur à obéir aux ordres que j'avois
» donnés pour qu'ils fournissent les voitures nécessaires
» devoit m'y engager, que cependant j'avois fayt observer
» une exacte discipline aux troupes, que je n'entrois
» point chez eux pour les maltraiter, mais plutôt pour les
» protéger, qu'ainsy, ils n'avoient qu'à choisir, que s'ils
» vouloient la guerre, j'allois la leur fayre, que s'ils
» aimoient mieux la paix, ils n'auroient qu'à me montrer
» de l'obéissance.

» Ils m'asseurèrent tous que je pouvois compter sur
» leur fidélité et qu'ils me donneroient tous les secours
» que j'aurois besoin.

» Il me paroit qu'ils se soutiennent. Ils m'ont ramené
» hier un déserteur qui vouloit gagner les montagnes.

Digitized by Google

» J'ay fayt donner cent francs aux paysans et casser la » tête au déserteur.

» Un ayde major m'a porté un billet qui avoit esté jetté » dans le camp. On en a répandu une infinité de ceste » espèce. C'est ce qui m'obligea de parler aux troupes. Je » compris qu'ils méprisoient fort ce qui est contenu audit » billet.

» Si le roy d'Espagne n'a d'autres ressources que cel- » les de suborner les troupes, il me paroit qu'il n'avan- » cera pas beaucoup. L'officier pense sur ce sujet comme » il le doit, et le soldat aussy. C'est sur quoy vous » pouvez compter. Je vis avec eux de façon à pouvoir » connaitre la vérité.

» Je presseray cette expédition le plus qu'il dépendra » de moy. Je vous prie, M^r^, d'en estre bien persuadé.

» J'ai l'honneur d'estre avec respect, etc.

» BONAS-GONDRIN[1]. »

Les secours annoncés par le prince Pio demeuraient invisibles. Nos vedettes n'annonçaient point l'apparition des Miquelets de la vallée de Paillas dont le gouverneur de Castelléon avait fait grand bruit au début de la guerre. Dispersés dans les villages qui bordent la Noguera ou cachés dans les sinuosités des montagnes, ils entendaient le bruit lointain du canon qui battait nuit et jour les remparts de la vieille citadelle ; mais bien renseignés sur le nombre et la valeur des troupes assiégeantes, ils ne tentaient aucune démonstration. On les voyait de même errer à l'aventure et par bandes peu nombreuses sur les versants espagnols de la chaine du Couserans, à respectueuse distance des postes français qui défendaient les ports d'Orle, d'Aula, d'Ustou, etc. Du côté de Vénasque, aucune menace. Un bataillon du régiment de Navarre, deux compagnies de Royal Artillerie occupaient Bagnères-de-Luchon. Les milices de Layrisse, Oueil et Larboust, pourvues de bonnes armes, sinon d'uniformes, se

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2, 560.

Digitized by Google

tenaient prêtes à marcher au premier signal. Plusieurs compagnies d'arquebusiers[1] de montagnes de récente création, sur le modèle des Miquelets du Roussillon, bivouaquaient à l'Hospice français du port de Vénasque. Leurs sentinelles montaient la garde sur les crêtes. Des postes de vingt-cinq à trente hommes, installés aux ports de la Picade, de la Glère, de Vénasque, etc., ne laissaient passer ni gens, ni denrées, ni marchandises. On savait que la vallée de l'Essera n'avait point reçu de troupes, hors celles que le gouvernement espagnol avait envoyées au gouverneur de Vénasque pour mettre la garnison sur pied de guerre, c'est à dire trois cents hommes environ, tout ce que la place et la ville pouvaient loger. Dix pièces de canon avec des munitions pour un long siège et des approvisionnements considérables, annonçaient que l'on s'attendait à voir arriver M. de Bonas devant Vénasque dès que Castelléon aurait succombé. La prévision semblait d'autant plus justifiée qu'en 1708, le Régent, au cours de son expédition en Catalogne, avait maintes fois déclaré la possession de Vénasque et de Castelléon indispensable à la France en temps de guerre.

De la vallée d'Aure on ne recevait que des nouvelles rassurantes. M. de Noë certifiait à M. Le Blanc qu'il n'existait ni troupes réglées ni Miquelets dans les vallées de Gistain, de la Cinca, de Balbastro, etc. Du reste, six cents hommes assez bien équipés n'attendaient qu'une occasion pour marcher aux frontières. Le point de ralliement des milices de la vallée était fixé à Guchen. Le gouverneur du château de Tramesaïgues envoyait de fréquentes reconnaissances sur le chemin du port de

1. On avait organisé un corps de 3,000 arquebusiers de montagnes, recruté en Espagne et en France, dont le commandement fut confié à un certain comte Marini, aventurier italien, qui, payé par Alberoni et le Régent, les trompait tour à tour. — Ces volontaires furent des auxiliaires plutôt gênants qu'utiles et ne s'entendaient qu'au pillage. — Ils portaient un habit bleu de cadis de Toulouse avec boutons de laiton, veste de cadis ou ratine de Rodez bleu ou rouge double de toile grise, culottes de même, bas de Cerdagne ou de Saint-Girons bleus ou rouges, chapeau de laine bordé d'or faux, souliers ou espadrilles, une escopette, une bayonnette, un ceinturon avec gibecière, un pistolet et un poignard. — (Lemontey, *Histoire de la Régence.* — Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.*)

Digitized by Google

Bielsa. Une compagnie d'élite gardait ce passage. Le port du Plan avait aussi garnison pareille et toutes communications étaient rigoureusement interceptées entre les deux royaumes.

Dans le Comminges, le siège de Castelléon attirait singulièrement l'attention publique et faisait le sujet de tous les entretiens[1]. Depuis que la libre circulation était rétablie dans la vallée d'Aran, les curieux allaient aux nouvelles, tentaient même de s'approcher de la forteresse assiégée, et de voir sur le terrain de combat ces beaux régiments de la vieille armée française, Picardie, La Reine dont les noms étaient populaires, et les Suisses qui paraissaient pour la première fois dans le pays. Mais M. de Bonas avait donné d'inflexibles consignes. Nul n'était admis dans le camp, à moins qu'il n'exerçât un office, ou qu'il ne remplit une mission de nature à lui faire ouvrir nécessairement les portes. Un corps de garde à Bossost arrêtait les importuns qui n'avaient à jouer simplement que le rôle de spectateurs. Ils étaient réduits à voir de loin, du haut de quelques sommets, la fumée des pièces de siège. On ne faisait d'exception que pour les anciens officiers des armées du roi. Plusieurs d'entr'eux offraient leurs services, donnaient d'utiles renseignements. Des gentilshommes, comme MM. de Mauléon et de Luscan par exemple, faisaient mieux encore. Ils levaient des volontaires, se mettaient à leur tête, et demandaient à marcher les premiers contre les Miquelets[2].

L'évêque de Comminges, se souvenant des promesses de M. de Bonas, chargea Pierre Piette, archidiacre d'Aran, d'en vérifier l'accomplissement. Après avoir remis son message à M. de Bonas avec les compliments du prélat, le dignitaire du chapitre de Comminges put se convaincre, en parcourant les paroisses, que ces nouvelles recom-

1. Tous les détails que nous donnons ici sont tirés de lettres et correspondances faisant partie de nos Archives.

2. *Ex nostris A*, année 1719. Correspondances et affaires de la subdélégation, D. D. n° 99.

Digitized by Google

mandations étaient surperflues. Dans sa conduite à l'égard des habitants et dans la façon, bienveillante et ferme à la fois, dont il traitait toutes les affaires, M. de Bonas avait eu le don d'inspirer une crainte nécessaire, mais en même temps une confiance sans bornes dans son esprit de justice et dans sa loyauté. Les moindres plaintes le trouvaient prêt à réprimer les désordres et les vexations, à sévir contre les coupables; il maintenait dans son corps d'armée la plus admirable discipline.

L'intendant de Lesseville, retenu par les occupations que lui donnait M. de Berwick à Bayonne et sur les frontières de la Navarre, s'en rapportait pleinement à ses deux subdélégués de Montrejeau[1] pour les soins qui se rattachaient à l'expédition dans la vallée d'Aran. Ils mettaient le plus grand zèle à s'acquitter de tous les devoirs de leurs charges. Ils organisaient avec une infatigable activité les approvisionnements et les transports, et se prodiguaient en toute circonstance avec un tel dévouement qu'ils méritèrent, comme nous le verrons plus tard, les éloges de M. de Lesseville, de M. de Bonas, du maréchal de Berwick, de M. de Coigny[2], etc. Tous les officiers

1. MM. Pierre et Marc-François de Lassus. — Pierre de Lassus avait été nommé, en 1698, subdélégué de l'intendance de la généralité de Montauban, et, le 22 avril 1712, contrôleur général des marbres des Pyrénées, sous la direction du duc d'Antin, directeur général des bâtiments du Roi.

Par une commission datée du 1er mars 1718, M. Le Gendre, intendant de Navarre-Béarn et de la généralité d'Auch, considérant que M. de Lassus, subdélégué, *avait donné depuis longtemps des preuves continuelles de son zèle et de sa fidélité pour le service du Roi*, nomma subdélégué, conjointement avec lui, Marc-François son fils, dans le département de Rivière-Verdun, Nébouzan et Quatre-Vallées. Ce choix fut confirmé, le 16 octobre 1718 par M. Leclerc de Lesseville, successeur de M. Le Gendre.

Marc-François de Lassus avait été nommé, le 11 mai 1716, juge en chef de Rivière-Verdun, à la place de messire Fourcaud de Beaumarchez, qui venait de résigner ce siège important.

Les descendants de Pierre de Lassus conservèrent la subdélégation, sous l'autorité de sept intendants, pendant un demi-siècle.

2. François de Franquetôt, comte de Coigny, né le 16 mars 1670, mort le 18 septembre 1759, fils du maréchal de ce nom. Maréchal de France en 1734, il gagna les batailles de Parme et de Guastalla sur les Impériaux. — Le marquis de Coigny, lieutenant-général, est entré à Saint-Jean-Pied-de-Port et Navarreins avec 60 escadrons et 20 bataillons, et le marquis de Bonas presse le siège de Castelléon. (Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 401.)

M. de Coigny est détaché avec 15 bataillons et 60 escadrons venus du Languedoc, qu'on étendra le long des Pyrénées, en cas que les Espagnols tenteraient de passer par quelque endroit. *(Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 61.)

Digitized by Google

généraux qui traversèrent le pays de Comminges se plurent à constater l'intelligence de ces habiles administrateurs et la parfaite régularité de tous les services.

M. de Bonas continuait à faire connaître les opérations du siège à M. Le Blanc. Voici ce que nous relevons de plus essentiel dans les lettres de MM. Dumaine, Hocquard et de Bonas lui-même, du 8 juin :

« Le 8 juin, la batterie de mortiers commença son feu. » Le tir ayant été bientôt réglé, l'on ne tarda pas à » s'apercevoir qu'il incommodait sérieusement les assié- » gés.

» Un déserteur fut amené le soir à M. de Bonas et lui » dit que plusieurs soldats avaient été tués ou blessés » par des éclats de bombes.

» La construction de la batterie des trois pièces de » vingt-quatre avait été retardée par suite de l'extrême » dureté du terrain. Il n'existait pas une seule motte de » terre en cet endroit. Celle qu'on avait apportée à coups » de brouettes s'était trouvée fine comme de la cendre, » sans la moindre consistance, et ne pouvait servir. On » avait du faire la batterie en charpente avec de forts » madriers.

» Le 9, la batterie avait tiré de grand matin. Les bou- » lets rencontraient une résistance inattendue dans la » maçonnerie des courtines, très épaisse et solide.

» Le château répondait mollement. Son artillerie ne » causait guère de dégats aux tranchées. Les pertes se » réduisaient à quelques hommes blessés. Le feu de » mousqueterie par les meurtrières atteignait plus à la » queue de la tranchée qu'à la sape. Les soldats espa- » gnols avaient grand soin de ne pas se montrer entre » les créneaux ou sur les chemins de ronde.

» M. de Bonas attendait tous les jours un parlemen- » taire de la part du gouverneur, mais ce dernier restait » muet.

» Les nouvelles des confins de l'Aran et de la vallée de

Digitized by Google

» Paillas étaient de nature à n'inspirer aucune inquié-
» tude. Le prince Pio n'avait pas envoyé de troupes de
» secours ; le roi d'Espagne l'avait appelé, avec toutes
» ses forces disponibles, devant Fontarabie étroitement
» pressée par M. de Berwick.

» Castelléon, n'étant plus assuré d'une diversion avan-
» tageuse et perdant tout espoir d'être débloqué, ne
» pourra pas tenir plus de trois ou quatre jours après
» les premiers coups de canon.

» Le 8 juin, sont arrivés au camp un lieutenant et vingt-
» deux soldats en uniforme bleu du régiment de Savaric.
» M. de Bonas les a bien reçus et il en a formé une com-
» pagnie.

» M. Hocquard vient de recevoir l'ordre de M. de Ber-
» wick de se rendre immédiatement à Navarreins dès la
» prise de Castelléon. Il y prendra soin des troupes qui
» vont s'y rassembler sous le commandement de M. de
» Coigny. Avant son départ, M. Hocquard laissera tou-
» tes choses en règle dans la vallée d'Aran. »

Le 11 juin, M. Dumaine annonçait une excellente nouvelle à M. Le Blanc.

« Nos mortiers tirèrent à partir du 7 juin avec tant de
» succès que les ennemis ont plus perdeu que nous.
» Notre canon ne tira que le 9 au matin parce que nos
» munitions ne vinrent que très lentement, faute de voitu-
» res, ce qui nous a retardés. Le 10 au soir, le colonel Don
» Pedro Sévaillas qui commandait la garnison, homme
» d'entendement, fit demander une trève à M. de Bonas.
» Celui-ci voyant que le château estoit ouvert trouva la
» proposition très suspecte et répondit à coups de canon.

» L'ennemi se rendit le lendemain.

» Nous avons fait en moins de trente-six heures une
» bresche au corps du château de vingt-cinq toises et
» une pareille à la fausse bresche. Tous les logements
» sont fort endommagés et en partie ruinés[1]. »

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2 560.

Digitized by Google

Le même jour, M. de Bonas envoyait au ministre la dépêche officielle :

« Castelléon, 11 juin 1719, six heures du matin.

» Mr,

» Castelléon vient de se rendre, la garnison prisonnière de guerre. J'en rends compte à M. le maréchal de Berwick, le priant de donner à M. de Crest l'agrément de vous en apporter la nouvelle. Je dois ceste justice à tous les mouvements que je luy ay fait fayre pendant ceste expédition, m'estant servy de luy à toute sorte d'usage. Il mérite les grâces du Roy et l'honneur de votre protection. Il est en état de vous rendre compte de ce qui s'est passé jusqu'à la réduction de ceste place[1].

» M. le marquis de Miron, colonel du régiment de Flandres, s'est apliqué avec tout le zèle et capacité qu'on peut demander d'un bon officier. M. le prince de Montauban a très dignement servy dans ceste expédition et a montré tout le zèle qu'on peut souhetter[2], de même que M. le chevalier d'Ambres[3] et M. de Chateaubourg[4].

» Je prends la liberté d'écrire à Son Altesse Royale, et comme le plus grand mérite de ma lettre sera d'estre présentée par vous, je vous supplie, Mr, de vouloir bien me fayre ceste grâce.

» Je me flatte que vous voudrez bien m'accorder la continuation de vos bontés. Je chercheray toute ma vie l'occasion de m'en rendre digne.

» J'ay l'honneur d'estre avec respect, Mr, vostre très obéissant serviteur. BONAS-GONDRIN.

» Castelléon, comme j'ay eu l'honneur de vous l'annoncer, a capitulé à six heures du matin. Le commandant qui estoit un colonel espagnol, et le baron de Lèz,

1. M. de Crest, capitaine au régiment de Flandres.
2. Le prince de Montanban, colonel du régiment de Picardie.
3. Le chevalier d'Ambres, colonel du régiment de la Reine.
4. M. de Chateaubourg, lieutenant-colonel du régiment de Picardie.

Digitized by Google

» gouverneur du château, se sont rendus prisonniers de » guerre, avec quatre cappitaines, huit lieutenants, cent » quarante soldats détachés de différents régiments de » l'armée d'Espagne. On a trouvé dans le château neuf » canons en fer.

» La garnison a esté envoyée à Lectoure.

» J'ajoute quelques détails de plus à ma lettre :

» M. de Bettens, lieutenant-colonel de Castelas, méri- » terait le grade de brigadier. C'est un officier excellent. » Sa nomination causerait une joie générale.

» M. Hocquard a rendu les meilleurs services. MM. de » Lassus père et fils, subdélégués de Mr de Lesseville à » Montrejeau, m'ont été très utiles dans ceste expédition » et ne se sont épargnés en rien pour tous les secours que » je devois attendre d'eux et des peuples qui sont sous » eux. Ils méritent vos bontés, et une marque de recon- » naissance de tout ce qu'ils ont fait[1]. »

M. Dumaine écrivait à Le Blanc le 12 juin :

» Je fais déblayer les bresches, et fais venir des ouvriers » de toute espèce pour les réparations indispensables. Si » la cour avoit dessein de conserver ceste conquête comme » un ancien domaine qui se trouve en deça de la chute » des eaux qui appartiennent à la France il y a cinq ans » par les traités et par les limites que la nature a mar- » quées entre les deux États, vous aurez la bonté de me » fayre donner des ordres, Mr, pour le projet que je » croys nécessaire afin de fayre de ce château une place » qui seroit parfaitement bonne à peu de frais par sa » situation et par la connoissance que j'en ay après en » avoyr fayt deux fois le siège[1].

» Voicy le cinquième siège que je conduis en chef heu- » reusement, sans qu'ils m'ayent raporté ny biens, ny » honneurs, ny pensions, quoique je soys l'un des plus » anciens brigadiers des Ingénieurs. Je ne peux m'adres-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

» ser qu'à vous, Mr, par l'éloignement de Mr d'Asfeldt,
» pour obtenir quelque grâce de Son Altesse Royale que
» je vous suplie très humblement de me procurer[1].

» Je suys d'un profond respect, etc. DUMAINE. »

En marge de cette lettre, on lit de l'écriture de M. Le Blanc : « Accordé mille livres de gratification. »

Les pertes essuyées par les Français devant Castelléon étaient légères. On comptait trois officiers blessés, cinq soldats tués et une vingtaine de blessés. La garnison avait eu le quart de son effectif hors de combat.

Le 13 juin, M. de Crest annonçait à Berwick la nouvelle de la prise, et repartait en poste pour Paris.

» Dimanche, 18 juin, dit Dangeau dans son Journal,
» il arriva un courrier qui apporta la nouvelle de la prise
» de Castelléon. Il avait passé au camp de Fontarabie où
» il apprit la blessure du fils de M. d'Estaing, aide de
» camp de M. de Joffreville, de trois éclats de bombe[2]. »

Buvat, dans son Journal de la Régence, mentionne également l'arrivée de M. de Crest.

D'après le bruit qu'on se plût à faire de ce succès, le public eut le droit de s'imaginer qu'il s'agissait d'une forteresse véritablement importante, et non d'un vieux château perdu dans un coin des Pyrénées. Ce nom pompeux de Castelléon sonnait bien du reste, et donnait aisément prise aux illusions naturelles, ou même aux exagérations convenues.

M. de Bonas fit partir sur le champ sept bataillons pour Navarreins; il garda le bataillon de Flandres et deux compagnies de milice pour réparer les brèches. On ne dégarnit point Montrejeau pour prévoir le cas où l'ennemi ferait un retour offensif. Les frontières furent gardées avec une vigilance qui ne se démentit pas, et, sur certains points, les milices les mieux équipées du pays,

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2 560.
2. *Journal de Dangeau*, t. XIV, éd. Hachette.

Digitized by Google

jusques là tenues en réserve, vinrent remplacer les détachements des troupes réglées.

Sur la proposition de M. de Bonas, M. de Berwick nomma M. de Champier, lieutenant-colonel d'infanterie, gouverneur de Castelléon et de la vallée d'Aran, M. Bardon, major du château, M. de Besins, aide-major. Deux cents hommes du régiment de Flandres et de milices du Comminges étaient laissés dans la vallée (13 juin 1719)[1].

Trois jours après la prise de la forteresse, M. de Bonas disait à Berwick (16 juin)[2].

« Il n'y a point de juge dans la vallée d'Aran. Celuy » qui y estoit réside en ce moment à Barcelone. Il im- » porte de placer là un bon sujet qui contienne le peuple. » Le sieur de Lassus, juge royal de Saint-Béat et des » vallées qui touchent l'Aran, est très propre pour cela[3]. » Vous ne sauriez proposer un meilleur sujet. Ce sera » pour luy un fardeau sans émoluments, mays on trou- » vera moyen de l'engager à bien faire d'ailleurs. Je vous » prie de luy donner vos provisions ou de les demander » à la cour[4]. »

Le 17 juin, M. de Bonas répondait en ces termes à des recommandations que lui avait adressées M. Le Blanc pendant le siège :

« De Castelléon, le 17 juin 1719.

» Mr,

» Par la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire » le 4, vous me recommandez d'avoir une attention par-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : Lettre de Bonas à Berwick, R. 2. 560.

2. *Idem.*

3. M. Marc-François de Lassus n'était pas juge de Saint-Béat, mais juge en chef de l'élection de Rivière-Verdun, depuis le 11 mai 1716. Saint-Béat était compris dans la juridiction.

Le 2 decembre 1724, la justice de Rivière fut démembrée, pour composer à l'avenir douze corps d'offices exercés dans douze sièges différents. Saint-Béat devint un siège spécial. M. de Lassus conserva celui de Montrejeau avec le titre de juge en chef. Le duc d'Antin écrivit peu de temps après à M. de Lesseville que le bénéfice de la cession de ces douze judicatures avait été accordé par le Roi à M. de Lassus, en considération des services qu'il avait rendus pendant la guerre d'Espagne. *(Ex nostris A*, année 1719.)

4. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

» ticulière d'empêcher la maraude. La discipline a esté » si bien observée qu'il n'y a eu qu'un soldat qui ait sorty » du camp. Les païsans me le ramenèrent, et, comme je » croys vous l'avoir fayt connaitre précédemment, je leur » fis donner cent francs, et je fis casser la tête au déser- » teur. Cella feut fini pour toujours. On n'a pas coupé un » épi de blé; les habitants d'Aran ont esté dans leurs » maisons fort tranquilles, et ils ne se sont pas aperçus » qu'il y eût des troupes étrangères chez eux. Je leur ay » teneu la parole que je leur avois donnée.

» Les vallées voisines, animées par le traitement de la » vallée d'Aran, m'ont envoyé secrètement des députés » pour me prier d'entrer chez eux, afin de se mestre sous » la domination française. Je leur ay inspiré de cacher » pendant quelque temps leur bonne volonté, attendeu » que les troupes que j'avois icy estoient obligées de » passer d'un autre costé, et que s'il paroissoit aux » Espagnols qu'ils estoient veneus volontairement à l'o- » béyssance, ils pourroient estre châtiés, qu'il faloit » attendre que je peusse entrer chez eux avec un corps » de troupes pour les soutenir et leur remestre les armes » à la main, et que je me sacrifierois pour défendre leur » liberté et leurs privilèges.

» Je ne puis pas douter que ces peuples n'ayent beau- » coup de confiance en moy, et cella vient de ce que, » dans la guerre passée, j'ay comandé dans toutes ces » montagnes et que j'ay bien traité les habitants de ces » pays.

» Je viens de recevoir une preuve de ceste confiance.

» Le roy d'Espagne a fayt depuis peu un régiment de » fusiliers dont il a envoyé quatre compagnies sur ceste » frontière.

» J'appris qu'un nommé Mora, que j'avois conneu pen- » dant la dernière guerre, estoit de ce nombre avec le » nommé Mateu. Je leur manday que j'estois dans la » vallée d'Aran, et que je les recevroys avec plaisir. L'un » d'eux est veneu avec sa compagnie entière, l'autre avec

Digitized by Google

» de petits détachements au nombre de quatre-vingt-dix » bien vêtus et bien armés. J'en ay formé trois compa- » gnies et ay laissé les mêmes officiers qui y estoient.

» J'aurois souhetté, Mr, qu'on eût pu me laisser les » troupes que j'avois icy. J'aurois exécuté un projet que » j'avois formé en suyvant le goût et l'inclination des » Catalans. Mais les troupes ont été nécessaires ailleurs.

» J'ay faict partir sept bataillons pour joindre M. de » Coigny, et je laisse icy le régiment de Flandres pour tra- » vailler au rétablissement du château qui est tout écrasé » par les bombes et le canon. Je mestray dans la journée » d'aujourd'hui la dernière main à l'arrangement de la » vallée d'Aran, en asseurant aux habitants que je re- » viendray les voir, pour les encourager à bien fayre par » cette espérance.

» J'auray l'honeur de vous informer de ce que j'auray » fayt que je croiray le plus convenable pour le bien du » service dans ceste vallée. J'espère, Mr, que vous au- » rez ceste confiance en moy que de vous en raporter à » ce que j'auray l'honneur de vous mander sur ceste » frontière et sur l'intérieur de la Catalogne, et mépriscz, » je vous prie, tous ces donneurs d'avis qui ne cherchent » qu'à se rendre nécessaires et qui ne sont conduits que » par leur intérêt propre[1].

» Je parts pour me rendre à Pau, où M. le maréchal » de Berwick me destine pour y comander un corps de » cavalerie. Je tâcheray d'y servir le Roy avec le même » zèle que partout ailleurs. Vous voudrez bien permettre » que je vous fasse remarquer que, pendant l'expédition » que je viens de fayre, il ne m'a pas déserté un seul

1. Le ministre recevait des lettres de gens qui voulaient faire du zèle, donnaient des renseignements, même des conseils, critiquaient les opérations militaires, etc. Il renvoyait quelques-unes de ces missives à M. de Bonas. — C'est à cela que ce dernier fait allusion.

A ce propos, lors de la guerre de succession, M. Le Gendre, qui recevait de semblables communications et qui savait à quoi s'en tenir, disait dans une lettre au Contrôleur général Desmarest, le 28 octobre 1707 :

« On empêcherait plutôt les Gascons de manger et de boire, que d'écrire sans aucun » ménagement, quand il s'agit de satisfaire leurs passions. » (Archives nationales : Généralité de Montauban, G. 7. n° 397.)

Digitized by Google

» soldat et que les troupes et le pays sont contents, et » moy beaucoup des uns et des autres.

» Je vous suplie, M^r^, de voulloir bien me continuer » l'honeur dé vos bontés et me croyre, avec tout le res- » pect possible, votre très humble, etc.

» BONAS-GONDRIN.

» Si vous m'honorez de vos ordres, vous aurez la » bonté de fayre adresser vos lettres à M. de Lesseville, » à Pau[1]. »

En tête de cette lettre figure la note suivante, écrite par M. Le Blanc :

» Lu tout au long cette lettre à Son Altesse Royale » qui est très contente. Beaucoup de marques d'estime. »

Le 16 juin, la ville de Fontarabie[2] capitulait, après un siège assez rude. L'armée française avait perdu quatre officiers et cent trente-six soldats tués. Trente-six officiers et cinq cent treize soldats étaient blessés.

Philippe V, témoin impuissant de la prise de Fontarabie, accablé par la fidélité des Français qu'il regardait comme une défection, semblait rechercher l'isolement et la solitude. On essayait de lui faire comprendre que tous les malheurs de cette guerre néfaste retombaient sur le ministre qui l'avait suscitée. Le maréchal de Berwick, maître de deux provinces d'Espagne, s'efforçait de gagner ses adversaires par une conduite aussi généreuse que politique. Il ne levait point de contributions, il renvoyait les prisonniers, il traitait les habitants avec de tels ménagements, que ceux-ci demeuraient spectateurs de la lutte sans intervenir. Des deux côtés, on ne croyait pas à la prolongation de la guerre.

Le 21 juin, M. Le Blanc envoyait sa réponse aux lettres

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : Guerre d'Espagne, R. 2. 560.

2. Une médaille fut frappée en commémoration du siège et de la prise de Fontarabie. En voici la description :

Pallas française foulant l'écu de Fontarabie présente une branche d'olivier à une guerrière qui tient l'écusson d'Espagne. — *Pacis firmandæ criptum pignus.* Gage arraché pour assurer la paix. — Exergue : *Fontarabia capta XVI Jn MDCCXIX.* Monogramme D. V.

Digitized by Google

que M. de Bonas lui avait adressées après la prise de Castelléon :

« J'ai receu, Monsieur, par le sieur de Crest, les lettres » que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce » mois, et j'ay remis à Son Altesse Royale celle que » vous m'avez adressée pour elle.

» Je ne vous diray rien de la satisfaction qu'elle a de » la conduite que vous avez teneue dans votre expédition » de Castelléon. Elle s'en explique par la lettre cy-jointe » beaucoup mieux que je ne pourrois faire. En atten- » dant qu'elle puisse vous accorder des grâces propor- » tionnées à l'estime qu'elle fait de vous, elle augmente » de deux mille livres la pension de trois mille que vous » avez ci-devant obtenue. Vous devez estre bien persuadé » de l'attention que j'auray toujours sur toutes les choses » qui pourront vous intéresser.

» Votre courrier a eu une pension de 400 livres et » une gratification de 3,000 en considération de la bonne » nouvelle qu'il a apportée. Je crois qu'il ne sera pas » mécontent de son voyage et qu'il se saura bon gré » d'avoir travaillé à mériter les témoignages avantageux » que vous rendez de luy.

» S. A. R a lu avec plaisir ce que vous luy marquez sur » le compte de M. le prince de Montauban, de M. de » Miron et de M. le chevalier d'Ambres. Elle désire que » vous les assuriez de sa part qu'ils la trouveront très » disposée à l'occasion à leur donner des marques de sa » satisfaction. Quelque résolution que S. A. R eût prise » de ne pas augmenter la dernière promotion, elle n'a pu » résister à tout le bien que M. le maréchal de Berwick » et vous luy dites en faveur de M. de Bettens. Elle luy a » accordé le grade de brigadier et son brevet sera daté » du jour de la promotion. Ainsy la grâce sera complète.

» Je suys bien aise que vous ayez esté content du » commissaire Hocquard. Au lieu de 600 livres d'appoin- » tements qui luy avoient esté réglés par moys, je les luy » feray payer dorénavant sur le pied de 800 livres.

Digitized by Google

» A l'égard du sieur de Lassus, S. A. R veut bien luy » accorder une commission pour remplir les fonctions de » juge de la vallée d'Aran, mais comme dans ces sortes » d'expéditions il y a ordinairement des clauses relatives » aux usages du pays, j'ay besoin pour la fayre fayre dans » les règles d'avoir copie du titre de celuy qui exerçoit » ci-devant ceste charge pour l'Espagne.

» Je crois que le meilleur party qu'on puisse tirer du » lieutenant et vingt-deux Miquelets du régiment de » Savaric qui sont veneus vous joindre tous armés et » équipés, est de les envoyer au Mont-Louis pour estre » incorporés dans les bataillons d'arquebusiers catalans » que les sieurs Grau et Ferrer y rassemblent.

» Je suys avec un sincère attachement, Monsieur, votre » très humble et très obéissant serviteur.

» LE BLANC[1]. »

Pendant l'occupation française, Marc-François de Lassus remplit les fonctions de juge en chef de la vallée d'Aran, et sur la recommandation du maréchal de Berwick il obtint une pension de quinze cents livres sur le trésor royal[2].

M. de Champier, gouverneur de Castelléon, convoqua le 23 juin tous les consuls et les bayles de la vallée d'Aran.

1. Cette pièce fait partie de nos Archives. (Lettres et correspondances du XVIIIe siècle n° 79, Subdélégation.)

2. La charge de juge en chef de l'Aran fut donnée à Marc-François de Lassus. Son père reçut en même temps de M. Le Blanc une gratification de 1,500 livres.

Cette gratification fut convertie en pension à la fin de la guerre. M. Le Blanc expédia le brevet, le 21 janvier 1620, avec la lettre suivante à Pierre de Lassus :

« Depuis que je vous ay mandé, Monsieur, par ma lettre du 26 novembre, que Son » Altesse Royale vous avoit accordé une gratification de 1,500 livres, M. le maréchal de » Berwick a rendeu des témoignages si avantageux de votre zèle et de vos services qu'Elle » a bien voulu convertir ceste gratification en pension. Comme vous devez avoir touché » les 1,500 livres de gratification dont j'ay expédié l'ordre à M. de Lesseville le 24 du » mois passé, ceste somme vous tiendra lieu de la première année de votre pension, et je » continueray à la fayre employer sur l'état des pensions qui s'expédieront à l'avenir, de » manière qu'au mois de decembre 1720 vous toucherez la deuxième année. Je suys, très » parfaitement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. LE BLANC. »

Du consentement de Pierre de Lassus, la pension fut mise, en mai 1720, sur la tête de son fils Marc-François, qui en jouit jusqu'à sa mort (4 août 1780).

M. de Bonas entretint une correspondance suivie avec MM. de Lassus. Il leur disait, le 10 mai 1720 : « Vous n'avez pas d'ami plus solide que moy. » — (*Ex nostris A.* D. 6, n° 27 et s.)

Digitized by Google

La misère du pays était grande à la suite des taxes et des réquisitions imposées depuis le commencement de la guerre par l'ancien gouverneur espagnol. Il importait au plus haut point de continuer les traditions de sage politique laissées par M. de Bonas. « Le régent de France, dit » M. de Champier à tous les gens qui l'écoutaient, est » animé des dispositions les plus bienveillantes à votre » égard; il maintiendra tous vos privilèges, il ne vous » demandera pas de nouveaux sacrifices, sachant que » vous en avez supporté de très onéreux. Il veut que » vous viviez en paix sous sa protection. Je suivray les » exemples du marquis de Bonas dont vous avez tous » admiré la modération et la droiture. Je seray juste » comme luy, mais, comme luy aussy, ferme et sévère » selon les évènements. Vous pouvez estre asseurés de la » bonne discipline de mes troupes. Tous vos griefs seront » écoutés; à votre tour montrez-vous soumis, confiants, » agissez avec franchise, et de ceste conduite vous reti- » rerez le plus grand bien. »

En rendant compte à Berwick de cette assemblée, M. de Champier ajoutait :

« J'auray les mains si nettes que Dieu ny les hommes » ne me reprocheront aucune ordure. Par ma conduite » je donneray envie aux vallées voisines d'entrer sous » la domination de la France.

» M. de Bonas a laissé dans ce pays un tel renom qu'il » faudra l'y faire revenir si l'on veut assurer les premiers » succès[1]. »

Répondant à Le Blanc qui lui demandait un avis au sujet de Castelléon, Berwick datait la lettre suivante du camp de Renteria, le 27 juin :

« Quant à ce que vous me marquez de ce qu'il convien- » droit de fayre de Castelléon, dans un autre temps rien » ne seroit meilleur que le fayre sauter; mais ceste

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2.560.

Digitized by Google

» guerre estant d'une nature différente de toutes les » autres, par rapport aux veues et manèges du cardinal » Albérony, je croirois qu'il convient de garder ce châ- » teau qui barre l'entrée de ce costé-là, d'autant même » qu'il soutient les peuples de la vallée d'Aran qui sont » bien disposés pour nous ; mais comme ceste guerre » doit avoir une fin, si Son Altesse Royale l'approuve, je » le feray miner[1]. »

Le maréchal de Berwick, frappé de tous les éloges qu'on faisait de M. de Bonas, et sachant apprécier les remarquables qualités de cet officier général, résolut de lui confier un corps d'armée qui pénétrerait plus avant dans la Catalogne et donnerait la main aux troupes qu'on réunissait en Roussillon. M. de Champier écrivait, le 17 juillet, qu'une sourde fermentation était signalée dans les vallées frontières. Autour de Vénasque les Espagnols s'agitaient ; les Miquelets commençaient à reparaitre : il serait urgent d'étouffer ces dispositions belliqueuses et de se porter sans retard sur Vénasque. Les trois pièces de vingt-quatre et les mortiers qui avaient servi au siège de Castelléon seraient très efficacement mis en usage pour le siège de cette place que l'on réduirait en quelques jours.

Berwick envoie plusieurs bataillons du camp de Muret dans la vallée d'Aran, et M. de Bonas s'y retrouve à la fin de juillet. De grands approvisionnements sont attendus à Montrejeau[2].

« Il faut ravitailler et mettre en état Castelléon, écrit » Bonas à Le Blanc, le 25 juillet. Un siège prochain est » à craindre. Je fais réparer la route de Saint-Béat et je

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

2. On signifie à Toulouse, Cazères, Saint-Gaudens, Montrejeau, un ordre du Roi du 15 juillet portant de ne laisser prendre aucun droit pour le transport et passage des vivres et approvisionnements expédiés à l'armée des Pyrénées par Dominique Lasalle, bourgeois de Paris, fournisseur de 300,000 qx. de blé, 250,000 sacs d'avoine de 12 boisseaux, 40,000 qx. d'orge, 120,000 rations de fourrages. (Signé du Régent et de Le Blanc.)

(*Ex nostris A.* D, n° 62. D D D.)

Digitized by Google

» prends toutes les mesures pour n'estre point surpris. » Je voudrois parcourir toutes les vallées frontières avec » un corps d'armée, et je me ferois fort de les insurger » contre l'Espagne, d'autant mieux que je suis conneu » dans le pays [1]. »

Peu de temps après, nous trouvons M. de Bonas en cours d'explorations dans la Cerdagne ; il explique à Berwick comment il comprend la guerre dans toute cette région. « Ne vous fiez pas, dit-il, à tous ces donneurs » d'avis qui ne veulent que rançonner le pays et se pro- » curer les grâces de la cour sans les mériter [2]. »

Interrogé sur la situation des Quatre-Vallées, M. de Noë répond, le 2 août, qu'elle se maintient satisfaisante. Les Espagnols ne se montrent pas sur les frontières. Les mouvements qui se produisent dans la Catalogne n'ont pas de contre-coup en Aragon. Toutes les troupes disponibles de cette province sont parties pour la Navarre au secours de Saint-Sébastien. De faibles garnisons occupent les places. Malgré les excitations des agents d'Alberoni, les Miquelets ne répondent point à l'appel. Les officiers chargés de les enrôler battent le pays en vain. Les milices des Quatre-Vallées conservent une attitude très résolue. Elles sauront défendre leurs foyers avec autant de courage que de fidélité. Jusqu'à nouvel ordre, M. le Maréchal ne doit pas prendre le soin de faire camper des troupes réglées à proximité des vallées d'Aure et de Louron [3].

Berwick reçut ces nouvelles au moment même où l'armée française entrait dans Saint-Sébastien.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre : Lettres de Bonas et Champier, 16 juillet et suiv., R, 2. 560.

3. Archives historiques du Ministère de la guerre R. 2.560.

Voici quels étaient les émoluments, ou, comme on disait alors, l'ustencile du Sénéchal des Quatre-Vallées : 400 livres par an, 105 livres pour loyer d'une maison meublée à Sarrancolin, 40 francs pour bois et charbon, 12 francs pour deux messagers à lettres.

Le 18 septembre 1719, M. de Noë, sénéchal, fit mettre en prison le sr Bagnéris, syndic des Quatre-Vallées, parce qu'il avait refusé de payer l'ustencile.

(Ex nostris A : Vallée d'Aure, CCC. n° 97.)

Digitized by Google

Les bataillons détachés du camp de Muret ne firent que traverser la vallée d'Aran, pour se rendre dans la Conque de Tremps désignée par Berwick pour être le centre des opérations militaires. L'absence des neiges facilita la marche des colonnes françaises au milieu des montagnes qui séparent le territoire d'Aran de la longue vallée de la Noguera Paillaresa. Le siège de Vénasque fut remis à d'autres temps, lorsque les péripéties des événements amèneraient nos armées au cœur de l'Aragon. Tous les ports demeuraient bien gardés. On laissait à Bagnères-de-Luchon deux bataillons et les milices en communication permanente avec la garnison de Castelléon et avec la réserve de troupes cantonnée à Saint-Béat.

Le corps d'armée de la Conque de Tremps comprenait dix bataillons d'infanterie, deux régiments de dragons et mille arquebusiers ou Miquelets, enrôlés sous nos drapeaux par les soins de M. de Fimarcon, lieutenant général, gouverneur du Roussillon. Les troupes étaient éprouvées, choisies, tirées des meilleurs régiments de France. On ne comptait guère sur les Miquelets. Ces partisans ne se battaient que par amour du pillage et de la rapine. Ils ne s'entendaient qu'aux surprises, embuscades, attaques de convois faiblement escortés. Mis en ligne comme les autres soldats, ils se fondaient pour ainsi dire sous le feu de l'ennemi, ne revenant qu'après la bataille, avides du butin qu'ils n'avaient pas eu le courage de gagner mais dont ils réclamaient audacieusement leur part.

Ce fut avec un sentiment de fierté légitime que M. de Bonas prit le commandement des belles troupes confiées à sa valeur et à son expérience. Impatient de justifier le choix que Berwick avait fait de sa personne, et jaloux d'accroître sa propre renommée, il chercha des moyens habiles pour soulever les populations et pour semer la division dans le camp ennemi. Ses proclamations et ses actes étaient conformes au manifeste qu'il avait publié dans la vallée d'Aran. La France ne faisait

Digitized by Google

point la guerre à Philippe V, l'héritier de ses rois, encore moins au noble peuple d'Espagne, mais à l'astucieux ministre qui déchainait contre sa patrie d'adoption les justes colères de toutes les puissances de l'Europe. Bien des gens applaudissaient à ces discours; des symptômes de rébellion se manifestèrent. Le 17 août, M. de Bonas faisait enlever le brigadier de Cron par les soldats que commandait ce général. Quelques jours après, Don Antonio Berenguer, colonel des milices espagnoles, partageait le même sort. La prise du château de Bar, près d'Urgel, couronna par un coup d'éclat ces premiers succès [1].

Pendant le mois de septembre, en Catalogne, les Français ne se mesurèrent point avec les nouvelles troupes envoyées par Alberoni, sauf en quelques escarmouches sans importance. Le 2 octobre, les bataillons d'arquebusiers de Grau et de Belair du corps de Bonas, attaqués vivement par une brigade espagnole, firent très mauvaise contenance au premier choc et lâchèrent pied sans disputer le terrain.

M. de Bonas ne voulut pas rester sous le coup de cet échec; il surprit à son tour les ennemis aux environs de Monsec, chargea lui-même à la tête de ses dragons avec tant d'impétuosité que son cheval fut tué; l'avantage de cette journée resta aux Français, malgré leurs arquebusiers qui ne se risquèrent pas dans la mêlée.

M. de Bonas se plaignit à Berwick de ces auxiliaires, en termes très indignés (Lettre du 3 octobre) :

« Je suys outré contre nos Miquelets qui n'ont jamais » voulleu mordre et qui ont fait la plus mauvaise conte- » nance du monde. Ce sont de franches canailles qui ne » songent qu'à voller, piller, assassiner, dépouiller les » prisonniers, ou qui les laissent échapper [2]. »

Comme un vent de révolte et de désertion semblait

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2.560.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2.560.

Digitized by Google

souffler sur ces bandes rebelles à toute discipline, M. de Bonas demanda très instamment au maréchal l'autorisation de faire rouer les déserteurs au lieu de les passer par les armes. Pendant la guerre de succession, M. de Vendôme avait usé de ce moyen violent et s'en était fort bien trouvé. L'infamie du supplice inspirait une terreur salutaire. Après plusieurs exécutions en grand appareil, les désertions avaient pris fin.

Depuis la fin d'octobre, la guerre avait été portée en Catalogne par le revers français des Pyrénées. Le pays de Comminges vit un grand passage de troupes échangeant leurs quartiers de Bayonne contre ceux du Roussillon. M. de Berwick alla faire en personne le siège de Roses, mais il dut l'abandonner le 6 novembre, et ramener ses soldats en France.

M. de Bonas reçut l'ordre d'hiverner dans la Conque de Tremps et de surveiller nos frontières depuis le comté de Foix jusqu'aux limites du Bigorre. Saint-Gaudens et Montrejeau conservèrent des bataillons de réserve destinés à protéger le pays contre les incursions ennemies. Trois cents hommes occupaient la vallée d'Aran. A Saint-Béat, Cierp et Luchon, les garnisons que nous avons déjà citées veillaient à la sécurité des ports et passages, et l'hiver allait amener avec ses neiges un armistice forcé.

La France et l'Espagne étaient également lasses, mais cette dernière avait le plus grand intérêt à voir finir la guerre. Au printemps, envahies par des armées nombreuses, la Catalogne et la Navarre deviendraient un sanglant champ de bataille et de nouvelles ruines s'ajouteraient à celles qu'avait accumulées la guerre de succession. D'un autre côté, les Anglais préparaient ostensiblement une vaste expédition contre l'Amérique espagnole. Alberoni, malheureux dans tous ses projets téméraires, livrait l'Espagne à la merci de l'Europe conjurée contre lui. Impressionné par tant de revers, Philippe V regarda son ministre d'un œil mécontent. Des intrigues s'engagè-

Digitized by Google

rent de toutes parts pour précipiter la chute de l'homme d'Etat dont le prestige et le crédit s'affaiblissaient de jour en jour. Une partie de la noblesse espagnole ne vit dans Alberoni qu'un odieux étranger et dans sa politique que la persistance d'une insupportable domination. On circonvint Philippe V par tous les moyens les plus propres à frapper un prince aussi faible, indécis et méfiant. Le Régent fit affirmer qu'il n'y aurait jamais de paix tant que le ministre garderait sa place. Bientôt la Reine elle-même abandonna le cardinal. Au faite des grandeurs, sans le moindre soupçon de disgrâce, le 5 décembre 1719, il reçut brusquement l'ordre de quitter Madrid dans vingt-quatre heures et l'Espagne dans huit jours. Alberoni s'empressa d'obéir; il revint en Italie. Après des péripéties sans nombre, cet homme qui avait joué un si grand rôle, excité tant de haines et rêvé pour l'Espagne l'empire du monde, mourut à 88 ans, simple légat de Ravenne, conservant à cet âge et dans ce rang modeste l'infatigable activité d'esprit dont il avait été dévoré pendant toute sa vie [1].

Alberoni disparu de la scène, le but principal du Régent et de Dubois était atteint. On espéra la suspension immédiate des hostilités.

« Pour convaincre de la proximité de la conclusion de » la paix entre la France et l'Espagne, dit Buvat, plu- » sieurs marchands de Paris reçurent des lettres de » leurs correspondants de Madrid par lesquelles ils leur » demandaient des rubans de toutes couleurs, des écharpes, des palatines, des éventails, des colliers de perles, » et autres ajustements pour les dames espagnoles. [2]

La guerre ne cessa point; M. de Bonas soutenait toujours des combats dans la Conque avec des chances heu-

1. La chute d'Alberoni fut pour Saint-Simon l'occasion de faire de ce ministre qu'il détestait un de ces portraits à l'emporte pièce dans lesquels il ne gardait aucun ménagement. Il ne craint pas d'appeler le cardinal *un monstrueux personnage*. (*Mémoires de Saint-Simon : La Régence*).

2. Buvat, *Journal de la Régence*, tome II.

Digitized by Google

reuses, et pendant le mois de novembre on avait achevé de miner le château de Castelléon. Le canon et le matériel furent évacués. On fit sauter la vieille forteresse. Au bout d'un mois, elle était entièrement démolie et rasée jusqu'au niveau du sol. M. de Champier mena cette opération avec une grande activité[1]. Il cantonna la garnison dans les villages et fit transporter l'artillerie et les munitions à Saint-Gaudens, avec recommandation aux consuls de cette ville de rendre ce matériel aux arsenaux de Toulouse et de Bordeaux[2].

Au mois de janvier 1720, le prince Pio se mit en devoir d'expulser les Français de la Conque de Tremps. Le marquis de Bonas, menacé par des forces supérieures, se replia sur la Cerdagne et vint rejoindre les troupes de Fimarcon qui se composaient de onze bataillons, cinq cents grenadiers, deux mille cinq cents hommes tirés des places du Roussillon, et deux mille partisans de Catalogne enrôlés au service de France. Le Prince Pio reprit la Cerdagne. Urgel, vaillamment défendu par le lieutenant-colonel Ménard, se rendit aux Espagnols le 1er février. Le château capitula le 12 février, et la garnison, prisonnière de guerre, défila devant le vainqueur[3]. L'armée française revint en Roussillon prendre ses quartiers, emmenant à sa suite les Miquelets catalans qui n'osèrent affronter les châtiments que leur réservait le gouverneur de la province. M. de Bonas quitta l'armée le 11 février, y laissant une grande réputation de bravoure et de capacité.

Le 17 février, la paix signée à Londres termina cette guerre stérile qui avait coûté 82 millions à la France !

Les deux nations déposèrent les armes avec un égal

1. Lettre de M. Devienne, commissaire de l'Extraordinaire à Auch, à M. de Lassus, subdélégué, au sujet du paiement des démolitions de Castelléon, 17 décembre 1719.

2. Etat payé par les consuls de Saint-Gaudens pour le transport des canons, boulets, munitions, mortiers, etc., le tout déposé à Saint-Béat. — Décembre 1719.
(*Ex nostris A.* 51. D D D.)

3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560 : Lettres du marquis de Bonas, marquis de Fimarcon, etc., février 1719.
Mémoires du règne de Philippe V, par le marquis de St-Philippe, t. IV, Amsterdam, 1756

Digitized by Google

empressement. De Paris à Madrid on n'entendit qu'un long cri de délivrance. On mesurait le prix de cette paix si désirée à la joie que manifestaient les peuples. Elle se traduisit par des fêtes, des solennités civiles et religieuses. L'allégresse publique éclatait surtout dans nos provinces frontières dont les intérêts avaient le plus sérieusement souffert. A Saint-Gaudens, Montrejeau, Saint-Béat, dans tous les villages du Comminges et de la vallée d'Aran, les réjouissances durèrent plusieurs jours[1]. Dans ces réunions spontanées se rencontrèrent des milliers de braves gens des deux nations, contraints par la politique à se traiter en ennemis lorsqu'ils ne demandaient pas mieux que de vivre en bonne intelligence. On revint aux anciennes coutumes pour un temps délaissées, aux échanges commerciaux forcément interrompus, à la réciprocité des amicales relations. Les Aranais reprirent le chemin du beau pays de France où, par les temps difficiles, ils trouvaient une hospitalité généreuse Nos montagnards, de leur côté, traversèrent de nouveau les ports des Pyrénées et descendirent dans ces vallées bien connues de la Catalogne et de l'Aragon, pour aller offrir l'assistance de leurs bras robustes aux propriétaires de ces fertiles contrées. On se hâtait d'autant plus à renouer la chaine des traditions séculaires que la privation absolue de ces rapports avait été pour tous plus préjudiciable et plus pénible. Les premières fêtes de Saint-Bertrand de l'année 1720 attirèrent une affluence inusitée d'Espagnols. Le clergé de l'Aran y fut représenté par plus de cent prêtres. On oubliait les souvenirs poignants de la guerre ; on remerciait le ciel, on se félicitait mutuellement de cette réconciliation si nécessaire apportée par le bienfait de la paix[2].

1. Extraits des correspondances et papiers de la subdélégation, année 1720. *(Ex nostris A. D. D. D.*, n° 107.)

2. A l'occasion de la paix de 1720, une médaille fut frappée à Paris. En voici la description :

Pallas à côté d'un monceau d'armes et d'un cheval libre. *Tranquillitas Europæ* : Tranquillité de l'Europe. — Exergue : *Pax cum Hispanis MDCCXX* : Paix avec l'Espagne. — Monogramme I. B.

Digitized by Google

Cette union, si féconde en résultats heureux, se maintint jusqu'à la chute de notre vieille monarchie. Les guerres de 1792 et des années suivantes brisèrent ces liens jusques-là respectés et jetèrent violemment les deux peuples l'un sur l'autre. Des luttes terribles succédèrent à cette longue suite de jours pacifiques. Pendant soixante-dix années, presque un siècle, Espagnols et Français avaient vécu loyaux amis et fidèles alliés, à l'ombre des drapeaux qui portaient avec fierté, dans leurs plis confondus, les glorieuses fleurs de lis de la Maison de France.

B^on^ DE LASSUS.

Digitized by Google

LES CHEVALIERS DE MALTE

A FRONTÈS, PRÈS LUCHON

Les baigneurs qui fréquentent Luchon pendant la saison d'été et qui, pour cause de maladie ou par inexpérience de la montagne, n'osent affronter les superbes mais fatigantes courses de sommet, trouvent amplement à se dédommager dans les environs immédiats de cette charmante station.

En effet, les promenades autour de la ville sont aussi variées qu'agréables et elles constituent, en quelque sorte, en raison de la salubrité du climat, le complément du traitement suivi par les valétudinaires qui y trouvent sans fatigue les sensations de la montagne, car on marche constamment à une altitude de 630 à 700 mètres.

La promenade la plus fréquentée, celle qui attire le plus de malades et de touristes, est sans contredit celle qui, de Luchon, conduit par Montauban et Juzet au village de Salles, remarquable par ses eaux ferrugineuses. Cette route, que je ne saurais assez signaler à l'attention des étrangers, longe, comme un large ruban, la base des montagnes si pittoresques de Montauban et de Juzet dominées par les pics de Poustajou (1930 m) et Bacanère (2194 m).

De tous les points de cette voie la vue plonge sur le vallon de Luchon qu'on peut admirer sous ses plus gracieux aspects, ainsi que sur les belles montagnes

Digitized by Google

qui forment autour de la ville comme un cadre merveilleux. Aussi cette route est-elle sillonnée, à tous les moments de la journée, par les voitures, les piétons et par de nombreuses cavalcades.

Pendant la saison de 1892, je cheminais un jour, à l'instar de tant d'autres touristes, sur cette route si attrayante de Montauban à Juzet, lorsque, passant devant le hameau de Frontés, distant de 15 à 20 minutes de Luchon, mon attention se porta sur une grange sise à une courte distance de la route et dont les proportions me parurent plus vastes que celles des constructions de même genre, si nombreuses dans le pays. L'ancienne porte extérieure était murée, mais on en pouvait très bien distinguer le cintre imparfaitement masqué par la maçonnerie. Intrigué, j'entrai dans cette grange par une des deux portes latérales qui était grande ouverte. En m'apercevant, un jeune veau, seul hôte du lieu, fit des efforts désespérés pour rompre ses liens. Il finit cependant par se calmer en remarquant sans doute que mes dispositions ne lui étaient pas hostiles. Je pus alors examiner à mon aise l'intérieur de la grange. Tout d'abord je fus frappé de la solidité des murs qui mesuraient, sur tout le pourtour du bâtiment, un mètre 10 c. d'épaisseur. Le jour pénétrait mais faiblement, dans l'intérieur, par d'étroites et profondes ouvertures pratiquées dans l'épaisseur du mur, comme on en voit dans les anciennes chapelles. En outre, l'existence de niches creusées à droite et à gauche dans la partie nord de l'édifice, ainsi que la hauteur du plafond, semblaient démontrer que cette construction avait dû servir autrefois à d'autres usages qu'à emmagasiner du fourrage et à abriter du bétail. Du reste, à défaut d'autres vestiges, une précieuse découverte faite aux abords de la grange ne fit que confirmer mes prévisions. J'eus la bonne fortune

Digitized by Google

de mettre la main sur une ardoise assez épaisse, longue d'environ 0 m 30 c. et sur laquelle était gravée une croix de Malte admirablement conservée. Je résolus, dès lors, de pousser plus loin mes investigations et je pensai que la propriétaire de la grange, Madame G... serait en mesure de me donner quelques renseignements. J'allai la trouver ; elle répondit à mes questions avec une parfaite bonne grâce.

— Madame, lui dis-je en lui indiquant le bâtiment que je venais de visiter, cette grange a-t-elle toujours fait l'office d'un magasin à fourrage?

— Oh! non, Monsieur; il y a 3 ou 400 ans, du temps de la reine *Margot* (Marguerite de Navarre, sans doute), ce bâtiment appartenait aux chevaliers de Malte et c'était leur église.

— Etes-vous bien sûre de ce que vous avancez?

— Oui, Monsieur : d'abord la tradition s'en est conservée dans ce pays, et puis j'étais présente quand on a démoli l'autel de la chapelle. Je vous parle d'environ 50 ans, j'étais toute enfant.

— A-t-on trouvé quelques indices sérieux de la présence des chevaliers de Malte en cet endroit?

— Quand on a creusé le petit enclos qui se trouve devant la chapelle pour en abaisser le niveau, on a trouvé trois tombeaux en marbre renferment les restes de trois chevaliers de Malte, avec des inscriptions dont je ne me rappelle pas la teneur. On a transporté les ossements des chevaliers en terre sainte, au cimetière de Juzet dont dépend le hameau de Frontés ; on a brisé les tombeaux, et les débris ont servi à la construction des murs du jardin, je ne sais trop.

Je ne pus réprimer un mouvement de dépit en présence de cet acte de vandalisme.

— Les chevaliers de Malte avaient-ils leur demeure tout près d'ici ?

Digitized by Google

— Oui, Monsieur, et je puis vous en montrer les ruines.

Madame G... me conduisit à sa maison située à une vingtaine de mètres en arrière de la chapelle. Je n'eus pas de peine à reconnaître, tout près de l'escalier qui conduit au premier et unique étage de la maison dont elles constituaient les assises de ce côté, des murailles parfaitement intactes et absolument identiques, quant à l'épaisseur et à la composition des matériaux, à celles de la chapelle. C'était bien là, en effet, que devait être jadis la modeste demeure des représentants de l'ordre illustre qui a joué dans l'histoire un rôle si brillant et si glorieux. .

— Pourquoi, Madame, n'avez-vous pas bâti votre habitation sur le bord de la route, à côté ou même sur l'emplacement de la chapelle?

— Nous nous en serions bien gardés, Monsieur : on entendait alors, la nuit, un bruit de chaînes dans la chapelle. C'étaient, disait-on, les chevaliers qui revenaient visiter leur ancien temple, et vous comprendrez très bien que nous ne voulions pas faire étrangler notre famille (*sic*).

Je ne me rendis qu'avec une bonne grâce résignée aux motifs invoqués par mon aimable interlocutrice. Et, poursuivant mes investigations, je demandai à Madame G... si les chevaliers de Malte avaient des propriétés importantes dans le pays et si elle pouvait me les désigner.

— D'après la tradition, me répondit-elle, ces champs et ces vastes prairies, que vous voyez se développer devant vous jusqu'aux rivières de la Pique et de l'One, appartenaient aux chevaliers de Malte; et se retournant du côté de la montagne de Juzet au pied de laquelle nous nous trouvions, elle ajouta : les chevaliers de Malte possédaient encore une métairie qui s'étendait jusqu'au milieu de ces montagnes qui sont

Digitized by Google

devant nous. Je ne puis vous donner d'autres détails.

Je ne voulus pas quitter la très complaisante Madame G... sans obtenir d'elle un dernier renseignement. Je lui demandai ce qu'était devenu l'autel de la chapelle qu'elle avait vu démolir. Elle me répondit que les pierres dont cet autel était composé avaient été enfouies à l'extrémité d'une prairie qu'elle me montra.

Le lendemain, accompagné d'un jeune archéologue plein d'ardeur, M. E. B... d'Agen, je me rendis sur les lieux indiqués, et là, armés chacun d'une pioche, nous nous mîmes à fouiller la terre par une chaleur tropicale. Nos investigations eurent un plein succès. Après une demi-heure d'efforts, nous mîmes à jour de grandes plaques de pierre, dont quelques-unes avaient 0^{m}50 à 60 cent. de longueur sur une largeur de 30 à 40 cent. Ces pierres étaient toutes travaillées, percées de trous à leurs extrémités et pourvues de larges rainures qui permettaient de les adapter ensemble. Nul doute, c'étaient bien les objets que nous cherchions. Du reste, nos appréciations furent confirmées par des personnes dont la compétence en ces matières nous était connue.

Maintenant que l'existence d'un établissement des chevaliers de Malte à Frontés, à une date plus ou moins éloignée, paraît bien constatée, il m'a semblé intéressant de rechercher quelle importance il pouvait avoir et quel pouvait être, dans l'organisation de l'ordre, le genre de l'établissement dont il s'agit.

Grâce à l'obligeance de M. Léon Beaurier qui a bien voulu me donner de précieuses indications, grâce aussi à la complaisance de Me Comet, notaire à Luchon, qui a mis à ma disposition de très intéressants documents dont il est détenteur, j'ai pu élucider le premier point.

Il résulte, en effet, des minutes de Rivière Pérez,

Digitized by Google

notaire royal à Oô, que le 21 mai 1758, messire Jean Sébastien de Varagua Balesta, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Poucharramet, près Muret, a affermé au sieur Laurent Fadeuil « la métairie appelée de Frontés » avec la jouissance des fruits et marbres de Juzet et Frontés « pour une » durée de six années, moyennant la somme de 650 » livres pour chacune des six années ; le tout porté et » rendu dans l'hôtel prieural de Saint-Jean, entre les » mains dudit seigneur de Varagua, et payable en » deux paiements, le premier aux fêtes de Noël et le » second aux fêtes de Pâques. »

Il était entendu que la « disme d'Artigues et de » Saint-Jean de Lauras et les droits seigneuriaux » dudit Saint-Jean de Lauras, dépendant de Frontés, » ne faisaient pas partie du présent bail et arrente- » ment, attendu que ces droits étaient déjà affermés » à divers particuliers dudit Artigues. »

Cet acte authentique de fermage, du 21 mai 1758, confirme pleinement, on le voit, les renseignements donnés par Madame G... au sujet des possessions de l'ordre de Malte à Frontés, et si l'on considère la valeur que l'argent avait à cette époque, on trouvera que la somme de 650 livres était relativement importante pour le pays. D'ailleurs, à cette somme doivent s'ajouter les revenus résultant des autres propriétés affermées avant le 21 mai 1758.

Un autre document très intéressant et émanant des archives d'Etienne Sourd Saccarère, notaire royal de la vallée de Luchon, fait connaître que les possessions des chevaliers de Malte au pays de Luchon dataient d'une époque très reculée. Ainsi, il est fait mention dans cette pièce d'une délibération des notables de Luchon, à l'effet de vérifier l'acte de bornage de 1266, « qu'a fait expédier messire de Balesta, grand prieur « de Malte de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. »

Digitized by Google

Des difficultés étant survenues par suite de l'examen de cet acte de bornage, les notables de Luchon résolurent d'envoyer deux délégués munis de pleins pouvoirs, Barrau et Huguet, pour tâcher de s'entendre avec le sire de Balesta et régler le différend avec lui. A ce sujet ils délibérèrent pour arriver aux moyens d'emprunter la somme de 500 livres, soit pour désintéresser le grand prieur, soit pour subvenir aux frais du voyage à Toulouse des deux délégués. Cette délibération eut lieu le 10 mai 1767.

On trouve encore, dans les archives de Me Comet, des documents établissant que les chevaliers de Malte possédaient d'autres domaines dans les environs de Luchon, comme, par exemple, à Aragnouet et à Arreau. Ils en possédaient aussi de considérables, non seulement dans d'autres parties des Pyrénées, mais encore dans beaucoup de contrées de la France, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays d'Europe. Quelle était l'origine de ces biens? Comment l'ordre de l'Hôpital en était-il devenu le légitime propriétaire? Un rapide aperçu historique sur l'origine et la fondations de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem me permettra de donner à ces questions une solution satisfaisante.

Admirateur du génie et de la puissance de Charlemagne et désireux d'entretenir avec lui des relations d'amitié, le Calife de Bagdad, Haroun, lui envoya les clefs du Saint-Sépulcre et accorda en même temps aux Français, entr'autres privilèges, celui d'ouvrir à Jérusalem une maison hospitalière pour y recueillir les pèlerins pauvres. Mais, sous les successeurs d'Haroun, le fanatisme des Musulmans et la jalousie des Grecs arrachèrent peu à peu leurs privilèges aux Français. Ceux-ci, impuissants, sans secours, furent, pendant de longues années, victimes d'exactions et d'avanies de

Digitized by Google

toute sorte. De là naquirent une soif ardente de vengeance et des ressentiments dont la foi religieuse et l'esprit chevaleresque s'inspirèrent pour proclamer la première croisade. Cependant, quelques années avant cette première croisade, un provençal de Martigues, Gérard Tunc, avait fondé à Jérusalem, à l'imitation de quelques marchands italiens qui, dit une chronique, avaient bâti l'église Sainte-Marie la Latine, une confrérie d'hospitaliers et d'hospitalières, à l'effet d'y recevoir les pèlerins et de soigner les blessés et les malades. Cette confrérie rendit de précieux services à Godefroy de Bouillon, lors de la prise de Jérusalem le 15 juillet 1099. En reconnaissance de ses services, le pape Pascal II, par une bulle datée de 1118, confirma Gérard en qualité de président de l'Hôpital qu'il avait fondé près de l'église de Saint-Jean-Baptiste, d'où le nom de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem que prirent les membres de la confrérie. Ils s'appelèrent ensuite chevaliers de Rhodes et plus tard chevaliers de Malte.

Dès le début, les ressources que possédaient les Hospitaliers étaient précaires; mais l'enthousiasme qu'excitait la prise de Jérusalem par les Croisés et la connaissance des services rendus aux malades et aux blessés, dont le nombre s'accroissait sans cesse, leur faisaient adresser de tous les côtés des sommes énormes pour les aider dans leur pieuse hospitalité. Un grand nombre de gentilshommes croisés firent don à l'Hôpital de leurs terres d'Europe, et d'autres, accourus des divers points de la Palestine et de l'Europe, voulurent entrer dans la confrérie pour participer aux bonnes œuvres de l'Hôpital.

Après la mort de Gérard Tunc et de Roger son successeur (1131), un chevalier du Dauphiné, Raymond Dupuy, remarquable par ses vertus et ses qualités militaires, fut nommé premier grand maître des Hospita-

Digitized by Google

liers, et des statuts furent rédigés pour donner de sérieuses assises à l'organisation de l'Hôpital. Ainsi que je viens de le dire, une foule de gentilshommes, entraînés par la foi et le goût des armes, accoururent pour se ranger sous la bannière des chevaliers de Saint-Jean. Comme ils appartenaient à des nationalités diverses et que nécessairement ils parlaient des langues différentes, Raymond Dupuy les divisa et les groupa selon leur nationalité et selon leur langue. Il y eut, dans le principe, sept langues : celles de Provence, d'Auvergne, de France proprement dite, d'Italie, d'Aragon, d'Allemagne et d'Angleterre, auxquelles, après le schisme de l'Angleterre, on ajouta celles de Castille et de Portugal. Les chevaliers de Saint-Jean furent divisés en trois catégories. La première comprenait ceux qui, par leur naissance ou leurs antécédents, pouvaient porter les armes et ceindre la cotte de mailles par dessus le froc. La seconde était réservée aux prêtres ou chapelains, chargés des fonctions purement religieuses. Et la troisième catégorie était composée de frères servants, plus spécialement attachés au service de l'Hôpital.

Telles furent l'origine et la fondations de cet ordre, moitié militaire, moitié religieux, qui a su pratiquer les vertus du moine tout en conservant les qualités brillantes du soldat et qui, par ses exploits sur terre et sur mer et une constante observation des règles de la confrérie, du moins en ce qui concerne la langue de France, a acquis dans la suite une si grande illustration, d'abord à Jérusalem et dans toute la Palestine, puis à Rhodes et enfin à Malte.

Les dignitaires de l'ordre étaient le grand maître, chef suprême, le conseil ou membres du chapitre, les grands prieurs et les commandeurs. Tous les biens, en quelque pays qu'ils fussent, et provenant des dons ou riches dotations des souverains, des princes ou des

Digitized by Google

seigneurs de la Palestine ou d'Europe, appartenaient au corps de la « religion », c'est-à-dire à l'ordre. C'est donc par des donations volontaires des premiers propriétaires, donations faites en bonne et due forme à l'ordre de Malte, que celui-ci avait été mis en possession, tant dans les Pyrénées que dans les autres parties de l'Europe, de ces biens immenses dont le revenu suffisait à l'entretien des forteresses et du nombreux personnel de l'Hôpital. J'estime que les domaines de Frontés et de Juzet n'avaient pas dû échapper à la règle commune. C'est la seule solution rationnelle qui, à mon avis, puisse être donnée aux questions posées plus haut.

Dans le principe, les biens de l'ordre étaient directement administrés par les grands prieurs, chacun dans son district. Mais il arriva que quelques-uns de ces dignitaires, profitant de leur éloignement, absorbèrent pour leurs besoins personnels les revenus appartenant à l'ordre. Pour prévenir le retour de faits semblables, le chapitre commit un chevalier dont on connaissait la probité et le désintéressement, pour régir chaque portion des biens qui se trouvaient dans le même canton. A ce chevalier, qui était le chef de la commanderie, on adjoignit un autre chevalier et un religieux pour dire la messe. Ces trois personnages constituaient le personnel affecté aux commanderies ordinaires. Le commandeur pouvait prendre, sur le revenu de la terre dont la gestion lui était confiée, une portion pour faire subsister la communauté et assister les pauvres, et tous les ans il devait envoyer au trésor commun une certaine somme proportionnée aux revenus de la commanderie. Cette redevance s'appelait *responsion*. Les commandeurs étaient nommés pour une durée de cinq années, et si, à l'expiration de ce terme, il était reconnu que le commandeur avait con-

Digitized by Google

venablement géré le domaine qui lui avait été confié, envoyé régulièrement les *responsions*, entretenu les églises et assisté les pauvres de sa région, il était pourvu d'une commanderie plus importante. Il pouvait aussi, dans ces conditions, arriver à la dignité de grand prieur.

Le grand prieuré de Toulouse comprenait 35 commanderies échelonnées, en partie, le long des Pyrénées, en face ou à proximité des principaux passages, car à l'origine, les commanderies, sortes de succursales de la maison mère, n'avaient été instituées que pour recevoir les pèlerins ou les Croisés, leur venir en aide et leur fournir les moyens de se rendre en Palestine. Les pèlerins aragonais qui franchissaient les Pyrénées pour se rendre en Terre Sainte étaient sans doute reçus dans les premières commanderies situées au pied des montagnes et où, en conformité des dispositions qui avaient présidé à la création de ces utiles établissements, on pourvoyait à leurs premiers besoins. Puis ils se dirigeaient, en passant par les commanderies qui leur avaient été désignées, jusqu'au port d'embarquement où leur équipement était complété et les frais de leur voyage assurés.

L'établissement de Frontés-Juzet comportait-il, dans l'origine, la création d'une commanderie? L'étendue des terres qui le composaient et sa position en face du port de Vénasque, presque au débouché de la route qui, de ce port, mène à Luchon, permettrait d'admettre l'affirmative. Les tombeaux qu'on y a mis à jour et les autres vestiges qu'on a découverts à Frontés indiquent suffisamment qu'il existait là un centre d'une certaine importance; et si l'on veut bien considérer que, dans l'organisation de l'ordre, l'action du commandeur ne s'étendait pas au delà de la région où étaient situées les terres dont il avait la gestion, on peut affirmer avec une quasi-certitude qu'on se trouve, à

Digitized by Google

Frontés-Juzet, en présence d'une ancienne commanderie.

L'ordre de Malte n'a pas été aboli comme l'a été celui des Templiers. Il se compose aujourd'hui d'environ vingt membres dont le siège est à Rome sous l'autorité du Pape. Mais, *quantum mutatus ab illo !* les chevaliers actuels, dont le titre est purement honorifique, ne se sont pas, comme leurs devanciers, voués au célibat.

Hippolyte Cabannes.

Saint-Gaudens, 1er février 1894.

Digitized by Google

LA RÉFORMATION

DE LA COMMANDERIE DE

JUZET-DE-LUCHON et FRONTÉS

EN 1266

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem possédait près de Luchon une Commanderie connue sous le nom de Frontés [1] de Juzet ou d'Aure, qui fut réunie au XIIIe siècle à la Commanderie de Poucharramet, et au XVIe siècle à celle de Bouldrac.

On en fit, en 1266, une Réformation dont M. Antoine du Bourg signale l'importance dans son histoire du Grand Prieuré de Toulouse. Il existe de ce document trois expéditions authentiques dans les Archives de la Haute-Garonne si bien organisées par M. Baudouin. Deux de ces expéditions sont conformes et écrites au XVIe siècle en langue romane. La troisième, en latin, est d'une époque postérieure. L'original a été probablement rédigé en latin, et on dut en faire des expéditions romanes pour les rendre plus faciles à comprendre. Nous donnons plus loin ces deux textes, avec la traduction du plus complet, qui est en latin [2].

Cette Réformation contient des renseignements utiles à la géographie historique de la haute vallée de Luchon. Les procès-verbaux des visites, qui avaient lieu périodiquement selon les règles de l'Ordre, en confirment l'exactitude et en complètent l'insuffisance.

1. Dans le pays on dit *Hérontés*, le F étant toujours remplacé par un H.
2. Voir, plus haut, l'article de M. Cabannes.

Digitized by Google

MALTE

Archives de Frontes et Jusset. — Liasse 1. Charte n° VI (1266). Copie du XVIe siècle

TEXTE ROMAN

Sya manifést à tots, cum nos Sans de Aura, chivalié de Sent Johan de Jherusalem de Rodas, preceptor de Boldrac, trametz per tout lo Capitol de Sent Johan de Tholosa et de tota la dicta religion per reformar los membres de la dicta commendaria de Boldrac.

Et primo son estats convocats et apelats los nobles et puissants senhors Sans Gashia de Aura, senhor de Larbost, et Pelerin de Montauban, et Adema de Bossost senhor de Bossost, et par devant Monsgr lo Conte de Commenge, en loc de Banheras, et aussi son estats apperats et adjournats par devant lo dict Monsgr lo conte de Cominghe per despausar la veritat sur los privileges et libertat deu membre de St-Pé de Frontes. Et primo Martin de Camon, Gassia Carrera, consols ; Gassia de Menbyla et Bernat Dasorat, consols doudict loc de Banheras ; Arnaut Solé, Pey de Fontan, consols ; Ramon de Capdebiela et Domen de Causets, consols de Montauban ; Pey de Fondevilla, Guilhen Bares, consols ; Donat de Pena et Guilhen de Fondibila, consols du loc d'Artigues. Et en presentia abon refformat lo membre du dit St-Pé de Frontas en la forma et maneyra que senseguit.

Et primerament, lo terme de la dicta comandaria de Frontes comensa à la riou de Sallient, descendent entro à la aygoa de la Nesta, confronta ab la goau de la Molina drept au corn deu Sescas, à la terme de mieja via de Sans, tirant à la roca de Font Aramount, dreyt au camin de Medan et tout camin tirant torna à la riou de Sallient, et tout lo dict terme es franc et noble et la susdicta religion de Rodas en sont senhor.

Item, plus dedens la dicta maison et dedens lo dict terme es franquissa ainsi que en las aultras comandarias.

Item, plus lo dict preceptor et comandador es rector de plain à plain, et tira toutos la desmas ou decimas et primicias doudict loc, autras fruts et rentas conteguts en lo libe de la dicta commandaria.

Item, plus à la audiensa des testimonis dessus nomenats aben reformat lo membre de Sen Johan de Jueu en la bat de Banheras, loqual membre aperten à la dicta comandaria. Et dura entro à la Scala de la Glera, confronta ab la montanha des Bats, descenden

Digitized by Google

à la escala de Abelhana, camin tirant à la font de Verns, retournan à la costa de la Lauza ; en lo qual terme et capera de Sent Johan sont los privilèges cum dessus.

Item, los commendaires de la dicta religion an toutos las desmas et primicias de toto la dicta valh de Banheras, so es de touta condition, en bestial, en blats et d'autre gran, de las herbas, della porta de Castel Bielh en sus.

Item, plus de tots los fromages que son en las montagnas deudit Banheras ne abey de dets fromages lo ung, so es de la montanha deous Bats, de la Glera, de Auba, de Pesson, de Camsaur et Crodilhas.

Item, plus tota condition de bestial de la dicta religion poden ana pastura, neyt et jour, en tot temps, en las dictas montanhas, bye de la riou de Foga dentro à las montanhas de San Saubado, confrontant et fasen betsage a las montagnas d'Ara, entro au Poy-Aurat, entro au Portillon, sens contradiction et ester penhorat en deguna part.

Item, se appartient aux dits commandayres de Frontes de ascensar et botar à fiu novel en la dicta valh de Banheras.

Item, plus an los testimonis dessus nominats aven reformat lo membre de Sen Johan de Lorras en la dicta valh de Luxon, confrontant ab los habitans de Artigua, deu Sarrat de la Crox intus tirant tout Sarrat entro au courau de Caubera, dreyt à la Roca roya, per lo sendo confronta ab las predas de la dicta religion et de Mostayou et ab la montanha comuna de Boutarric, descendendo au menbieilh de Sesajettes dreyt à la mola de la dicta religion ; et lo dict terme et valh de Lorras es cum dessus franc et noble, et los dicts commandayres y an semey de tout animal feratge que se prengua en lo dict terme, et an potestat de ascensar et botar a fiu nobiau quan serya necessy sus lo dict terme.

Item, plus tot lo bestial de la dicta religion pot peyssar et acujalar en lo dict terme, et daqui estant peyssar per tota la montanha de Boutarric sans contradiction, et totas la decimas, primicias deu dict terme appartenent à la dicta religion de San Johan.

Item, plus los dicts commandayres, à causa deu dict membre de Lorras, an la tersa part en touts los fruts et esmolendas de la rectoria de Artigua per bin, lo ters demenge et la tersa septemana plus la tersa part de las decimas deu dict loc.

Lasqualas capelas et rendas noblas dessus especificadas et declaradas, yo susdit commendayre de Boldrac, trametz per lo dit Capitol de San Johan de Tholose ab procura, promety de augmenta et no diminuy, portar bonna guarentia sus toutas cau-

Digitized by Google

sas dessus scriptas, et aussy jury et prometti devant los susdits conte, d'Aura, de Montauban et de Bossost.

Feyt à Banheras presents los que dessus, et ego Bernardus, Comeniacus comes, qui laudo et confirmo omnia superius scripta.

Actum in dicta villa de Banheris Luxonis, anno millesimo ducentesimo sexagesimo sexto et die festum Animarum post festum Omnium Sanctorum m° II° lx VI.

La plus ancienne des deux copies romanes est simplement signée : de Fabro, N^re ; Sur la seconde figure la mention suivante :

Extrait à son propre original trouvé dans les archives du Prioré de St-Juhan de Tholose par moi Frère Pierre de Denbaux soussigné, comis à la garde d'iceux.

Signé : DENBAUX.

TEXTE LATIN

Universis et singulis tam presentibus quam futuris evidenter appareat et fiat manifestum quod nos Sancius de Aura, miles ordinis Sancti Johannis Hierosolimitani, preceptor preceptorie de Boldraco, commissarius in hac parte per venerabile Capitulum Sancti Johannis Tholse ejusdem deputatus pro reformando diversa membra dicte preceptorie de Boldraco.

Et primo, fuerunt convocati, appellati et atjornati, per servientem ordinarium ville Banheriarum Lussonis, coram metuendissimo viro et Dno Domino Bernardo, Convenarum comiti, et coram me commissario ante dictis, nobilissimi et potentissimi viri domini Sanctius Gaxia Daura, dominus vallis Larbusti, Pelegrinus de Monte-Albano, miles et dominus de Monte-Albano vallis Luxonis, Azemarius de Bolsosto, dominus de Bolsosto vallis Aranni, Martinus de Camon, Garcia Carrera, consules, Garcia de Media-Billa, Bernardus Soart, consiliarii ville Banheriarum Luxonis, Arnaldus Soule, Petrus de Fontano, consules, Raymundus Capdebila, Dominicus de Causeto, consules de Monte-Albano Lussonis, Petrus de Fondabilla, Guilhermus Bares, consules, Donatus de Pena, Guilhermus de Fondabilla, consiliarii loci de Artiga, super privilegiis et libertatibus membri Sancti Petri de Frontibus Luxonis veritatis testimonium perhibere.

In presentia istorum et juxta contenta in eorum deppositionibus, fuit per nos commissarium et comitem facta reformatio membri dicti Sancti Petri de Frontibus in hunc modum quid sequitur :

Digitized by Google

Et primo, terminus dicte preceptorie de Frontibus Luxonis incipit a rivo de Sallent, descendendo usque ad *fluvium Nesta*, confrontatur cum aquali de molendina versus ad corn de Sescas ad limites de media via de Sans, eundo ad rupem de Fontaramon versus itinerem de Medano, et tot camin tirant redeundo ad rivum de Sallent; et totus iste terminus est nobilis et franc, et religiosi dicti Sancti Johannis sunt domini de isto termino.

Item in hoc termino dicti Sancti Petri de Frontibus Luxonis est immunitas ecclesie sive franquesa, prout in aliis domibus dicte religionis consuetum est.

Item plus dictus preceptor et commendator Sancti Petri de Frontibus ipse est rector de Juzeto de plano ad planum, hoc est in possessione et saisina levandi et percipiendi omnes decimas et primicias dicti loci de Juzeto et alia feuda, census et oblias prout in libro feudali dicti preceptoris de Frontibus canetur.

Item plus in audentia testium supra nominatorum fuit per nos jamdictos commissarium et comitem facta reformatio membri Sancti Johennis de Jueu vallis Banheriarum, quodquidem membrum pertinet dicto preceptorio de Frontibus ; et est dictum membrum limitatum usque ad scalam vocatam de la Glera, confrontatur cum montanea des Bas, descendendo usque ad scalam de Abella, iter eundo usque ad frontem de Berns, et redeundo ad gradum Loza ; in quoquidem termino Sancti Johannes de Jueu privilegia et libertates prout in aliis preceptoris dicte religionis Sancti Johannis.

Item domini commendatores dicti religiosi Sancti Johannis habent dexmas et primicias in toto valle Bagneris, videlicet de omnibus et quibuscumque animalibus tam lanatis quam non lanatis atque etiam de blads et aliis granis excrescentibus in dicta valle Banheriarum, nec non habent et sunt in possessione et saisina levandi et percipiendi decimas herbarium sive fenosa scilicet de portis Castri veteris supra.

Item dicti domini commendatarii et religiosi antedicti sunt in possessione et saisina levendi et percipiendi decimas caseorum in montibus Baheriarum Lussonis, videlicet de detz ung, scilicet in monte de Us Bas, de la Glera, de Auba, de Pesson, de Campsaur et de Crodilhas.

Item plus omnia animalia dicte domus de Frontibus, de quacumque conditione existencia, possunt ibi pascere de die atque de nocte, et in omni tempore, in dictis montibus, videlicet de rivo de Fogua usque ad montes Sancti Salvatoris de Benasto Aragonis, confrontando et faciendo vicinale cum montibus de Arano, usque ad Podium-Aurat et usque ad Portellon, absque contradictione quacumque.

Digitized by Google

Item dicti domini preceptores comendatorii possunt et habent omnimodam potestatem afeudandi et ponere novum feudum in dicta valle Banheriarum totiens quotiens opus fuerit et necesse.

Item plus per nos supradictum comitem et commissarium cum testibus supra nominatis fuit facta reformatio membri Sancti Johannis de Loroas in dicta valle Luxonis, confrontans ab habitatoribus loci de Artigua, de Sarrato Cruxis intus tirant tot Sarrat usque ad corrallum de Cauberia, et de directo ad rupem rubram confrontando cum predictis religionis Sancti Johannis et de Mostajon et cum montanhea de Botarric, descendendo ad corrallum veterem de Sagetas, et versus molendinum deus Gares dicte religioni pertinentem in dictis terminis, cum dictus vallis de Loroas est nobilis et francus, ut supra dictus est in aliis terminis ; et dicti domini comendatarii habent in dicto termino de Loroas aliquod jus semei vocatum de omnibus animalibus capiendis in dicto termino de Loroas, nec non habent omni modi potestatem affeudandi et ponere nomine feudum totiens quotiens opus et necesse fuerit supra dictum terminum de Loroas.

Item plus omnia animalia dicte domus de Frontibus de quacumque conditione existencia, possunt et debent pascere, morare facere in dicto termino, et de isto termino possunt pascere per totam montem communem de Botaric absque contradictione quacumque ; et omnes dexmas et premicias de dicto termino pertinent dicte religioni Sancti Johannis.

Item plus dicti domini commendatores ad causam dicti membri de Loroas ipsi habent tertiam partem in omnibus fructibus et emolumentis rectorie de Artigua, serviendo tertiam dominiquam et tertiam septimanam, plus tertiam partem decimarum dicti loci de Artigua.

Quasquidem capellas, preceptorias nobilitatis dicti ordinis Sancti Johannis Hierosolimitani supra specificatas et declaratas, supradictus Sancius d'Aura, comendator jamdicte comendatarie de Boldraco, commissarius antedictus in hac parte, per jamdictum venerabilem capitulum Sancti Johannis Tholose depputatus, promitto aumentare meliorarque et non diminuere atque portare et firmam aguirentiam super omnibus et quibuscumque causis supra dictis, et ita juro et promitto ante dictos dominos comitem, d'Aura, de Monte Albano et de Bolsosto supra nominatos. Et cum ibidem illico et incontinenti dictus dominus comes qui in omnibus premissis dum hæc agerentur et fierent una cum prenominatis testibus prœsens fuit, ideo omnia superius scripta laudavit, approbavit et formavit et se subsignavit. Et comes Convenarum de quibus omnibus et singulis premissis et dicti domini preceptores comendatarii petierunt et requisierunt de premissis omnibus et

Digitized by Google

singulis retineri confeci atque tradi instrumentum per me notarium publicum infrascriptum, quod et feci.

Data fuerunt hæc omnia universa et singula premissa in dicta villa de Banheriis, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo sexto, et die festum Animarum post festum Sanctorum omnium, presentibus ibidem in premissis quibus supra; ac me Raymo de Fabro, notarius autoritatibus de Capitulo Tholose et apostolica, civitatis (Tolose) habitatore, qui omnia premissa scripsi una cum depositionibus supra nominatorum testium; de mandato tamen dictorum dominorum comitis et comissarii in meis protocolli registravi, deinde in hanc publicam formam et authenticam manu mea propria scripsi, signoque meo authentico consueto quo in aliis meis actibus et instrumentis publicis utor sequinti signavi in fidem, robur et testimonium omnium et singulorum premissorum *(signum notarii)* de Fabro, notarius.

Coppie extraite à son propre original par moi An°. Dabos, not. Royal de Banheras de Luxo habit. soubsigné.

Dabos.

TRADUCTION FRANÇAISE

Soit manifeste à tous présents et à venir que nous Sanche d'Aure, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes, précepteur de Boudrac, commis spécialement par tout le Chapitre de Saint-Jean de Toulouse et de toute ladite religion pour réformer les membres de la dite commanderie de Boudrac.

Et *Primo* furent convoqués, appelés et ajournés par le sergent ordinaire de la ville de Bagnères-de-Luchon, en présence de très redoutable homme et seigneur, seigneur Bernard, comte de Comminge, et devant moi commissaire susnommé, très nobles et très puissantes personnes seigneurs Sanche Gassie d'Aure, seigneur de la vallée de Larboust; Pélegrin de Montauban, chevalier et seigneur de Montauban dans la vallée de Luchon; Azemar de Bossost, seigneur de Bossost dans la vallée d'Aran; Martin de Camon, Garcia Carrera, consuls; Garcia de Media-Billa, Bernard Soart, conseillers de la ville de Luchon; Arnaud Soulé, Pierre de Fontan, consuls; Raymond de Capdeville, Dominique de Causets, consuls de Montauban près Luchon; Pierre de Fondeville, Guillaume Barés, consuls; Donat de Pène, Guillaume de Fondeville, conseillers du lieu d'Artigues: afin de témoigner la vérité sur les privilèges et libertés du membre de Saint-Pierre de Frontés de Luchon.

Et en leur présence, et selon leurs dépositions, fut faite, par

Digitized by Google

nous commissaire et comte, la réformation du membre de Saint-Pierre de Frontés selon ce qui suit :

Et *Primo* la limite de ladite Préceptorerie de Frontés de Luchon commence au ruisseau de Sallient en se dirigeant jusqu'au fleuve de la Neste[1], confrontant avec le bief du moulin droit à l'angle de Sescas aux limites de Miègevie, en tirant vers la roche de Fontaramon vers le chemin de Médan, et tout en suivant le chemin la limite revient au ruisseau de Sallient, et tout ce terme est noble et franc, et les religieux dudit Saint-Jean sont seigneurs de ce territoire.

Item sur tout ce territoire dudit Saint-Pierre de Frontés de Luchon, il y a immunité ecclésiastique, ou franchises, ainsi qu'il est accoutumé dans les autres maisons de ladite religion.

Item plus ledit précepteur et commandeur de Saint-Pierre de Frontés est recteur de Juzet de plain à plain, c'est-à-dire qu'il a la possession et la saisine pour lever et percevoir toutes les dimes et prémices dudit lieu de Juzet et tous les autres fiefs, cens et oblies, comme il est écrit dans le livre des fiefs du dit précepteur de Frontés.

Item plus sur la déposition des témoins susnommés, nous commissaire et comte déjà nommés, avons réformé le membre de Saint-Jean de Joueou de Bagnères, qui appartient audit précepteur de Frontés, et s'étend jusqu'à l'échelle appelée de la Glère, et confronte avec la montagne des Bas en descendant jusqu'à l'échelle d'Abeille et jusqu'en face de Berns pour aboutir à la côte de la Loze. Et ce membre de Saint-Jean de Joueou a tous les privilèges et libertés dont jouissent les autres précéptoreries de la dite religion de Saint-Jean.

Item le seigneur commandeur de la dite religion de Saint-Jean a dans la vallée de Bagnères la dime et les prémices de toutes les bêtes à laine ou non, ainsi que du blé et des autres grains excroissant dans ladite vallée de Luchon, et ils ont aussi la possession et la saisine de lever et percevoir les décimes des herbes et du foin, savoir : de la porte de Castelvieil au delà.

Item les dits seigneurs commandeurs de la religion susdits sont en possession et saisine de lever et percevoir la dime des fromages dans les montagnes de Bagnères-de-Luchon, savoir, de dix un, savoir : sur la montagne deus Bas, de la Glera, de Auba, de Pesson, de Campsaur et de Crodilhes.

Item plus tous les animaux de ladite maison de Frontés, quelle que soit leur condition, peuvent paître jour et nuit, et en tout temps, sur ces dites montagnes, savoir : du ruisseau de Fogua

1. Nom autrefois commun à tous les cours d'eau de cette région.

Digitized by Google

jusqu'aux montagnes de Saint-Sauveur de Vénasque et d'Aragon confrontant et faisant face avec les montagnes d'Aran, jusqu'au Puy-Aurat et jusqu'au Portillon, sans aucune espèce de contradiction.

Item lesdits seigneurs précepteurs, commandeurs peuvent et ont toute espèce de pouvoir pour afiéver et donner à nouveau fief, dans la dite vallée de Luchon, toutes les fois qu'il sera bon et nécessaire.

Item plus par nous susdits comte et commissaire avec les témoins susnommés fut faite la réformation du membre de Saint-Jean de Loroas dans ladite vallée de Luchon, confrontant avec les habitants d'Artigues depuis le sarrat de la Croix tirant dudit sarrat jusqu'au corral de Caubère droit à la roche Rouge, et par le chemin confrontant avec les prés de la dite religion de Saint-Jéan et de Moustajon et avec la montagne de Boutarric, en descendant avec le tènement vieux de Saget vers le moulin deus Gares de la dite religion de Saint-Jean, contenus dans le dit terme; et le dit terme de ladite vallée de Loras est noble et franc comme il a été dit déjà dans les autres termes, et les dits seigneurs commandeurs ont, dans le dit terme de Loras, un certain droit appelé de Semei sur tous les animaux à prendre sur le dit territoire de Loras ; et ils ont tout pouvoir d'affiéver et de donner à nouveau fief toutes les fois qu'il sera besoin et nécessaire le susdit terme de Loras.

Item plus tous les animaux de ladite maison de Frontés peuvent paître et giter, et de ce terme ils peuvent paître dans toute la montagne communale de Boutarric sans aucune espèce de contradiction, et toutes les dimes et prémices dudit terme appartiennent à ladite religion de Saint-Jean.

Item plus lesdits seigneurs commandeurs, à cause dudit membre de Loroas, ont le tiers de tous les fruits et émoluments de la rectorie d'Artigues qu'on leur sert le dimanche de chaque trois semaines, plus le tiers des décimes dudit lieu d'Artigues.

Ces chapelles préceptorales et nobles dudit Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem sus spécifiées et déclarées, moi susdit Sanche d'Aure, commandeur de ladite commanderie de Boudrac, commissaire spécial susdit envoyé par le susdit vénérable Chapitre Saint-Jean de Toulouse, je promets augmenter, améliorer et ne pas diminuer, et apporter bonne et formelle garantie sur toutes et chacunes les causes sus écrites et déclarées, et ainsi je jure et promets devant lesdits seigneurs le comte, d'Aure, de Montauban et de Bossost sus-nommés. Et en même temps que nous et sans désemparer, ledit seigneur comte fut présent ainsi que les susdits témoins pendant que se faisaient et avaient lieu toutes les choses susdites.

En conséquence il loua, approuva et consacra les choses sus-

Digitized by Google

énoncées et y apposa son seing. Et le comte de Comminges et lesdits seigneurs précepteurs, commandeurs demandèrent et requirent que moi, notaire public soussigné, j'en retienne et rédige un instrument, ce que j'ai fait.

Toutes et chacune des choses sus énoncées furent accordées dans ladite ville de Bagnères, l'an du Seigneur 1266, et le jour de la fête des Morts le lendemain de la Toussaint.

Présentes toutes les personnes désignées plus haut, et moi Raymond de Fabro, notaire par l'autorité apostolique de la ville de Toulouse, qui ai écrit tout ce que dessus au moyen des dépositions des témoins nommés ci-dessus, du mandement desdits seigneurs comte et commissaire, je les ai consignées dans mes protocoles, ensuite je les ai rédigées de ma propre main dans la forme publique et authentique et ensuite je les ai revêtues du seing authentique suivant dont je me sers dans tous les autres actes et instruments publics. Pour la foi, l'efficacité et le témoignage de toutes et chacune des choses susdites, signé de Fabro, notaire.

Coppie extraicte à son propre original par moy An° Dabos, not. royal de Banheras de Luxon, habit. soubssigné.

Dabos, notaire.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

Cet acte a dû être nécessairement consulté pour le règlement des questions de délimitation entre la France et l'Espagne[1].

Les personnages qui y figurent ne sont pas de simples témoins, mais les représentants des bienfaiteurs primitifs de la commanderie.

Par leur présence ils confirmaient les droits qu'elle exerçait, à divers titres, sur chacun de leurs territoires.

Elle eut de fréquents démêlés avec leurs ayants-cause auxquels elle opposa toujours victorieusement la Réformation que le Parlement qualifiait de Transaction.

Jusqu'à la Révolution elle a conservé, à peu de chose près, les mêmes droits et la même étendue.

Son origine

Elle dut certainement son origine à la création à Jueu, aux pieds du port de la Glère et près du port de Vénasque, d'un poste de chevaliers de Saint-Jean, chargés de secourir et de protéger les voyageurs qui couraient toutes sortes de dangers dans ces défilés.

Ils durent s'établir, à la même époque et pour la même raison, à Aragnouet et à Gavarni.

Dès 1144, ils étaient à Gavarni. Et une charte de 1200 constate qu'ils sont à Jueu, dépendant alors de la même commanderie qu'Aragnouet. En 1305, Ber-

1. Voir, dans le n° 2001 du Recueil des actes administratifs de la Haute-Garonne, le Traité de délimitation entre la France et l'Espagne du 14 avril 1862 et ses annexes.

Digitized by Google

trand de Orsanis est qualifié de commandeur de Cabas, Gavarni et Jueu.

Héberger des passants n'aurait pas suffi à leur zèle belliqueux, dans ces temps reculés, et ils furent probablement chargés, par les comtes de Comminges, de veiller sur la frontière en même temps que les vicomtes d'Aure.

C'est pour cela qu'un grand nombre de membres de cette famille s'enrôlent parmi les Hospitaliers fondateurs de Jueu, ou leur font des donations.

En 1200, Sanche Garsie d'Aure leur donne 10 sous tolzas que lui doivent les écuyers de Pobao (Poubeau en Arboust)[1].

En 1266, Sanche d'Aure, précepteur de Boudrac, procède à la Réformation, et Sanche Garsie d'Aure, seigneur de la vallée de Larboust, y figure[2].

En 1294, Sanche d'Aure, chevalier de l'Hôpital de Jueu, lui donne une albergue de trois cavaliers, sur le cazal de Seyro à Guran[3].

C'est dans l'endroit connu maintenant sous le nom de *pelouse de Jueu* qu'il se trouvait.

Il serait bien intéressant de savoir comment les vòyageurs y étaient traités. Il devait y avoir une chapelle, comme à Frontés et à Loras (Artigue).

La Réformation désigne tous les membres, y compris Jueu, sous le nom de chapelles préceptorales.

Les documents, qui deviennent plus nombreux à partir du xvie siècle, ne mentionnent pas l'Hôpital de Jueu.

D'un autre côté, Froidour parle, en 1667, « du port » de Venasque et de celui de l'Espitau ou de l'Hôpi» tal (Jueu), où demeurent un ou deux hostes qui reti» rent les passants, leur donnent à boire et à manger

1. F. et J. l. 1, n° 1.
2. F. et J. l. 1, n° 5.
3. F. et J. l. 1, n° 2.

Digitized by Google

» pour de l'argent, et font le change des monnaies.... »

Il a entendu dire que, dans tous les ports voisins, il y a de semblables hôpitaux[1].

Les chevaliers de Jueu avaient dû se décharger d'une obligation qui n'avait plus rien d'héroïque, par un contrat semblable à celui que stipulaient leurs frères d'Aragnouet le 20 juin 1605, en « inféodant à » Raymond Chabert, du lieu de Guzan, une pièce de » terre appelée le *pré de l'Hôpital* d'Aragnouet, avec » le pouvoir d'y bâtir granges et logis pour y demeu- » rer et loger les pauvres passants, comme étant le dit » Hôpital aux pieds du port de Beuse (Bielsa), sans » néanmoins pouvoir vendre le vin à plus haut prix » que comme il se vend à Aragnouet, et de faire le » service au vicaire et l'aider à chanter les messes à la » chapelle dudit Hôpital, avec pouvoir de moudre au » moulin du grand prieur, sis sur ledit pré, pour la » provision dudit Hôpital[2]. »

Les pâturages de Crodilhes et de Campsaur devaient être d'un effet bien pittoresque, lorsque les frères servants de Jueu s'y rencontraient avec les bergers d'Aragon.

Les 80 journaux de terre inculte et herm, dont se composait le membre de Jueu, déclarés biens nationaux par la loi du 19 septembre 1792, furent vendus le 4 vendémiaire an V (26 septembre 1796), moyennant 2640 livres payables en mandats territoriaux ou promesses de mandats territoriaux[3].

Gavarni

Disons aussi comment l'Hôpital de Gavarni fut abandonné, puisqu'il a joué au cœur des Pyrénées

1. Lettre à Héricourt, de septembre 1667.
2. Aragnouet, l. 1, n° 2.
3. Vente de biens nationaux par le Département. P. V. n° 923.

Digitized by Google

centrales le même rôle que Jueu et qu'Aragnouet.

Du reste, il appartient un peu au Comminges, puisqu'en 1400 il fut réuni à Boudrac et que le château de Saint-Marcel était le séjour favori de ses commandeurs, qui l'avaient reçu de Guilhaume de Benque en 1144[1].

Dès l'année 1257, les chevaliers de Saint-Jean l'avaient quitté parce qu'ils n'y avaient plus de quoi vivre.

« Le précepteur précédent avait engagé pour 13 ans,
» en 1255, moyennant treize cents sols morlaas, tous
» les revenus de la maison. Ils s'étaient retirés à Luz
» dont l'église de Saint-André leur appartenait depuis
» longtemps, ainsi que le constate Clément VI dans
» sa bulle datée d'Avignon le 1er avril 1352[2].

Cependant la légende s'est obstinée à faire de Luz une résidence des Templiers.

Saint-Jean de Loroas

Ce membre dépend d'Artigue. A Loroas il y avait, comme à Frontés, une chapelle déjà ruinée en 1730, et sa destruction était attribuée aux Huguenots.

C'est vraisemblable, parce que Loroas est dans le voisinage de Cier, où s'élevait, sur un rocher isolé, un château dont Froidour dit, en 1667, qu'il avait été démoli soixante ou quatre-vingts ans avant son passage parce qu'il donnait asile aux Huguenots qui s'en étaient emparés et y faisaient mille maux[3].

Ce serait le cas de se demander pourquoi les chevaliers de Malte n'ont pas combattu les Protestants qui leur ont fait tant de mal, au moins dans certains endroits de la région pyrénéenne.

1. Saint-Marcel, l. 1.
2. Gavarni, l. 1, n° 6.
3. Lettre à Héricourt, septembre 1667.

Digitized by Google

Outre qu'au XVIe siècle les ressorts féodaux étaient usés et faussés, il faut constater que les commanderies étaient sans hommes et sans chefs.

En 1622, peu de temps après les guerres de Religion, les habitants de Sarrouilles, membre de Bordères, étaient obligés de se mettre sous la protection et sauvegarde de M. de Gondrin, marquis de Montespan et Antin, « parce qu'ils ne pouvaient en façon quelconque » être aidés, secourus, ni délivrés de certaines oppres- » sions par le moyen de Monsieur le commandeur de » Bordères et Aureilhan, pour n'être icelui sur le » pays à cause qu'il est employé aux expéditions nava- » les contre les infidèles et ennemis de la religion » catholique et romaine[1]. »

Le membre de Saint-Jean de Loroas ne paraît pas avoir fait l'objet d'une vente particulière, mais avoir été confondu dans les procès-verbaux d'adjudication de biens nationaux avec les immeubles situés sur Juzet et sur Montauban.

Artigue

A Artigue, l'Ordre prend, comme à Cazaux, une portion de la dîme dont le *surplus* appartient au Chapitre de Saint-Bertrand.

L'inventaire de l'Ordre dit que, dans cette commune, le commandeur de Frontés prend la tête de *toutes les bêtes farouches prises à la chasse.*

Le texte roman de la Réformation désigne ce droit par l'expression « *semei ferougii* », et le texte latin l'appelle : « *jus semei*[2]. »

1. Sarrouilles, l. I, n° 1.

2. Que done als seignors la part dit *del Erugis* costumada (M. Pasquier, *Coutumes de Seix en Couserans*).

Si aliquod animal sylvestre capiatur, quod caput sive *semet* presentatur et datur Regi, sive ipsius Senescallo Bigorre, in signum dominii et juridictionis (M. Bourdette, *Annales du Labedan :* le syndic de Bat-Surguère contre l'abbé de Saint-Pé, au sujet de la montagne d'Eras Pernas (1414).

Digitized by Google

Un autre droit remarquable est celui d'*acujalar (morare facere)*, qui consiste à faire gîter les animaux sous des abris naturels, sur les montagnes où les autres usagers n'ont que le droit de dépaissance exclusivement[1].

Frontés

Frontés, qui donnait son nom à la commanderie, n'était qu'une petite ferme dont les chevaliers jouissaient, et qui était située sur le territoire de Juzet dont ils étaient seigneurs spirituels et temporels[2].

Sa chapelle *existait encore en* 1730, mais elle était *profanée et servait à l'exploitation agricole.* (Procès-verbal de visite.)

Dans un plan dressé en 1766 par Sacarrère, arpenteur, un mauvais dessin la représente debout parmi les bâtiments de la métairie.

La métairie de Frontés, consistant en prés et champs de vingt-deux journaux deux tiers, fut vendue comme bien national, le 3 messidor an V, moyennant sept mille neuf cent soixante-dix-huit livres treize sols quatre deniers, payables en mandats territoriaux ou en promesses de mandats territoriaux[3].

1. Sont confirmés les usages existants entre les habitants de Sallent et de Lanuza, de la vallée de Tena, et ceux de la vallée d'Ossau, relativement à leur droit réciproque de gite ; pour les premiers, à la majada de Tourmon, dans la montagne d'Anéou, en France; et pour les seconds, à la grotte de Samorons ou majada de lou Roumiga, en Espagne. (Traité de délimitation entre la France et l'Espagne, du 14 avril 1862, art. 13.)

2. Le radical de ce mot « *frons* » que l'on retrouve dans plusieurs noms de lieux de la même région se réfère à la situation de ces lieux qui sont sur la frontière. Le mot « *frontalier* » est très employé, dans les anciens documents, pour désigner les peuples des deux États voisins confinant à la frontière.

3. Voici, d'après M. A. du Bourg, la liste des commandeurs de Juzet-Frontés, qui dépendit à différentes époques du grand prieuré de Toulouse et des commanderies de Boudrac et de Poucharramet :

1329. Palet.	1497. Raymond de Sassos.
1266-1294. Sanche d'Aure.	Vers 1500. Réunion à Boudrac.
1300. Bertrand d'Orsans.	1539. Pierre de Soubiran.

Digitized by Google

Montauban

Les seigneurs de Montauban, qui figurent aussi dans la Réformation, appartenaient en dernier lieu à la maison d'Ustou.

Ils furent longtemps les fermiers des droits décimaux de la commanderie de Frontés.

C'est dans leur maison seigneuriale que se passaient souvent les actes intéressant l'Ordre. Ils eurent, ainsi que leurs alliés les Sainte-Gemme, du château de Lamothe en Sauveterre, et les membres de la famille de Sacère, de fréquents démêlés avec la commanderie.

Juzet

La rectorie ou vicairie perpétuelle de Juzet était donnée, dans les premiers temps, à de très grands seigneurs, prêtres de l'Ordre. Citons: Raymond de Fos, Arnaud de Benque, Pierre de Sobiran, etc[1]...

Ils devaient payer quinze écus et un quintal de fromage à titre de *responsion* ou de taxe au profit de l'Ordre.

Juzet et Artigue appartenaient à l'archiprêtré de Luchon[2].

Au XVIIe siècle, ce bénéfice paraît beaucoup moins recherché; il y a comme une répugnance à subir les obligations de l'état religieux.

Ainsi, en 1623, on voit Raymond Lougarre, prêtre du diocèse de Rieux, bachelier en théologie, renoncer à la cure de Juzet qu'il gère depuis un an et demi, parce qu'il est occupé ailleurs et qu'il ne veut pas prendre l'habit de l'Ordre, *comme il est exigé*.

C'est également alors que le commandeur de Juzet et Frontés a de fréquents démêlés au sujet de la dîme

1. F. et J. l. 1, n° 10.
2. Morel, *Revue de Comminges*, 3e trimestre 1888.

Digitized by Google

avec le Chapitre, la communauté de Luchon et divers particuliers[1].

Il est probable que le chapitre de Luchon prétendit aux dîmes perçues de Castelviel à la frontière, à partir du moment où l'Ordre cessa de pourvoir aux besoins spirituels du membre de Jueu. C'est ainsi que les recteurs d'Artigue disputèrent à ceux de Juzet la dîme du membre de Loroas dont la chapelle était abandonnée.

Rien n'explique comment on avait pu lui contester des droits parfaitement établis par la Réformation, par les *Lièves* ou *Censuels* qui existent encore[2] et par les reconnaissances dont il existe deux registres aux archives.

Le premier comprend des actes passés de 1502 à 1545 devant divers notaires, parmi lesquels figure le plus souvent Me Trey[3].

Le second est de 1681 ; plus de cent actes y sont passés devant Me Berjaut, notaire royal de Montgeard[4].

L'Ordre faisait procéder régulièrement aux visites des commanderies par deux chevaliers assistés d'un notaire et du receveur de ses dîmes. Les plus anciennes visites conservées aux archives remontent à 1679.

L'extrait suivant du procès-verbal de la visite faite en 1730 donne une idée assez exacte de l'état du pays et des préoccupations des chevaliers à cette époque :

« Le vingtième septembre mil sept cent trente,
» nous dits commissaires et visiteurs généraux, avons
» résolu de séjourner ledit jour aud. Guaraison pour
» nous délasser des fatigues de la montagne d'Aure,
» comme ayant été obligés de faire la plus grande
» partie de ce voyage à pied pour éviter le risque que

1. F. et J., no 12.
2. F. et J. l. 1, no 8.
3. Reconnaissances, 2413 (bis.)
4. Reconnaissances, 2459.

Digitized by Google

» les voyageurs ont de se précipiter dans cette vallée.

» Et advenu le vingt-uniesme dudit mois, nous » susdits commissaires et visiteurs généraux, en même » compagnie que dessus, sommes partis dudit Gua- » raison avec nos équipages pour nous rendre aux » membres de Frontés et Jussep dépendens de lad. » chambre de Boudrac, situés dans la vallée de Lu- » chon, et étant arrivés à la ville de Monroujeau à » l'entrée de la nuit, nous avons pris notre logement » chez le nommé François, hoste, où pend pour ensei- » gne, *le grand marteau,* logé au faubourg de ladite » ville, où nous avons pris notre logement pour y » passer la nuit.

» Le vingt-deuxiesme dudit mois, nous dits com- » missaires et visiteurs généraux, toujours en même » compagnie, l'aurore commençant à paraître, voulant » continuer notre route pour nous rendre audit Jussep » et Frontés, sommes partis dudit Monrougeau pour » nous y rendre, et sur cette route nous sommes arri- » vés au lieu de Cierp à onze heures du matin, ce qui » nous aurait obligés de mettre pied à terre pour y » dîner et faire manger notre équipage, ayant pris » notre logement chez le nommé Dibos, hôte.

» Et soudain avoir disné nous sommes montés à » cheval, toujours en même compagnie, et avons pris » la route dudit Jussep où nous sommes arrivés à » l'entrée de la nuit, et n'ayant pas le temps de faire » la visite desdits membres, nous nous sommes trans- » portés au lieu de Saint-Mamet, dernier village de » France de ladite vallée, pour y passer la nuit, l'un » éloigné de l'autre d'un quart de lieue, et avons pris » notre logement chez le sieur Fondeville, bourgeois » dud. lieu, où nous avons passé la nuit et pris notre » repas[1]. »

1. Visites, n° 425.

Digitized by Google

Aucun progrès n'avait eu lieu depuis 1667 où Froidour avait constaté qu'on ne pouvait pas passer la nuit à Luchon[1].

Les temps sont bien changés !

Le procès-verbal de la visite de 1737 constate que depuis 25 ans on n'avait tenu à Juzet aucun registre de paroisse et qu'il y fut remédié par une enquête[2].

Dans le courant de prairial an III et de frimaire an IV, les possessions de l'Ordre sur Juzet et Montauban, qui dépendaient alors de la commanderie de Poucharramet, furent adjugées à un grand nombre d'acquéreurs devant le bureau du Directoire du district de *Mont-Unité,* en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 15 frimaire an II[3].

Certains particuliers des vallées de Luchon et d'Aran devaient à l'Hôpital de Frontés des rentes perpétuelles de grains, de vin (en Aran), de cire, d'argent et de gelines.

PAUL DE CASTERAN.

1. Lettre à Héricourt, septembre 1667.
2. Visites, 427.
3. Vente de biens nationaux de 1re origine, nos 1060 à 1085 (Saint-Gaudens).

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE

Nous avions signalé, aux informations de notre deuxième livraison de 1893, la découverte à Liéoux d'une plaque de marbre blanc, fortement détériorée par les siècles et portant une inscription tumulaire remontant vraisemblablement aux premiers temps de la période gallo-romaine.

Aujourd'hui nous sommes en mesure d'en rectifier la lecture que nous en avions d'abord reproduite et que rendait très difficile le mauvais état de ce petit monument épigraphique.

A mesure que nous relevions un nom dans ces lignes, tracées par une main inexpérimentée et que le temps a effacées en partie, nous les rapprochions de ceux dont Julien Sacaze, avec sa grande compétence spéciale, a donné la nomenclature dans son précieux recueil d'épigraphie pyrénéenne.

Mais c'est à la longue que nous sommes parvenu à reconstituer les éléments de l'inscription qui ont résisté aux dégradations du temps et de la main de l'homme.

Voici donc tout ce qu'il nous a été possible de rétablir dans une seconde édition, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi.

La plaque funéraire marquait évidemment une sépulture de famille.

O* HARBELEX. IONIXSI. F.
O HANANIEN. FAFIERI. VXOR.
FIL. F/////. O RVFINVS. F.
O SILEX. FIL. SIR/////. FIL.

Nous avons déjà dit que le premier nom, après le signe mortuaire, plus exactement, le sigle O, est HARBELEX.

Ce nom se retrouve plusieurs fois dans des monuments du Comminges antique. On le lit sur un autel votif, trouvé à Gourdan, quartier du Bazert, et conservé au Musée de Toulouse, BAESERTE DEO HARBELEX....

Sur un cippe de marbre blanc, découvert à Cazaril-Barousse, on lit encore... MINICIVS HARBELEX...

Ce vocable revient au génitif, HARBELEXIS, dans le sarcophage transporté de Caubous d'Oueil à Luchon où il orne, à droite, le grand vestibule des thermes.

Enfin, en 1876, Julien Sacaze trouva dans un des murs de l'église de Benqué, vallée d'Oueil, une dalle funéraire portant cette épitaphe: SABINIANO SABINI FILIO VRIA HARBELEXI FILIA...

Le nom suivant, IONIXSI, est tout à fait nouveau dans la nomenclature du pays ; mais l'X suivi de l'S s'y rencontre parfois : Bonxsus, Bonxsoni, Berhoxsis....

L'abréviation de FILIVS ou de FILIA, consiste le plus souvent en F. ; mais bien des inscriptions portent aussi FIL.

Le sigle mortuaire consiste en un O barré. Ce caractère, n'existant pas actuellement dans notre imprimerie, a été remplacé par un O majuscule.

Digitized by Google

On relève les deux syllabes aspirées d'HAHANIEN dans HAHANI et HAHANTENN, le premier, inscrit sur un cippe de la collection d'Agos de Tibiran et qui fut trouvé à Saint-Bertrand, ancien chef-lieu des Convènes ; l'autre se lit sur une stèle représentant une tête d'homme et une tête de femme, provenant de Burgalais et dont parlent, tour à tour, Dumège, Roschach, Ernest Desjardins et Sacaze *(Hist. anc. de Luchon,* n° 54) : V[IVVS] PAETVS SVRI F HAHANTENN (Sacaze, *Epigraphie des Pyrénées,* n° 310).

Le *nomen* RUFINVS était usité dans la contrée.

En effet, une plaque de marbre blanc, retirée en 1889 d'un mur voisin de l'église paroissiale de Saint-Girons et conservée dans un jardin, porte :

O RVFVS · SEMBEXONIS · F · O PVSILLA · TROCCI · FIL · VXOR
V. RVFINVS · ₓRVFI · F · V. PRIMVLVS · RVFI · F · SVIS ·

Feu Rufus, fils de Sembexon ; feue Pusilla, fille de Troccus, son épouse ; vivant, Rufinus, fils de Rufus ; vivant, Primulus, fils de Rufus, ont élevé ce tombeau à leurs parents (Sacaze).

Dans une plaque en bas-relief d'un côté, encastrée dans le mur de la maison Cazes, à Saint-Bertrand, revient le même nom au féminin, RVFINA.

SILEX se retrouve trois autres fois dans des inscriptions connues. Gruter le releva sur une plaque, existant alors dans le cloître de Saint-Bertrand et aujourd'hui perdue ; Dumège l'avait lu aussi sur un autel votif de Cathervielle ; il est gravé sur un fragment de cippe au Musée de Tarbes.

Entre les deux abréviations FIL, l'autre nom est illisible.

***

Il convient maintenant de corriger une erreur typographique dans la description de l'autel votif dont nous avons parlé à la page 301 du t. VIII, année 1893, et qui nous a été communiqué par M. le Dr Rivière, de Malvezie.

Ce n'est pas après le premier nom ANTISST où l'I, plus petit, paraît avoir été ajouté après coup par l'ouvrier, mais à la suite du second, qu'il faut placer les petites barres ///.

Reconstituons donc les deux premières lignes :

L. ANTISST
SYNTRI/////
. . . . . .

Quant à l'inscription que nous avions rapprochée de la précédente, à la page suivante, 302, il faut la rétablir ainsi :

MINERVAE REGINAE AVCTVS ANTISTI. V. S. L. M.

Dans le troisième nom, le second V avait été transformé en U.

Alphonse COUGET.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX SYNTHÉTIQUE & GRAPHIQUE

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE 1893

Dans le tableau graphique, la pression barométrique et la hauteur de pluie sont exprimées en millimètres. La température et l'humidité relative, en degrés centigrades. L'intensité du vent est indiquée par un des signes suivants :

- ○ Vent faible.
- ⊙ Vent assez fort.
- ◐ Vent fort.
- ⊖ Vent très fort.
- € Vent violent.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de janvier 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	713.0	7.5	-3.0	2.3	46	3	"	sud-est	faible
2	726.2	-3.5	-5.0	-4.2	53	4	"	nord-ouest	id.
3	732.1	0.0	-7.0	-3.5	41	0	"	nord-ouest	id.
4	734.8	7.5	-9.0	-0.8	40	0	"	sud-ouest	id.
5	731.3	4.0	-9.0	-2.5	45	0	"	sud-ouest	id.
6	726.2	8.0	-6.3	1.0	40	0	"	sud-est	id.
7	720.2	10.0	-3.0	3.5	60	4	"	sud-est	id.
8	718.0	9.0	-0.2	4.4	58	4	"	sud-est	id.
9	720.2	13.0	-0.2	6.4	70	5	"	sud-est	id.
10	723.5	10.0	4.0	3.0	88	5	95	nord-ouest	id.
11	720.0	9.0	5.0	2.0	87	5	12	nord-ouest	id.
12	724.2	5.0	-5.0	0.0	74	5	9	nord-ouest	id.
13	728.5	-3.1	-9.0	-3.0	46	0	"	sud-ouest	assez fort
14	728.0	4.5	-6.0	-0.7	40	5	"	sud-ouest	faible
15	721.7	7.0	-1.0	3.1	83	5	35	nord-ouest	fort
16	729.0	-0.1	-8.0	-4.0	41	0	18	nord-ouest	assez fort
17	722.6	3.0	-7.0	-2.0	84	5	38	nord-ouest	id.
18	734.0	2.0	-6.0	-2.0	60	4	"	nord-ouest	faible
19	736.2	1.0	-1.0	0.0	87	5	14	nord-ouest	id.
20	738.0	6.0	1.0	3.5	65	4	"	nord-ouest	id.
21	740.1	6.0	2.0	4.0	68	5	"	sud-est	id.
22	739.8	7.4	2.1	4.7	63	5	"	sud-ouest	id.
23	738.0	9.0	2.3	5.6	83	4	25	sud-ouest	id.
24	737.8	9.0	5.0	7.0	65	4	9	sud-ouest	id.
25	735.2	10.0	7.5	8.8	62	4	"	nord-ouest	id.
26	730.1	9.1	-0.4	4.3	50	0	"	nord-ouest	id.
27	730.0	12.0	-2.0	4.1	44	0	"	sud-est	id.
28	727.9	12.8	-2.0	5.4	43	1	"	nord-est	id.
29	730.2	7.1	-1.0	3.1	65	4	"	ouest	id.
30	734.9	12.3	0.0	6.1	48	0	14	sud-est	id.
31	731.2	15.6	1.0	8.3	39	1	"	sud-ouest	id.
Totaux	22.603.5	210.1	-61.2	68.9	1828	91	285		
Moyennes	729.1	7	-2	2.3	59	3	9		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de février 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	737.9	16.2	4.8	10.5	85	5	3	dord-ouest	faible
2	779.1	12.0	1.5	6.7	45	2	4	sud-est	id.
3	734.0	13.6	-1.3	6.1	53	2	"	sud-est	id.
4	731.2	12.3	1.0	6.7	50	1	"	sud-est	id.
5	734.5	12.4	4.0	8.2	55	4	"	nord-ouest	id.
6	738.8	13.2	1.3	7.2	58	3	9	sud-est	id.
7	740.5	13.5	2.0	7.6	48	3	"	sud-est	id.
8	736.5	13.8	2.6	8.2	41	0	"	nord-ouest	id.
9	736.2	16.0	4.3	10.1	73	5	35	nord-ouest	id.
10	734.8	12.4	5.3	8.7	55	5	8	nord-ouest	assez fort
11	735.0	12.3	7.5	9.9	55	5	10	nord-ouest	faible
12	734.8	12.5	7.0	9.7	80	5	18	nord-ôuest	assez fort
13	731.6	12.2	0.0	6.1	49	2	15	sud-est	faible
14	727.2	14.0	1.0	7.5	42	0	"	sud-est	id.
15	725.0	15.3	-1.0	7.1	56	1	"	sud-est	id.
16	727.0	18.9	5.2	12.1	82	5	"	nord-ouest	assez fort
17	737.2	12.5	1.1	6.8	48	3	55	nord-ouest	faible
18	736.7	15.2	0.0	7.6	45	1	"	sud-est	id.
19	738.6	17.0	2.3	9.7	40	3	"	sud-ouest	id.
20	729.5	19.9	6.5	13.2	68	5	30	nord-ouest	id.
21	715.5	14.8	6.4	10.6	87	5	70	nord-ouest	très-fort
22	718.5	12.5	4.0	8.2	73	5	80	nord-ouest	fort
23	718.4	12.2	3.8	8.0	42	5	15	nord-ouest	faible
24	710.6	13.5	3.6	8.5	55	4	"	nord-ouest	assez fort
25	716.2	16.7	3.1	9.9	59	5	3	nord-ouest	id.
26	715.2	17.2	5.0	11.1	37	4	"	nord-ouest	id.
27	720.8	18.5	0.8	9.6	50	5	23	sud-est	faible
28	728.2	15.5	4.0	9.7	68	5	12	sud-ouest	assez fort
Totaux	20.419.1	406.1	86.4	234.3	1599	98	390		
Moyennes	229.2	14.5	3	8.4	57	3	14		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mars 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	734.8	13.5	3.5	8.5	83	5	8	sud-ouest	faible
2	738.0	18.5	11.0	14.7	55	2	23	nord-ouest	id.
3	737.2	19.0	7.6	13.3	74	3	"	nord-ouest	id.
4	731.0	19.0	4.0	11.5	50	1	"	sud-est	id.
5	734.4	18.1	4.9	11.6	59	3	"	sud-ouest	id.
6	737.6	14.8	2.0	8.4	51	1	"	nord-ouest	assez fort
7	735.6	15.2	9.0	12.1	57	4	"	sud-est	faible
8	736.6	16.0	2.9	9.4	36	1	"	sud-est	id.
9	732.8	20.0	4.5	12.2	26	0	"	sud-est	id.
10	734.0	22.6	5.0	13.8	28	1	"	sud-est	id.
11	734.0	21.5	5.8	13.6	44	0	"	sud-est	id.
12	720.0	21.0	2.5	11.8	42	3	"	sud-est	id.
13	725.8	22.5	7.5	15.0	43	4	"	nord-ouest	assez fort
14	728.7	16.5	8.0	12.2	61	4	"	nord-ouest	faible
15	730.6	19.9	7.5	13.7	71	5	33	nord-ouest	id.
16	729.2	18.2	8.2	13.2	50	4	"	sud-est	id.
17	730.5	20.0	10.2	15.1	70	5	"	nord-ouest	assez fort
18	734.7	11.8	7.5	9.7	50	3	10	sud-ouest	faible
19	732.3	14.2	3.2	8.8	40	2	"	sud-est	id.
20	732.0	16.8	0.5	8.7	35	0	"	sud-est	id.
21	732.2	17.5	1.7	9.6	39	0	"	sud-est	id.
22	731.2	20.0	2.3	11.1	40	1	"	nord-ouest	id.
23	733.8	19.9	4.8	12.3	40	1	"	nord-ouest	id.
24	734.8	20.0	4.8	12.4	28	1	"	nord-ouest	id.
25	733.6	19.5	7.2	13.3	32	2	"	sud-est	id.
26	729.3	19.2	5.0	12.1	27	1	"	sud-est	id.
27	727.8	20.0	4.1	12.0	40	2	"	sud-est	id.
28	726.5	21.8	5.0	13.4	34	0	"	nord-est	id.
29	725.2	21.0	6.9	13.9	50	5	"	nord-est	id.
30	724.8	18.5	5.0	11.7	45	2	"	nord-est	id.
31	724.6	19.2	3.8	11.5	40	1	"	nord-est	id.
Totaux	22.692.0	575.7	165.9	370.6	1440	67	74		
Moyennes	732.0	18.8	5.3	12.	46	2	2.4		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'avril 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÈTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	726.8	20.4	4.0	12.0	28	1	"	nord-est	faible
2	729.7	22.4	8.0	15.2	49	1	"	nord-est	id.
3	727.2	21.0	8.1	14.5	35	2	"	nord-est	id.
4	728.8	24.3	5.8	15.0	32	2	"	nord-est	id.
5	729.9	23.6	7.9	15.8	38	3	"	nord-ouest	assez fort
6	731.3	21.2	10.6	15.9	37	2	"	nord-ouest	faible
7	733.0	22.0	7.5	14.7	29	2	"	sud-est	id.
8	734.0	23.5	5.8	14.6	17	0	"	sud-est	id.
9	730.3	25.0	7.0	16.0	18	1	"	sud-est	id.
10	728.5	25.5	10.1	18.8	25	1	"	sud-est	id.
11	730.1	24.2	5.0	14.5	27	0	"	nord-ouest	assez fort
12	731.5	21.2	8.9	15.0	33	4	"	nord-ouest	id.
13	729.6	23.2	11.5	17.3	50	3	"	nord-ouest	id.
14	732.2	18.1	3.6	10.0	31	0	"	nord-ouest	faible
15	735.4	22.2	3.0	10.8	24	0	"	nord-ouest	id.
16	736.0	20.0	8.0	14.0	22	0	"	nord-est	id.
17	734.6	24.0	6.3	15.1	24	0	"	nord-est	id.
18	729.9	27.0	7.0	17.0	21	0	"	nord-est	id.
19	726.9	28.8	10.0	19.4	30	4	"	nord-est	id.
20	727.1	27.0	9.5	18.2	28	0	"	nord-est	id.
21	730.0	27.6	10.0	18.8	33	0	"	nord-est	id.
22	729.4	29.5	12.0	20.7	43	5	"	nord-est	id.
23	730.6	25.2	9.0	17.1	24	3	"	nord-est	id.
24	726.2	27.0	7.9	17.4	28	0	"	nord-est	id.
25	726.3	28.4	9.9	19.1	52	5	"	nord-est	id.
26	724.0	26.0	9.9	18.0	47	4	"	nord-ouest	id.
27	722.0	25.0	12.2	18.6	52	5	58	nord-ouest	id.
28	720.7	15.5	11.3	13.4	70	5	"	nord-ouest	assez fort
29	728.4	16.0	11.1	13.5	61	5	"	sud-ouest	id.
30	733.3	17.5	8.1	12.9	55	4	"	sud-ouest	faible
Totaux	21.885.7	702.3	249.0	475.3	1063	62	58		
Moyennes	729.5	23.4	8.3	15.8	35	2	1.1		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mai 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÉTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	733.0	21.0	12.1	16.5	51	2	"	sud-ouest	faible
2	731.0	23.2	8.0	15.6	40	1	"	sud-est	id.
3	735.0	26.0	12.2	19.1	52	1	"	sud-est	id.
4	734.8	24.5	9.6	17.0	41	0	"	sud-est	id.
5	732.8	26.8	10.2	18.5	26	0	"	sud-est	id.
6	730.9	28.5	10.0	19.2	30	0	"	sud-est	id.
7	728.5	26.5	7.5	17.0	30	0	"	sud-est	id.
8	725.2	25.2	6.0	15.6	30	3	"	nord-ouest	id.
9	726.9	19.4	11.0	15.2	44	5	"	nord-ouest	id.
10	730.6	22.6	8.9	15.7	47	3	8	nord-ouest	id.
11	731.0	18.9	11.1	15.0	57	4	"	nord-ouest	id.
12	732.1	19.0	10.3	14.6	36	2	"	nord-ouest	id.
13	730.0	23.5	8.0	15.7	27	0	"	sud-est	id.
14	728.2	26.7	9.0	17.8	36	2	"	sud-est	id.
15	730.1	26.0	8.8	17.4	45	3	"	sud-est	id.
16	726.7	22.5	9.0	15.7	48	5	342	sud-est	assez fort
17	723.5	25.1	9.6	17.3	58	3	"	sud-est	faible
18	726.2	23.2	11.2	17.2	40	1	"	est	id.
19	728.8	20.5	12.6	17.0	41	3	8	ouest	id.
20	727.7	22.4	10.0	16.2	49	4	100	nord-est	id.
21	724.6	21.0	11.0	17.5	85	5	66	nord-ouest	assez fort
22	729.0	15.0	7.4	11.2	82	5	20	sud-ouest	id.
23	731.0	15.5	9.0	12.2	76	5	205	sud-ouest	id.
24	732.6	16.7	9.0	12.8	66	5	"	ouest	faible
25	734.2	20.9	11.5	16.2	58	4	"	nord-ouest	id.
26	736.0	21.5	9.1	15.3	40	0	"	nord-ouest	id.
27	731.1	24.9	11.2	18.1	55	1	"	nord-ouest	id.
28	730.6	25.0	11.0	18.0	50	3	"	nord-ouest	id.
29	728.7	22.0	11.2	16.6	36	2	"	nord-ouest	id.
30	728.0	25.2	11.8	18.5	44	2	"	nord-ouest	id.
31	727.9	26.2	13.8	20.0	43	4	4	nord-ouest	id.
Totaux	22.624.4	708.4	303.1	510.5	1453	82	745		
Moyennes	729.8	22.9	9.8	16.4	47	3	24		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juin 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	725.4	24.8	13.1	19.0	78	5	18	sud-ouest	faible
2	724.8	19.0	11.0	15.0	43	3	31	sud-ouest	id.
3	727.1	22.0	10.1	16.0	46	5	"	ouest	assez fort
4	738.1	20.5	12.1	16.3	44	3	"	ouest	faible
5	739.5	22.0	12.3	17.1	37	1	"	sud-ouest	id.
6	737.0	25.0	11.4	18.2	30	0	"	nord-est	id.
7	734.1	24.9	10.5	17.7	27	0	"	nord	id.
8	730.1	27.5	11.4	19.4	28	1	"	nord	assez fort
9	731.0	26.8	15.0	20.9	31	2	"	nord-ouest	id.
10	733.6	25.0	11.9	18.4	32	1	"	nord-ouest	id.
11	729.8	29.0	11.8	20.4	22	1	"	sud-est	faible
12	729.5	32.9	14.5	23.7	36	2	"	ouest	id.
13	727.9	26.0	18.1	22.0	50	3	"	nord-ouest	assez fort
14	727.0	29.0	14.9	21.9	35	4	34	nord-ouest	faible
15	730.8	26.8	14.9	20.8	57	4	50	sud-ouest	assez fort
16	733.4	21.3	14.1	17.7	61	4	165	nord-ouest	fort
17	733.6	21.2	13.5	17.3	63	2	20	sud-ouest	faible
18	733.0	25.4	13.2	18.8	53	3	15	sud-ouest	id.
19	730.1	27.0	14.0	20.5	41	4	"	nord	id.
20	727.3	22.5	11.0	16.7	70	5	60	ouest	assez fort
21	727.9	22.1	13.0	17.5	62	5	40	nord-ouest	id.
22	724.0	25.2	12.0	18.6	54	3	"	sud-est	faible
23	722.0	26.8	15.0	20.7	85	5	20	ouest	très-fort
24	728.0	21.4	11.9	16.6	51	3	18	nord-ouest	fort
25	731.6	20.8	12.0	16.4	46	4	"	nord-ouest	faible
26	732.3	25.1	10.2	17.7	31	0	"	nord	id.
27	728.5	30.3	13.7	22.0	38	0	"	est	assez fort
28	730.0	34.8	12.0	23.4	64	5	10	nord-ouest	faible
29	732.4	23.5	17.0	20.2	67	5	05	nord-ouest	id.
30	730.3	23.5	15.6	19.5	53	0	"	nord	id.
Totaux	21.910.1	751.0	391	570.4	1425	81	506		
Moyennes	730.3	25.0	13.	19.	47	2.7	17		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juillet 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÉTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie ou neige	VENTS Direction	Intensité
1	733.0	28.0	17.1	22.5	53	3	"	nord	faible
2	734.7	29.8	20.0	24.9	50	0	"	nord	id.
3	731.0	34.3	17.2	25.8	41	1	"	nord-est	id.
4	729.9	28.2	18.7	23.5	76	5	"	ouest	assez fort
5	731.0	28.5	16.5	22.5	56	5	"	nord-ouest	faible
6	730.6	22.5	13.1	17.8	55	2	"	nord-ouest	id.
7	727.4	27.8	13.0	20.4	42	0	"	nord-est	id.
8	728.0	32.0	16.8	24.4	67	5	"	nord-est	id.
9	731.5	25.5	13.6	19.5	48	3	"	nord-est	id.
10	729.0	22.8	13.8	18.3	54	5	"	nord-est	id.
11	729.5	23.8	15.2	19.5	65	5	9	ouest	id.
12	729.3	21.8	15.7	18.8	49	5	"	ouest	id.
13	728.6	22.0	13.9	18.0	47	4	"	nord-ouest	assez fort
14	729.0	22.3	14.0	18.2	84	5	13	ouest	id.
15	732.8	15.5	12.0	13.8	58	4	51	ouest	id.
16	733.7	22.2	12.0	17.1	53	3	"	ouest	id.
17	736.7	25.3	14.2	19.8	54	4	"	nord-ouest	id.
18	735.8	25.0	15.3	20.1	50	3	"	nord-ouest	faible
19	729.6	27.5	12.0	19.8	39	1	"	nord-est	assez fort
20	727.9	30.1	16.8	23.4	37	3	120	nord	faible
21	729.3	22.3	14.0	18.1	84	5	28	nord-est	id.
22	733.5	25.0	17.6	21.3	69	5	58	nord-ouest	id.
23	736.5	24.5	15.4	20.0	55	3	"	nord-ouest	id.
24	734.8	26.2	16.8	21.5	39	0	"	nord-ouest	id.
25	733.0	28.5	14.8	21.6	45	4	"	nord-ouest	id.
26	731.0	26.5	16.8	21.6	66	5	18	ouest	id.
27	731.2	22.0	15.0	18.5	52	4	165	nord-ouest	id.
28	734.0	22.0	13.9	17.9	41	4	"	ouest	assez fort
29	734.6	28.3	14.0	21.1	37	3	"	ouest	id.
30	731.6	24.8	15.2	20.0	70	5	"	ouest	id.
31	733.1	23.0	15.0	19.0	50	9	23	nord-ouest	id.
Totaux	22.682.2	788.	469.	626.7	1676	115	485		
Moyennes	731.7	25.4	15.1	20.2	54	4	15		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'août 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	733.0	33.0	13.8	23.4	58	5	12	nord-ouest	faible
2	731.5	22.0	15.0	18.5	48	3	"	sud-ouest	id.
3	731.4	25.8	12.0	18.9	59	0	"	nord-est	id.
4	732.0	31.2	16.1	23.6	50	3	"	nord-ouest	id.
5	734.0	22.0	15.1	18.5	45	5	"	nord-ouest	assez fort
6	732.9	27.0	16.3	21.6	53	3	"	nord-ouest	faible
7	731.0	29.4	14.8	22.1	30	0	"	nord-est	id.
8	729.7	31.4	15.0	23.2	30	0	"	nord-est	id.
9	730.8	33.0	15.5	24.3	40	1	"	nord-est	id.
10	732.0	35.9	20.0	27.9	57	5	"	nord-ouest	id.
11	734.2	26.8	20.0	23.4	48	5	"	nord-ouest	id.
12	733.2	31.1	18.0	24.5	28	0	"	nord-est	id.
13	731.1	34.0	15.6	24.8	26	0	"	nord-est	id.
14	731.8	36.9	17.0	26.4	39	0	"	nord-est	id.
15	733.3	35.1	18.0	26.5	37	0	"	nord-ouest	id.
16	734.0	33.0	17.0	25.0	50	0	"	est	id.
17	732.0	35.0	17.8	26.4	33	0	"	nord-est	id.
18	730.5	34.8	19.9	27.3	39	0	"	nord	id.
19	731.5	31.8	17.2	24.5	39	4	"	nord-est	id.
20	731.8	29.2	16.0	22.6	40	2	"	nord-est	id.
21	730.6	35.2	17.0	26.1	29	2	"	nord-est	id.
22	733.0	31.8	18.0	24.9	53	1	135	nord-est	id.
23	732.9	35.0	19.0	27.0	43	1	"	nord-est	id.
24	736.0	30.9	16.8	23.8	43	3	"	nord-ouest	id.
25	736.1	33.0	15.9	24.4	40	0	"	nord-ouest	id.
26	733.4	32.8	13.2	23.0	28	2	"	nord-ouest	id.
27	732.7	27.2	15.3	21.2	25	4	"	sud-ouest	id.
28	729.8	27.5	16.5	22.0	85	5	"	sud-ouest	id.
29	729.6	32.5	14.5	23.5	84	5	"	nord-ouest	id.
30	728.0	24.2	13.2	18.7	41	3	"	nord-ouest	id.
31	729.0	23.5	14.8	19.2	58	5	53	nord-ouest	id.
Totaux	22.694.8	952	504.3	728.2	1358	67	200		
Moyennes	732.1	31	16.2	23.6	44	2	6.4		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois septembre 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	732.3	24.5	13.2	18.8	38	2	"	nord-ouest	faible
2	734.2	28.0	14.9	21.4	39	2	"	ouest	id.
3	733.7	27.0	11.8	19.4	32	0	"	nord-ouest	id.
4	730.2	32.0	10.5	21.2	35	0	"	nord-est	id.
5	729.3	32.1	14.9	23.5	42	1	"	nord-est	id.
6	731.2	30.8	17.2	24.0	42	2	"	nord-est	id.
7	734.2	26.0	15.8	20.9	50	2	22	nord	id.
8	728.8	28.9	18.0	23.4	54	4	"	nord-est	id.
9	732.9	26.8	15.5	21.1	43	2	55	sud-ouest	id.
10	727.1	22.3	10.8	16.5	37	4	"	sud-est	id.
11	727.9	27.2	15.0	21.1	78	5	"	sud-est	id.
12	728.0	23.2	13.0	17.6	49	5	67	sud-ouest	id.
13	734.0	23.2	11.6	17.4	55	3	90	nord	id.
14	737.2	24.2	11.2	17.7	51	0	"	nord-est	id.
15	732.5	27.0	15.0	21.0	65	5	"	nord-est	id.
16	727.2	26.8	15.5	21.1	48	2	32	nord-est	id.
17	729.0	26.0	15.5	20.7	55	3	13	sud-ouest	assez fort
18	728.1	22.1	12.0	17.1	53	5	"	sud-ouest	faible
19	726.5	21.2	14.0	17.6	62	5	8	nord-est	assez fort
20	726.0	22.3	13.9	18.1	45	3	128	sud-ouest	id.
21	726.8	22.1	15.0	18.5	50	3	6	sud-ouest	faible
22	730.0	23.4	12.8	18.1	81	5	39	nord-ouest	id.
23	726.4	19.0	10.9	14.9	59	4	4	nord-est	id.
24	729.0	22.0	12.3	17.1	85	5	74	nord-ouest	id.
25	731.2	17.2	9.9	13.5	57	5	22	nord-ouest	id.
26	735.0	19.2	10.6	14.9	49	5	12	nord-ouest	id.
27	735.7	17.0	6.5	11.8	40	0	"	ouest	id.
28	733.9	22.3	8.0	15.1	35	0	"	nord-est	id.
29	727.9	24.3	8.1	16.2	32	1	"	nord-est	id.
30	725.0	25.3	9.0	17.1	88	5	60	nord-ouest	id.
Totaux	21.909.2	733.4	382.4	557.8	1552	88	622		
Moyennes	730.3	24.4	13.0	18.7	51	3	21		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'octobre 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	726.0	15.0	7.8	11.4	43	3	"	ouest	faible
2	730.2	19.2	8.9	14.0	40	2	"	ouest	assez fort
3	726.5	20.0	13.0	16.5	44	5	40	sud	faible
4	723.2	20.1	14.4	17.2	72	5	39	sud	id.
5	723.1	20.0	15.0	17.5	60	4	"	sud-est	id.
6	725.3	25.0	14.9	20.0	70	5	"	sud-est	id.
7	724.1	22.3	15.1	18.7	45	5	20	sud-est	assez fort
8	725.0	22.8	11.2	17.0	69	4	"	sud-est	faible
9	726.0	19.5	10.8	15.1	55	3	"	sud-est	id.
10	735.6	19.8	7.6	13.7	38	0	"	nord	id.
11	832.1	20.8	5.0	12.9	42	1	"	nord-est	id.
12	733.3	23.2	7.4	15.3	31	0	"	nord-ouest	id.
13	737.0	24.2	10.0	17.1	53	3	"	nord-ouest	id.
14	736.9	20.2	8.5	14.3	48	1	"	nord	id.
15	735.0	22.0	6.0	14.0	50	0	"	sud-est	id.
16	736.4	25.3	6.1	15.7	35	1	"	sud-est	id.
17	737.3	22.5	8.1	15.3	53	0	"	sud-est	id.
18	736.5	26.2	7.0	16.6	30	1	"	nord-ouest	id.
19	737.2	27.0	13.0	20.0	47	3	"	nord-ouest	assez fort
20	737.0	19.2	7.5	13.4	60	0	"	nord-ouest	faible
21	736.3	19.0	3.0	11.0	33	0	"	nord-est	id.
22	736.0	22.0	3.8	12.9	23	0	"	nord-ouest	id.
23	737.3	23.1	5.5	14.3	51	5	"	nord-ouest	id.
24	738.0	18.0	6.2	12.1	49	0	"	ouest	id.
25	736.4	19.0	3.0	11.0	49	0	"	nord	id.
26	734.6	11.0	6.0	8.5	61	3	"	sud-ouest	id.
27	735.0	19.0	3.0	11.0	49	5	54	sud-ouest	id.
28	735.4	15.2	8.9	12.0	60	5	"	sud-ouest	id.
29	732.8	14.9	10.0	12.4	54	5	"	nord-ouest	id.
30	727.0	18.0	3.0	10.5	43	0	"	nord	id.
31	726.2	19.0	8.4	13.7	80	5	45	nord	id.
Totaux	22.698.7	632.5	256.5	444.1	1541	74	198		
Moyennes	732.2	20.4	8.3	14.3	50	2	6		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de novembre 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	732.2	12.9	5.1	9.0	41	5	45	ouest	assez fort
2	735.1	10.5	3.3	6.9	51	1	"	ouest	faible
3	734.1	13.3	0.1	6.7	52	0	"	sud-est	id.
4	728.0	16.1	1.0	8.5	55	0	"	sud-est	id.
5	725.5	19.2	5.0	12.1	53	3	"	sud-est	id.
6	725.6	18.2	9.0	13.6	82	5	12	ouest	id.
7	723.9	15.1	11.9	13.5	85	5	"	nord-ouest	id.
8	722.9	13.0	5.0	9.0	84	5	175	ouest	id.
9	722.3	4.6	0.2	2.4	65	5	67	sud-ouest	id.
10	724.0	3.9	1.1	2.5	74	5	78	ouest	id.
11	729.0	8.0	2.8	5.4	72	3	"	nord-ouest	id.
12	729.5	12.0	3.0	7.5	46	1	"	nord-ouest	id.
13	728.8	15.0	5.0	10.0	58	3	"	nord-est	id.
14	729.5	18.1	8.6	13.3	54	4	"	nord-est	id.
15	729.9	17.6	9.0	13.4	80	5	28	nord-ouest	id.
16	726.5	18.0	8.2	13.1	60	4	10	sud-ouest	id.
17	724.3	18.5	12.2	15.3	51	3	"	sud-ouest	id.
18	726.7	20.2	4.0	12.1	84	5	135	sud-ouest	fort
19	723.7	5.5	2.0	3.8	86	5	246	sud-ouest	assez fort
20	722.1	3.9	0.2	2.1	84	5	"	sud-ouest	id.
21	720.6	5.0	1.1	3.1	70	4	335	sud-ouest	id.
22	721.4	5.0	2.1	3.5	58	5	"	ouest	faible
23	721.8	5.0	2.0	3.5	81	5	34	nord-ouest	assez fort
24	723.7	4.2	-0.5	1.9	77	5	"	sud-ouest	faible
25	726.2	4.5	-2.0	1.3	58	5	38	ouest	id.
26	726.8	6.5	2.8	4.6	80	5	8	ouest	id.
27	729.5	9.2	4.9	7.0	87	5	33	ouest	id.
28	741.0	6.0	0.0	3.1	77	5	23	sud-ouest	id.
29	738.6	5.5	-3.1	1.1	67	0	"	sud-ouest	id.
30	729.7	8.0	-0.5	3.7	74	5	"	sud-est	id.
Totaux	21.822.9	322.5	103.5	21.2	2046	116	1267		
Moyennes	727.4	10.7	3.4	7	68	4	42		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois décembre 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRE	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Humidité relative			Direction	Intensité
1	726.5	8.9	1.8	5.3	50	1	38	nord-est	faible
2	728.2	5.5	-0.5	2.5	58	5	"	nord-est	id.
3	728.0	10.5	2.7	4.1	50	4	"	nord-est	id.
4	731.3	10.2	5.5	7.8	85	5	8	nord-ouest	id.
5	731.2	7.0	1.8	4.4	78	5	3	sud-ouest	id.
6	733.5	3.8	1.0	2.4	65	5	10	ouest	id.
7	731.0	3.3	-1.1	1.1	60	1	"	sud-ouest	assez fort
8	727.6	7.2	-2.0	2.6	52	1	"	nord-ouest	faible
9	725.8	9.2	-2.1	3.6	51	5	8	sud-ouest	id.
10	724.0	10.0	-1.8	4.1	63	4	"	sud-est	id.
11	719.8	10.1	1.0	5.5	70	5	"	nord-ouest	assez fort
12	728.5	11.1	0.7	5.9	62	0	25	sud-est	faible
13	729.0	14.2	1.0	7.6	54	3	48	sud-est	id.
14	731.0	16.2	2.3	9.3	83	5	18	sud-est	id.
15	744.0	9.6	6.0	7.8	62	5	23	nord-ouest	id.
16	743.2	8.2	0.0	4.1	75	2	"	nord-est	id.
17	738.0	10.9	-0.2	5.4	58	1	"	nord-est	id.
18	732.8	12.2	0.0	6.1	47	0	"	nord-est	id.
19	727.0	13.5	0.4	6.9	64	0	"	sud-ouest	id.
20	725.1	8.2	4.1	6.2	70	5	5	sud-ouest	id.
21	726.0	15.0	4.0	9.9	76	5	47	sud-ouest	id.
22	735.0	8.0	3.0	5.5	57	3	7	ouest	id.
23	736.6	12.5	5.8	9.1	62	5	"	ouest	id.
24	737.8	12.8	7.0	9.8	74	5	53	nord-ouest	id.
25	740.3	11.3	3.5	7.4	56	5	"	nord-ouest	id.
26	741.0	12.3	5.8	9.1	83	3	"	sud-est	id.
27	738.4	9.0	-2.0	3.5	55	0	"	nord-ouest	id.
28	739.0	8.0	-1.5	3.3	82	5	"	nord-ouest	id.
29	739.8	1.3	-4.8	-1.7	87	5	"	sud-ouest	id.
30	739.3	-1.0	-3.0	-1.0	82	5	"	nord-ouest	id.
31	737.8	1.2	-4.9	-2.1	72	4	"	nord-est	id.
Totaux	22.716.5	283.2	33.5	158.2	2043	107	293		
Moyennes	732.8	9.1	1.1	5.1	66	3	9		

Digitized by Google

RESUME

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1893

RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1891-1892-1893

Baromètre. — La plus forte pression barométrique, 744, a été constatée le 15 décembre, par un vent de N. O. La plus faible, 710.6, a été constatée le 24 février, par un vent de N. O.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1891 : 727,0 | 1892 : 728,2 | 1893 : 730,5

Thermomètre. — La température la plus élevée, + 36°9, a été observée le 14 août; la plus basse, — 9°, a été observée les 4, 5, 13 janvier 1893.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1891 : 11°5 | 1892 : 12°9 | 1893 : 13°1

L'année 1893 a été plus chaude que 1892, et celle-ci plus chaude que 1891.

La température moyenne du pays augmente donc depuis 4 ans.

JOURS DE GELÉE. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 211 jours en janvier, 2 jours en février, 4 jours en novembre et 11 jours en décembre. Total . . . . 38 jours.

En 1891, le nombre de jours de gelée a été de 128 jours.

En 1892, — — — — 54 —

Hygrométrie. — Le degré d'humidité de l'air est déduit des observations du psychromètre.

Le maximum d'humidité, 88, a été constaté, en 1893, les 10 janvier et 30 septembre, par vent de N. O.

Le minimum, 18, a été observé le 9 avril, par vent de S. E.

La moyenne hygrométrique de 1893 a été de 52.

État du ciel. — Les 365 jours des années 1891, 1892 et 1893 se composent ainsi qu'il suit :

	Jours beaux	Nuageux	Couverts
1891	90	93	182
1892	93	129	144
1893	96	91	178

En 1893, le temps a été plus régulièrement beau qu'en 1891 et 1892.

Digitized by Google

Pluie. — Le pluviomètre a reçu, pendant l'année 1893, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 512m 3. Le nombre de jours de pluie a été de 108.

Le mois le plus pluvieux a été le mois de novembre, pendant lequel il a plu 15 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois d'avril, pendant lequel il n'a plu qu'un seul jour.

Totaux comparés des trois dernières années :

	1891	1892	1893
Jours de pluie :	127	144	108
Hauteur de pluie :	661,0	833,5	512,3

Vents. — En 1893, le vent dominant a été le N. O., qui a soufflé 123 jours, puis le N. E. qui a soufflé 62 jours, et le S. O., qui a soufflé 45 jours.

St-Gaudens, impr. Abadie.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

1789-1804

Le récit des événements survenus dans la ville de Saint-Lizier pendant la période révolutionnaire me semble ne devoir pas être sans intérêt pour les habitants de l'ancien Couserans dont Saint-Lizier était la capitale.

Son antiquité, son rôle politique et religieux, ce prestige qui s'attache aux lieux et aux monuments qui ont vieilli avec nos ancêtres, lui ont créé cette auréole de sympathique respect qui lui assigne un rang supérieur entre toutes les autres petites villes voisines. Elle a toujours partagé avec Auch et Saint-Bertrand de Comminges, dans le souvenir de nos vieilles populations, cette vénération inséparable des choses antiques et pieuses. A un passé qui ne manquait pas de grandeur ni de prospérité a succédé une ère d'agitations et de décadence. Saint-Lizier se voit rapidement dépouillé de ses anciennes institutions qui étaient pour lui des éléments indispensables de vie et d'union, l'évêché, le chapitre, le tribunal qu'elle posséda durant quelques mois ; ses grands établissements et ses somptueuses maisons se vidèrent, ses rues devinrent déser-

Digitized by Google

tes. Ceux qui restèrent se divisèrent entre eux, et, affolés de peur ou honteusement attachés à de vils intérêts, courbèrent le front sous ce despotisme dont parlait l'abbé Maury, « le plus terrible de tous parce qu'il portait la fausse marque de la liberté. » Il y eut de nombreux oublis du devoir dans la noblesse, le clergé, le peuple, dans toutes les classes, et aussi quelques beaux exemples de fermeté et de fidélité aux vrais principes. Je mentionnerai les uns et les autres, parce que la petite, comme la grande histoire, ne peut vivre que de vérité.

Les registres municipaux de Saint-Lizier, très gracieusement mis à ma disposition, m'ont fourni d'amples matériaux pour cette étude. J'ai cru devoir les utiliser de préférence à tous autres, parce que, comme l'observait judicieusement M. Taine, « le témoignage le plus digne de foi sera toujours celui des témoins oculaires ; .... ils rédigent tout de suite et sous l'impression des événements locaux. »

Je viens donc simplement apporter ma modeste contribution à la vaste enquête si courageusement et si impartialement ouverte par l'auteur des *Origines de la France contemporaine*. Ces pages racontent les événements survenus dans notre petite ville de Saint-Lizier, de la fin de l'an 1789 à la proclamation de l'Empire en 1804. Elles embrassent donc cette période si tourmentée et si diversement féconde qui s'ouvrit sous de magnifiques rêves de liberté pour s'éteindre sous le sabre attendu de la dictature.

Digitized by Google

I

Division territoriale de la France. — Département de Couserans. — L. de Saint-Blanquat député à Paris. — Suppression de l'évêché. — Nouvelles municipalités. — Premiers empiétements de l'autorité civile. — Ordonnance de boucherie.

Dès son arrivée au pouvoir, l'Assemblée nationale s'était jetée avec une dangereuse précipitation dans la voie des réformes. Ce qui n'eût dû être que l'œuvre lente et progressive des années fut hâtivement exécuté en quelques mois : abolition des titres et privilèges féodaux, souveraineté nationale, proclamation des droits de l'homme, suspension des pouvoirs des parlements, réformes électorales et judiciaires, abolition des provinces et division du territoire en départements. Nos registres municipaux commencent avec cette dernière question d'un intérêt capital pour le Couserans et son chef-lieu. Toutes ces petites nationalités qui s'étaient formées successivement, dans le courant des siècles, de capitulations particulières et de contrats politiques et qui consacraient, dans leur autonomie, des besoins, des mœurs et des traditions précieuses, allaient être fondues dans une grande nationalité. Ici, comme en bien d'autres points, les députés dépassaient les limites du mandat qu'ils avaient reçu. Leurs commettants ne leur avaient pas donné mission d'aliéner les privilèges, les droits et les noms de leurs provinces. Impatiente de tout bouleverser, la Constituante ne pouvait pas se laisser arrêter par de tels scrupules ; elle passa outre. Il ne restait dès lors aux anciens états qu'à demander dans la nouvelle division territoriale un rang honorable qui perpétuât le souvenir des titres acquis. Ce fut la lutte de l'intérêt et de la vanité se parant d'arguments historiques. Le comté de

Digitized by Google

Couserans, qui sentait que sa petite personnalité allait disparaître dans la division administrative projetée, ne voulut pas se laisser absorber sans faire valoir les droits qu'il avait au maintien de son vieux nom dans la nouvelle géographie politique de la France.

Parmi les documents municipaux de sa capitale épiscopale nous trouvons d'abord, à la date du 14 décembre 1789, une délibération de l'assemblée communale qui expose à la Constituante, en termes modérés, insinuants, la nécessité de former au centre des Pyrénées un *département de Couserans* avec Saint-Lizier pour chef-lieu.

« Le moment est arrivé, dit la délibération, où l'auguste Assemblée nationale, toujours animée du désir ardent d'opérer le bonheur de la France, s'occupe de la diviser en départements et les départements en districts ;

» Que la formation d'un de ces départements dans le Couzerans est un objet des plus intéressants pour le pays en général et pour cette ville en particulier qui en est la capitale et le centre ;

» Que le Couzerans pourrait suffire absolument lui seul, par son étendue et sa population, pour former un département, mais que s'il était jugé insuffisant, d'après les dimensions et les proportions qui seront adoptées par l'auguste Assemblée, la situation géographique du pays offre tant de convenances et de facilité pour y suppléer en y unissant une partie des pays circonvoisins qu'il semble qu'il n'y ait presque point à craindre de ne pas l'obtenir ;

» Qu'il serait en effet très convenable d'unir au Couzerans, pour la formation complète d'un département, la partie du pays de Foix située en deçà de la rivière de l'Ariège depuis sa naissance jusqu'à Saverdun, d'y unir aussi la partie du pays de Comminges qui y confronte également située en deçà de la Garonne

Digitized by Google

jusqu'à Carbonne, et de former ensuite une ligne de démarcation depuis Carbonne jusqu'à Saverdun ; de la sorte ce département se trouverait limité par trois bornes permanentes : la rivière de l'Ariège au levant, les Pyrénées qui séparent l'Espagne et le Couzerans au midi, et la Garonne au couchant ;

» Que le bruit s'est répandu que, malgré ces convenances et ces facilités, des ennemis du Couzerans ne tendraient à rien moins qu'à le faire unir au pays de Foix et le faire séparer de celui de Commînges qui a été lié de tout temps avec le Couzerans par des relations réciproques très intimes de convenances et d'intérêt ;

» Que de cette union du Couzerans au pays de Foix, totale ou partielle, dont l'idée seule est accablante, résulteraient des maux sans fin pour le pays en général et pour cette ville en particulier, puisqu'ils seraient infailliblement assujétis à contribuer au payement de ses dettes très considérables ;

» Que la ville de Saint-Lizier, qui semble devoir être par son ancienneté et sa situation le chef-lieu d'un département, ne serait même pas le chef-lieu d'un district, et qu'ainsi au lieu d'acquérir dans son sein, comme il paraît juste, une assemblée administrative et un des nouveaux tribunaux de justice qui serait le bonheur du pays, elle aurait encore à craindre qu'on n'ajoutât à ces maux la perte d'un évêché et d'un chapitre qu'elle possède depuis près de quinze siècles, et la privation d'une perceptoriale que les lois du royaume lui assurent. »

M. le maire pria l'assemblée d'aviser aux moyens qu'il peut y avoir à prendre dans cette conjoncture.

L'assemblée prenant en très grande considération l'exposé fait par ledit sieur maire, vivement affectée des maux incalculables qui menacent le Couzerans en

Digitized by Google

général et la ville de Saint-Lizier en particulier, a arrêté à l'unanimité des voix :

1° Qu'elle se réfère à la supplique et aux précédentes délibérations déjà envoyées ;

2° Qu'il convient d'envoyer promptement un député à Paris, et comme elle ne connaît dans toute la contrée personne de plus capable et de pius zélé pour le bien et les intérêts du Couzerans et de cette ville que M. le baron Lingua de Saint-Blanquat, elle le nomme unanimement pour cette députation ;

3° Qu'elle prie et charge ledit sieur député de solliciter de la justice de l'auguste Assemblée nationale la formation d'un département dans le Couzerans, de façon que Saint-Lizier devienne le centre et le chef-lieu de ce département ;

4° De solliciter aussi de sa justice l'établissement, en tout événement, d'un district dont cette ville soit le centre et le chef-lieu, et l'établissement dans son sein d'une assemblée d'administration et d'un des nouveaux tribunaux de justice à créer ;

5° De solliciter la conservation dans tous les cas d'un évêché et d'un chapitre dont la ville est en possession depuis près de quinze siècles et d'une perceptoriale que les lois du royaume lui garantissent ;

6° Enfin, elle le prie et charge de remettre un extrait de la présente délibération à M. le président de l'Assemblée et à chacun de MM. les députés du Couzerans, en les sollicitant de vouloir bien la prendre en considération. Et ont tous signé :

Bergès maire.

Jean Lagrasse, Pierre Servant, consuls ;

Me E. Trinqué, Me Jean Mourous, Me Jean-Baptiste Dupré, avocats en parlement ;

Les sieurs Etienne Duclos, Jean Court, Etienne Seille, conseillers de ville.

Digitized by Google

J.-M. Bonin, assesseur ; Etienne Ferrier, procureur du roi.

Le lendemain 15 décembre, la municipalité se réunit à nouveau pour aviser aux dépenses de la députation qui a été confiée à un homme qui était digne à tous égards de ce témoignage d'estime ; elle décide qu'on « se pourvoiera sans retard par devant nos seigneurs de la commission intermédiaire provinciale pour faire autoriser la comté à emprunter une somme de quatre cents quatre-vingts livres et à imposer cette somme au marc la livre de la capitation. »

On sait ce qu'il advint de cette pétition ; on lui fit le sort qu'on réserve aux vœux des petits et des faibles. Quelque légitimes et respectables que fussent, au point de vue historique, les titres de la ville de Saint-Lizier, les honneurs du chef-lieu furent dévolus à une rivale plus heureuse ; on ne lui décerna que le modeste titre de municipalité ; maigre compensation pour une antique cité romaine qui depuis plus de quinze siècles était la capitale d'un pays qui avait mérité l'attention des maîtres du monde. La Fortune a de ces coups d'aile qui renversent les plus solides grandeurs. Et si le malheur commun est une consolation, la vieille cité du Couserans pouvait voir qu'une meilleure condition n'était pas faite aux vieux Lugdunum de Comminges, cette ville sœur, née du même sang, à la même époque, et qui, après avoir exercé une égale prépondérence, comme elle allait s'éteindre dans les ruines et l'oubli. Le département de Couserans, qui aurait eu une dénomination historique et une raison ethnologique, n'avait existé que dans ses rêves. De par la volonté des législateurs, avait surgi un département fait de tronçons géographiques et de groupes de citoyens qu'aucun souvenir, intérêt ou lien politique ne rattachait. Il y a souvent dans la volonté des maîtres de ces violences que rien ne justifie, que l'on subit

Digitized by Google

en silence parce que l'honneur suprême de la patrie impose la résignation.

La nouvelle division de la France en quatre-vingt-trois départements ne pouvait pas s'accorder avec l'ancienne division des diocèses, qui étaient très inégaux en population, en étendue et en revenus. Il y avait sur ce point une réforme utile à faire, de l'aveu de tous. Mais c'était à l'Église seule, juge des besoins de ses fidèles, à corriger les abus que le temps avait glissés dans sa discipline administrative et à mettre le temporel en harmonie avec les conditions nouvelles de la société française.

Ce fut une véritable usurpation de pouvoirs, de la part de l'Assemblée nationale, de supprimer et d'ériger des évêchés à son gré, sans le consentement de la cour de Rome. « Les titres de l'Église valent les titres de l'État, dit fort judicieusement M. Taine[1]. C'est pourquoi s'il est juste qu'il soit indépendant et souverain chez lui, il est juste qu'elle soit chez elle indépendante et souveraine ; si l'Église empiète quand elle prétend régler la constitution de l'État, l'État empiète quand il prétend régler la constitution de l'Église, et si, dans son domaine il doit être respecté par elle, dans son domaine elle doit être respectée par lui. »

C'est pour avoir oublié ces principes de justice élémentaire et de morale politique, que l'Assemblée nationale porta une main violente sur la hiérarchie ecclésiastique. Par une spoliation arbitraire Saint-Lizier fut dépouillé de son évêché quinze fois séculaire. Ce dut être une dure épreuve pour la cité épiscopale de se voir privée de ce qui faisait sa vie et son prestige autour des villes environnantes. Dans la longue série

1. *Les Origines de la France contemporaine*, t. Ier, p. 230.

Digitized by Google

des pontifes qui s'étaient succédé sur son siège, depuis saint Valier jusqu'à Mgr de Lastic, du IIIe au XVIIIe siècle, elle avait pu admirer de pieux et savants administrateurs qui avaient été pour elle un motif de gloire et une source d'édification. Elle était fière de ses Quintin, Lizier, Bernard de Raymundi, Auger de Montfaucon, Guischard d'Aubusson, les Grammont, Don Ruade, Pierre de Marca, Verthamon, Verceil et vingt autres qui, par les dons de la fortune, de la sainteté et de la science, avaient conservé son prestige à travers les siècles.

Maintenant la voilà tombée de ce rang de prééminence dont à bon titre elle pouvait s'enorgueillir. Avec son autonomie politique disparaît aussi sa suprématie religieuse ; elle est absorbée avec son comté et son diocèse dans un vaste département composé des éléments les plus hétérogènes. Ainsi l'a voulu cette souveraine raison d'État qui considère comme le comble de l'art d'avoir donné à la France le monotone aspect d'un grand échiquier administratif.

Assurément Saint-Lizier, si justement jaloux de sa prospérité et de ses prérogatives, dut défendre ses droits à la conservation de son évêché et de son chapitre. Les mémoires et les actes municipaux relatifs à cette période de ses sollicitudes ne sont pas parvenus jusqu'à nous[1] ; nous n'en trouvons qu'une courte mention dans la délibération précédente qui charge M. de Saint-Blanquat de demander, avec la formation d'un département dans le Couserans, le maintien de son évêque au chef-lieu.

L'évêché fut transféré à Pamiers et l'administration départementale à Foix. Il lui était dû une compensation. Saint-Lizier la sollicita dans l'érection d'un des

1. Les registres des délibérations municipales, du 15 décembre 1789 au 21 novembre 1790, ont été égarés.

Digitized by Google

tribunaux civils qui venaient d'être attribués à chaque district par la réforme judiciaire.

Dans une délibération municipale[1] sont exposées les raisons qui militent en faveur de sa demande. On supplie respectueusement « nos seigneurs de l'Assemblée nationale de vouloir bien prendre en considération que Saint-Lizier est la ville épiscopale et conséquemment la capitale du Couserans, qu'elle est presque au centre du diocèse, que le diocèse est considérable par sa population, qu'elle a déjà été reconnue solennellement devoir être le chef-lieu de l'arrondissement dans une délibération prise par l'assemblée complète du département de Comminges, qu'elle est enfin la plus propre de l'arrondissement pour l'établissement d'un des tribunaux de justice à créer, que les juges y trouveront la commodité du logement qu'ils ne trouveront dans aucune autre ville du canton, et que dégagés dans cette ville de tout embarras, à l'abri de tout tumulte et sous les yeux d'un évêque et d'un chapitre[2], ils y rendront bien mieux la justice qu'ils ne pourraient le faire dans aucune autre ville voisine où ils seraient détournés par l'affluence, l'agitation et le commerce auquel tous les habitans se livrent depuis longtemps. »

La ville voisine de Saint-Girons est ici clairement désignée comme impropre à l'établissement d'un tribunal ; les motifs nous paraissent assez singuliers : le bruit, le mouvement commercial seront évidemment nuisibles au recueillement nécessaire à l'étude des lois ; puis Saint-Lizier possède une précieuse garantie d'impartialité dans l'application de la justice qui régira la conscience des juges : c'est la présence de l'évêque et du chapitre.

1. 3 décembre 1789.

2. Cette délibération est antérieure à la constitution civile du clergé et à la nouvelle organisation des diocèses.

Digitized by Google

C'était au premier chef un plaidoyer *pro domo*, et l'avocat ne néglige aucun argument.

Il est à croire qu'il porta la conviction dans l'esprit des législateurs et fit pencher la balance en sa faveur, puisque vers la fin de l'année suivante nous assisterons à l'installation du tribunal si instamment demandé.

Mais n'anticipons pas sur les événements; nous sommes aux derniers jours de l'année 1790, l'une des plus fécondes en funestes innovations, puisqu'elle nous donna les assignats et la constitution civile du clergé, deux sources de malheurs.

Elle s'ouvrit et se ferma sur des élections municipales.

Dans les premiers jours de janvier, on essaya la nouvelle organisation municipale votée à l'Assemblée nationale au mois de novembre 1789[1].

M. Lingua de Saint-Blanquat remplaça M. Bergès à la mairie. Seillé, Berger, Dargein-Dupont, Besson et Durrieu furent élus officiers municipaux. De Villa, capitaine, Court, Lagrasse, Servant, Brondes, Duclos et Roques furent élus notables. Ferrier fut choisi comme procureur de la commune.

C'était toute une transformation superficielle du corps municipal; les consuls et conseillers de ville disparaissent et cèdent la place aux nouveaux dignitaires qui s'appellent *officiers municipaux* et *notables;* le procureur du roi fait place au *procureur de la commune*. Les rôles pourtant restent les mêmes, les noms des acteurs seuls sont changés.

Les procès-verbaux de cette époque n'étant pas entre nos mains, nous ne pouvons juger de la gestion de

1. Pour être éligible aucune condition d'âge ou de fortune n'était exigée : « On était éligible par la seule confiance des électeurs. » Mais pour être électeur, il fallait jouir de ses droits politiques, être âgé de 25 ans et payer la contribution d'au moins un marc d'argent, ce qui équivaut à trois journées de travail. Singulière loi qui demandait plus de garanties à l'électeur qu'à l'élu.

Digitized by Google

la nouvelle municipalité, qui ne resta d'ailleurs que dix mois aux affaires ; le décret concernant la constitution des municipalités en fixait le renouvellement partiel au mois de novembre.

Le vingt-unième jour de ce mois, les citoyens actifs de la commune furent, sur l'ordre du maire, convoqués en assemblée générale dans une salle de l'évêché.

Etaient présents : MM. Lingua de Saint-Blanquat, maire, Besson, Durrieux, Seillé, Bergès, Dupont-Dargein, officiers municipaux ; Ferrier, procureur de la commune, De Villa, capitaine, Court, Lagrasse, Servant, Brondes, Duclos et Roques, notables, de Villa, prêtre, Dargein oncle, prêtre, Dupré avocat, Mouroux avocat, Bonin avocat, Bergerat, Bonnet, Clanet, Buisson, Latendresse, Tarride, Meda, Auriac, Bonzom, Broué, Naudin, Marfaing et autres, tous citoyens actifs de Saint-Lizier.

Le procureur de la commune Ferrier expose qu'avant de procéder au scrutin pour le renouvellement partiel des officiers municipaux et notables, il y a lieu de nommer le bureau chargé de présider aux élections.

On choisit parmi les électeurs plus âgés un président, deux scrutateurs et un secrétaire provisoire, chargés de cette opération préparatoire. M. de Villa, capitaine, Duclos, Bergès et Dargein oncle, recueillent les votes et proclament élus, à titre de membres du bureau électoral, M. de Saint-Blanquat, président ; Dargein oncle, secrétaire ; De Villa, Bergès, négociant et Dargein-Dupont, scrutateurs.

M. le président annonce qu'en conformité à l'art. 42 du décret des municipalités deux officiers municipaux et six notables doivent être renouvelés. Le sort désigne comme sortants Bergès et Durrieu qui sont remplacés, après trois tours de scrutin, par Villa et Larroque, nommés officiers municipaux. Les membres sortants

Digitized by Google

sont Lagrasse, Roques, Duran, Bordes, Court, Trinqué, démissionnaire, élu administrateur du directoire du district ; on devait aussi pourvoir au remplacement de Villa, élu officier municipal. Sont investis de la même fonction par la voie du suffrage : Dupré avocat, Nicolas, Court, Benazet, Bonin, Lagrasse, Mouroux. Après la séance, on remarque que Larroque, qui venait d'être élu officier municipal, était parent de Seillé à un degré qui le rendait inéligible ; il y avait donc lieu de procéder à un nouveau scrutin qui fut en faveur de Jean Dupré dit Bergerat. Mouroux, membre d'administration au département de l'Ariège, remercie ses concitoyens du témoignage de confiance qu'ils viennent de lui donner en le nommant notable et les prie d'agréer sa démission ; il est remplacé par Dargein oncle. Enfin, après ces multiples opérations la municipalité se trouve ainsi définitivement constituée :

Lingua de Saint-Blanquat, maire.

Seillé, Besson, Dargein-Dupont, de Villa capitaine, Dupré, de Bergerat, officiers municipaux.

Ferrier, procureur de la commune.

Bergès, secrétaire.

Besson, trésorier.

De Rozès, Duclos, Brondes, d'Anouilh, Servant, Dupré, avocat, Nicolas, Court, Benazet, Bonin, Lagrasse, Dargein oncle, notables.

Le 28 novembre, le procureur de la commune requiert les membres de la municipalité, en vertu du décret du 26 décembre 1789, de prêter le serment « de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loy et au roy, et de bien remplir leurs fonctions. »

Cette formalité remplie, les officiers municipaux se divisent en conseil d'administration et en bureau de police. De Saint-Blanquat, Besson et Dargein forment

Digitized by Google

le conseil d'administration ; Seillé, de Villa et Bergerat, le bureau de police; Brondes et Nicolas, notables, furent adjoints pour la taxe des vins de cabaret.

A peine installée, la municipalité se hâte d'inaugurer son administration par un abus de pouvoir. L'occasion ne nous manquera d'ailleurs pas de signaler de nombreux empiétements de l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique. L'origine de tous les excès de la Révolution se trouve là, dans l'exercice illégal du pouvoir ; les corps constitués dépassent leur mandat et se jettent violemment dans l'arbitraire.

Les éléments de cette municipalité étaient excellents, animés des meilleures dispositions ; mais il fallait, pour résister à ce vent d'innovations qui soufflait dans toutes les zônes, dans les petites et dans les grandes assemblées, un tempérament de résistance, un équilibre d'intelligence et de volonté qui fit généralement défaut aux gouvernants, et c'est pour cela que la porte fut grande ouverte à toutes les tempêtes, à toutes les catastrophes.

Depuis la suppression du chapitre diocésain, l'heure des offices paroissiaux avait été modifiée ; à tort ou à raison, les fidèles se plaignaient. La municipalité se substitue à l'autorité ecclésiastique, qui seule avait droit d'examiner si ces plaintes étaient justifiées et de donner des ordres aux curés. Elle délibère que les curés « seront tenus de célébrer deux messes de paroisse, chaque fête et dimanche, avec l'instruction portée par les règlements diocésains. » Elle fixe même l'heure des offices pour les diverses époques de l'année. Premier empiétement, assez anodin celui-là, mais on ne s'arrête pas en si bon chemin. Encore quelque temps et on entrera hardiment dans le sanctuaire pour violenter la conscience des prêtres et des fidèles.

Peut-être que dans la confusion d'idées qui se faisait

Digitized by Google

alors dans les esprits les municipaux de Saint-Lizier regardèrent-ils cet acte d'illégitime ingérence comme l'exercice de la police communale qui rentrait dans leurs attributions. Cette bonne foi pourrait être une excuse à nos yeux.

Le départ du nombreux personnel qui entourait l'évêque avait sensiblement diminué la consommation de la viande ; les habitants fraudaient la taxe : le fermier de la boucherie communale, Jean Rouan, porte plainte à la municipalité et déclare qu'il résilie d'ores et déjà le bail à ferme si les conditions y énoncées ne sont pas observées. Le bureau de police, « ouï le fermier de la commune et ses conclusions tendant à ce qu'il soit rendu une ordonnance prohibitive de fournitures de viande par les habitants de la ville, ordonne ce qui suit :

Art. 1. — Faisons défense à tous les habitants de Saint-Lizier et sa banlieue de se pourvoir de viande ailleurs que dans la boucherie de la ville, à peine de confiscation de ladite viande qui sera confisquée au profit de Rouan, boucher.

Art. II. — Exceptons néanmoins de ladite défense ceux qui se pourvoient au petit banc de boucherie de Saint-Girons en brebis et vache, lesquels conserveront la liberté comme auparavant, sans payer aucun droit.

Art. III. — Enjoignons au boucher de tenir fidèlement toutes les conditions de son bail, sous les peines y contenues ; et pour éviter la tuerie d'animaux qui ne seraient pas sains ou seraient de mauvaise qualité, lui faisons défense expresse de tuer aucun bœuf pendant la nuit, sans l'avoir exposé devant sa porte et appelé un officier municipal pour en faire la visite, sous peine de confiscation et d'une amende qui sera arbitrée suivant le cas.

Art. IV. — Invitons les habitans à dénoncer à la municipalité toutes les contraventions commises par le boucher et de porter leurs plaintes.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 30 novembre 1790.

BESSON, DARGEIN, VILLA.

Digitized by Google

II

Installation du tribunal. — Liste des assesseurs du juge de paix. — Bureau de conciliation. — Besson, maire — Carthage veille et Rome se défend. — Sectionnement de la commune. — Serments civiques. — Rumeurs populaires. — Arrêté de police. — Demande d'un bureau de poste. — La force prime le droit. — Curés assermentés. — Fuite du roi et convocation de la garde nationale. — Nomination de régents. — Effervescence religieuse. — Nouvel arrêté de police. — Affaire des non-conformistes.

Veuve de son ancien chapitre, qui avait été son orgueil et sa principale source de prospérité pendant de longs siècles, la ville de Saint-Lizier obtint une compensation dans la concession du tribunal du district. M. de Rozès, président du district, notifia à la municipalité qu'elle pouvait procéder à l'installation des juges. Sans retard furent prises les dispositions suivantes :

« L'installation aura lieu, vendredi prochain 10 décembre, après la messe du Saint-Esprit, à laquelle les membres du conseil général de la commune et tous les citoyens sont invités à assister avec les juges. Afin de donner plus d'éclat à cette solennité, les membres du conseil général et les juges partiront de la maison commune pour se rendre en ordre à l'église, escortés de la garde nationale; trois coups de coulevrine et de canon seront tirés la veille de la fête, au moment du départ du cortège pour l'église, et à l'instant de la prestation du serment. A cri public et par affiche les habitants de la commune de tout âge et de tout sexe seront invités à prendre part à la cérémonie pour témoigner de leur vif enthousiasme. »

A la dernière heure survinrent des difficultés imprévues — des raisons de délicatesse qu'on ne pouvait mettre au jour — et qui firent demander à la municipa-

Digitized by Google

lité l'ajournement de l'installation. Mais des bruits fâcheux se répandent dans le public qui murmure contre cet ajournement indéfini. Le procureur de la commune se fait l'écho de ces plaintes et des soupçons du peuple, et la municipalité le députe auprès de M. de Rozès pour le prier de fixer définitivement l'installation du tribunal au mardi 21 décembre. Il fut ainsi coupé court aux rumeurs malveillantes. Saint-Lizier avait toujours à craindre la rivalité de Saint-Girons et la sympathie de l'administration du district pour sa cause; c'était assez pour mettre en éveil l'imagination populaire et lui faire voir dans ce retard volontaire un complot contre ses intérêts.

Le jour venu, la cérémonie s'accomplit pompeusement suivant le programme. M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du tribunal; M. Dauby père, nommé premier juge, à son tour prend la parole :

« Messieurs, je viens déposer parmi vous la place honorable que vous m'avez confiée. Vos bontés avaient mis le comble à mes désirs, lorsque j'appris que quinze jours plus tôt le roi m'avait fait l'honneur de me nommer son commissaire auprès du même tribunal. J'ai depuis flotté entre la crainte et l'espérance; mais pressé par mes devoirs et plein de confiance en vos bontés, je me suis flatté que votre amitié me suivrait partout. C'est, Messieurs, dans cet espoir que je passe aux fonctions de ministère public, bien pénétré de cette pensée qu'un citoyen plusieurs fois honoré de la confiance de la patrie ne doit pas se croire au-dessous de la confiance des rois.

» En sortant du rang de juge auquel vos bontés m'avaient appelé, une tendresse saisit mon cœur; pardonnez mon trouble et ma sensibilité. Le regret abrégerait mes jours si je ne demeurais indissolublement attaché, autant par mes fonctions que par mon amour de la patrie, à mes confrères si dignes de l'estime et de

Digitized by Google

la confiance publique, à ce tribunal auquel je me ferai un devoir de consacrer jusqu'à la fin de ma carrière mes travaux, mes hommages, mes respects, de toute la force de mon zèle patriotique. Obligé par devoir et par reconnaissance à travailler à votre félicité, je mettrai toute ma gloire à justifier votre choix et celui du meilleur des rois.

» C'est, Messieurs, avec tous ces sentiments de crainte, d'amour, de respect déployés dans mon cœur, que je déclare me démettre de la place de premier juge, à laquelle j'ai été élu par les suffrages toujours adorables de la patrie, et que j'accepte l'office de commissaire du roi auquel j'avais été antérieurement nommé par la bonté du monarque du monde le plus chéri. »

Après ce discours empreint des habitudes oratoires du temps, il est procédé à l'installation et prestation de serment des sieurs Arexy et Mouroux, en vertu des lettres patentes du 11 novembre, et du sieur Estaque, suppléant, qui prend la place du premier juge Dauby, démissionnaire.

Il restait deux juges encore à installer, les sieurs Bonin et Delage qui ne prirent possession de leurs sièges que dix jours après, la vérification de leurs titres n'ayant pas pu être achevée à ce jour.

Puis encore, on procéda à l'installation de M. de Saint-Blanquat, à titre de juge de paix.

Les juges étant sur leurs sièges, M. le président du district ordonna l'enregistrement des lettres patentes des juges du tribunal et le procès-verbal de la nomination du juge de paix.

Conformément aux droits constitutionnels, l'élection des juges du tribunal appartenait aux électeurs du district; le roi devait confirmer cette nomination qui ne devait être valable que pour six ans.

Le juge de paix était l'élu des citoyens actifs de

Digitized by Google

toutes les municipalités du canton. A l'élection qui avait eu lieu le 14 décembre 1790 en l'église de Saint-Lizier, M. de Saint-Blanquat avait recueilli 273 suffrages sur 347 votants.

Dans cette même assemblée électorale, il avait été procédé au choix, par le suffrage, de quatre notables qui devaient remplir, dans chaque municipalité du canton, les fonctions d'assesseurs du juge de paix.

Nous avons la liste complète de ces assesseurs qui reproduit les noms des principaux notables de chaque localité.

Saint-Lizier : Bergés et Cours, négociants, Bergés-Montfort et Micas, bourgeois.

Gajan : Mouroux, Mathieu Méda, G. Dubouch et Jacques Dubouch.

Taurignan (V) : Boé de Gorces, R. Anglade, Jean Cassède, Michel Balagué.

Taurignan (C) : Jérome Daran, A. Dedieu, A. Cazaux, J. Galey.

Mercenac : Bousquet, Jean Pouche, Joseph Pouche, Jean Baron.

Bajert : P. Abrial, Lizier Feuillerat, Jean Soumet, Jean Coutanceau.

Betchat : Villeneuve, A. Martres, Anglade Jourdain, J.-P. Sajoux.

Caumont : B. Anouilh dit Hil, Bertrand Anouilh, G. Méda et Jean Méda.

Lacave : Boussion, J. Anouilh, Anouilh du Castet, Pierre Montégut.

Labastide : La Rivière, Longue-Bace, J. Fréche, Videan Soux.

Mauvezin : J.-P. Anouilh, J. Ripouil, Fr. Duclos, Jean Anouilh.

Prat et Bonrepaux : Peyré, Adema, Bordes, Dupin.

Cazavet : G. Delboy, Moulis, avocat, L. Feuillerat, A. Lozo.

Digitized by Google

Montgauch : Elie Pons, Girons Bergès, J. Arné, Gabriel Ortet.

Sentaraille et Lorp : Lizier Bernère, J. Barbe, J.-P. Renalier, Arnaud Icar.

Montjoy : Manaud Bergerac, Manaud de Montjoy, L. Dedieu, Dominique Rives.

Il y avait encore à procéder à la formation du bureau de conciliation, ou bureau de paix du district, dans les formes prescrites par le décret du 16 août. MM. de Roquemaurel, ci-devant chanoine du chapitre, et Dupré, avocat, furent unanimement nommés comme hommes de loi ; Dargein-Dupont, Besson, Saurat et Duclos père furent élus au scrutin de liste.

Trois prêtres et trois laïques formaient ce petit sénat judiciaire. Nous aurons d'ailleurs bien des fois l'occasion de remarquer l'élément ecclésiastique appelé aux assemblées communales, judiciaires et politiques, dans cette petite ville où d'ailleurs le prêtre avait occupé un rôle toujours considérable.

Pour compléter le personnel de la justice, les juges demandèrent qu'il leur fût adjoint six prud'hommes pour les procédures criminelles ; le conseil général délégua à cet effet les sieurs de Villa, Cours, La Grasse, Seillé, Brondes et Duclos père.

Enfin cette grande question judiciaire qui avait tant préoccupé les esprits était réglée et l'on pouvait, ce semble, à l'ombre de cet établissement si longtemps désiré dormir tranquille. Les intérêts étaient gardés, l'honneur sauf ; Rome avait vaincu Carthage, mais Carthage prendra sa revanche et humiliera, à son tour, sa rivale.

Au Capitole de Saint-Lizier, il y avait un siège vacant, celui du très honorable et très estimé Lingua de Saint-Blanquat qui avait opté pour les fonctions de juge de paix. On consulta les électeurs, qui remirent

Digitized by Google

l'écharpe à M. Besson, et le secrétariat à l'architecte Bergès. Dès le début de son édilité, le nouveau maire va se trouver aux prises avec de nombreuses difficultés ; il lui faudra, pour en venir à bout, une intelligente et persévérante énergie. La première question à trancher est celle de l'installation des services judiciaires dans un local assez vaste. Il faut aussi trouver dans la petite ville des logements convenables pour les juges, hommes de lois et tous autres officiers ministériels attachés aux tribunaux ; c'est de ce côté-là que, maintenant, Saint-Girons dirigeait ses batteries, alléguant que le personnel du tribunal ne pouvait fixer sa résidence à Saint-Lizier, ville absolument dépourvue de logements et de ressources alimentaires nécessaires à une vie confortable.

Ferrier, le nouveau procureur de la commune, découvre la nouvelle manœuvre des Saint-Gironnais, et la signale à ses concitoyens. « Ne vous dissimulez pas, concitoyens, leur dit-il[1], les efforts des habitants de Saint-Girons, pour obtenir le transfert du tribunal du district dans leur ville. Il n'est pas d'imagination qu'ils n'emploient pour y réussir, en décriant celle de Saint-Lizier, sur la difficulté des logements, sur le défaut d'auberge, et sur mille autres prétextes aussi faux que frivoles. On peut encore moins se dissimuler la coalition des juges entre eux et avec les hommes de lois qui sont domiciliés à Saint-Girons ; ces manœuvres ne tendent qu'à éluder l'exécution du décret qui ordonne la résidence des juges dans le lieu du tribunal.

« On débite ouvertement que quelques juges, s'unissant aux démarches des hommes de lois, ont envoyé à l'Assemblée nationale des mémoires dans lesquels ils exposent que, les deux villes n'étant distantes que d'un quart de lieue, le service du tribunal n'aurait nulle-

1. Assemblée du Conseil général de la commune du 23 janvier 1791.

Digitized by Google

ment à souffrir de la résidence des juges à Saint-Girons. Mais ils ont sans doute ajouté quelques motifs aussi peu raisonnables et aussi peu vrais pour obtenir le succès de leur demande ; le triomphe sans mystère que montrent les habitants de Saint-Girons et leurs jactances donnent lieu à cette conjecture. Il ne fut jamais, Messieurs, de circonstances plus affligeantes pour cette ville ; elle possédait un évêque et un chapitre dont les richesses s'y répandaient et dont la suppression lui est si préjudiciable. Elle trouvait un léger dédommagement à ses pertes dans l'existence d'un tribunal ; elle devait se tranquilliser sur sa stabilité si fortement prononcée par les décrets. Mais que ne peuvent pas des manœuvres perfides que l'on emploie pour surprendre les augustes représentants de la nation? Que ne peuvent pas les efforts de la calomnie et du mensonge colorés du prétexte du bien public? Que ne peut pas l'intérêt des juges domiciliés à Saint-Girons qui mettront tout en œuvre pour ne pas se déplacer, et pour entraîner à force de sollicitations les juges étrangers? Nous les voyons déjà chanceler sur le parti qu'ils ont à prendre. Que ne peuvent pas enfin les tournures insidieuses des hommes de lois de Saint-Girons, qui trouveraient plus commode de ne pas se déplacer et d'éviter un quart de lieue de marche pour venir aux audiences.

» Le danger, Messieurs, est grand, excite notre vigilance, pour mettre des obstacles aux projets qu'on médite contre nous ; c'est en détruisant les prétextes dont on se sert pour vous nuire et en montrant leur fausseté, et en mettant au grand jour, sans aucun ménagement, les moyens injustes qu'on emploie ; c'est surtout en requérant d'ores et déjà l'exécution de l'article III du décret du 25 août qui ordonne que les juges du district résideront assidûment dans le lieu où le tribunal est établi. C'est à quoi je conclus. »

Emus par l'éloquente parole de leur procureur, qui

Digitized by Google

a si bien mis en lumière les dangers qui menacent leur honneur et leurs intérêts, les conseillers généraux de la commune prennent de viriles résolutions. Il est unanimement délibéré que, le mercredi suivant, le maire et les officiers municipaux, en tel nombre qu'ils jugeront à propos, seront députés devers MM. les juges et commissaires du roi, à la sortie de l'audience, pour les prier de vouloir bien établir de suite leur résidence à Saint-Lizier. Au cas où dans le délai de huit jours ils n'auraient obtempéré à leurs prières, le procureur de la commune signifiera individuellement à M. Darexy, M. Delage, M. Estaque, juges, et M. Dauby, commissaire du roi, un acte portant extrait de l'article III du décret du 16 août, avec sommation d'avoir à lui obéir.

La présente délibération sera envoyée à l'Assemblée nationale avec un court mémoire, pour la supplier d'ordonner l'exécution de ses décrets sur la résidence des juges.

Perdre une heure, c'était s'exposer à perdre le fruit de plusieurs années d'efforts. Aussi se mit-on, sans délai, en quête d'un protecteur actif qui voulût bien s'intéresser à cette affaire et la recommander à la bienveillante justice des pouvoirs publics. Des trois députés du Couserans, l'un était absent, l'autre n'avait jamais établi aucune correspondance avec la municipalité de Saint-Lizier, et le troisième, accablé d'infirmités, était exposé à ne pouvoir donner ses soins aux affaires qu'on lui recommandait. Ils eurent la pensée de s'adresser à M. Dupré, député de Carcassonne, leur compatriote.

M. de Saint-Blanquat, qui dans ses missions extraordinaires auprès de l'Assemblée nationale avait eu l'occasion de nouer des relations avec les députés du pays de Foix, Vadier et Bergasse-Laziroule, les assura de toute leur sympathie. C'étaient des éléments de

Digitized by Google

succès trop précieux pour qu'on les négligeât. On adressa donc à Vadier et à Bergasse, comme on l'avait fait au député de Carcassonne, une copie du mémoire expédié à l'Assemblée nationale.

Il fallait encore prévenir les objections que l'on ferait en haut lieu : Où avez-vous un immeuble assez vaste pour l'installation des services judiciaires ? L'immeuble existait, mais il était passé, depuis quelques mois, entre les mains de la nation. Pour l'acquérir, le louer, ou se l'approprier, il fallait l'agrément du directoire du district, du directoire du département, et de l'Assemblée nationale. C'étaient bien des autorités à consulter, et partant, beaucoup de temps perdu dans les multiples formalités de la bureaucratie.

Le directoire du district, comme on devait bien s'y attendre, désapprouve le projet de la municipalité de Saint-Lizier, qu'elle taxe « d'irréfléchi », dissimulant ainsi fort mal son dépit. Sans retard, les citoyens Seillé, officier municipal, et Bonin, notable, sont envoyés auprès du directoire du département ; ils reviennent de Foix avec un avis favorable. En conséquence, et afin de déjouer les plans des adversaires, le conseil général, « considérant que les mémoires auxquels le département a répondu d'une manière propice, et qui ont été envoyés à l'Assemblée nationale pour obtenir un décret qui fixe l'établissement du tribunal au ci-devant évêché, ne pouvant avoir qu'un plein succès, l'instance que font MM. les juges pour leur installation immédiate doit être acceptée. » Les salles indiquées dans le plan général des réparations n'étant pas encore aménagées, on leur assigna la grande salle d'entrée pour la tenue de leurs audiences.

Entre temps, on apprend que la ville de Saint-Girons a sollicité et obtenu l'adhésion de plusieurs municipalités à son projet, et qu'elle vient d'envoyer à l'Assemblée nationale un député chargé de faire valoir

Digitized by Google

les arguments qui militent en sa faveur. Grand émoi dans la cité couseranaise ; à tout prix il faut éviter un échec. On sait que, généralement, les absents ont tort ; Saint-Girons a envoyé un avocat habile, Saint-Lizier enverra un diplomate de talent. On a sous la main un homme expert, qui, jusqu'ici, a traité ces affaires auprès des grands avec succès ; on aura recours encore à son dévouement en cette circonstance. M. de Saint-Blanquat accepte encore, cette fois, d'aller à Paris, plaider la cause de sa ville natale.

Dans sa séance du 24 juillet 1791, le conseil général de la commune vota, pour les frais de voyage et de séjour de son député dans la capitale, la somme de deux mille quatre cents livres. Les officiers municipaux furent autorisés « à obliger la commune en général, pour la validié et garantie de l'emprunt de la dite somme. »

Malgré la vente des biens du clergé et l'émission de plus d'un milliard d'assignats, le Gouvernement se trouvait dans d'inextricables embarras financiers. L'ancien système fiscal avait été aboli et un nouveau genre de contribution imposé sur la propriété foncière avait été voté par l'Assemblée nationale et accepté par le roi, le 1er décembre 1790. Pour faciliter l'établissement de cet impôt, il était enjoint aux municipalités de diviser en sections le territoire de leurs communes.

Conformément à cette loi, la ville de Saint-Lizier fut partagée en trois sections : la cité, la ville basse, et les faubourgs ; la campagne fut divisée en neuf sections : les Grées, l'Aire d'Antichamp, les Gaillardoux, les Bailes et Montfort, Pierre-Rouge, le Marsan, Poteroles et Cornecuou, Monredon, Saint-Blanquat.

A Paris, les événements marchaient avec une rapidité qu'il était peut-être difficile à l'action humaine

Digitized by Google

d'arrêter : les ordres religieux avaient été supprimés, les biens ecclésiastiques confisqués, les anciennes juridictions diocésaines modifiées ou détruites. Tous ces changements, violemment introduits dans l'Église de France, avaient profondément troublé les esprits ; pas de cause plus féconde d'irritation et de malheurs que cette malheureuse constitution civile du clergé.

Le roi, dans une heure de faiblesse et dirigé par des conseils timorés, eut le malheur de la sanctionner de sa haute autorité : il ne restait plus à l'Assemblée constituante qu'à en assurer l'entière et immédiate exécution. Elle prescrivit donc, le 27 novembre 1790, à tous les évêques, curés et ecclésiastiques en exercice, de prêter le serment de « veiller avec soin sur les fidèles qui leur sont confiés, d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi. »

Le serment devait être prêté un jour de dimanche, à l'issue de la messe, dans l'église et devant les autorités civiles ; ceux qui, dans le délai fixé par la loi, n'auront pas prêté serment, seront réputés avoir renoncé à leurs bénéfices.

« C'était là, dit un historien, que Dieu attendait les ministres de ses autels ; c'était l'épreuve qu'il avait permise afin que son Église en sortît épurée par la persécution et régénérée par le martyre. Ses adorables desseins devaient s'accomplir[1]. »

Ce fut le dimanche 30 janvier 1791, que les deux curés de Saint-Lizier se soumirent aux prescriptions de la loi. Une délégation du conseil général de la commune se transporta d'abord à l'église paroissiale, où le curé Jean Saurat prêta le serment en ces termes :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi ; de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont ou seront confiés par l'Église, et de maintenir, de tout mon

1. Am. Gabourd, *Histoire de France*, t. XVIII, p. 366.

Digitized by Google

pouvoir, en tout ce qui est de l'ordre politique, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de la puissance spirituelle. »

Puis, se rendant à l'église de Notre-Dame, la même délégation reçut le serment exprimé dans les mêmes termes par le curé Durau.

Mais ce ne furent là que des défaillances d'un jour, que l'histoire explique, et que la conscience absout quand le serment n'est donné qu'avec des restrictions qui sauvegardent les droits de l'Église. L'âme généreuse de ces deux prêtres se révolta quand le pouvoir civil exigea le serment sans condition, et tous deux aimèrent mieux demeurer fidèles à leur foi que de plaire aux maîtres du jour. Nous les verrons bientôt remplacés dans leurs fonctions pastorales par d'autres ecclésiastiques moins soucieux de leur dignité sacerdotale.

Rien de plus sacré que les droits de la conscience, rien de plus délicat que le sentiment religieux; le plus léger froissement l'irrite et le dispose à la révolte. On le vit bien à Saint-Lizier, lorsqu'on voulut imposer le serment schismatique à son clergé. L'esprit droit et robuste du peuple, qui ne se laisse pas leurrer par des subtilités théologiques, ne vit là qu'un acte tyrannique, une violation flagrante des droits les plus sacrés. « On n'entend plus, dit un rapport officiel, dans la campagne et dans les rues de la ville, que des propos séditieux et menaçants, poussant à la révolte contre le serment exigé, propos capables de causer les plus grands désordres en altérant la tranquillité publique, en aigrissant les esprits et en provoquant des dissensions parmi les citoyens. »

L'irritation était arrivée à tel point que la municipalité crut devoir prendre des mesures de police.

Digitized by Google

« Considérant, dit l'arrêté [1], combien il est de notre devoir et de notre sollicitude de prévenir les insurrections dont les exemples ont été si funestes dans d'autres contrées et dont nous avons eu le bonheur de nous garantir;

» Considérant que nul prétexte d'opinions différentes en matière de politique et de religion ne peut autoriser aucun citoyen de quelque qualité qu'il soit à tenir des discours qui tendraient à ameuter le peuple, à l'attrouper et à troubler la tranquillité publique;

» Considérant les peines prononcées par les lois, tant anciennes que nouvelles, contre ceux qui seraient reconnus coupables d'avoir par des manœuvres insidieuses, par des conseils et des démarches ouvertes ou secrètes, fomenté et provoqué des insurrections;

» Pour éviter à nos concitoyens les malheurs auxquels ils s'exposeraient, s'ils attiraient sur eux, par leur inconduite, le glaive vengeur des lois et voulant les prévenir;

» Nous, maire et officiers municipaux, avons arrêté ce qui suit :

» Faisons défense à toute personne de quelque qualité, âge et sexe que ce soient, de s'assembler dans les rues et places publiques en assez grand nombre pour pouvoir faire présumer des attroupements;

» Leur défendons pareillement de se répandre en propos séditieux qui tendraient à la révolte, à ameuter le peuple et à former des insurrections, de donner directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, des conseils pour s'opposer à l'exécution des lois, de former à cet effet aucune coalition, à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public. »

Ce n'est pas seulement l'ordre public que devait

1. Arrêté du 22 mars 1791.

Digitized by Google

assurer la municipalité, mais elle devait, depuis la suppression de la mense capitulaire, assurer l'honoraire du prédicateur que la ville avait coutume d'appeler, chaque année, pour la station du carême, et aussi la rétribution dûe aux régents. Mais, la ville étant sans ressources, le district dût prendre ces dépenses à sa charge. Déjà se faisaient sentir, pour le budget communal, les fâcheuses conséquences de la suppression de l'évêché.

La présence du tribunal du district et d'un bureau d'enregistrement semblaient donner à la localité une importance suffisante pour pouvoir, à bon droit, solliciter la création d'un bureau de poste. Aussi la municipalité fit-elle, en ce sens, des démarches auprès de l'autorité compétente. « Le nombre et la qualité des habitants de notre ville, alléguait la pétition[1], leur donnent des correspondances dans toutes les parties du royaume et même dans tous les pays étrangers. Ils ont eu très souvent à se plaindre de la soustraction de lettres et plus encore de l'empressement des curieux à examiner les adresses, les sceaux, les timbres, pour en scruter le contenu et en tirer des inductions souvent préjudiciables à beaucoup de citoyens.

» N'ayant point de distributeur dans la ville, les lettres restent souvent ignorées dans le bureau à Saint-Girons, ou sont livrées à des infidèles qui n'en font point la remise; qu'enfin les personnes qui se chargent de les retirer étant illettrées, elles sont forcées de faire lire les adresses au premier venu, d'où il est résulté les plus grands inconvénients qui ont excité des plaintes continuelles. »

La municipalité faisait d'ailleurs valoir que la dépense qu'entraînerait la création de ce bureau ne

1. 8 mai 1791.

Digitized by Google

serait point considérable, puisque le courrier qui aboutit à Saint-Girons pourra, en passant, remettre à Saint-Lizier le paquet qui lui est adressé. En présence du bénéfice qu'en retirera le public, le traitement des commis ne peut être un motif d'hésitation.

La création de ce bureau de poste à Saint-Lizier était plus qu'une revanche à prendre sur Saint-Girons; C'était une institution utile, je dirai même indispensable, dans un lieu où la présence d'un tribunal judiciaire devait créer un continuel mouvement de correspondances.

En attendant une organisation plus complète du service postal, Lizier Faur, qui était chargé de prendre au directoire du district, pour les distribuer dans l'étendue du canton, les ordres ou décrets de l'administration, demeure chargé des mêmes fonctions. Mais le traitement de quatre-vingts livres qui lui était attribué parut insuffisant. La municipalité le porte à cent vingt livres et notifie sa décision au directoire du département, afin que cette somme soit imposée aux diverses municipalités qui composent le canton.

Les points de froissement entre les deux villes voisines étaient fréquents, et la vieille cité décrépite me semble engager, contre sa jeune et vigoureuse rivale, la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Édité cent ans plus tôt, l'axiome moderne « la force prime le droit », profondément médité, l'eût sauvée de beaucoup de déceptions.

Ainsi, ne voilà-t-il pas que, dans la nouvelles circonscription des cures, le village de Montjoie, après mûre réflexion, avait été réuni à la paroisse de Saint-Lizier, en compensation de l'annexe de Lara et Baudis qu'on en avait détachée. Saint-Girons s'émeut, s'agite, circonvient la commission ; le plan est modifié : Montjoie ne sera plus uni à Saint-Lizier, mais à la ville de

Digitized by Google

Saint-Girons ; « Dernier trait, s'écrie le procureur de la commune de Saint-Lizier, devant la municipalité assemblée[1], dernier trait qui peint l'empressement du directoire à ne laisser échapper aucune occasion de saturer, autant qu'il est en lui, la soif inextinguible de notre rivale, et de nous soustraire les plus petits avantages ; ce n'est plus l'amour du bien des peuples, ce ne sont pas leurs besoins spirituels qui président, suivant les intentions de nos législateurs, à la circonscription des cures ; c'est l'intérêt plus ou moins sollicité de quelque ville ou d'un certain nombre de particuliers. Le directoire du district de Saint-Girons vient de nous en donner hier une preuve convaincante. »

Cet orateur, qui nous semble animé de cette juste indignation qui fait les éloquents, nous paraît assez jeune dans la vie politique. Néanmoins, ses auditeurs qui partagent son amertume adressent, sur le champ, au directoire du département, contre la conduite des chefs du district voisin, un mémoire tendant à obtenir la réunion de Montjoie à la paroisse de Saint-Lizier. Les motifs de cette union sont nombreux : Montjoie est plus rapproché de la ville de Saint-Lizier que de la ville de Saint-Girons ; les deux territoires sont limitrophes ; celui de Montjoie s'étend jusqu'aux portes de Saint-Lizier ; les habitants des deux lieux sont possesseurs de terrains dans les paroisses respectives ; par leur communication habituelle, ils ne semblent d'ailleurs faire qu'une seule et même communauté. N'y aurait-il pas injustice à démembrer une pauvre petite ville qui ne compte pas dans l'état actuel deux mille âmes, pour agrandir, outre mesure, une ville qui en compte déjà plus de quatre mille ? Tous ces considérants sont fondés sur des principes de justice et non point sur

1. Séance du 10 juin 1791.

Digitized by Google

des prétextes d'intérêt; aussi a-t-on lieu d'espérer que le directoire du département fera à la présente réclamation le sympathique accueil qui lui est dû.

Nous avons vu les curés de Saint-Lizier prêter le serment civique avec les restrictions formelles qui, assurément, ne répondaient pas aux intentions schismatiques des législateurs. Aussi, ce serment fut-il considéré comme non avenu, et le district procéda, le 14 juin, à l'élection de leurs remplaçants.

M. Saurat, vicaire de Castelnau, fut, « comme très excellent sujet », désigné par les suffrages des électeurs. Il y a apparence que les opinions de M. Saurat n'étaient pas très connues de ses électeurs, car s'il avait, lui aussi, prêté serment, mais avec des réserves qui sauvegardaient les droits spirituels de l'Église, il avait ensuite refusé énergiquement de communiquer à ses fidèles le mandement de l'évêque intrus, M. Font. Dans la suite même, il mérita l'honneur d'être incarcéré aux prisons de Pamiers. La municipalité de Saint-Lizier, heureuse de ce choix, lui notifia son élection par « une lettre de politesse. » Le titulaire, retenu dans son lit par ses infirmités, dut décliner l'honneur d'être curé d'une des paroisses de Saint-Lizier, car nous trouvons, quelques mois après, le curé Bergès installé à sa place.

M. Saurat, vicaire de Castelnau, était destiné à succéder à M. Durau dans l'église de Notre-Dame; nous ignorons quel fut le successeur donné par les suffrages populaires à M. Jean Saurat, curé de l'église dite d'en-bas; toujours est-il que les nouveaux titulaires se montrèrent très obséquieux à l'égard de la municipalité.

Labbé Cau-Durban.

(A suivre.)

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE SAINT-AVENTIN

DE LARBOUST

Le village de Saint-Aventin est situé à 6 kilomètres, nord-ouest, de Luchon, dans la vallée de l'Arboust (Haute-Garonne). Il est traversé par la route thermale, qui conduit au col de Peyresourde, et à la région des lacs d'Oô et de Séculéjo. C'est dans la partie nord du village que se trouve établie sa belle église dont les deux clochers, par leurs imposantes silhouettes, attirent de loin et charment les regards du voyageur.

Il ne faut pas confondre son patron, saint Aventin, avec deux autres saints du même nom, originaires, l'un du diocèse de Chartres, et l'autre du diocèse de Troyes. Tous les deux vivaient au ve siècle, et leurs vies sont racontées dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Celui de la vallée de l'Arboust, né vers 770, n'a pas eu l'honneur de figurer dans ce grand recueil hagiographique. Les documents écrits sur sa vie sont fort rares, et ne sont que les échos plus ou moins vagues de la légende transmise par la tradition. Le *Bréviaire* de l'ancien diocèse de Comminges, imprimé en 1770, contient un *propre* particulier sur saint Aventin, fêté le 13 juin. Le *Bréviaire* actuel du diocèse de Toulouse, qui comprend l'ancien diocèse de Comminges, contient lui aussi un *propre* spécial sur notre saint. Ces deux *Bréviaires* se distinguent toutefois par une grande sobriété de détails biographiques, et

Digitized by Google

ne disent pas un mot des prétendus miracles que la tradition lui attribue. Mais ils parlent tous les deux de la grande piété d'Aventin, de son apostolat et de la grande vénération dont il était l'objet dans la contrée. Cependant l'ouvrage des *Petits Bollandistes* s'est montré beaucoup moins réservé, et il a simplement publié, en 1871, sans commentaires, sans examen de critique, un article contenant plusieurs faits miraculeux de la vie de saint Aventin, d'après l'opuscule d'un ecclésiastique de Toulouse, daté de 1850. C'est peut-être pour la première fois que ces faits se trouvent recueillis, et il faut dire que si quelques-uns sont démentis par les représentations iconographiques du XIIe siècle, invoquées en leur faveur, d'autres aussi se trouvent figurés, dès cette même époque, sur les chapiteaux et autres parties de l'église, comme nous le verrons par la suite de ce récit.

Appelé jeune encore à la vie solitaire, Aventin paraît s'être retiré dans la vallée qui s'embranche sur celle de l'Arboust, vers le lac de Séculéjo. Là, sa haute réputation de vertus lui attirait de nombreux et pieux visiteurs. Plus tard, il se fit l'ardent antagoniste des doctrines que les Sarrasins essayaient de propager dans le pays. Poursuivi et arrêté, en 813, par ces infidèles, non loin de la jonction des vallées d'Oueil et de l'Arboust, il fut décapité. Mais aussitôt le saint prit sa tête dans ses mains, et se dirigea vers cette dernière vallée. A cette vue, ses meurtriers, effrayés, prirent la fuite. Le saint fit environ deux cents pas, et vint s'arrêter à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la chapelle élevée en son honneur, au bord de la route. C'est là que, pendant la nuit, des âmes généreuses vinrent ensevelir ce corps mutilé. Trois siècles s'écoulèrent, pendant lesquels se perdit le souvenir du lieu où reposait la dépouille du martyr. Enfin la Providence suscita un taureau, qui venait tous les jours au même endroit, près de là,

Digitized by Google

frapper la terre des pieds et des cornes. Les habitants, témoins de ce spectacle étrange, creusèrent le sol et découvrirent le corps et la tête tronquée du saint. Le corps fut transporté, au milieu de l'allégresse de la population, dans le village où le saint était né, et auquel il devait donner son nom. On le déposa dans un oratoire que le généreux martyr, pendant son apostolat, avait fait construire attenant à la maison de sa famille. C'est sur l'emplacement de ces diverses constructions que fut élevée, pour recevoir cette sainte dépouille, à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, sous le pontificat de Bertrand de l'Ile, l'église que nous allons décrire.

Cette basilique, disons-le sans plus tarder, figure aujourd'hui, à bon droit, sur la liste des monuments historiques. Elle a même un architecte désigné pour en prendre soin et pourvoir à sa prochaine restauration. En attendant l'heureux jour où elle se réalisera, qu'il nous soit permis de décrire cet édifice, tel que nous le connaissons.

I

L'église de Saint-Aventin est donc comme accolée au côté sud de la montagne, où l'on a aplani l'emplacement nécessaire pour recevoir son assiette. Elle est orientée de l'est à l'ouest, et, comme dans grand nombre des églises des Pyrénées, la porte est sur le côté du midi, qui peut être considéré comme la façade du monument. Au-devant de cette façade, s'étend une terrasse, d'environ quatre mètres de largeur, destinée à donner accès à l'église et devant laquelle s'élèvent, en contre-bas, des bâtiments du village.

Le mur du sud mesure, à l'extérieur, 23^m^ 75

Digitized by Google

de long, et se trouve muni, à 4 mètres de l'angle sud-ouest, d'un porche, de 1 mètre en saillie, appliqué après coup, selon toute apparence, à une époque peu éloignée de la construction première. Deux archivoltes forment sa voussure ; le bord de la première, en avant, est orné d'un tore vigoureux séparé d'une scotie par un simple filet. La seconde présente une alternance de boules et de tronçons rectangulaires.

Chaque archivolte reposait sur deux colonnes de marbre, quatre de chaque côté. Mais en l'état actuel, deux de ces colonnes, au côté gauche, sont absentes. De même au côté droit, une troisième a disparu. L'une de ces trois colonnes de marbre de *calschiste dévonien* se trouve transportée, pour servir de pied à la croix principale, dans le cimetière, derrière l'église, d'où il serait facile de l'enlever pour la remettre à sa vraie place.

Un chapiteau double, taillé dans le même bloc de marbre, correspond à chaque paire de ces colonnes. Elles ont également, pour deux d'elles, une base unique ornée de lions et d'animaux fantastiques. Les chapiteaux de la première archivolte sont simplement décorés d'un réseau de nattes entrelacées et gemmées. Cependant, à celui de droite, on aperçoit les figures emblématiques des évangélistes placées dans quelques-uns des vides qui séparent les nœuds de ces nattes.

Le chapiteau de gauche, à la deuxième archivolte, porte deux sujets à personnages. Sur la face, tournée vers le sud, apparaît le Christ debout. Il semble appuyé contre un arbre, un palmier. Il porte le nimbe crucifère ; n'oublions pas de mentionner cette particularité, car elle ne permet pas qu'on le confonde, comme cela a déjà été fait[1], avec un autre personnage. Un étroit

1. L'auteur de l'opuscule daté de 1850, dont il a été question précédemment, a vu, sans doute par inadvertance, dans cette scène, sans tenir compte des nimbes des personnages,

Digitized by Google

bandeau enserre ses cheveux. Son corps est vêtu d'une longue robe qu'il retient de la main gauche sur sa poitrine. Au-devant de lui, une femme à genoux, nimbée, la tête couverte d'un voile à longs plis, est occupée à lui essuyer le pied posé sur une corbeille ou sur un grand vase. Le Christ bénit de la main droite et, à la hauteur de sa tête, au-dessus de celle de la femme, apparaît, en arrière, un ange sous la forme d'une figure féminine. Nous sommes là au jardin de Gethsémani figuré par le palmier, qui détermine l'angle du tableau, et nous assistons à l'apparition du Christ à Marie-Madeleine, lorsqu'il lui dit : *Noli me tangere.*

« Et lorsque le jour du sabbat fut passé, Marie-Made-
» leine et Marie, mère de Jacques, et Salomé achetè-
» rent des parfums, pour venir embaumer Jésus.....
» Or, Jésus étant ressuscité le matin... il apparut pre-
» mièrement à Marie-Madeleine. » *Et cum transisset sabbatum, Maria Magdalene et Maria Jacobi et Salome emerunt aromata ut venientes ungerent Jesum. Surgens autem mane prima sabbati, apparuit primo Mariæ Magdalene*[1].

« Elle vit deux anges vêtus de blanc... Elle se re-
» tourna et elle vit Jésus qui se tenait là... Jésus lui
» dit : Ne me touchez point. » *Et vidit duos angelos in albis... Conversa est retrorsum et vidit Jesum stantem... Dixit ei Jésus : Noli me tangere*[2].

La représentation de cette scène est traitée, comme on le voit, d'une façon très sommaire, telle du reste que l'exigeait la faible partie du chapiteau qui lui sert de champ. L'iconographie chrétienne a reproduit ce

la naissance de saint Aventin, telle que la légende la raconte ; si bien qu'il a pris le Christ pour la mère du saint, et la femme nimbée qui est au-devant de lui, pour une pieuse matrone qui lui fait prendre un bain de pieds dans de l'eau bénite, pour faciliter sa délivrance. Cette interprétation a été répétée de confiance par la plupart des écrivains qui ont fait la description de ces chapiteaux.

1. S. Marc, XVI, 1, 9.

2. S. Jean, XX, XII, 17.

Digitized by Google

sujet très rarement, du moins au XIIe siècle, et toujours de façons fort diverses.

Sur la face suivante, regardant l'est, est figurée une scène du massacre des Innocents. A gauche, une femme debout retient, sur ses genoux, un jeune enfant nimbé que cherche à lui enlever un personnage à physionomie farouche, en le tirant par les bras. Derrière ce personnage, on voit un bourreau, tête nue, portant sur la poitrine un bouclier rond orné d'une large rosace. Il est prêt à recevoir le jeune innocent, et sa sinistre fonction est indiquée par un glaive qu'il tient levé droit à la main.

Son bouclier correspond par sa forme circulaire au *clypeus* de l'antiquité, et à la rondache des XIe et XIIe siècles. « Le *clypeus*, dit Viollet-Leduc, remonte à la » plus haute antiquité, aussi bien que l'habitude de » peindre, sur cette armure défensive, des emblèmes, » des animaux, des ornements. [1] » Au XIIe siècle, la rondache présente la même forme, et son diamètre est un peu plus long que n'est large le corps d'un homme, comme on le voit sur notre chapiteau, et dans un dessin du *Dictionnaire raisonné du Mobilier*, tome VI, p. 245, représentant, à Vézelay, un bas-relief du linde la porte principale de l'église abbatiale.

Sur le chapiteau de droite nous assistons à l'arrestation et au martyre de saint Aventin. Un premier groupe de trois personnages correspond à la première colonne, la plus rapprochée de la porte. Saint Aventin, nimbé et barbu, est saisi par un soldat coiffé d'un casque rond à mentonnière. Celui-ci porte une cotte de mailles sur sa poitrine, et un large glaive suspendu à sa ceinture, dans un fourreau. Près de lui, se dispose, comme pour lui prêter main-forte, un jeune homme armé d'un bouclier rond à peu près sembla-

1. *Dictionnaire raisonné du Mobilier français*. Mot *Écu*.

Digitized by Google

ble à celui du sujet précédent. Mais une particularité intéressante est à remarquer. Pourquoi la jambe droite de ce personnage repose-t-elle horizontalement sur un support en bois et a-t-elle le pied amputé? La présence d'un homme à jambe de bois, dans une scène de cette époque, paraît assurément bizarre et inattendue. Cependant elle n'est pas nouvelle. A la mosaïque conservée dans le chœur de l'ancienne cathédrale de Lescar (Basses-Pyrénées), reproduite en gravure dans l'ouvrage de M. Gerspach[1] et qui nous paraît être du XIe ou du XIIe siècle, on voit, dans un sujet de chasse, un chasseur muni lui aussi d'une jambe de bois semblable à celle de notre chapiteau. — Un savant auteur, dont les écrits sur Luchon se distinguent parfois par la hardiesse de ses explications, et trop prompt aussi à s'en rapporter, de confiance, aux récits de ses prédécesseurs, a cru voir dans le boiteux du chapiteau de Saint-Aventin, le symbole d'une infirmité physique faisant allusion à une infirmité morale, et tendant à prouver qu'il fallait être disgracié de la nature, pour oser porter la main sur un aussi saint homme qu'Aventin[2]. Mais quelque respectable que nous paraisse cette opinion, n'est-il pas plutôt probable que le mosaïste de Lescar et le sculpteur de Saint-Aventin auraient puisé le souvenir d'un héros portant un semblable appareil, dans quelque légende ou fabliau du temps?

Viennent ensuite deux autres groupes : Dans le premier, nous croyons voir un personnage appréhendant à mi-corps un compagnon de saint Aventin, ou saint Aventin lui-même, pendant qu'au dessus de sa tête, un mauvais génie, sous la forme d'une tête de serpent, lui inspire de mauvais conseils. Dans le second groupe, nous retrouvons saint Aventin décapité et tenant sa tête dans ses mains. Il est soutenu par un

1. *La Mosaïque*, p. 100.
2. *Les Pyrénées*, par le docteur Lambron.

Digitized by Google

acolyte, et au-devant du martyr, un soldat, coiffé d'un casque pointu, saisit la tête du décapité de la main gauche, et tient, de l'autre, son épée levée en l'air. Un ange domine cette scène ; sa tête nimbée est placée sur le cou mutilé de saint Aventin, et il semble parler à l'oreille de son protecteur, pour l'exhorter dans son pieux office.

Un linteau, de 0m50 de hauteur, porte le tympan. Il est uni et lisse. Il n'était pas, dans l'origine, destiné à être apparent, car ses deux extrémités sont recouvertes des deux fragments d'une dalle, ornée probablement de sculptures, peut-être celles des douze apôtres[1]. Au milieu du tympan, le Christ apparaît assis dans une auréole elliptique dont le bord plat est ondulé. Il porte la barbe et le nimbe crucifère ; il est vu de face, bénit de la main droite, et tient sur son genou gauche le Livre divin sur lequel est écrit : *Ego sum lux mundi*. Quatre anges, vêtus d'une longue robe et placés horizontalement, deux de chaque côté, tiennent, d'une main, le bord de l'auréole et, de l'autre, les têtes des symboles figurant les quatre évangélistes. Ces quatre symboles, portés par les évangélistes *angélisés*, trouvent leurs analogues dans un autre tympan d'une contrée voisine, à l'église de Valcabrère. Là, ce sont les évangélistes eux-mêmes, debout aux côtés du Christ, et, pour se faire reconnaître, ils tiennent dans leurs mains les têtes de leurs animaux symboliques. Viollet-Leduc a cité comme exemple curieux d'une semblable représentation, qu'il attribue à la fin du XIIe siècle, un pilier du cloître de Saint-Bertrand de Comminges, dans le voisinage immédiat de Valcabrère, orné des quatre statues des

1. On a dit qu'une tête d'homme, qui se trouve encastrée dans un mur du jardin du presbytère de Saint-Aventin, provenait de cette dalle. Mais le moindre coup d'œil suffit pour faire rejeter cette provenance ; car la grosseur de cette tête accuse un corps beaucoup plus haut que ce linteau.

Digitized by Google

évangélistes, qui portent, entre leurs bras, leurs animaux symboliques [1].

Citons encore, sur l'un des appareils du chambranle de la porte, à droite, un petit personnage musicien, jouant d'une sorte de violon ou de rébec. Selon toute vraisemblance, ce bas-relief a été rapporté à la place qu'il occupe, et provient d'une construction plus ancienne.

Les sculptures des chapiteaux présentent le caractère du XIIe siècle, et manifestent la recherche du vrai dans leurs détails. Costumes et physionomies, tout dénote le ciseau d'un artiste désireux d'assouplir le marbre à sa pensée, sans se préoccuper de l'exactitude des proportions. Les têtes sont évidemment trop fortes pour la grandeur des corps, mais il semble que la physionomie des personnages doit l'emporter, dans l'esprit du sculpteur, sur les autres parties du corps, qui devaient leur être sacrifiées. Le Christ du tympan est calme et majestueux, et contraste avec le mouvement répandu dans la scène de la décapitation du martyr.

Le porche, au-dessus de sa voussure, est couvert par un léger abri en auvent, soutenu par une corniche formée de modillons et têtes grimaçantes. Mais l'œuvre la plus remarquable de ce porche est appliquée sur la face de son pilier droit. C'est une Vierge de 0^m^90 de hauteur, taillée en demi-relief, sur une table de marbre blanc, légèrement jauni par le temps, et qui mesure 1^m^10, sans compter sa corniche. La Vierge est assise sur un trône, vue de face; elle tient son divin fils assis, contrairement à l'usage le plus admis au XIIe siècle, sur son genou droit. La tête de l'enfant, faiblement relevée et regardant à gauche, porte le nimbe crucifère. Il tient, de la main gauche, le Livre

1. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. Ier p. 22.

Digitized by Google

fermé sur lequel sont inscrits les monogrammes IHS, XPS, et il bénit de la main droite, à la manière latine. Une robe plissée sur les jambes recouvre son corps et laisse voir ses deux pieds nus. Une ceinture ornée d'une torsade serre sa robe à la taille.

La Vierge n'est pas couronnée ; sa tête nue se détache sur un large nimbe. Ses cheveux sont divisés en accolade par une raie au milieu du front, et retombent le long des joues derrière ses épaules. Sa physionomie ferme, large et douce présente un air viril et hiératique tout à la fois. Sa main droite soutient le bras droit de l'enfant, tandis que sa gauche, ramenée sur la poitrine, montre de l'index le visage du futur Rédempteur du monde. Une robe à plis serrés enveloppe son corps, et un manteau, bordé d'une broderie plate, recouvrant ses épaules, vient se nouer sous son cou. Les pieds sont chaussés et apparaissent sous une large bordure de la robe ornée d'une torsade. Ils reposent sur deux affreuses têtes grimaçantes, emblèmes des péchés, et des vices, qui dévorent deux oiseaux. Les deux montants du trône se terminent aussi par deux têtes grotesques.

Un bandeau, porté par des modillons en têtes fantastiques, forme cintre au-dessus de la tête de la Vierge. Il est orné de cinq rosaces délicatement ciselées entre lesquelles est inscrit le prétendu vers léonin suivant :

Res miranda nimis mater Dei erat vi nimis.

Plusieurs lettres de cette inscription sont liées, et malheureusement il n'y a pas lieu de douter de l'identité des derniers mots, qui, outre un sens difficile à admettre, donnent un vers défectueux[1].

1. En général on traduit ce vers par : « Chose trop admirable, la mère de Dieu était trop puissante. » Mais on ne se rend pas compte de ce sens énigmatique.
Des auteurs, qui probablement n'ont jamais vu cette inscription de près et peu soucieux

Digitized by Google.

Mais passons, et examinons la face orientale de ce marbre. Sur un espace d'environ 0m25 de largeur, est représenté un personnage debout, barbu, en extase, enveloppé d'une grande robe et indiquant, de la main droite, la Vierge que nous venons de décrire. Au-dessus de sa tête, un ange semble l'inspirer. Nous savons bien que quelques personnes ont cru voir dans ce personnage saint Aventin; mais nous croyons plutôt qu'il représente le prophète Isaïe annonçant la naissance du Christ, et la destinée multiple de son règne, « car, dit le Prophète, un petit enfant nous est né, et » un fils nous a été donné; il portera sur son épaule » la marque de sa principauté et il sera appelé l'Ad- » mirable, le Conseiller, Dieu le Fort et le Père du » siècle futur, le Prince de la paix. » *PARVVLVS enim NATVS est nobis, et filius datus est nobis, et factus est principatus super humerum ejus, et vocabitur nomen ejus Admirabilis, Conciliarius, Deus fortis, Pater futuri sœculi, Princeps pacis*[1].

La Vierge du pilier semble indiquer une autre origine d'exécution, une autre main, une autre époque enfin, que les bas-reliefs des chapiteaux. Elle rappelle, par l'ampleur et la gravité de sa physionomie, ces belles sculptures que l'on voit à l'intérieur du chœur de Saint-Sernin de Toulouse, et que l'on atribue au XIe siècle. Etait-elle destinée, à l'origine, à prendre la place qu'elle occupe aujourd'hui? Nous ne le pensons pas, car elle a dû trouver une place d'honneur à l'intérieur de l'église, avant l'édification du porche dont il a été question précédemment. Son importance, du reste, est parfaitement d'accord avec ce fait révélé par le *Bré-*

de la facture du vers, ont lu et répété, pour les derniers mots, les uns *animis*, les autres, comme le marquis de Castellane, *vir animis*. (*Notice sur l'église de Saint-Aventin*, t. 1er des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.*) Mais soit sur le marbre, soit sur l'estampage que nous en avons sous les yeux, il nous est impossible de voir autre chose que *vi nimis*, l'i de *vi* étant renfermé dans l'intérieur du V.

1. Isaïe, IX, 6.

Digitized by Google

viaire de Comminges, que l'église était dédiée à la Sainte-Vierge avant de l'être à saint Aventin [1]. On dit aussi qu'une autre sculpture, d'une grande importance, se trouvait placée sur la face de l'autre pilier d'où elle a été enlevée pendant la Révolution.

Un petit groupe en marbre de saint Aventin, portant sa tête dans ses mains et assisté d'un compagnon, a été appliqué sur le mur de l'église, près du pilier droit du porche. Mais les deux têtes de ce groupe ont été coupées verticalement, et il nous serait difficile de dire quelle place il occupait à l'origine.

Sur un contrefort peu saillant, le premier à droite du porche, on voit aussi un marbre sculpté, jauni par le temps, qui représente le taureau découvrant le corps de saint Aventin. L'animal semble donner des signes d'inquiétude et d'impatience. Son énorme tête est retournée vers un ange placé à l'angle gauche, dans le haut du tableau, et qui semble l'inviter à calmer son ardeur, en lui montrant, de l'index, le sol que le taureau gratte du pied droit. On aperçoit, sous son corps, le saint enveloppé dans un suaire, couché dans un cercueil sur lequel on lit ce vers léonin :

Sic innotescit sanctus qua parte quiescit.
Ainsi fut découvert en quel lieu le saint reposait.

Des cinq fenêtres dont ce mur est percé, la première, étroite et cintrée, se rapporte au XIIe siècle, les quatre autres ont été refaites sans caractère, en forme de rectangle, au détriment des anciennes formes romanes. Le sommet du mur est garni d'un cordon de petites arcatures où vit la physionomie du XIIe siècle. Notons cependant qu'à partir du second contrefort, le mur, diminuant d'épaisseur, inflé-

1. Antiquo ritu sancti martyris memoria colitur in templo olim sub beatæ Mariæ, nunc sancti Aventini invocatione ipsiusque nomine insignitus est vicus qui ejus reliquiis gloriatur. *Breviarium Convenarum*. Pars aestiva.

Digitized by Google

chit légèrement vers la gauche jusqu'à son extrémité orientale. Trois absides aux courbes gracieuses, une grande entre deux petites, s'arrondissent au fond de l'église. Cette partie de l'édifice est très mouvementée. Malheureusement la position du monument, en partie caché, vers l'est, par le cimetière et par une sacristie plaquée derrière la première abside, ne permet guère d'en embrasser l'harmonieux contour. Cependant les arcatures du couronnement de ces absides sont entièrement visibles, pendant que les *oculi* et les fenêtres romanes des absides sont annulés par une maçonnerie en pierres. L'abside centrale est appliquée sous le pignon triangulaire du mur de fond, et les deux autres sous ses rampants. Leur appareil, formé de pierres schisteuses d'un brun noir, est à peu près régulier et rehausse le ton harmonieux de la construction.

Un espace d'environ $0^{m}65$ de large est ménagé entre le mur du nord et le coteau. Il est couvert par une voûte en maçonnerie, comprise sous le prolongement de la toiture du bas-côté de l'église. La nef centrale s'accuse par son élévation au-dessus des nefs latérales, et les murs qui supportent sa voûte sont percés de douze fenêtres romanes, dont les six du côté nord sont actuellement condamnées.

Le mur de l'ouest, de $13^{m}20$ de large, n'offre rien de particulier comme détails d'ornementation. Toutefois, nous devons signaler, vers son angle nord-ouest, les traces d'une ancienne petite porte bouchée depuis longtemps. C'était, croyons-nous, comme dans la plupart des églises du pays, la porte réservée au passage des *Cagots*. Ce mur se profile, sur le même aplomb, entre les deux rampants de la toiture des bas-côtés, pour former la face occidentale du grand clocher composé de trois étages. Dans la partie inférieure du premier s'ouvrent deux fenêtres étroites et cintrées.

Digitized by Google

Au-dessus de ces fenêtres une bonne partie de cette face se trouve accidentellement dégarnie du crépis moderne qui la recouvrait, et laisse juger de l'état de son appareil semblable à celui des absides.

Au côté nord, notons une large ouverture dont le cintre est appareillé de longs clavaux, mais elle est actuellement à moitié bouchée. Au côté est, on aperçoit un *oculus* coupé par le rampant de la toiture de la nef centrale. Le second étage s'élève légèrement en retraite sur le précédent. A l'ouest, il présente une fenêtre dont le sommet est découpé en trois cintres surbaissés, et elle est divisée en trois baies par deux colonnes à chapiteaux trapéziformes. Au côté nord, encore une fenêtre semblable à la précédente, mais condamnée par une maçonnerie. Les cintres seuls sont apparents. La fenêtre du sud, probablement semblable, à l'origine, aux deux précédentes, est annulée par le cadran de l'horloge. Le troisième étage s'élève lui aussi, en retraite, sur le deuxième dont il est séparé par une corniche à modillons, remaniée à une époque difficile à préciser. Ses fenêtres, à peu près intactes, sont formées d'une large ouverture encadrée dans le haut, sous une série de quatre lobes demi-circulaires, et divisée en quatre baies par trois colonnes à chapiteaux trapéziformes comme ceux de l'autre étage. Cette sorte de claire-voie en colonnettes est le type caractéristique des ouvertures aux clochers du XIIe siècle de cette contrée, comme on peut en voir un magnifique exemple, dans le voisinage, à l'église de Cazaux. Enfin, au-dessus d'une frise supérieure, une flèche octogonale, en ardoises, ajoute la hardiesse de son élévation à ce pittoresque ensemble.

La physionomie extérieure de l'édifice est encore fortement accentuée par une seconde tour carrée, gravement assise sur la largeur de la nef centrale, vers l'abside, dont elle est séparée par l'exhaussement

Digitized by Google

d'une travée. Dans l'état actuel de ses murs, impitoyablement recouverts d'une couche de crépis plus ou moins uniforme, on devine le bel effet que produisait son fenêtrage. Il est aujourd'hui condamné au nord, à l'est et à l'ouest, mais encore à peu près intact au midi, où l'on voit deux ouvertures à plein cintre divisées en deux baies, par une colonnette à chapiteau semblable aux précédentes. Evidemment cette tour n'a pas été achevée. Sa hauteur n'est pas en rapport avec sa largeur. Son sommet, dépourvu de toute corniche, s'arrête brusquement au-dessous de sa toiture en pyramide quadrangulaire. Quoiqu'il en soit, elle complète le caractère essentiellement hiératique des grandes églises des XIe, XIIe et XIIIe siècles, munies d'une tour qui dominait le monument au-dessus de la place de l'autel, comme on le voit, dans ce diocèse, à Saint-Sernin de Toulouse.

Faisons maintenant, sur l'extérieur du mur sud de l'église, un examen rétrospectif de quelques marbres, antiques témoignages du culte que les habitants du pays pratiquaient, avant l'époque chrétienne. Ce n'est pas seulement sur l'église de Saint-Aventin que l'on rencontre de pareils documents. On en voit à Cazarilh, à Cazaux, à Garin, à Benqué, etc... localités de la région, sans parler des églises de Saint-Bertrand et du Val d'Aran. On fait honneur à Charlemagne de certaines prescriptions, par lesquelles il ordonnait d'incruster, dans la construction des édifices religieux, les monuments épigraphiques ou à figures de l'époque romaine, portant un caractère sacré et qui se rencontreraient dans la contrée. Ces prescriptions semblent avoir été observées avec soin jusqu'au XIIe siècle et même plus tard encore.

L'église de Saint-Aventin nous présente sept de ces petits monuments. Le premier est située à l'angle sud-

Digitized by Google

ouest du mur. Il se compose d'une dalle de marbre haute de 0^m56 sur 0^m43 de large, et qui représente deux bustes, un homme et une femme, traités de la façon la plus sommaire. Les têtes tracées en creux reposent simplement sur une sorte de rectangle, qui simule le haut du corps. Deux rosaces, tracées également en creux, se voient en dessous. Nulle inscription ne vient nous révéler les noms de ce couple figuré sur cette ancienne stèle funéraire.

Une seconde stèle du même genre que la précédente, mais de proportions plus petites, est à peine visible dans le bas du mur, entre l'angle sud-ouest et le porche du portail. Sur le dernier pilastre, vers l'est, se trouve encastré un marbre orné de feuilles de vignes entremêlées de raisins et coupé verticalement d'un côté, pour être ajusté à la largeur du pilastre[1]. Enfin l'on voit, ou plutôt on voyait il y a peu d'années, une autre stèle à deux têtes, accompagnées de quelques ornements, encastrée à l'angle sud-est du mur. Elle est aujourd'hui cachée sous le crépis et nous donne à penser qu'il peut en exister encore d'autres analogues sur le reste des murs.

Mais plus importantes que ces quatre marbres sont les trois inscriptions gravées, deux sur des autels votifs consacrés au dieu Abellion, fort en honneur dans la contrée, et l'autre sur un autel funéraire. Ils sont placés, deux vers l'extrémité du mur, et le troisième sur celui de la sacristie attenant à la première abside.

1. Une curieuse plaque de marbre, représentant ce type au complet, a été trouvée, au mois de novembre 1892, dans la démolition du vieux clocher de Luchon. Elle est flanquée de deux pilastres cannelés et représente un vase d'où s'échappent deux tiges de vigne, qui s'élèvent symétriquement à droite et à gauche de quatre rosaces posées en ligne verticale. Elles portent des feuilles et des grappes dont les deux inférieures sont becquetées par des oiseaux. Cette stèle est entrée dans la collection de M. Bernard.

Digitized by Google

Voici les textes de ces trois inscriptions :

ABELIONI DEO
TAVRINVS BONE
CONIS F VSLM

« Au Dieu Abellion, Taurinus, fils de Bonnecon, » acquitte son vœu avec empressement. »

ABELLIONNI
CISONTEN
CISSONBON
NIS· FIL·
V S L M

(Une feuille de lierre entre chaque lettre à la dernière ligne.)

« A Abellion, Cisonten, fils de Cissonbon, acquitte » son vœu avec empressement. »

////// *(feuille de lierre)* M
VAL· HERM
IONE TITVL
ANTONIAE
FIL· KARIS
SIME

Dans HERM, l'H et l'E sont liés.

« //// Aux Dieux Mânes. Valeria Hermione à » Titullia Antonia, sa très chère fille. »

Ces inscriptions ont été publiées plusieurs fois, mais presque toujours d'une manière inexacte. Enfin le regretté J. Sacaze est le premier qui en ait donné une lecture irréprochable[1]. Les deux premières sont un exemple du mélange des deux races ; la race indigène avec ses noms à consonnances rauques et étranges, et la race des conquérants romains, qui apparaissent avec leur langue latine.

1. Histoire ancienne de Luchon, *Revue de Comminges*, 1887.

Digitized by Google

II

Comme le fait pressentir l'examen extérieur de la basilique, l'intérieur présente trois nefs et trois absides, sans transepts. C'est la forme basilicale des églises de la fin du XIe siècle. La porte s'ouvre vis-à-vis la seconde travée, en commençant vers l'ouest, et l'on descend par une marche sur le sol de l'édifice, qui, selon l'usage local, est recouvert d'un plancher. Toutefois d'après des sondages effectués récemment, un dallage inférieur existait immédiatement au-dessous de ce plancher. Les nefs sont séparées par deux rangs de piliers quadrangulaires de 1^m^50, dans le sens longitudinal du monument. Ils portent appliqués sur leur face, du côté de la nef centrale, des pilastres de 0^m^65 de large sur 0^m^04 d'épaisseur[1], dont les prolongements forment les arcs-doubleaux de la voûte médiane. La largeur de ces piliers, dans le sens de l'axe transversal, est de 1 mètre. Vers les basses nefs, ils sont munis de deux pilastres de mince épaisseur et superposés ; les extérieurs de ces pilastres mesurent 0^m^75 de large et correspondent à autant de contreforts de même largeur en saillie sur les murs intérieurs.

Voici du reste les dimensions des différentes parties du plan :

Largeur totale de l'édifice, à l'intérieur	10^m^ 25.
Largeur des deux petites nefs.	4 80.
Largeur de la grande nef	3 50.
Largeur des arcades	2
Epaisseur des murs	2 30.

1. Les dimensions de ces différents piliers, et les distances qui les séparent, soit entre eux, soit des murs de l'église, relevées très exactement, accusent des variations de quelques centimètres, insensibles à l'œil, mais dont un calcul minutieux doit tenir compte. Les chiffres que nous donnons ici ne doivent donc être pris qu'approximativement.

Digitized by Google

Longueur de la grande nef jusqu'à l'abside . .	22	50.
Profondeur de l'abside centrale.	2	05.
Epaisseur des deux murs latéraux.	2	30.

Les cinq travées de voûte, chacune de 3 m 35, séparées par les arcs-doubleaux, plus une travée de 2 m 40, qui précède les absides, comprennent une longueur totale de 22 m 40. Un arc formeret plat, porté sur consoles, qui s'arrondit au-dessus des fenêtres et sur les faces des travées du côté nord, est le seul motif de décoration de toute cette architecture aussi simple que correcte, et d'un grand effet d'harmonie.

Telle était du moins la perspective complète de l'intérieur, à son état primitif. Mais déjà, depuis environ un siècle et demi, l'effet du sanctuaire est annulé par la présence d'un grand retable en bois doré, placé à l'entrée de l'abside, en guise de cloison[1]. Et chose étrange ! cette abside, qui était primitivement le lieu le plus orné et le plus vénérable de toute l'église, en était devenu l'endroit le plus négligé, le réceptacle d'objets incohérents et inutiles, entasssés sous des amas d'une poussière indécente. Cependant c'est là que se trouvait le tombeau contenant les reliques de saint Aventin, dont des débris informes viennent d'être dégagés par les soins de M. l'abbé Guiard, curé actuel de la paroisse. Ce mausolée se trouvait établi dans le milieu de l'abside, derrière l'autel. Il est assez difficile de se rendre un compte exact de son ancienne disposition. Il paraît cependant avoir consisté en une auge de granit gris recouverte d'une pierre à dos, portée actuellement, à ses extrémités, sur deux autres pier-

1. M. l'abbé Guiard a eu la complaisance de nous communiquer l'inscription suivante qu'il a découverte derrière le tabernacle de l'autel et sur le retable même : « Fait par le » sieur Poudenstin de l'année mil sept cent quarante-trois 1743. Doreur. »

Que le sieur Poudenstin ait travaillé à ce retable comme doreur, c'est incontestable, d'après cette inscription. Mais cela ne nous donne pas le nom de l'auteur du retable lui-même, qui aura probablement été fait et posé peu de temps avant ou pendant l'année 1743.

Nous remercions bien sincèrement M. l'abbé Guiard de son obligeance, dont il nous a donné plusieurs fois de précieux témoignages, pour la rédaction de cette notice.

Digitized by Google

res. L'examen attentif de ces débris n'a pu faire découvrir traces ni d'inscriptions, ni d'aucune ornementation.

Les murs de cette abside ont conservé des vestiges de son ancienne magnificence. Mais il a fallu la patience et l'œil exercé de notre collaborateur, M. Bernard, pour les pressentir sous le badigeon qui les recouvrait, et son dévouement aux choses de l'art, pour arriver à les mettre en évidence. En évidence est sans doute une expression bien hasardée, car, dans l'état actuel, il faut, pour les apercevoir, pénétrer dans l'abside, muni d'une lumière, en s'y glissant par une étroite ouverture dissimulée dans la boiserie du retable.

La découverte de ces peintures a été annoncée par une note insérée dans le *Bulletin monumental,* en 1877. Elle a été aussi signalée dans la séance du Congrès archéologique tenu à Pamiers, en 1884. Nous prendrons la liberté de répéter ici ce que nous en avons déjà dit dans ce *Bulletin*, et dans le compte rendu de ce congrès. « Ces peintures faisaient partie d'une » décoration qui couvrait tout le reste de cette abside. » Elles représentent saint Saturnin, évêque de Tou- » louse, l'apôtre du midi de la Gaule, et saint Aventin, » patron de l'église. Leur style accuse le XIIe siècle. « Saint Saturnin est figuré debout, sous une sorte de » niche ou de portique cintré, soutenu par de lon- » gues colonnettes. Il est vêtu de sa chasuble dont la » bordure est couverte d'une série de petites croix. Il » bénit de la main droite et tient, sous le bras gau- » che, un livre appuyé sur sa poitrine. Le saint est » sans barbe, nimbé et tête nue. Il est accompagné » des mots SC. SATVRNINVS. écrits horizontale- » ment, et coupés en deux parties par la tête du per- » sonnage.

» Saint Aventin, placé à la droite de saint Saturnin, » dont il est séparé par une fenêtre, est représenté

Digitized by Google

» debout, tête nue et nimbé. Son menton porte une
» touffe de barbe ovale. Le saint, dont le nom est ins-
» crit près de sa tête, tient un livre ouvert de la main
» gauche, et bénit de la droite. Les embrasures des
» fenêtres, et les autres surfaces débadigeonnées sont
» couvertes de rinceaux et d'autres motifs d'ornemen-
» tation, parmi lesquels on aperçoit des oiseaux. »

« Cette décoration, ajoute M. Bernard, est faite à la
» détrempe. Plusieurs couches de craie ont été pas-
» sées d'abord distinctement sur le mortier ; puis elles
» ont été couvertes d'un enduit couleur de chair, sur
» lequel on a exécuté toute la décoration. Les person-
» nages sont dessinés à la pointe du pinceau, par des
» traits rouges, les chairs et les draperies sont à tête
» plate, retaillées de filets brun-noir et quelquefois
» rehaussées de filets blancs. »

Ces peintures ont un intérêt considérable par leur ancienneté, comme témoignage d'un art, qui semble, à toutes les époques, avoir été en grand honneur dans certaines régions des Pyrénées. Celles-ci sont les seules de la contrée qui remontent au XIIe siècle, et par un heureux hasard, elles nous donnent la physionomie légendaire, plus ou moins fidèle, du patron de l'église.

Espérons qu'un jour peu éloigné viendra, où une intelligente préoccupation des convenances de l'église et de l'art, s'inspirant de l'ancien état de ce sanctuaire, y rétablira la lumière par la réouverture de ses fenêtres, et rendra ses murs prêts à recevoir la restitution de ses anciennes peintures. De plus, la disparition de l'encombrant retable qui s'élève directement derrière l'autel, s'imposera d'elle-même, pour rendre à l'édifice toute sa longueur primitive, jusqu'au fond de l'abside. Ce retable, œuvre du XVIIIe siècle, est flanqué de deux fortes colonnes richement ouvragées. Au sommet, sous un fronton cintré, il représente Dieu tout-puissant, bénissant le monde; au centre une Adoration des

Digitized by Google

Mages, à droite et à gauche du tabernacle; et, dans une frise inférieure, diverses statuettes se rapportant à la vie du saint patron. Ainsi on y voit Aventin, portant la barbe et une couronne de cheveux, vêtu d'un surplis et d'un capuchon, enlevant une épine de la patte d'un ours, qui, suivant la légende, vient se confier volontairement à lui; puis, Aventin tenant sa tête dans ses mains, — l'Apparition de la Vierge au saint martyr, — la Vierge en prières auprès d'un pupitre.... et bien d'autres encore.

Le maître-autel se trouve élevé de cinq marches au-dessus du niveau de la nef centrale. Les reliques de saint Aventin se sont conservées dans son tombeau jusqu'en 1837, bien longtemps, comme on le voit, après l'installation du retable. M. l'abbé Guiard a eu l'obligeance de nous communiquer des copies de différentes vérifications qui en ont été opérées. L'une remonte à 1737, et fut faite par les soins du curé Manvielle, délégué à cet effet par Mgr Gabriel de Lubières du Bouchet, évêque de Comminges. Les reliques furent remises dans une caisse en bois, et déposées dans le mausolée qui fut muraillé.

En 1837, le 16 mai, Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, vint à Saint-Aventin, en tournée pastorale, et procéda minutieusement à la reconnaissance de ces reliques. Nous avons le procès-verbal de cette cérémonie, où nous voyons attester par divers témoins [1], habitants du lieu, que le tombeau de saint Aventin, situé derrière le maître-autel, n'a nullement été profané pendant la Révolution, qu'il a été l'objet constant du respect et de la vénération des fidèles, et qu'enfin il

1. Nous remarquons, dans la déposition de l'un de ces témoins, que la ville de Vénasque, en Espagne, par suite d'un vœu fait en l'honneur du saint martyr, envoyait tous les ans à l'église de Saint-Aventin deux cierges de cire, offrande qui n'a cessé d'être faite que depuis la Révolution d'Espagne. Cette offrande est signalée dans le *Bréviaire* de Comminges, *cereum vectigal offerunt quotannis Hispani.*

Digitized by Google

était encore tel qu'on l'a toujours vu de mémoire d'homme.

Vérification faite des reliques, on les a enfermées dans une caisse neuve en bois de chêne, « qui a été » déposée provisoirement sous la pierre du maître- » autel, dans une niche fermant à clef, en attendant la » confection d'une châsse plus précieuse. »

En effet, cette châsse, en bois d'ébène, a été réalisée et donnée à l'église par Mgr d'Astros. C'est elle qui se trouve exposée dans la petite abside de gauche. Une note, fournie par un tabletier de Toulouse, nous en donne la description [1].

L'église de Saint-Aventin possède aussi un buste reliquaire, de grandeur naturelle, très vénéré des fidèles et qui n'est pas sans intérêt. Le haut du corps est en plomb et la tête en argent. Mais malheureusement un zèle malencontreux a rafraîchi cette tête, en la peignant couleur de chair. Ce buste contient des ossements qui passent pour être de saint Aventin, quoiqu'ils ne soient mentionnés dans aucun procès-verbal. Cependant ce reliquaire figure, dans un inventaire dressé à une époque bien antérieure à la Révolution, sous la désignation de *un buste du martyr patron*. La fabrication de cette pièce d'orfèvrerie paraît remonter au commencement du XVIIe siècle. Il porte une auréole rayonnante en argent; on y lit le monogramme du Christ I. H. S. avec l'inscription *Sante Eventine ora pro nobis,* le tout suivi d'un poinçon assez confus, où

1. ..... D'une châsse en bois d'ébène doublé en bois décoré de plusieurs sculptures variées, 2 guirlandes jointes à deux têtes d'anges et une palme de martyr sur chaque face terminée par un couronnement.

La châsse est portée par quatre griffes de lion sculpté, le tout doré en deux fois à l'or blanc. La boite est ferrée par de belles charnières en cuivre poli ; la serrure et les portes *pesne (sic)* sont dans toute la longueur de la châsse en cuivre où sont établies 3 serrures, chacune avec une clef à conducteur. Dans toute la longueur la châsse a 34 pouces de long sur 24 de large et 30 pouces de hauteur ; le tout fait dans toutes les perfections par Méricant, tabletier, rue de la Pomme, n° 37, à Toulouse.

Par les ordres donnés de Monsieur Lanéluc, grand vicaire à Toulouse.

MÉRICANT.

Digitized by Google

l'on distingue une fleur de lis et le mot TOL, pour Tolosa. Ce buste repose actuellement sur un autel fort modeste, dans la basse-nef de gauche, en avant de son abside.

On dit qu'autrefois trois grilles en fer forgé fermaient les trois absides. Elles furent enlevées et vendues, aux mauvais jours de la Révolution. L'une d'elles, celle du milieu, a été rachetée et installée en avant de l'autel, aux angles de l'abside centrale, où on la voit encore aujourd'hui fermant le sanctuaire.

Des ouvrages en ferronnerie ont remplacé, vers la fin du XIe siècle, les anciennes clôtures en bois, en pierres ou en marbre, qui fermaient les sanctuaires des églises. Ils ont donné naissance à un art nouveau auquel on doit de véritables chefs-d'œuvre. La grille de Saint-Aventin, sans être un ouvrage parfait, n'en est pas moins un spécimen de ce genre de monuments des plus remarquables et des mieux conservés que nous puissions citer. Un dessin d'elle, dû à l'habile crayon du regretté Darcel, a été gravé dans l'ouvrage de Gailhabaud [1].

Les deux doubles vantaux se replient sur eux-mêmes et viennent s'arrêter sur une tige verticale. Ils ont chacun 0^m^97 de large; leur hauteur est de 3^m^02; ajoutez à cette hauteur celle d'une frise supérieure ou imposte dominée par des pointes de lances, hautes alternativement de 0^m^44 et de 0^m^60. Les deux vantaux ou panneaux de gauche ont un dessin à peu près semblable. Ils se composent de quatre travées verticales occupées par des enroulements de brindilles symétriquement disposés. Seulement dans la partie basse du panneau de gauche, il existe dans ces brindilles un certain vide amené par un changement de forme dans

1. *L'Architecture du* V^e^ *au* XVIIIe *siècle*, t. IV.

Digitized by Google

les volutes, qui ne se retrouve pas dans le second panneau.

Les dessins du second vantail de droite ont des différences plus marquées. Son premier panneau de gauche est divisé en deux travées verticales, et le second en trois. Les volutes de leurs brindilles sont moins serrées que dans les précédents. La disposition de ce premier panneau approche d'une régularité et d'une symétrie parfaites, où rien ne vient troubler l'œil de l'observateur, tandis que le second panneau offre des vides irréguliers dans les enroulements de ses brindilles, qui semblent attester que le forgeron travaillait un peu au hasard, sans modèle arrêté.

Des grilles de la même époque existent encore dans d'autres églises de France, ou sont recueillies dans des musées. Citons, entre autres, la grille de l'église de Conques (Aveyron). Alf. Darcel a publié dans les *Annales archéologiques* (vol. XI, p. 1), un savant article sur cette grille, accompagné d'un dessin qui représente deux dormants latéraux, une porte, plus une frise supérieure. Les sujets de la porte, distribués dans cinq bandes verticales, sont formés, comme à Saint-Aventin, d'enroulements de volutes symétriques et adossés, tandis que ceux des dormants, plus corrects, occupent huit bandes horizontales [1].

En Espagne, où l'art de la ferronnerie a opéré des merveilles, nous indiquerons, comme exemple de cet art, offrant de grands rapports d'analogie avec les grilles de Saint-Aventin et de Conques, mais attribué au commencement du XIIIe siècle, la belle grille d'une chapelle, au cloître de la cathédrale de Pampelune [2].

Il existe aussi, dans l'église de Saint-Aventin, un

1. Voyez aussi, au IVe vol. des *Annales archéologiques*, les charmants dessins de la grille du cimetière de Cravant (Yonne), et d'une grille au musée d'Auxerre, accompagnés d'une intéressante notice.

2. On peut en voir, au vol. XIVe des *Annales archéologiques*, un charmant dessin dont l'architecte Ch. Sarvy est l'auteur.

Digitized by Google

bénitier, plus curieux que remarquable par les sculptures dont il est décoré. Son dessin, exécuté par M. Bernard, a figuré au Congrès archéologique de Pamiers, en 1884.

« Ce monument, avons-nous dit dans le compte » rendu de ce Congrès, est adossé au second des » piliers du premier rang, vis-à-vis la porte d'entrée. » Le vase est de marbre noirâtre et repose sur un » pied cylindrique. Le diamètre de l'ouverture mesure » 0m40; la profondeur du vase est de 0m14. Sur le » bord plat et horizontal sont figurés, au trait, six » poissons disposés en cercle. Le fond est muni d'une » bordure découpée en six lobes formant un relief de » 2 centimètres, et le milieu de ce fond est occupé par » l'Agneau portant sa croix, sculpté en faible relief.

» Les figures extérieures, personnages, oiseaux, » quadrupèdes, disque orné d'une sorte de rosace, y » sont traitées d'une façon singulièrement barbare.

» On trouve dans cette ornementation des réminiscences de symboles, qui étaient souvent figurés » dans les anciens baptistères. Tels sont les poissons, » pris tantôt pour le Christ lui-même et tantôt » pour les chrétiens régénérés par l'eau du baptême. » Les colombes affrontées buvant au calice, et ici » répétées deux fois, symbolisent aussi l'aspiration » du chrétien, qui s'abreuve à la source de la vie » éternelle. L'Agneau portant la croix est également » l'emblème de Jésus-Christ.

« Il serait, sans doute, téméraire de chercher des » symboles dans les autres figures, comme, par exemple, les quatre évangélistes dans les quatre personnages informes figurés auprès des colombes. Si on » entrait dans cette voie, on pourrait aussi voir, dans » l'animal placé vers la gauche, le fameux ours qui » joue un rôle miraculeux dans la vie de saint Aventin... »

Digitized by Google

L'extrême grossièreté de ces bas-reliefs extérieurs ne peut être considérée que comme l'œuvre d'un ouvrier inexpérimenté, et, malgré son style barbare, ce monument ne saurait être attribué à une époque antérieure au XIe siècle. Il existe dans les Pyrénées plusieurs bénitiers, ou cuves baptismales, qui offrent avec celui-ci des analogies prononcées dans le faire de la décoration. De ce nombre est la cuve baptismale d'Orgibet (Ariège), décrite dans le *Bulletin monumental* de 1874, par M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, qui l'attribuait au XIIIe siècle. L'abbé Barrault a aussi signalé, en quelques mots, le bénitier de Saint-Aventin, et, sans se prononcer sur son époque, il dit que les colombes qu'on y voit sont un motif fréquent sur les monuments du XIIe siècle[1]. Nous devons également citer le bénitier de l'église de Canéjan, dans le val d'Aran, mentionné par M. Gourdon, dans son ouvrage *A travers l'Aran,* p. 143. Il porte lui aussi, au milieu du fond, divisé en sept lobes, un Agneau nimbé, placé sur une croix carrée, et il ne paraît pas dater d'une époque antérieure au XVe siècle.

Les fonts baptismaux placés dans l'angle nord-ouest de l'église sont fort dignes aussi de fixer l'attention du visiteur. Malgré leur état actuel de délabrement, on peut juger de leur ancienne élégance. Une cuve circulaire, paraissant remonter au XIIe siècle, et taillée dans un bloc de marbre dont la base est fortement moulurée, est surmontée d'un panneau de bois de 1^m^10 de large, recouvert d'un dais demi-courbe. Cette boiserie, ouvragée en style gothique du XVe siècle, porte encore des restes ajourés de couronnement au-dessus de son fronton, et a conservé, en partie, ses anciennes peintures. On distingue, sur les deux panneaux du dais, le Baptême de Jésus, à droite le Christ et saint

1. *Bulletin monumental*, 1870, p. 424.

Digitized by Google

Jean-Baptiste, et à gauche l'ange et la colombe. Le panneau appliqué au mur, et qui supporte ce dais, est divisé lui aussi en deux faces. Leur partie supérieure est remplie d'une série de flammes gothiques, disposées en accolade, et au-dessous on voit, d'un côté, Marie-Madeleine qui tient un vase de parfums, et de l'autre, sainte Barbe qui porte une palme et une tour percée de trois fenêtres[1]. Des dorures, dont il reste encore trace, rehaussaient l'éclat de cette ornementation; mais plusieurs détails accessoires, que l'on devine encore sous des restes de vives couleurs, ont à moitié disparu. Cependant cette boiserie, avec ses naïves et fines figures, est toujours digne d'être conservée. Espérons que l'administration paroissiale saura la remettre en honneur et la soustraire aux convoitises dont elle pourrait devenir l'objet.

Pour terminer la revue de ce que l'église de Saint-Aventin peut offrir d'intéressant à l'archéologue, il nous reste à parler des cloches. Elle en possède deux, l'une du XVe et l'autre du XIVe siècle. Nous déclarons n'avoir pu les examiner de près, mais nous empruntons à M. le comte de Toulouse-Lautrec la description qu'il en a donnée dans le *Bulletin monumental* de 1863.

« La cloche du XVe siècle est ornée d'une grande inscription sur le vase supérieur, en lettres cursives de cinq centimètres de hauteur d'une rare élégance ; les mots sont séparés par une ligne ponctuée. Elle commence par les sigles I H S renfermés dans un médaillon circulaire; puis : XPS *vincit*, XPS *regnat*, XPS *imperat*, XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT. Ici se place une jolie croix pattée, dont le pied élancé repose

1. Pourquoi cette tour a-t-elle trois fenêtres? Nous empruntons au P. Cahier l'explication de cette particularité :

« D'après sa légende, dit-il, elle avait été renfermée par son père dans une espèce de

Digitized by Google

sur un piédestal de quatre degrés, et l'inscription continue : L'AN MIL CCCCLXVII (une croix longue très historiée); SANTE (croix pareille à la précédente) AVANTINE, et pour terminer une croix semblable à la première.

» Ensuite quatre bas-reliefs de 7 centimètres de haut sur 5 de large : 1° un *Ecce Homo* en buste; 2° un évêque; 3° la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus dans les bras; 4° saint Michel vainqueur du dragon.

» Ces divers personnages sont placés dans des niches à arcades très élégantes. — Sur la panse on lit une inscription dont les caractères de 2 centimètres de hauteur, répètent cinq fois : TE DEUM LAUDAMUS, alternant avec des rinceaux très délicats.

» Cette décoration est accompagnée de l'écu de France, sans supports, ni couronne. Il surmonte le nœud d'un ruban qui fait le tour de la cloche et qui est décoré de rosettes. Un de ces bouts, retombant, porte les mots AVE MARIA, de la même dimension que les caractères de la petite inscription.

» La cloche du XIVe siècle a un diamètre de 86 centimètres et une hauteur de 73 centimètres. Elle est ornée seulement d'une inscription et de quatre bas-reliefs. Les caractères très maigres, très déliés, annoncent le XIVe siècle; ils ont 5 centimètres de hauteur. Le commencement de l'inscription est marqué par une sorte de monstrance formée de perles et renfermant une croix. Les mots sont séparés par deux grosses perles : MENTEM SATNAM SPONTANEAM O HONOREM EO : ET PATRIE LIBERATIONEM [1].

tour, soit qu'on voulût dérober sa jeunesse aux recherches des prétendants, soit qu'il s'agit de lui interdire tout rapport avec les chrétiens qui lui avaient déjà fait connaître les premiers éléments de la foi. Pendant l'absence du père, Barbe, visitant les travaux, remarqua que l'on avait pratiqué seulement deux fenêtres du côté nord, et elle en commanda une troisième, se chargeant d'en rendre raison à son père quand il reviendrait. Mais celui-ci, comprenant que sa fille voulait ainsi se remettre en mémoire le dogme de la sainte Trinité, fut pris de fureur et trancha lui-même la tête de la sainte. » (*Caractéristiques des Saints* : au mot Tour.)

1. O HONOREM EO est évidemment pour Honorem Deo. Cette sorte d'acclamation se rencontre fréquemment sur les cloches du XIVe et du XVe siècles, entre autres sur une de

Digitized by Google

» La fin de ce mot EM se trouve sur la ligne des bas-reliefs. Ceux-ci représentent : 1° Notre Seigneur Jésus-Christ en croix, les membres attachés par quatre clous, mais dans une pose qui s'éloigne déjà de la simplicité hiératique primitive. La Sainte-Vierge et saint Jean sont au pied de la croix. Ce groupe est placé dans un élégant édicule à six pans, présentant trois arcades ogivales séparées par des clefs retombantes très riches. Il est surmonté d'une crête et de pinacles ;

» 2° La Sainte-Vierge est placée sous une arcade trilobée surmontée d'un pinacle très fleuri ; les pilastres latéraux sont ornés d'une fine dentelure.

» Ces motifs se reproduisent chacun deux fois. »

Tels sont les principaux détails d'architecture et d'ornementation qui recommandent l'église de Saint-Aventin à l'étude des archéologues. Nous laisserons à d'autres plus autorisés la tâche de nous donner une biographie plus complète du martyr de l'Arboust. Pour nous, nous n'avons cherché qu'à rappeler les détails nécessaires pour l'intelligence de certaines représentations iconographiques. Comme on le voit, l'architecture de l'édifice est simple, pure et correcte de style, à l'exception toutefois des fenêtres du bas, refaites à une époque peu éloignée de la notre. A l'intérieur, rien de disparate ne vient choquer le regard incapable de soupçonner les reprises qui pourraient avoir été opérées peu de temps après la première construction. Les murs, les piliers et la voûte ne laissent voir qu'une maçonnerie recouverte d'un crépis blanchi à la chaux, mais susceptible de recevoir

Souvigny (*Bull. monum.* t. XXII, p. 553.) *Mentem santam spontaneam Deo et patriæ liberacionem.* « Esprit Saint (nous vous souhaitons) honneur volontaire à Dieu et délivrance de la patrie. » Nous la retrouvons aussi sur trois cloches du XVe siècle du département de l'Isère, à Voiron, à Cessieux, à Quincieu.

Digitized by Google

un revêtement plus riche et d'un aspect plus monumental. A l'extérieur, les belles absides, le curieux portique, les deux tours élégantes et majestueuses, constituent un pittoresque ensemble, qui fait de la basilique de Saint-Aventin le monument religieux le plus remarquable de l'ancien Haut-Comminges.

P. S. *final.* — En examinant, à l'extérieur, le mur du sud de l'église, entre l'angle sud-ouest et le portail, on aperçoit à 0m80 au-dessus du sol actuel, un bandeau ou plutôt les restes d'un bandeau de 0m13 d'épaisseur, qui s'étend jusqu'au pilier du porche derrière lequel il disparaît. Au-dessus de ce bandeau s'élève la légère courbure d'un arrachement, qui semble avoir fait partie de la base d'une voûte disparue. Le mur de l'église s'élève droit au-dessus de cet arrachement et à l'aplomb du mur inférieur. Il faut aussi remarquer que l'appareil de la partie inférieure du mur n'est pas le même que celui de la partie supérieure de ce même mur; il est plus grand et plus régulier.

Il y a certainement là l'indice d'une construction antérieure à l'église, ou tout au moins d'une modification apportée dans sa construction. M. Bernard est le premier qui ait observé cette particularité, et il en a recherché la raison d'être. Voici le résumé des observations que lui ont permis de faire les fouilles qu'il a exécutées dans ce but, au mois d'octobre 1892, et la destination, au moins très vraisemblable, que l'on peut donner à cette ancienne voûte démolie.

La fouille, pratiquée au ras du mur et au-dessous du bandeau en question, a fait constater que le bas de la fondation de ce mur ne se trouvait qu'à 0m57 au-dessous du niveau de la terrasse qui sert de passage, de sorte que le bandeau, situé à 0m80 au-dessus de ce

Digitized by Google

même sol, est à 1m37 au-dessus du pied de la fondation. Quoiqu'il en soit, en cet endroit, de la profondeur des fondations de ce mur, nous croyons que le fragment du mur en question, antérieur à l'église, pourrait avoir fait partie de cet oratoire bâti par Aventin au IXe siècle, lequel oratoire abrita le corps du saint et sur lequel on éleva la basilique des XIe et XIIe siècles. Les dimensions que nous connaissons s'accordent parfaitement avec celles que nous pouvons largement supposer pour le rayon de la voûte. Admettons en effet, avec M. Bernard, que cette voûte ait eu un diamètre de 3 mètres. Son rayon aurait été de 1m50, qui joint à 1m37, hauteur du sol de l'oratoire au bandeau subsistant encore, aurait donné 2m87, pour la hauteur sous voûte dudit oratoire. Cet édicule, ainsi voûté, aurait subsisté jusqu'au moment où l'on transféra les reliques du saint dans le sanctuaire de l'église, et que l'on remania la porte en appliquant le petit porche que l'on voit encore aujourd'hui.

M. Bernard a pratiqué aussi un sondage de 1m75 de profondeur, vers le milieu de la terrasse. Il a trouvé les restes d'un vieux mur solidement construit, qui semblait se diriger parallèlement à celui de l'église. Puisque nous ne pouvons que formuler des hypothèses, ne peut-on pas croire, tout en restant dans la vraisemblance des faits, que c'était un des murs de la maison sur laquelle ou près de laquelle on éleva la basilique? Mais les modestes ressources dont on disposait n'ont pas permis de pousser plus avant cette exploration, qui aurait nécessité le déblaiement de toute la terrasse.

J. de Laurière. — B. Bernard.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS AU NÉTHOU

Un peu plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la première conquête du pic de Néthou en 1842 par un Français et un Russe. Comme ses rivaux de la Suisse et du Dauphiné il a ses archives. Deux de nos collègues, chacun de leur côté, à 15 ans d'intervalle, en ont bien donné une partie dans le *Bulletin de la Société Ramond*, mais personne n'a encore publié l'ensemble.

M. Maurice Gourdon a comblé cette regrettable lacune et s'est donné la peine de compulser les divers registres qui depuis 50 ans séjournèrent tour à tour au sommet de la montagne. — En 1893, il avait même fait paraître, dans la *Revue des Pyrénées* les premières pages de son manuscrit. Il a bien voulu nous le donner *tout entier*, et nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui en commencer la publication. Son travail présente un double intérêt. Le Néthou, en effet, situé aux portes de Luchon, est tous les ans le but principal des grandes ascensions, et c'est la *première fois* que les archives du géant pyrénéen sont publiées *in extenso par le même auteur*. (La Direction.)

De tout temps, à l'aspect des montagnes et surtout des hautes cimes, l'homme s'est senti envahi d'une émotion profonde et indéfinissable. Suivant les âges, suivant les temps, différentes ont été ses impressions. A l'origine, ces puissants massifs n'ont éveillé chez lui que des idées de crainte, de terreur. Ces cimes ardues ou perpétuellement blanches de frimas étaient autant de lieux redoutés, asile inviolable des génies malfaisants ou de divinités protectrices dont il ne fallait point troubler le repos éternel. Ceux-là les déifièrent.

De nos jours, combien en est-il encore de peuplades sauvages qui professent les mêmes croyances, et voient même d'un mauvais œil le touriste s'approcher de la montagne sacrée.

Maintenant, depuis plus d'un demi-siècle surtout, nous envisageons froidement et sans crainte ces géants de la terre ; le cortège d'idées superstitieuses et surannées qui planait jadis sur eux comme une sombre auréole est tombé devant le scepticisme et...., l'alpinisme moderne. De temps à autre la montagne se défend encore dans une dernière convulsion d'impuissance ; elle fait bien quelques victimes, souvent imprudentes. Mais à présent nous luttons avec elle à armes égales, elle est vaincue par l'homme.

Digitized by Google

L'audace, je devrais dire la folie, l'invraisemblance des premières tentatives en ont fait des actions à demi-fabuleuses, et nous pourrions en rappeler plus d'une dont l'histoire nous a gardé le souvenir dans les Alpes et les Pyrénées. Mais à quoi bon sortir de nos Pyrénées ? Ne sont-elles pas assez belles sous tous rapports pour qu'il ne soit pas nécessaire d'aller chercher loin d'elles les premiers faits de l'alpinisme ? Inutile du reste d'insister sur ce point, c'est une vérité banale connue depuis longtemps, et le doute n'est plus permis.

Ils étaient bien mal outillés nos devanciers pour s'engager ainsi dans le domaine de la montagne. Et qui avaient-ils pour les seconder dans leurs essais ? Des hommes à peu près aussi novices qu'eux-mêmes, qui les suivaient presque à contre-cœur. Ils n'ont eu que plus de mérite.

De Thou, dans ses *Mémoires*, nous rapporte « qu'en 1581 un seigneur de la maison de Foix, le duc de Candale, tenta l'ascension du pic du Midi d'Ossau : mais il ne parvint qu'à une station voisine du sommet ». Puis c'est « Palma-Cayet, lecteur d'Henri IV, qui essaie lui aussi de gravir la montagne, mais il ne put, dit-il, monter qu'en un jour et demi : encore bien las, et pour descendre, il fallut s'écouler d'asséant. »

Avec le Mont-Valier, la légende se joint à l'alpinisme. Les trois pitons rocheux « qui terminent sa lourde cime étaient autrefois surmontés de trois croix : deux ont disparu. La tradition attribue l'une de ces croix à saint Valier, évêque de Couserans ; ce serait vraisemblablement la première ascension connue dans les Pyrénées. » La seule que le temps et les hommes ont respectée fut érigée au sommet en 1678, par ordre de B. de Marmiesse, évêque de Saint-Lizier. Elle porte l'inscription suivante : *Episcop — Domi Valeris — Posuere — 1672.*

Sans m'arrêter aux ascensions ou tentatives d'ascensions des précurseurs des alpinistes modernes, j'arrive tout d'un trait à celle dont le Néthou, point culminant de la chaine entière, fut le théâtre depuis la fin du siècle dernier.

Nous lisons dans l'ouvrage de MM. Lambron et Lézat[1]. « En 1787, Ramond parait être le premier qui tenta d'atteindre le sommet de la montagne. Mais brusquement enveloppé par des nuages, il n'y parvint pas et ne put vérifier sa situation. »

Le 17 vendémiaire an XI (9 octobre 1804) une deuxième ascension fut tentée par Cordier, accompagné de M. Neergaard. Mais ils n'atteignirent que l'altitude de 3215 mètres. — Le 11 septembre

1. *Notice historique et médicale sur Bagnères-de-Luchon*, Paris, 1856, 2 vol. in 12.

Digitized by Google

1811, Charpentier ne dépassa pas le glacier de la Maladetta. — Le 11 août 1824, deux ingénieurs des mines, MM. Blavier et de Billy renouvelèrent les tentatives de Ramond et de Cordier. Mais la mort tragique de leur guide Barreau, tombé sous leurs yeux dans une crevasse du glacier de la Maladetta, coupa court à leurs explorations. — Le 29 juillet 1827, M. Arbanère chercha, mais inutilement, à gagner par le versant méridional et la vallée de Malibierne le sommet du pic de Néthou.

Il nous faut attendre jusqu'en 1842 pour enregistrer une nouvelle tentative d'ascension, qui cette fois devait être couronnée de succès. C'est à MM. Albert de Franqueville, botaniste distingué de Normandie, et Platon de Tchihatcheff, officier russe et géologue éminent, que revient l'honneur d'avoir les premiers conquis la cime du géant pyrénéen. Ils étaient accompagnés des guides de Luchon, Jean Argarot, Pierre Redonnet dit Nate et Bernard Ursule.

Il nous paraît intéressant et utile de donner ici le récit de cette mémorable expédition, tel que l'a publié M. Albert de Franqueville [1]. Nous ne pouvons mieux faire que de lui laisser la parole :

« ..... Depuis mon arrivée dans les Pyrénées, je nourrissais le désir de faire une nouvelle tentative pour parvenir enfin au sommet de ce pic (le Néthou), jusque-là réputé inaccessible.

» Une heureuse circonstance vint enfin me permettre d'exécuter mon dessein. Un jeune officier russe, M. de Tchihatcheff, arriva de Luz, poussé par le désir de tenter cette même entreprise. Je me réunis à lui.

» Ce fut le 18 juillet 1842 que nous quittâmes Bagnères-de-Luchon pour nous rendre à la Maladetta ; nous étions accompagnés par quatre guides : Pierre Sanio, de Luz (il était venu avec M. de Tchihatcheff) ; Jean Argarot, Pierre Redonnet et Bernard Ursule, de Bagnères-de-Luchon. Ces deux derniers étaient chasseurs d'isards et regardés comme les plus intrépides montagnards du pays. Nous emportâmes avec nous tout ce qui était nécessaire pour passer plusieurs jours dans la montagne, des vivres, des couvertures pour la nuit, des haches, des cordes pour franchir les passages les plus dangereux.

» Nous gagnâmes le port de Vénasque par le chemin si pittoresque, si varié, qui longe les bords de la Pique, et par le sentier étroit et rapide qui s'élève en lacets le long de la montagne. Quand nous eûmes atteint le port, nous fîmes halte un instant pour

1. *Un voyage à la Maladetta*, par M. Albert de Franqueville, 1 vol. in-8o, 1845, chez L. Maison, 17, rue de Tournon, Paris.

Digitized by Google

décharger nos chevaux que nous renvoyâmes attendre notre retour à l'Hospice de Bagnères.

» Considérée de ce point, la Maladetta présente l'aspect le plus sauvage et en même temps le plus majestueux. Des forêts de pins gigantesques, les uns encore debout, les autres brisés par les ouragans, renversés par les avalanches, occupent sa partie inférieure. Des rochers âpres et stériles, dénudés par les eaux, forment ensuite autour d'elle une ceinture noirâtre et aride. Au-dessus étincellent les glaciers sillonnés par de larges et profondes crevasses. Une crête de rochers très escarpés et fort accidentés forme le faite de la montagne. Cette crête lie ensemble les différents pics dont sa cime est hérissée. C'est ainsi qu'en commençant par l'est on voit d'abord le pic de Pouys, auquel Reboul et Vidal assignent 3058 mètres de hauteur absolue. Ce pic se bifurque vers son sommet. Cette circonstance lui a valu de la part des habitants du pays le nom de *Pic Fourcanade*, pic Fourchu. Viennent ensuite le pic de Néthou et les deux pics de la Maladetta, dont le premier a 3354 mètres de hauteur et le second 3312 mètres, d'après les mesurages trigonométriques de M. Corabœuf. Enfin se présente le pic d'Albe et celui de Malibierne, dont la hauteur n'a point encore été déterminée jusqu'ici.

» Nous commençâmes à descendre le versant méridional du port de Vénasque. Il se compose presque entièrement d'un calcaire de transition à petits grains, très friable, brillant d'un vif éclat aux rayons du soleil. La couleur de ce calcaire, d'un blanc légèrement grisâtre, a fait donner à cette pente le nom de *Pena Blanca*.

» Un sentier étroit et rapide, tracé sur les roches qu'a rendues glissantes le frottement répété des mules, conduit du port au fond de la *vallée de l'Esera*. Là se trouve l'*Hospice de Vénasque*, situé à 708 mètres plus bas que le port, c'est-à-dire à 1705 mètres (Charp.) au-dessus du niveau de la mer. — Il est impossible de rien voir de plus sauvage et de plus sublime à la fois que la partie du val de l'*Esera* qui environne la Maladetta au nord et à l'ouest. Après être restés quelques instants à l'Hospice pour nous reposer, nous nous mimes en route en remontant la vallée de l'Esera. Sa partie supérieure est beaucoup moins sauvage que celle qui s'étend depuis l'Hospice jusqu'à la ville de Vénasque.

» Sur le dernier de ces plateaux se trouvent encore aujourd'hui plusieurs étangs. On a donné à cet endroit le nom de *Plan des Etangs*. Il s'y trouve une cabane où se retirent pendant la nuit les pâtres qui gardent les troupeaux de ces prés. Nous allâmes coucher à la *Rencluse de la Maladetta*, située à 284 mètres au-dessus de la cabane du Plan des Etangs.

Digitized by Google

» Nous commençâmes à gravir la Maladetta par une dépression qui s'ouvre dans son sein, précisément vis-à-vis du port de Vénasque. Nous marchâmes pendant près de trois heures au milieu de rochers polis en remontant le vallon. Après avoir gravi une dernière éminence, couverte de la plus belle pelouse de verdure, nous aperçûmes devant nous une jolie prairie. De tous côtés elle était environnée de rochers qui formaient autour d'elle une enceinte presque circulaire ; un seul endroit était accessible vers l'est ; ce fut par là que nous y pénétrâmes, et encore fûmes-nous obligés de descendre un talus de gazon très rapide. Au milieu de l'enceinte coulait un torrent peu profond, mais que nous ne franchîmes qu'avec difficulté. Ce torrent se perd sous terre, dans une caverne nommée gouffre de *Tourinon*, pour ne reparaître ensuite que dans le fond de la vallée de l'Esera.

» Cette partie de la montagne est appelée par les chasseurs *Rencluse de la Maladetta* (Enclos de la Maladetta) ; sa hauteur, déterminée barométriquement par M. Charpentier, est de 2083 mètres au-dessus du niveau de la mer. Un enfoncement pratiqué par la nature dans la paroi méridionale de la Rencluse, où le rocher surplombe le sol de 4 à 5 mètres, formait l'abri qui devait nous garantir des injures de l'air. Nous y passâmes la nuit.

» Le lendemain, dès la pointe du jour, nous nous mîmes en marche en contournant la montagne par l'ouest. Après avoir traversé un épais fourré de rhododendrons, nous nous engageâmes dans une forêt de vieux pins, ravagée par les avalanches. Quand nous eûmes laissé derrière nous les derniers arbres de la forêt, nous fîmes quelques pas sur une maigre pelouse et toute apparence de végétation disparut à nos yeux. Nous venions d'entrer dans la région de l'éternelle stérilité. Pendant trois heures, nous marchâmes sur des fragments de rocs entraînés par les avalanches. Nous eûmes plusieurs fois à traverser de larges plaques de neige que toute la chaleur du soleil de l'été n'avait encore pu fondre. Quand nous fûmes arrivés vis-à-vis le pic d'Albe, nous nous dirigeâmes directement sur lui en gravissant une gorge étroite et escarpée. Nous passâmes au pied même du pic, et franchissant une de ses arêtes de rochers qui s'étendent depuis le sommet de la Maladetta jusqu'à sa base, nous aperçûmes au-dessous de nous les eaux calmes et bleues du *lac d'Albe*, situé à 2212 mètres (Charp.) au-dessus du niveau de la mer, et entouré de tous les côtés de rochers entassés confusément. Rien n'est plus pénible à traverser que ces masses de rochers. Une arête, composée de ces fragments de rochers, sépare le lac d'Albe d'un autre lac beaucoup plus étendu, le *lac de Gregonio*. Il est incontestablement beau-

Digitized by Google

coup plus élevé que celui d'Albe ; aussi est-il encore presque entièrement gelé.

» Nous longeâmes le lac de Grégonio jusqu'au *port de la Malibierne*. Du haut de cette petite échancrure, dont l'accès est assez difficile, les yeux plongent dans la gorge de Malibierne, qui s'ouvre dans les flancs de la Maladetta. Elle se dirige de l'est à l'ouest. C'est la plus considérable de toutes les vallées qui prennent naissance dans la Maladetta. Enfin, nous sortîmes de la région des neiges pour entrer dans la zone où la végétation commence à reparaître. Nous gravîmes un mamelon assez escarpé couvert d'un bosquet de pins, et après avoir franchi un énorme amas de blocs granitiques éboulés du haut de la montagne, nous arrivâmes à une vaste pelouse qui forme la partie supérieure du vallon de Malibierne. — C'est ici que nous passâmes notre deuxième nuit dans une misérable cabane de berger.

» Le jour venu, nous franchîmes le torrent à l'aide de plusieurs rochers qui se trouvaient dans son lit. Nous commençâmes ensuite à gravir la montagne par une pente assez rapide et entièrement recouverte de fragments de rochers brisés. Moins gros que ceux que nous avions eus à traverser la veille, ils n'en étaient que plus incommodes. Ils cédaient sous le pied, et, glissant en arrière, ils nous entraînaient quelquefois plus bas que l'endroit que nous venions de quitter. Néanmoins cette partie de la route nous offrit moins de difficultés réelles qu'elle ne coûta de fatigues. — Deux heures après avoir quitté le lieu où nous avions passé la nuit, nous atteignîmes un plateau très vaste situé au-dessus de la limite des neiges éternelles. Le milieu de ce plateau est occupé par le *lac Coronè*, dont les eaux restent gelées une grande partie de l'année. Au moment où nous mîmes le pied sur ses rives il commençait à dégeler, et de gros glaçons flottaient à la surface. C'est à ce lac que prend naissance le torrent qui arrose ou plutôt dévaste le vallon de Malibierne, et va se réunir à l'Esera, un peu au-dessus de Vénasque.

» Nous attaquâmes hardiment le glacier. Rien ne fut plus facile que d'en franchir la partie inférieure ; mais plus nous nous élevions, plus l'inclinaison devenait forte. La neige qui recouvrait le glacier, durcie par le froid, plus vif à ces hauteurs que sur les bords du lac, était devenue extrêmement glissante. Il fallut avoir recours aux crampons. Il ne nous fallut pas moins de deux heures pour parvenir au haut du glacier. Nulle part il n'était à découvert. Il s'y rencontre peu de crevasses ; nous n'en rencontrâmes qu'une seule qui méritât à proprement parler ce nom. Elle occupait le sommet du glacier et s'étendait précisément devant la brè-

Digitized by Google

che que nous avions choisie. Nous la passâmes sur un pont de neige.

» Quelques minutes après nous étions arrivés à une échancrure formée par un abaissement subit de la crête de la Maladetta. C'était là le *nec plus ultrà* de tous ceux qui nous avaient précédés. Cette arête est située, d'après M. Charpentier, à une hauteur de 3171 mètres, et d'après M. Cordier de 3256 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est cet endroit qui, dans les catalogues des hauteurs pyrénéennes, figure sous le nom d'arête accessible à l'ouest du pic de Néthou. Il est assez difficile de s'imaginer quelle cause a pu arrêter ces hardis explorateurs si près du but qu'ils étaient venus chercher avec tant de peine et au milieu de tant de périls. A partir de cet endroit, il n'y a plus d'obstacles sérieux à vaincre, plus de véritables dangers à courir pourvu que l'on prenne les précautions dictées par la prudence.

» Au moment où nous nous présentâmes pour franchir la brèche, nous nous trouvâmes tout à coup environnés d'un nuage si épais, que nous pouvions à peine distinguer les objets à une dizaine de mètres de nous. Accumulées dans l'enceinte du lac de Coroné par le vent du sud, toutes ces vapeurs venaient déboucher par ce couloir étroit sur le versant septentrional de la Maladetta. Le vent s'y engouffrait avec une force terrible, entraînant avec lui des masses de brouillards. Les rafales étaient tellement violentes, que, pour ne pas être précipités dans un amas d'eau qui se trouvait de l'autre côté de la crête, nous étions obligés de nous cramponner de toute notre force aux aspérités du roc. Ces coups de vent étaient séparés les uns des autres par des intervalles d'un calme profond. Nous profitions de ces moments pour avancer; puis, au moment où la tempête venait nous assaillir de nouveau, nous nous collions contre le rocher jusqu'à ce que le calme fût revenu.

» Nous atteignîmes l'autre côté de l'arête, et gagnâmes le pied d'un escarpement qui n'était autre chose que la base même du pic de Néthou. Là régnait un calme parfait et qui contrastait vivement avec le rugissement des rafales qui se faisaient entendre à quelques pas de nous. Nous avions à nos pieds un assez vaste enfoncement pratiqué dans le glacier par l'action des vents chauds du sud; il était rempli d'eau entièrement liquide. Au-dessus de cet amas d'eau s'élève, en talus rapide et couvert de neige, le glacier qui s'étend jusqu'au sommet du pic de Néthou. Entourés d'un épais brouillard, nous eûmes un moment d'indécision. Nos conducteurs étaient partagés d'opinion. Les guides inclinaient à attaquer franchement le glacier; les chasseurs, au contraire, voulaient

Digitized by Google

essayer de gravir la muraille de granit à laquelle nous étions adossés.

» Il fut convenu que les guides et les chasseurs essayeraient d'abord de grimper le long des rochers, et que si cette tentative ne réussissait pas, nous nous hasarderions alors sur le glacier. Nous devions rester où nous étions et attendre que les guides nous eussent fait connaître le résultat de leurs recherches.

» Ils commencèrent donc à gravir le rocher, s'accrochant des pieds et des mains aux aspérités que présentait la surface exfoliée du granit. Bientôt ils disparurent à nos yeux, enveloppés par le brouillard. Au bout de quelques minutes nous les vîmes revenir, désespérant absolument de parvenir au sommet par cette voie. Nous nous dirigeâmes donc vers le glacier qui était notre dernière espérance. Nous primes toutes les précautions nécessaires pour nous engager sur ce glacier inconnu et qui pouvait recéler de dangereuses crevasses. Nos préparatifs consistèrent tout simplement à nous attacher les uns aux autres avec une corde. Chacun de nous était séparé de celui qui le précédait par une distance de 3 mètres. De cette manière, si nous eussions rencontré quelque crevasse, et que la neige eût cédé sous les pieds de quelqu'un d'entre nous, il eût été retenu dans sa chute par ses compagnons et n'eût couru aucun péril.

» Au surplus, cette mesure que nous avait suggérée l'expérience de nos guides se trouva inutile. Nous ne vîmes aucune crevasse. Peut-être étaient-elles encore couvertes de neige. La pente du glacier était même si peu rapide que nous pûmes nous débarrasser de nos crampons qui eussent inutilement entravé notre marche.

» M. de Tchiatcheff fut atteint de nausées assez violentes pour être obligé de s'arrêter de temps en temps, et de se coucher sur la neige. Quelques instants de repos suffisaient pour le remettre entièrement et lui permettre de continuer sa route. Ni les guides, ni moi ne ressentîmes rien de particulier. Peu de temps nous suffit pour atteindre la partie supérieure du glacier où le roc se montre à nu. Nous pensions avoir gagné le point culminant de la montagne, quand nous vîmes à une quarantaine de pas de nous se dresser une dernière aiguille, qui pouvait avoir 10 mètres de hauteur. Nous trouvant sur la terre ferme, nous nous débarrassons de nos cordes, et nous nous élançons comme à l'envi vers ce dernier rocher.

» Sur le point d'y parvenir, nous nous arrêtons frappés de stupéfaction à l'aspect du passage qui nous reste à franchir pour y arriver. Nous sommes séparés du pic Néthou par une arête extrêmement aiguë ; à droite, s'ouvre sous nos pieds un abîme au fond duquel se déroulent le glacier de Coroné et les eaux noirâtres de son

Digitized by Google

lac ; à gauche, à une profondeur un peu moins grande, la partie orientale du glacier du Néthou s'abaisse par une pente des plus rapides. Pour comble de difficultés, le sommet de cette arête est encombré de fragments de granit désagrégés par la gelée ou disloqués par les coups de la foudre, et très dangereux à cause de leur peu de stabilité. Ce *pont de Mahomet* est pourtant la seule voie qui s'offre à nous pour arriver au but après lequel nous courons depuis si longtemps.

» Nous hésitâmes un moment, je l'avoue, avant de nous engager sur cet étroit passage ; mais la vue de nos chasseurs, qui s'avançaient d'un pas aussi ferme que s'ils eussent été sur une grande route, nous engagea bientôt à les imiter. Pour nous frayer la marche, ils précipitaient dans l'abîme les quartiers de rocs peu solides. Ces fragments, frappant le rocher dans leur chute, semblaient l'ébranler jusque dans ses fondements ; ils bondissaient avec violence, et rejaillissant sur le glacier, allaient s'engloutir dans le lac avec la rapidité et le retentissement de la foudre. Tel était pourtant le sort réservé à celui d'entre nous dont un vertige viendrait troubler la vue, ou dont le pied mal assuré glisserait sur le roc. Heureusement aucun de ces accidents ne nous arriva. Nous avançâmes peu à peu, passant nos bras par-dessus l'arête, et nous soutenant avec notre bâton ferré. Ainsi suspendus au-dessus d'un affreux précipice, nous n'avions qu'à baisser les yeux pour voir au-dessous de nous les eaux du lac de Coroné ; tandis que si nous eussions laissé échapper notre bâton, il eût été se perdre dans les crevasses du glacier de Néthou.

» Ainsi à cheval pour ainsi dire sur le sommet de la montagne, nous ne mîmes que quelques minutes pour franchir ce dangereux passage. Enfin, nous posâmes le pied sur le pic jusque-là vierge du pas de l'homme. Nous pouvions goûter sans restriction le plaisir d'avoir réussi à conduire à une heureuse fin une expédition si souvent tentée et toujours inutilement. La joie de nos guides n'était pas moins grande que la nôtre. La fierté du brave Jean, notre guide-chef, était tout à fait risible. Il se regardait vraiment comme le Christophe Colomb de la Maladetta. A peine arrivés sur le sommet du pic de Néthou, les guides commencèrent à ramasser des fragments de rochers, et à dresser une pyramide, comme pour prendre possession du lieu. Ils l'élevèrent assez haut pour qu'on pût l'apercevoir du port de Vénasque, et qu'elle servit ainsi à constater l'heureux succès de notre ascension.

» Après quelques moments donnés à la satisfaction que nous causait notre triomphe, nous commençâmes à examiner les objets qui nous entouraient. Le sommet du pic de Néthou est une plateforme d'une trentaine de mètres de longueur sur six à huit mètres

Digitized by Google

de largeur. Ce plateau est entièrement couvert de fragments de granit de diverses formes et de grosseurs très variées. De tous côtés, excepté de celui de la rampe par laquelle nous étions arrivés, s'ouvrent d'effroyables précipices. A l'ouest, le glacier de Coroné développe jusqu'au lac son éblouissant tapis. Au sud, se creusent sous nos pieds la gorge sauvage de Malibierne et ses profonds escarpements. Au nord et à l'est, s'étend le glacier de Néthou, presque partout de neige et ne montrant qu'en quelques endroits son dos bleuâtre et fendillé.

» La partie supérieure de ce glacier est fort peu rapide, mais un peu plus bas il se recourbe en forme de dôme, et son inclinaison devient alors excessive. Cet endroit est sillonné de profondes crevasses. Quelques-unes sont d'épouvantables abîmes qui engloutiraient infailliblement celui qui se hasarderait sur ces pentes dangereuses. Il y a de ces crevasses qui n'ont pas moins de 8 à 10 mètres de largeur, et une immense profondeur. Au fond de quelques-unes grondent des torrents furieux, alimentés par la fonte du glacier. Les crevasses les plus considérables ont ordinairement une direction parallèle à celle de la crête de la montagne. Les autres sont moins grandes et méritent plutôt le nom de fissures.

» Le brouillard s'était dissipé, et nous pouvions jouir sans obstacle de la magnificence de l'horizon que l'on embrasse du haut de la Maladetta. Au premier coup d'œil, on ne saisit qu'un immense chaos, au milieu duquel s'élancent les cimes les plus élevées des plus hautes montagnes de la chaîne ; mais bientôt un examen plus attentif fait découvrir un ordre admirable jusque dans ce désordre apparent. L'on distingue d'abord le faîte de la chaîne centrale qui court de l'est à l'ouest, toute déchiquetée de mille pics. De cette crête se détachent de nombreux rameaux formant ces longues vallées transversales qui portent d'un côté à la Garonne, de l'autre à l'Ebre, le tribut des eaux de ces montagnes et de leurs glaciers. A mesure qu'elles s'éloignent du centre des Pyrénées, les chaînes qui séparent ces vallées s'abaissent. Dans un immense lointain se développent à nos yeux les plaines de la Gascogne et de la Catalogne, où brillent, comme autant de rubans d'argent, les eaux des rivières qui arrosent et fertilisent ces belles provinces.

« Nous restâmes plus d'une heure à admirer ce superbe point de vue. Il fallut ensuite songer au retour, et regagner avant la nuit des contrées moins inhospitalières. Néanmoins, avant d'abandonner définitivement le pic de Néthou, nous voulûmes constater d'une manière irrécusable nos droits à la priorité de cette ascension. Dans un creux qu'avaient ménagé nos guides dans la pyra-

Digitized by Google

mide qu'ils avaient élevée, nous déposâmes une bouteille bouchée avec soin. Nous y avions renfermé une feuille de parchemin contenant la date de notre expédition, nos noms et ceux de nos braves guides.

» Nous jetâmes ensuite un dernier regard autour de nous, et repassâmes sans encombre la rampe étroite qui nous avait amenés au sommet du pic. Quand nous fûmes arrivés près du glacier, nous délibérâmes sur la voie que nous suivrions pour regagner la Rencluse où nous devions passer encore cette nuit.

» Encouragés par le succès, nos guides voulaient nous y conduire directement en traversant le grand glacier de la Maladetta. Deux heures auraient suffi alors pour atteindre le bas de la montagne. Ce chemin n'offrait à nos regards aucun obstacle, aucune difficulté, presque aucun danger. C'est la route qui, dès qu'on aperçoit la Maladetta, s'offre au premier regard comme la meilleure et la plus naturelle. C'est aussi en réalité la moins périlleuse, ainsi que le démontra jusqu'à la dernière évidence notre seconde ascension. »

Nous ne suivrons pas nos deux intrépides touristes dans leur retour qui s'effectua sans accidents, mais non sans fatigues, ni périls. — Nous renvoyons le lecteur à l'intéressant récit de M. de Franqueville.

Le 23 *juillet de la même année,* MM. de Franqueville et Tchiatcheff, s'adjoignant M. Laurent, professeur de chimie à Bordeaux, entreprirent une seconde ascension de la Maladetta pour y faire des expériences barométriques et hygrométriques. — Cette nouvelle ascension accomplie par le versant septentrional fut couronnée d'un succès complet.

..... « 1° Le mesurage barométrique, dit M. de Franqueville, a donné 3370 mètres pour la hauteur absolue du pic de Néthou. Ce chiffre diffère de celui obtenu par le colonel Corabœuf, dans sa triangulation générale des Pyrénées, de 34 mètres environ, tandis que celui des physiciens Reboul et Vidal s'éloigne de ce dernier de 78 mètres. Les baromètres dont je me suis servi, quoique fort bons, n'avaient peut-être pas toute la précision voulue pour les observations d'hypsométrie. C'est sans doute la cause de la différence qui se trouve entre mes résultats et ceux du colonel Corabœuf.

» 2° La moyenne de la température de plusieurs sources ou torrents a été de + 1 à + 5, 2.

« 3° L'hygromètre de Saussure donna au sommet du pic 67 à 68.5. Son thermomètre, 8,7.

» 4° La moyenne de la température de l'air fut pendant quatre

Digitized by Google

jours de la première ascension de + 8,5, et pendant les trois jours de la deuxième de + 9, 3. »

Le succès des premiers vainqueurs du Néthou ne leur suscita tout d'abord que bien peu d'émules, et jusqu'en 1848, nous n'avons à enregistrer que l'ascension de MM. T. Lézat et Augère. Mais à partir de cette époque elles deviennent extrêmement fréquentes, et nous voyons dès lors commencer une série non interrompue d'excursions, de pélerinages alpestres, pour ainsi dire, au vieux pic. Des hommes presque exclusivement l'ont conquis, des femmes cependant, des enfants même en ont foulé la cime.

Il y a quelques années déjà (1872-73), notre ami et collègue le comte H. Russell publiait dans le *Bulletin de la Société Ramond* la liste des ascensions faites au Néthou de 1842 à 1868. — Dernièrement, nous compulsions les divers registres qui successivement ont reçu les impressions des touristes pendant un demi-siècle, et nous avons pensé que le moment était venu de publier en son entier les annales de la montagne pyrénéenne. Dans ces pages écrites le plus souvent à la hâte entre le ciel et la terre par des gens montés là-haut pour faire comme les autres, nous avions espéré trouver bien des notes précieuses ; nous nous étions trompé. Les touristes, en effet, sont restés les mêmes, aussi prosaïques, disons le mot ; le temps seul a marché, et, comme Russell, nous ne pouvons que déplorer une « immense pénurie d'observations intéressantes et scientifiques. »

Quoi qu'il en soit, les pages qui suivent ont, il me semble, leur place marquée dans la *Revue de Comminges*. Puissent-elles servir, espérons-le, à faire connaître davantage le puissant massif de granite et de glace dont les Pyrénées ont à juste titre le droit d'être fières.

Maurice Gourdon.

Memento des Ascensions faites au pic de Néthou de 1842 à 1892

1842

18 juillet. — Sommet du pic de Néthou : ascension faite en quatre jours.

MM. Albert de Franqueville (France) et Platon de Tchihatcheff (Russie). — *Guides* : Jean Argarot, Pierre Redonnet, Bernard Ursule (tous trois de Luchon) et Pierre Sanio (de Luz).

Digitized by Google

23 juillet. — MM. Albert de Franqueville (France), Platon de Tchihatcheff (Russie), et Laurent, professeur de chimie à Bordeaux. — *Guides :* Jean Argarot, Pierre Redonnet, Bernard Ursule (tous trois de Luchon) et Pierre Sanio (de Luz). — Ascension accomplie par le versant septentrional avec succès complet.

1844

4 août. — Sommet de Néthou : ascension faite en deux jours.

MM. Toussaint Lézat, ingénieur ; Augère, propriétaire à Muret. — *Guides :* Redonnet-Nate, Estrujo fils et Ursule (de Barcugnas).

Il neigea beaucoup pendant notre ascension. Mais arrivés au sommet, il fit un temps magnifique, ce qui fit monter la température à + 11° : — Elle était à — 2° 1/2 à notre arrivée.

1848

14 juillet. — The Rev. A. Marschall and Miss Marschall reached the top of the Néthou at 11,35 a. m. cloudy day : — *Guides :* Pierre Barrau and Jean Haurillon, who discharged their office in a mamer beyond all praise.

1849

10 août. — Mme Ernestine Tavernier ; MM. Tavernier, H. Delaunoy, Pierre Sapène. — *Guides :* Redonnet-Nate, Louis Morette, Jean Estrujo, B. Ursule.

1850

18 juillet. — MM. le prince Michel Lobanow de Boslow, aide de camp de S. M. l'empereur de Russie, et Bernard de Roches, ont atteint la cime de Néthou à dix heures. — *Guides :* Pierre-Bernard Redonnet, Capdeville, Jean Estrujo, Bernard Estrujo.

26 juillet. — MM. Jules Cauzet, avocat ; Amélie Alluaud (Limoges), Eugène Laporte (Limoges). — *Guides :* Pierre Redonnet, Capdeville, Estrujo.

1851

3 août. — Partis de la Rencluse à quatre heures et demie du matin, arrivés au sommet du Néthou à neuf heures et demie avec le plus beau temps qu'il soit possible d'avoir, nous sommes redescendus en deux heures dix minutes. Le thermomètre marquait 8 degrés au-dessus de zéro. — *Guides :* Michot Redonnet.

Toussaint Lézat.

1852

23 juillet. — Arrivés au sommet du Néthou à neuf heures du

Digitized by Google

matin : MM. Tardif, officier d'artillerie, de Lassablière, d'Arnouville, Bianchi, opticien à Toulouse, T. Lézat, ingénieur civil.

Baromètre au sommet de Néthou.....	0,510 mm
Baromètre à Luchon	0,710
Thermomètre à l'air libre (au Néthou).....	+ 12°

Guides : Redonnet, Michot, Bertrand Lafont, père, Bernard Lafont, fils et Estrujo.

26 août. — Joseph-Charles-Gabriel, comte de la Belmaye, est monté au sommet de Néthou par un temps magnifique. — *Guides :* J Estrujo et Jean-Marie Mida (de Barèges).

21 septembre. — Les soussignés, de Toulouse, sont montés au sommet de Néthou : Emmanuel Pujol, Ernest Evuesque, Louis Bunel, Adolphe Regnault. — *Guide* : Redonnet dit Michot.

1853

4 août. — Je suis parti de Luchon à minuit et demi, avec mon fils âgé de dix ans et demi, sous la conduite de Redonnet dit Michot et de Courrège frères ; nous étions à cheval.

Partis de l'Hospice à quatre heures, arrivés à la Rencluse à sept heures et demie.

Après avoir déjeûné, nous avons commencé l'ascension à huit heures moins un quart. Après quatre heures de marche, la fatigue et le saisissement causé par les grandes crevasses sur lesquelles nous étions me firent prendre le parti de laisser mon fils en chemin et de le faire rétrograder avec un des guides. — Une heure après j'atteignis le sommet du Néthou avec Michot et Courrège.

A 4 h. 1/2 nous étions redescendus à la Rencluse ; à cinq heures nous étions à cheval et à neuf heure 1/4 nous rentrions à Luchon. Baron Charles Lezurier

7 août. — MM. d'Armaillé, de Bernard, le comte de Serges, vicomte A. d'Orglandes. — *Guide* : Michot.

9 août. — Sommet de Néthou. — M. Théophile Bascher (Nantes.) — Très content du guide Michot.

15 août. — Comte Maurice de Ganay, vicomte Etienne de Ganay, vicomte Arnaud de Lau, Jules de la Bigourdie, François Bryan. — *Guides.....* ?

1854

9 juillet. — Albert de Galloy, Fleury de Marain. — *Guides.....* ?

2 août. — Cyprien Delvau (Angers), E. de Schoney, Paul Blacque. — *Guides.....* ?

24 septembre. — Charles Baour (Bordeaux), A. Bert. — *Guide :* Redonnet-Michot.

Digitized by Google

1855

Août. — Jean Manuel de Harreta et François Manuel de Harreta. — *Guide :* Michot.

20 août. — Léon Bailly, J.-L. Duret (Bordeaux), aspirant de 1re classe sur le vaisseau *le Napoléon*. — *Guide :* Redonnet-Michot.

Nous ne faisons que rendre justice à toutes les qualités de ce guide, en disant qu'il nous rappelle les bons guides des Alpes.

1856

18 juillet. — De Becdelièvre (Nantes).

31 juillet. — Richard (Angers) ; Ulric d'Abzac, Léon Legnay, Albert Vingtain (tous trois de Paris). — *Guides :* Michot, Pierre Barrau, Jacques Sors Argarot, Joseph Estoup.

11 août. — Henri Nicolle (Paris), Dr Constans (Montauban), Jules Fournier (Meaux), Auguste Roche (Meaux). — Sont partis de la Rencluse à 4 h. 1/2, arrivés au sommet du Néthou à 8 h. 1/2 sous la conduite des trois *Guides :* Michot, Pierre et Jean Barrau.

25 août. — Georges Montagut (Périgueux). — *Guides :* Fauré aîné, Viscos fils (Barèges).

25 août. — Henri Ferras, de Lassus, Ferras de Lapeyrière, élève à l'École de Saint-Cyr. — *Guides :* Michot, Bernard et J.-M. Lafont.

1857

6 juillet. — L. de Becdelièvre, A. de Becdelièvre. — *Guides :* Pierre Redonnet, Jean Estrujo fils.

14 juillet. — Charles de Givenchy, Henry de Givenchy, Gaston de Saint-Just, Alfred Hartmann. — *Guides :* Michot, P. Barrau, Bourdette, Ursule (Barcugnas), Pierre Samson.

23 juillet. — Georges et Joseph Lasserre, Théodore Achard, Frédéric Chemineau. — *Guides :* Pierre, Jean, Louis et Charles Redonnet. — Sommet du Néthou, 7 h. 15 m.

31 juillet. — Robert Nourrit, Félix Féréol. — *Guides :* Barrau et J. Sors Argarot. — Sommet du Néthou, 10 h. du matin.

11 août. — Baron de Gaullier des Bordes, le Vicomte Vicant, Charles de Larouzié. — *Guide :* P. Verdale.

12 août. — Sazerac de Forge, H. Geynetz, Maurice de Ferrière, Anatole Douran, A. de Lestang de Fins, H. de Lestang de Fins. — *Guides :* Redonnet-Natte, F. Argarot.

13 août. — Capitaine Sandford (Écosse), L.-H. Ducoudray, Albert Ducoudray-Bourgault (Nantes), J. Duboys de Vaour (Tarn), Adhémar Sazerac de Forge (Angoulême). — *Guides :* P. Redonnet, J. Tournan, J.-J. Lafont, J.-M. Lafont, Bernard Lafont, guide botaniste.

Digitized by Google

28 août. — Etienne Rougeot de Lombernon (Côte-d'Or). — *Guide :* Benoît.

1858

14 juillet. — Alfred Mame, Paul Mame, Alfred Tonnellé, Meauzé (Tours). — *Guides* : Redonnet-Natte, J. Ribis, Pierre Ribis, Guillaume Bajun, F. Capdeville.

6 août. — Auguste Bouscayré, Félix Prat. — *Guide* : Jacques Sors Argarot.

1er septembre. — Mlle Alice Prévost, Mme Sazerac de Forges, T. Lézat (ingénieur), Dr Lambron, Prévost (Paris), Louis de Neuville, Devrières, Leymerie, professeur de géologie à Toulouse, Sazerac de Forges. — *Guides :* Michot, Natte, Ursule, Barrau, J. Redonnet.

Le baromètre marquait au sommet du Néthou . . 0,510
Le baromètre marquait à Luchon 0,710

Nous étions 34 personnes à la Rencluse et 29 pour monter au sommet du Néthou. Tout le monde y est arrivé. Mais il m'a été impossible de me souvenir de tous les noms. Si jamais quelqu'un d'eux y revient, qu'il tâche de les inscrire ci-dessus.

Nous avons, de concert avec le Dr E. Lambron, laissé un thermomètre à minima au sommet de Néthou, afin que tous ceux qui font l'ascension nous rapportent le degré de température qu'il y aura eu au sommet du pic Néthou d'un hiver à l'autre et d'une ascension à l'autre.

12 septembre. — Arrivés à onze heures moins le quart. — Therm. : 0,05, curseur : 11,50. — Séjour au pic : une heure.

Mme Wetzel (Jenny) née Mather (Bordeaux), Pierre-Auguste Wetzel, J.-D.-H. Wetzel, Louis Brunel (3e fois), Ad. Mather (Toulouse), Payauter (Angleterre), J. Victor Gavay, avocat à Toulouse. — *Guides :* Michot, P. Barrau, B. Cier, Bertrand Courrège, F. Couret.

..... Comte du Temple, F. de Fumel, H. de Redon, J. Laveissière et un nom illisible.

Nota. — Barrau était porteur du livre registre : avant c'était une bouteille qui contenait les noms des voyageurs. *(A suivre.)*

Digitized by Google

"LES TROPHÉES" COMMINGEOIS

DE M. J.-M. DE HÉRÉDIA

La prédilection du nouvel académicien, de l'impeccable poète, M. de Hérédia, pour les sujets antiques, nous fournit l'occasion de parler de lui dans notre Revue; car notre épigraphie locale lui a inspiré de belles strophes qui sont autant d'évocations de notre passé gallo-romain[1].

Lorsque notre regretté Julien Sacaze recueillait avec tant de sagacité et de savoir les inscriptions de nos Pyrénées, il ne se doutait pas que quelques-unes de ses découvertes archéologiques seraient traduites en vers harmonieux par un de nos bardes contemporains, avec un si vif sentiment de l'archaïsme « qui donne la vie aux membres inertes des faux dieux ».

Mais avant de lire les cinq sonnets que M. de Hérédia a consacrés aux déités de nos anciens Convènes, pourquoi ne nous permettrait-on pas de faire partager ici notre admiration pour le poète et pourrions-nous mieux faire, dans ce but, que de laisser la parole à deux éminents écrivains, dont l'un est un pénétrant analyste, l'autre un critique littéraire supérieur : MM. Melchior de Vogüé[2] et Jules Lemaître?

Pourquoi nous reprocherait-on, à défaut d'autorité personnelle, d'emprunter à ces deux auteurs des fragments de leurs belles pages qui seront pour nos lecteurs un vrai régal.

1. On y retrouve le dieu Gar, le dieu Hèlre de Tibiran, Ilixon de Luchon. Le lieu d'Ardiége, les Nymphes luchonnaises, le Néthou y sont nommés.

2. Très prochainement aura lieu sa réception publique à l'Académie française. Par un heureux contraste, le barde, grandiloquent des « Trophées » et des « Conquistadors », sera reçu par M. François Coppée, le poète aimé des « Intimités » et des « Humbles ».

Digitized by Google

Voici sur le nouvel élu de l'Académie française les appréciations de M. de Vogüé[1] :

« ... Vous aurez été la voix d'art d'une élite grave, curieuse et attentive à tous les aspects de l'univers, soucieuse de tout comprendre et de tout rendre dans ce monde, vibrante aux émotions intellectuelles plus qu'aux émotions sentimentales... L'Amour surtout, ce premier maître des poètes, est presque absent de votre œuvre. Vous n'adorez que l'Éros funèbre des tombeaux... Votre volume se déroule entre deux portiques, beaux marbres brisés qui lui donnent sa signification. Il s'ouvre par l'*Oubli* :

Le Temple est en ruine au haut du promontoire.
Et la mort a mêlé, dans ce fauve terrain,
Les Déesses de marbre et les Héros d'airain
Dont l'herbe solitaire ensevelit la gloire.
. . . . . .
La Terre, maternelle et douce aux anciens dieux,
Fait à chaque printemps, vainement éloquente,
Au chapiteau brisé verdir une autre acanthe.
Mais l'homme, indifférent au rêve des aïeux,
Ecoute sans frémir, du fond des nuits sereines,
La mer qui se lamente en pleurant les Sirènes.

» Il se clôt sur la *Statue renversée* :

La mousse fut pieuse en fermant ses yeux mornes.
. . . . . .
Et, prestige mobile, un murmure du vent,
Les feuilles, l'ombre errante et le soleil qui bouge,
De ce marbre en ruine ont fait un dieu vivant!

» C'est bien là, n'est-ce pas, le poète suggestif des civilisations disparues, l'artiste qui réchauffe la froide archéologie et donne la vie aux membres inertes des faux dieux.

» Ses vers expriment bien les sentiments de ceux qui se vouent à l'étude du passé et comprennent la poésie de ses reliques. Comme eux, sa muse se complaît dans les débris épars des ancien mondes, dans les ruines comprises et contemplées avec d'illusoires tentatives pour les faire revivre, par un prestige d'art, d'une vie simulée à laquelle nous ne croyons plus.

« Il manquera à votre gloire — dit encore à son nouveau collègue le pénétrant observateur « des spectacles contemporains » — ce je ne sais quoi de délicieux, réservé aux poètes qui savent mentir aux jeunes cœurs. Votre clientèle, c'est la maturité pensive, ceux qui songent à Lucrèce et retrouvent en vous sa grandeur ramassée en traits plus vifs, ornée de l'élégance virgilienne. Oui, vous êtes bien le poète qu'il nous fallait, le noble ensevelisseur qui enchaîne les reliques d'un monde finissant; habile comme on ne

1. Chronique littéraire du *Journal des Débats* (mai 1893.)

Digitized by Google

le fut jamais, à fixer en peu de mots une sensation aigue et brève ; épitaphier magnifique, excellent surtout dans l'épigramme votive et l'inscription funéraire ; si bien que l'on voudrait vous enfermer dans la nécropole de tous ceux qui furent grands, beaux, illustres, pour y graver sur leurs dalles ces incomparables nénies[1] dont vous avez le secret : l'*Esclave*, le *Laboureur*, l'*Exilée*, la *Source*, le *Vœu*, etc.

» Votre livre est un microcosme, petites épopées de tous les âges et de tous les pays .... Votre objectif infaillible fixe les diverses images du monde, avec leurs plus intimes particularités de couleur, de relief et d'accent. Mais votre domaine d'élection, c'est surtout les deux antiquités : vos sonnets grecs respirent toute la grâce hellénique ; vos sonnets latins concentrent toute la force de Rome.... »

Les cinq sonnets qu'on lira plus loin vont attester l'exactitude de toutes ces choses si bien pensées, exprimées avec un si remarquable talent.

Maintenant voici quelques-unes des appréciations de M. Jules Lemaître, dans ses « Contemporains », sur l'auteur des « Trophées » :

« .... Une première originalité de M. José-Maria de Hérédia, ce fut d'être à la fois presque inédit et presque célèbre. Ses poésies disséminées dans divers recueils n'ont été réunies en volume et publiées que l'année dernière sous le titre de « Trophées ». Le sentiment que M. J.-M. de Hérédia exprime de préférence, c'est je ne sais quelle joie héroïque de vivre par l'imagination à travers la nature et l'histoire magnifiées et glorifiées. Il joint à l'ivresse des sons et des couleurs le goût d'une forme dont la brièveté, l'exactitude et la plénitude rappellent en quelque façon nos écrivains classiques.

« Il a rêvé d'enfermer un monde d'images dans un petit nombre de vers absolument parfaits et de faire tenir les songes d'un Dieu dans de petites coupes bien ciselées : aussi a-t-il choisi la forme du sonnet. Tel de ses sonnets renferme toute la beauté d'un mythe, tout l'esprit d'une époque, tout le pittoresque d'une civilisation. Quelques-uns de ces admirables sonnets font songer à ces statues d'airain qu'on voit pleurer dans Virgile. Car s'ils célèbrent de belles choses, ces belles choses sont passées, et de là une mélancolie. M. de Hérédia a senti plus d'une fois la tristesse des splen-

1. Chants funèbres en usage chez les Romains et qu'on exécutait dans l'atrium de la maison du défunt.

Digitized by Google

deurs éteintes et la désolation des ruines. Ces tableaux où se plaît son rêve enchanté, il les évoque souvent parce qu'ils sont beaux, mais aussi quelquefois parce qu'il ne sont plus. Rappelez-vous le charmant sonnet *Sur un marbre brisé*, où la bonne Nature enveloppe de feuilles et de fleurs la vieille statue éclopée.

» Lisez surtout les « sonnets épigraphiques », le *dieu Hêtre*, *Nymphis augustis sacrum*, le *Vœu*. Comme ce sonnet de l'*Exilée* est touchant encore qu'il soit splendide ! Pourquoi ? Parce qu'il nous parle de l'exil d'une femme et surtout parce qu'il a été composé sur une ruine mutilée où se déchiffre une moitié d'inscription, et qu'il nous parle aussi de cet autre exil d'où rien ni personne n'est jamais revenu et qui s'appelle le passé.... »

I

LE VŒU

ILIXONI DEO (*)
FAB. FESTA
V. S. L. M.

ISCITTO DEO (**)
HVNNV
VLOHOXIS
FIL.
V.S.L.M.

Jadis l'Ibère noir, et le Gall au poil fauve,
Et le Garumne brun peint d'ocre et de carmin,
Sur le marbre votif entaillé par leur main,
Ont dit l'eau bienfaisante et sa vertu qui sauve.

Puis les Imperators, sous le Vénasque chauve,
Bâtirent la piscine et le therme romain,
Et Fabia Festa, par ce même chemin,
A cueilli pour les dieux la verveine ou la mauve.

Aujourd'hui, comme aux jours d'Iscitt et d'Ilixon,
Les sources m'ont chanté leur divine chanson ;
Le soufre fume encor à l'air pur des moraines.

C'est pourquoi dans ces vers, accomplissant les vœux,
Tel qu'autrefois Hunnu, fils d'Ulohox, je veux
Dresser l'autel barbare aux Nymphes souterraines.

(*) « Au dieu Ilixon, Fabia Festa : juste accomplissement d'un vœu spontané. » — Cet autel votif fut trouvé dans les thermes de Luchon, lors des fouilles faites, en 1764, par Richard de Hautesierk sous les yeux de Mmes de Brionne et de Ligne. Emporté par l'abbé Seguin, chanoine de Chartres, qui avait suivi le prince de Lambese aux Pyrénées, il passa bientôt dans le cabinet de l'abbé de Tersan, archidiacre de Lectoure ; puis, à la vente de la collection de cet antiquaire, il devint successivement la propriété de M. Provost de Bresles et de son gendre M. Ledicte-Duffos, président du tribunal civil de Clermont, qui en fit don, en 1855, au Musée de Beauvais : c'est là que Julien Sacaze prit un dessin et quelques estampages de ce monument. (J. S. — *Epigraphie de Luchon.*)

(**) « Au dieu Iscitt, Hunnu, fils de Olohoxis. » Ce cippe, actuellement au Musée de Toulouse, a été trouvé à Garin (vallée de Larboust). On doit remarquer la physionomie barbare de tous ces noms, ceux du dieu, du consécrateur et de son père.

Le nom d'Iscitt appartient à la langue ibéro-euskarienne, de même que les noms de Gar et de Kagire, montagnes divinisées.

Digitized by Google

II

LA SOURCE

NYMPHIS. AUG. SACRUM *

L'autel gît sous la source et l'herbe enseveli ;
Et la source sans nom, qui goutte à goutte tombe,
D'un son plaintif emplit la solitaire combe :
C'est la Nymphe qui pleure un éternel oubli.

L'inutile miroir que ne ride aucun pli
A peine est effleuré par un vol de colombe,
Et la lune, parfois, qui du ciel noir surplombe,
Seule y reflète encore un visage pâli.

De loin en loin, un pâtre errant s'y désaltère.
Il boit, et sur la dalle antique du chemin
Verse un peu d'eau resté dans le creux de sa main.

Il a fait, malgré lui, le geste héréditaire,
Et ses yeux n'ont pas vu sur le cippe romain
Le vase libatoire auprès de la patère.

III

LE DIEU HÊTRE

FAGO DEO **

Le Garumne a bâti sa rustique maison
Sous un grand hêtre, au tronc musculeux comme un torse,
Dont la sève d'un dieu gonfle la blanche écorce.
La forêt maternelle est tout son horizon.

(*) Cette inscription : *Nymphis aug[ustis] sacrum* « Consacré aux Nymphes augustes » sur le bel autel dédié aux Nymphes par un inconnu, se trouve aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus de l'établissement thermal de Luchon. Les côtés latéraux portent, à droite, un préfericule ou vase libatoire haut de 0m20, et à gauche, une patère de 0.126 de diamètre. Découvert en 1762, lors des fouilles faites par d'Etigny en présence du maréchal duc de Richelieu, cet autel se trouvait, dit M. Lambron, dans les décombres d'une ancienne chapelle au-dessus des thermes, près du bassin naturel d'une source suintant au milieu de la mousse et du lierre.

(**) L'autel votif sur lequel se trouve cette inscription : « Au dieu Hêtre » a été trouvé, avec plusieurs autres, au point de jonction des territoires de Tibiran, Saint-Bertrand et Generest, dans un col, lieu dit quartier d'Agos, au-dessus d'un petit val dans lequel se trouvait l'ancienne habitation de la famille d'Agos. Les forêts de hêtre sont nombreuses dans tout le voisinage ; on rencontre encore des essences de cet arbre dans le quartier d'Agos. *Fagus* ou *Fagos* paraît donc être le hêtre divinisé, soit une divinité locale avec un nom latin. Les cippes consacrés à cette divinité ont été recueillis par notre savant et regretté collègue de la Société des études, M. le baron d'Agos, dont la collection intéressante restera, nous l'espérons, dans le pays.

Digitized by Google

Car l'homme libre y trouve au gré de la saison
Les faines, le bois, l'ombre, et les bêtes qu'il force
Avec l'arc ou l'épieu, le filet ou l'amorce,
Pour en manger la chair et vêtir la toison.

Longtemps il a vécu riche, heureux et sans maître,
Et le soir, lorsqu'il rentre au logis, le vieux hêtre
De ses bras familiers semble lui faire accueil ;

Et, quand la mort viendra courber sa tête franche.
Les petits-fils auront, pour tailler son cercueil,
L'incorruptible cœur de la maîtresse branche.

IV

AUX MONTAGNES DIVINES

DIS MONTIBUS*
GEMINUS. SERVUS
ET. PRO SUIS CONSERVIS

Glaciers bleus, pics de marbre et d'ardoise, granits,
Moraines dont le vent, du Néthou jusqu'à Bègle,
Arrache, brûle et tord le froment et le seigle ;
Cols abrupts, lacs, forêts pleines d'ombre et de nids !

Antres sourds, noirs vallons, que les anciens bannis,
Plutôt que de ployer sous la servile règle,
Hantèrent avec l'ours, le loup, l'izard et l'aigle ;
Précipices, torrents, gouffres, soyez bénis !

Ayant fui l'ergastule et le dur municipe,
L'esclave Geminus a dédié ce cippe
Aux monts, gardiens sacrés de l'âpre liberté ;

Et sur ces sommets clairs où le silence vibre,
Dans l'air inviolable, immense et pur, jeté,
Je crois entendre encor le cri d'un homme libre !

(*) Plusieurs inscriptions ont été trouvées dans le Comminges, à Saint-Pé-d'Ardet notamment, qui prouvent que les anciens habitants des Pyrénées divinisaient leurs montagnes. Elles désignent toutes des divinités locales et ont un nom romain comme consécrateur. Le cippe sur lequel se trouve l'inscription ci-dessus provient du village de Gaud et est déposé au Musée de Toulouse. Comme celui qui a inspiré le sonnet de l'*Exilée*, il est aussi consacré à la montagne de Gar — *Garri* — par l'esclave Geminus, pour lui et pour ses compagnons d'esclavage, *et pro suis conservis*.

Digitized by Google

V

L'EXILÉE

MONTIBUS'
GARRI DEO
SABINVLA
V.S.L.M.

Dans ce vallon sauvage où César t'exila,
Sur la roche moussue, au chemin d'Ardiège,
Penchant ton front qu'argente une précoce neige,
Chaque soir, à pas lents, tu viens t'accouder là.

Tu revois ta jeunesse et ta chère villa,
Et le Flamine rouge avec son blanc cortège ;
Et lorsque le regret du sol latin t'assiège,
Tu regardes le ciel, triste Sabinula.

Vers le Gar éclatant aux sept pointes calcaires,
Les aigles attardés qui regagnent leurs aires
Emportent en leur vol les rêves familiers ;

Et seule, sans désirs, n'espérant rien de l'homme,
Tu dresses des autels aux monts hospitaliers
Dont les dieux plus prochains te consolent de Rome.

C'est vraiment une bonne fortune pour nous, Pyrénéens et Commingeois, curieux autant que fiers du passé de notre pays, de trouver dans l'œuvre du maître ciseleur ces cinq sonnets — cinq joyaux — ayant trait à l'épigraphie dans le domaine de notre Société des Études ; ils sont une véritable évocation de cette antiquité qui passionne les érudits. Un tribut d'admiration était bien dû ici même au poète qui a fait participer à la gloire de ses « Trophées » nos monts sacrés, nos cippes et nos autels antiques !

(') Le culte des montagnes paraît avoir été très en honneur dans le haut Comminges. Plusieurs autels sont consacrés au dieu Gar — pic du Gar. — Le mont Averan à Melles, et, peut-être, le pic Cagire étaient également divinisés.

La collection de M. d'Agos contient deux autels, l'un provenant d'Ardiège et consacré « aux Montagnes » par une romaine du nom de Sabinula — exilée sans doute ou esclave ; — l'autre trouvé sur le pic du Gar, non loin du village d'Ore, dans la chapelle de Notre-Dame des Puis (des hauteurs) et dédié par Antinous « à Diane et à Horolat et au dieu Car, *Carre deo.* »

Digitized by Google

Nous ne pouvions pas oublier, en effet, que c'est pendant un séjour à Luchon que M. de Hérédia, ému par la splendeur de nos sites, par le pittoresque et la sérénité de nos montagnes, a célébré, en vers qu'on voudrait voir gravés aussi sur le marbre, nos divinités dont, avec Julien Sacaze, l'archéologie a reconstitué l'Olympe.

Comme on l'a vu, les sujets de nos sonnets épigraphiques sont empruntés au recueil des *Inscriptions antiques des Pyrénées* de Julien Sacaze, dont la partie relative au Comminges a paru dans les premiers volumes de cette Revue.

En terminant sous la vision intense et mélancolique qu'a fait passer devant nos yeux le poète-gentilhomme qu'est M. de Hérédia, nous nous permettrons de lui dire avec Jules Lemaître : « Continuez de feuilleter le » soir avant de vous endormir, des catalogues d'épées, » d'armures et de meubles anciens, mais accoudez-» vous plus souvent sur la roche moussue où rêve » Sabinula », dans nos belles vallées, sous nos grands pics de neige.

Georges Couget.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE
D'OSSEMENTS D'HYÈNES RAYÉES
DANS LA GROTTE DE MONTSAUNÉS

« Il y a deux ans, je découvris dans un étroit couloir, à Montsaunés (Haute-Garonne), une mandibule de Singe que j'attribuai à un Magot voisin de celui de Gibraltar (*Soc. d'Hist. nat. de Toulouse*, 17 février 1892). M. Albret Gaudry me fit l'honneur de présenter cet échantillon à l'Académie (30 mai 1892). Depuis [1], j'ai continué les fouilles avec beaucoup de peine, sans me laisser rebuter par la fragilité des ossements, ni par l'obligation de sculpter au burin, hors de leur gangue, la plupart d'entre eux. J'ai obtenu ainsi un grand nombre de dents et quelques os qui, avec mes premières trouvailles, m'ont permis de reconnaitre la faune suivante :

» *Magot voisin de celui de Gibraltar* (un ou deux individus).
» *Ours, généralement de grande taille, mais qui n'est pas identique à l'Ursus spelœus type* (plusieurs individus).
» *Blaireau* (un individu).
» *Canis moins grand que le Loup quaternaire* (trois individus).
» *Hyènes de grande taille, du type de l'Hyène rayée* (neuf dents et un nombre immense de coprolithes).
» *Chat un peu plus grand que le Chat domestique* (un individu).
» *Lapin* (un individu).
» *Castor* (un ou deux individus).
» *Éléphant* (une molaire de lait qui parait différer de celles de l'*Elephas primigenius*).
» *Rhinoceros Merckii ou très voisin* (vingt-sept dents appartenant à plusieurs individus).

1. Notre distingué correspondant a, en effet, continué les recherches dont il avait bien voulu nous communiquer les premiers et très heureux résultats dans le t. VII de notre Revue, année 1892, pages 335 et s.

Digitized by Google

» *Cheval* (un individu).
» *Sanglier à très fortes défenses* (plusieurs individus).
» *Cerf qui paraît être l'élaphe* (plusieurs individus).
» *Autre Cerf?* (quelques dents).
» *Cerf de la taille du Chevreuil* (un individu).
» *Bovidé?* (quelques restes).
» *Ruminant moins grand, Ovis* ou *Capra* (une molaire).

» Les conditions du gisement excluent tout idée de remaniement. En effet, les restes que j'ai recueillis se trouvaient entassés sur une dizaine de mètres de longueur, dans une couche d'argile mêlée de coprolithes, consolidée en grande partie par des incrustations et recouverte de stalagmite.

» Le principal intérêt de mes nouvelles fouilles est d'avoir montré que les restes d'Hyènes de Montsaunés (que je n'avais pu déterminer spécifiquement lors de mes premières fouilles) n'appartiennent pas à l'*Hyæna spelæa*, si commune dans notre région, mais bien au type de l'Hyène rayée. Je pourrais citer, pour le Midi de la France, plus de cinquante grottes ayant donné de l'*Hyæna spelæa*. Je n'aurais pu, jusqu'ici, en citer qu'une seule ayant donné des Hyènes du type de l'Hyène rayée : c'est la grotte de Lunel-Viel (Hérault), explorée, au commencement du siècle, par Marcel de Serres. La faune de la grotte de Lunel-Viel présente d'ailleurs de très grandes ressemblances avec celle de ma grotte de Montsaunés. Ces deux faunes montrent que le climat du Midi de la France était alors un peu plus chaud que maintenant.

» Les deux gisements de Lunel-Viel et de Montsaunés me semblent appartenir au début du quaternaire.

» Les nombreux restes d'Ours, de Sanglier, de Cerf et d'un Rhinocéros du type Merckii que j'ai recueillis à Montsaunés doivent faire supposer qu'il y avait alors, aux environs de cette grotte, de grandes surfaces couvertes d'arbres ou de broussailles, car, dans la nature actuelle, les animaux similaires préfèrent les bois aux espaces découverts. » Édouard Harlé.

9 avril 1894.

Digitized by Google

EXCURSION

A SAINT-LIZIER ET A SAINT-GIRONS

La Société des études a choisi, pour but de sa prochaine excursion du 21 juillet 1894, Saint-Lizier et Saint-Girons.

La petite ville de Saint-Lizier, chef-lieu de canton de l'Ariège, à deux kilomètres à peine de Saint-Girons, est l'ancienne capitale de la *Civitas Consoranorum*, le pays de Couserans, qui forma, depuis les premiers temps du Christianisme dans les Gaules jusqu'à la Révolution, un diocèse dont cette même ville fut le siège épiscopal.

Sous Auguste, on en fit un municipe, lors du triple sectionnement de notre propre cité des Convènes.

Durant une période du moyen âge, le Couserans fit partie du Comminges. En 1789, il était encore compris dans le ressort de l'Election de ce même comté, juridiction financière établie à Muret.

Les vicomtes eurent leur célébrité au moyen âge.

Leur blason était d'or à l'orle de gueules.

***

Saint-Lizier prit son nom d'un de ses évêques du VIIIe siècle, qui la défendit héroïquement contre les Sarrazins [1], Licerius, et non Glycerius, comme on l'a dit par erreur. Celui-ci, deuxième évêque, vivait en 507. La ville est fièrement campée, en face de St-Girons, sur un point culminant de la vallée du Salat ; elle est couronnée au midi par les lignes imposantes de l'ancienne résidence des évêques, transformée depuis en Asile départemental d'aliénés. Bâtie en amphithéâtre, elle s'étage sur le versant méridional de la colline dont le Salat baigne le pied au milieu des roches. Son aspect est vraiment très pittoresque.

Il y a encore dans la ville de nombreux vestiges de l'occupation romaine. On y a relevé plusieurs inscriptions. Des fragments d'architecture antique se voient dans certains édifices, à l'abside de l'église paroissiale et ailleurs.

Particularité assez rare, jusqu'à l'épiscopat de Bernard de Marmiesse (1655), il y eut à Saint-Lizier deux cathédrales et deux chapitres. L'une était la chapelle actuelle de l'Asile qui présente encore de l'intérêt : près de la tour de l'escalier, on y remarque des débris de frise ou de pilastre à rinceaux du meilleur style.

1. Les auteurs ne s'accordent pas sur ce point.

Digitized by Google

Quant à l'église de la ville basse, la paroisse actuelle — et seule cathédrale en dernier lieu, — sous le vocable de Saint-Lizier, elle est vraiment curieuse pour l'archéologue, avec ses trois absides romanes dont celle du milieu attire le plus l'attention « par la correction de ses lignes [1]. » Les deux autres ont été bâties à la place et avec les matériaux d'une porte fortifiée, dont on n'a abattu que la partie supérieure pour utiliser le reste aux absidioles : Cette autre particularité a été relevée, pour la première fois, par M. A. de Dion.

La nef ogivale du XIVe siècle, à transept, dévie sensiblement de l'axe du chœur ; elle est voûtée sur larges nervures croisées, tandis que les voûtes des deux bras du transept sont en berceau.

Les chapiteaux et autres détails intérieurs méritent d'être étudiés.

Le clocher est une tour octogonale en briques terminée par des crénaux. C'est un type intéressant de ces sortes de clochers, fréquents en Languedoc, avec des ouvertures à sommet triangulaire.

Les stalles du chœur ne datent que du XVIIe siècle et ont remplacé celles qui furent dues aux libéralités de l'évêque Auger II de Montfaucon, dont le tombeau est dans le cloitre. Le guide Joanne l'appelle, à tort, Auger de Châtillon.

Il reste quelques vitraux du XVe siècle aux fenêtres de la nef.

Le trésor, autrefois très riche, ne contient plus que quelques objets, parmi lesquels la mitre qui serait celle de saint Lizier, d'après la tradition, de même qu'un bâton pastoral en bois dur dont la volute d'ivoire brisée a été rajustée au moyen de lames d'argent. On y lit cette exergue tout évangélique : *honor onus*, l'honneur un fardeau. Au-dessus, sur un anneau cylindrique, on lit encore : *cum iratus fueris misericordia recordaberis.*

Au presbytère est conservée une œuvre admirable de la Renaissance : le buste du saint évêque Lizier, tout en vermeil et de grandeur naturelle.

Attenant à l'église, le cloitre est à visiter. Du XIIe siècle en bas, on lui a superposé des galeries du XVe au XVIe qui rappellent, à cause de cette superposition, certains cloîtres espagnols.

***

Une visite est due aussi aux restes de l'enceinte romaine, fort remarquable avec ses nombreuses tours, et au donjon où le moyen âge vient encore se superposer aux constructions des Romains.

Le pont sur le Salat est du moyen âge. Son tablier, à deux plans

1. Relation du Congrès archéologique de 1887.

Digitized by Google

inclinés et muni de refuges angulaires, vient d'être défiguré par une restauration que les nécessités de la circulation ont pu seules inspirer.

Dans l'appareil de sa maçonnerie se voient un blason du moyen âge et une inscription romaine reproduite par J. Sacaze et M. de Laurière :

MINERVAE	
BELISAMAE	à Minerve Belisama,
SACRVM	Quintus Valerius Montanus
Q. VALERIVS	ex voto.
MONTANVS	
///V.//	

Près du pont est un moulin qui était fortifié. La tour qui subsiste est du XIIe siècle.

***

La ville de Saint-Girons, très-heureusement située au triple confluent du Salat, du Baup et du Lez, est l'ancien *oppidum sancti Gerontii,* du nom d'un des premiers apôtres de la contrée. On peut dire de ce chef-lieu d'arrondissement, avec M. de Laurière, que la beauté de son site est pour le touriste une compensation à la rareté de ses monuments.

Deux choses surtout sont à voir :

Le portail roman et le mur crénelé de l'église Saint-Vallier lui servant de clocher ; puis la flèche du clocher de la principale paroisse, s'élevant sur une tour formant porche extérieur, sous lequel passe une rue.

Cette partie de l'édifice date du XIVe siècle. L'église ogivale a été reconstruite en 1857.

L'ancien château, transformé en tribunal et en prison, n'a rien de remarquable au point de vue architectural. Il était fort délabré quand le vit, en 1667, M. de Froidour, le réformateur général des Forêts sous Louis XIV. « Les fenêtres mêmes étaient sans vitres. Cela me parut, dit-il, d'autant plus étrange que la dame du lieu fait fort la grande dame et se fait porter la queue jusque dans sa maison. »

Du temps de ce même M. de Froidour, il y avait deux couvents, « l'un des Dominicains, l'autre des Capucins, tous lieux fort chétifs. »

Quant aux constructions de la ville en ce temps-là, « les deux pignons et le premier étage étaient en pierre et le reste en bois. »

Certes la ville a fait bien des progrès depuis et c'est un agréable séjour.

A. Couget.

Digitized by Google

SAINT-LIZIER

ANCIENNE CAPITALE DES " CONSONANI "

Au dernier moment, nous recevons de M. Anthyme Saint-Paul la notice suivante qui sera pour la livraison actuelle un complément précieux. A. C.

Saint-Lizier est la ville sœur de notre Saint-Bertrand : sœur aînée ou sœur cadette, on n'oserait trop en décider; peut-être les deux sœurs sont-elles simplement jumelles, comme le feraient pressentir et la communauté du nom de *Lugdunum* et l'analogie des surnoms de *Convenarum* et *Consoranorum* qui semble assigner leurs origines à des événements de même nature et contemporains les uns des autres. Quoi qu'il en soit de leurs commencements, l'histoire a de bonne heure diversifié leurs destinées, de même que l'archéologie leur reconnait des genres de valeur fort différents.

La cité de *Lugdunum Consoranorum* n'eut pas, sous les Romains et leurs premiers successeurs en Gaule, l'importance politique ou stratégique de son illustre voisine, importance qui devait être bientôt si funeste à celle-ci. Voilà pourquoi Saint-Lizier, moins en butte aux violences des divers peuples ou des divers partis, a mieux conservé jusqu'à nos jours l'animation d'une petite ville, tout en laissant subsister parmi ses maisons plusieurs fois renouvelées des fragments antiques plus considérables. La cité de Couserans fut, il est vrai, suivant une tradition très respectable, étroitement pressée par les Visigoths d'Espagne vers 650; mais, heureusement pour elle, son saint patron Lizier était alors depuis longtemps en possession de sa couronne céleste, et son intercession sauva la ville réduite aux abois[1]. Moins fortunée, la cité de Comminges, dont le glorieux protecteur n'avait pas encore passé par cette terre, avait complètement péri quelques lustres aupara-

1. Est-il bien certain que l'invasion des Visigoths d'Espagne, ou plutôt des Sarrazins, n'eut pas lieu du vivant de saint Lizier?

La question serait tranchée sans doute en vérifiant ce point historique dans la *Vie de saint Lizier*, qu'a écrite le P. Labbe, au t. II de sa *Nova Bibliotheca*, p. 588.

D'après l'*Histoire de Languedoc*, édition Privat, t. IV, p. 379, le successeur immédiat de saint Lizier « dont la ville prit le nom », vivait en 787. A. C.

Digitized by Google

vant. Mais si Saint-Lizier n'a jamais été complètement détruit, sa décadence a commencé dès un autre siège, celui de 736, que lui firent subir les Sarrazins; et elle fut précipitée par un siège plus désastreux encore, dit-on, celui qu'entreprit, en 1130, le comte de Comminges Bernard III, qui voulait étendre aux évêques les droits de suzeraineté qu'il exerçait parfois sur les vicomtes de Couserans. La ville naissante de Saint-Girons se trouva là justement, toute disposée à grandir par l'émigration des habitants de Saint-Lizier que les calamités des guerres ou le goût du commerce et de l'industrie amenaient au bas de la vallée du Salat. Toutefois la présence des évêques jusqu'à la Révolution et le zèle que déployèrent la plupart de ces prélats pour y développer le bien-être matériel maintinrent, dans la vieille cité gallo-romaine, un noyau relativement considérable de population. Saint-Lizier renferme encore plus de onze cents habitants agglomérés, alors que Saint-Bertrand n'en contient qu'à peine quatre cent trente.

Des deux cités, dans leur état actuel, quelle est la plus intéressante pour le touriste et pour l'archéologue? Une telle comparaison doit être éludée, non-seulement à cause des susceptibilités légitimes qu'elle serait capable d'éveiller, mais encore et surtout parce qu'elle ne s'impose pas et risquerait d'être injuste. Il est permis de dire toutefois, que le prestige de son délaissement, de son site, de sa cathédrale, donne à Saint-Bertrand des avantages que seule une analyse froide et patiente des monuments de Saint-Lizier peut affaiblir.

Saint-Lizier n'a point une cathédrale qu'elle puisse opposer à celle de Saint-Bertrand, mais elle en a en quelque sorte la monnaie ; elle a deux « concathédrales » dont l'une, celle qui jusqu'à la fin garda le titre, est un monument gothique très passable, accolé aux vastes constructions d'un évêché construit vers 1655 par Bernard de Marmiesse, et dont l'autre, en majeure partie romane, est accompagnée d'un vaste cloître, aussi roman, qui n'a pas son pareil dans toute la Gascogne. Le chœur de cette seconde cathédrale, qui pour le vulgaire est la cathédrale unique, offre une singularité fort piquante, constatée naguère par Adolphe de Dion. Le vaisseau fut élevé sur l'emplacement d'une rue de la ville antique, rue qui débouchait sur une porte fortifiée flanquée de deux tours; or, c'est la base de ces deux tours romaines, franques ou visigothes, qui a formé les deux absidioles du transept actuel. L'abside centrale est au moins du XIe siècle, sauf les modillons qui la couronnent.

Mais le joyau archéologique de Saint-Lizier, si l'on peut appeler joyau une masse énorme de pierres sillonnée d'assises de briques, ce sont ses remparts gallo-romains, les mieux conservés que nous

Digitized by Google

possédions en France, avec leurs douze tours et le soubassement d'un véritable donjon qui a été refait au moyen âge. Cette enceinte, longue de 265 m. sur 150, formait l'*arx*, l'acropole, que des documents liturgiques appellent *Austria*. Des murs reliaient l'acropole à la rivière du Salat et au pont pittoresque encore en place aujourd'hui, mais refait au xve siècle, et fortement remanié si non refait de nouveau par l'évêque Gabriel de Saint-Estevain (1690) qui y a fait apposer ses armes. C'est sur une pile de ce pont que se lit très bien encore la célèbre inscription votive dédiée à « Minerve Bélisama. »

Anthyme Saint-Paul.

UN VIEUX PLAN

DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS

M. l'agent-voyer Daignas a bien voulu dresser, d'après une pièce originale des archives d'Auch, un plan de la ville de Saint-Gaudens vers 1740. Ce document très-intéressant, qui reproduit le tracé des enceintes successives du chef-lieu du Nébouzan avec leurs portes et leurs fossés, mérite une analyse particulière que nous lui consacrerons dans la prochaine livraison. A. C.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

1789-1804

(SUITE)

Cependant, à Paris, les événements politiques se succédaient avec une rapidité effrayante. La monarchie voyait disparaître, une à une, toutes ses plus vieilles institutions; ses prérogatives, chaque jour, étaient diminuées; il ne lui restait plus qu'un pouvoir fictif et la France s'apprêtait à passer sous la tyrannie des clubs. Trop faible pour résister au courant qui emportait tout, hommes et choses, vers des rivages inconnus, Louis XVI, pour sauver au moins sa vie et celle de sa famille, quitta subitement Paris dans la nuit du 20 au 21 juin.

La nouvelle de cette fuite inattendue se répandit rapidement dans toute la France. D'urgence, la municipalité de Saint-Lizier fut convoquée[1], afin d'aviser « aux moyens à prendre, pour prévenir les maux affreux qu'un événement aussi affligeant peut causer. »

Le maire, en communiquant cette nouvelle à ses administrés, se sent profondément ému. « Une grande nation sans chef tombe dans la dissolution; les ennemis de l'Etat, se prévalant bientôt d'une liberté indéfinie, ou plutôt d'une licence suggérée par mille

1. Séance du 26 juin.

Digitized by Google

passions, souffleront partout la révolte contre l'ordre public et l'exécution des lois. Les haines, déjà malheureusement produites par la différence des opinions sur l'état présent de la France, trouveront dans cette triste circonstance des moyens assurés de vengeance. Il n'est pas douteux que tous les citoyens soient intéressés, d'un autre côté, à se porter au vœu naturel que nous devons tous faire, de protéger la société contre les attentats qui pourraient être commis contre elle, et qui déjà ont été commis par l'enlèvement de la famille royale[1]. »

Le moyen le plus efficace de protection pour la société est, aux yeux du maire, d'assembler les gardes nationales du royaume et de les tenir prêtes à marcher au premier signal contre les ennemis de la tranquillité publique.

De concert avec ses collègues de Méritens, colonel, et Dupré, lieutenant-colonel, ils arrêtent: « que tous les citoyens en état de porter les armes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à l'âge de cinquante, seront tenus de prendre les armes et de se réunir, ce jour même, sur la place publique pour recevoir les ordres qui leur seront donnés. Des corps de garde seront placés aux différentes portes de la ville. Il est aussi interdit à tous les citoyens de tenir aucun propos de nature à provoquer la discorde entre les citoyens. » Il ne dépendit pas, ce jour-là, de la municipalité et de la garde nationale de Saint-Lizier que la France ne fût sauvée des malheurs qui l'attendaient.

Les miliciens se rendirent au rendez-vous de leurs chefs, et des estafettes furent envoyés à Foix et à Toulouse pour aller chercher des munitions de guerre et des fusils. On fit aussi achat de cinquante livres de

1. L'Assemblée Nationale avait à dessein accrédité le bruit que le roi avait été enlevé par les ennemis du bien public.

Digitized by Google

grosse poudre, d'un cent de grosses pierres à fusil pour les fusils d'ordonnance, et de cent livres de balles de calibre pour les fusils de munition. On décida enfin que les canons seraient mis sur des affûts. Saint-Lizier opposait les grands remèdes aux grands maux. On pouvait d'ailleurs avoir confiance dans la bravoure et l'expérience de sa troupe bourgeoise, qui, le 22 mai dernier, conjointement avec la garde nationale de Saint-Girons, avait fait la campagne de Caumont, « à l'effet d'y rechercher des notions sur certains complots qui lui étaient dénoncés. » Dumouriez et Kellermann allaient aussi bientôt se couvrir de gloire à Valmy.

L'attention des administrateurs était parfois aussi attirée par les affaires financières. En exécution du décret du 28 juin, relatif au payement des contributions foncières et mobilières, on avait dû procéder à la faction du rôle des impositions, et nommer un receveur, qui fut le citoyen Durieux.

Les assignats étaient depuis quelque temps en circulation, mais n'avaient pas, plus dans nos contrées qu'ailleurs, joui de la confiance du public, et, peu après leur émission, on perdait au change le vingtième de leur valeur.

Les citoyens Bergès fils et Nicolas avaient été délégués aux fêtes de la Fédération du 14 juillet. Pour frais de leur voyage, la municipalité vota une somme de mille deux cents livres, qui fut empruntée au sieur Besson. Cette somme lui fut bientôt remboursée en assignats; mais le créancier perdit au change 5 % et la communauté dut lui rembourser la différence. C'étaient encore les beaux jours des assignats ; mais bientôt viendra la déchéance de cette valeur qui n'avait aucune solide garantie, laissant la déception et la misère entre les mains de ses possesseurs.

Digitized by Google

Les vacances scolaires touchant à leur terme, on dut se préoccuper du choix des régents. L'école de Saint-Lizier, comme toutes les écoles des localités importantes, avait une classe de latinité qui fut confiée à M. Lamary, ecclésiastique natif de Gajan. La seconde régence fut donnée au sieur Joseph Piquemal, habitant du lieu, qui avait fourni « des preuves d'un bon maître à écrire, par les modèles qu'il avait représentés, et par les épreuves d'écriture faites sous les yeux de la municipalité. » Il fut alloué[1] au premier régent la somme de trois cent soixante livres, et deux cent quarante au second régent.

Ces honoraires devaient être payés, de trois en trois mois et par avance, par mandat sur le receveur du district de Saint-Girons.

Avant d'entrer en fonctions, les deux maîtres d'école durent, en présence de leurs écoliers et des représentants de la commune, prêter serment à la nation, à la loi et au roi, jurant « de remplir avec fidélité les fonctions de leurs places ».

L'élection des curés constitutionnels avait jeté les paroisses de Saint-Lizier dans une profonde division. Grand nombre de fidèles, pris de scrupules légitimes, ne voulaient pas communiquer avec eux dans leurs fonctions spirituelles; du sanctuaire de la conscience le mécontentement éclate à l'extérieur; on s'injurie, on se menace, on se provoque; et la municipalité, craignant qu'on ne se porte aux derniers excès, se préoccupe avec raison de l'état de surexcitation dans lequel se trouve la ville. Elle appelle à sa barre les sieurs Anouilh, homme de loi, Bénazet et Laurent Bergès qu'on lui a représentés comme les principaux fauteurs de l'agitation. Le procureur de la commune les mena-

1. Séance du 29 octobre 1791.

Digitized by Google

ce des sévérités de la loi et les rend responsables des malheurs qui pourraient survenir; puis, il requiert un piquet de la garde nationale, pour « être fait des patrouilles continuelles jusque fort avant dans la nuit. » A la tête de ces patrouilles devront toujours se tenir un officier municipal et un officier de la garde nationale.

Vaines entraves pour étouffer la protestation de la conscience publique ! Bientôt la municipalité elle-même est obligée de reconnaître[1] que « presque la totalité des citoyens n'adopte pas un changement qu'elle regarde comme contraire à ses principes religieux, et qu'elle ne fréquente pas les églises dans lesquelles les offices sont célébrés par les curés constitutionnels. » Les protestataires, en effet, dans une assemblée du 20 octobre, avaient délibéré qu'ils formeraient une nouvelle église, sous le titre de *non-conformistes*, et avaient remis à l'autorité municipale un extrait de leur délibération, l'informant qu'ils se proposaient de se réunir, le dimanche suivant, dans la maison de René Mico, dans une salle où était anciennement la chapelle du vieil hôpital.

Cette décision alarma la municipalité qui, entrevoyant une opposition de la part des partisans du clergé constitutionnel, voulut dissuader les protestataires de leur projet de réunion. On avait d'ailleurs appris, d'autre part, que les opposants de Saint-Lizier devaient être soutenus, dans leur résistance, par un groupe considérable de jeunes gens de Saint-Girons, qui devait leur prêter main-forte et empêcher l'assemblée des non-conformistes, même par la voie des faits.

En prévision des rixes et des scandales annoncés, le maire réitéra ses instances pour les détourner de leur réunion que, par une étrange contradiction, il

1. Séance du 28 octobre.

Digitized by Google

prétendait empêcher, autant qu'il était en son pouvoir « sans entendre néanmoins, contrarier la liberté que les Droits leur accordent. » Les sieurs Joseph Dargein, Coentre, Laroque, Picart, Vignau, Dutap, Seignan, Arnaud Bonzom, délégués de leurs coreligionnaires, s'étant rendus à la maison de ville ou siégeait la municipalité répondent, par l'organe du sieur Vignau, « qu'ils ont déposé devers le district leur délibération, et que celui-ci n'a marqué aucune improbation ; qu'ils sont donc fondés, d'après les lois, à l'exécution de leurs délibérés ; que d'ailleurs le peuple s'y attend, au point qu'il ne serait plus possible de l'empêcher de se rendre dans l'église indiquée, sans les plus grands inconvénients. » Ils protestent de leur soumission à la loi et osent espérer que la tranquillité publique ne sera pas troublée ; enfin, ils persistent de plus fort à l'exécution de leur projet, et quittent brusquement l'assemblée municipale.

Après le départ de ces courageux citoyens, les officiers municipaux demeurant en séance, donnent avis au procureur-syndic du district de Saint-Girons, qu'il s'est formé une coalition de plusieurs jeunes gens de sa ville, qu'on dit être membres de la garde nationale, avec un parti factieux de la ville de Saint-Lizier qui se propose de s'opposer, dimanche prochain, par la voie de la force, à la réunion des non-conformistes ; ils requièrent le syndic de prendre toutes les mesures qu'il croira convenables, pour empêcher la jonction des gardes nationaux de Saint-Girons à ceux de Saint-Lizier.

Pareille réquisition est aussi adressée au juge de paix du canton de Saint-Lizier, et le sieur Nicolas, capitaine de la garde nationale, en l'absence des autres chefs, est enfin requis d'avoir à prendre les moyens nécessaires pour que sa troupe soit prête à s'assembler dimanche prochain, sur les huit heures

Digitized by Google

du matin, au premier ordre qui en sera donné par les membres de la municipalité.

Et sans désemparer, la municipalité, s'exagérant peut-être les dangers de la situation et la gravité de sa responsabilité, formule sur le champ un code de répression dont nous allons reproduire les nombreuses dispositions. Dans le préambule qui le précède, le procureur de la commune expose qu'une des causes principales des divisions intestines de la ville est l'ignorance des lois et arrêts de police, ainsi que des devoirs des citoyens dans le cas de trouble ; il espère prévenir, peut-être, faire cesser tout désordre, par la publication et l'affichage des ordonnances suivantes :

ARTICLE 1.

Les articles 10, 11 des Droits de l'homme, concernant la liberté du culte, de parler, d'écrire, d'imprimer, seront observés suivant leur forme et teneur.

ART. 2.

Déclarons que ceux qui oseront entreprendre de forcer leurs concitoyens, par aucune voie de fait, insulte, ou menaces publiques, d'aller dans une église plutôt que dans une autre, et de les gêner ou interrompre dans leurs exercices religieux, seront poursuivis comme perturbateurs du repos public.

ART 3.

Défendons aux gardes nationales de se former en corps, si ce n'est quand elles en seront requises légalement.

ART. 4.

Défendons à tous officiers et soldats composant la garde nationale, de faire battre la générale, ni aucune batterie de rassemblement, sans y être expressément autorisés par les officiers municipaux et procureur de la commune.

ART. 5.

Défendons tout attroupement de plus de quinze personnes dans les rues et places publiques, à peine d'être, les contrevenants, traités comme séditieux.

ART. 6.

Ordonnons que tous les citoyens seront tenus de sortir de leurs maisons, dans tous les cas où le procureur de la commune, offi-

Digitized by Google

ciers municipaux, ou autres officiers civils, crieront « Force à la loi » ; de prendre les armes de quelque nature qu'elles soient, et de se réunir aux susdits officiers civils pour leur prêter main-forte, à peine, les contrevenants, de demeurer responsables des événements.

ART. 7.

Ordonnons que si, pendant la nuit, les officiers civils crient « Force à la loi » ou si l'on bat la générale, tous les propriétaires ou locataires de maisons mettront à l'instant des lumières, lampes ou chandelles sur leurs fenêtres.

ART. 8.

Dans les cas d'attroupement, dès le moment que les officiers civils ou la force publique se présenteront, si l'attroupement ne se dissipe pas, il sera crié : « Obéissance à la loi, que les bons « citoyens se retirent ; on va faire usage de la force » ; on battra le ban et la force publique agira sans être responsable d'aucun des maux qui en seront la suite.

ART. 9.

Défendons d'attaquer aucun citoyen par les qualifications injurieuses de démocrate, ou d'aristocrate, et autres termes tendant à causer des rixes ou des haines.

ART. 10.

Enjoignons aux aubergistes et cabaretiers, donnant à boire et à manger aux étrangers, de donner avis à la municipalité dès qu'ils seront au-dessus de cinq.

ART. 11.

Enjoignons aux aubergistes et cabaretiers de nous présenter, dans le délai de vingt-quatre heures, un registre timbré pour être parafé, dans lequel ils seront tenus d'inscrire les noms, qualité et demeure de tous ceux qui coucheront chez eux.

ART. 12.

Défendons de faire des cris ou du bruit pendant la nuit, propres à troubler le repos des citoyens et causer de l'épouvante, à peine d'être, les contrevenants, punis comme perturbateurs du repos public.

ART. 13.

Ordonnons que le présent arrêté sera lu, publié et affiché aux lieux ordinaires.

Fait à Saint-Lizier, dans la maison commune, le 28 octobre 1791.

BESSON, maire. — BERGÈS fils, secrétaire.

Digitized by Google

Les non-conformistes ne se crurent point visés par cet arrêté qu'ils croyaient dirigé contre les perturbateurs; mais les violents ont toujours imposé leurs caprices aux majorités et à l'autorité. Entre les mains des faibles, la loi devient trop souvent une arme à deux tranchants, ou plutôt un moyen de persécution qu'on tourne contre le droit qu'elle a mission de protéger. S'appuyant sur la disposition de la Constitution qui proclamait la liberté des cultes, les non-conformistes s'assemblèrent, comme ils l'avaient annoncé, dans leur église.

Les opposants s'agitèrent et firent si bien, que le maire, invoquant des motifs de prudence, et prétextant une violation partielle de son arrêté, interdit, deux jours après, le culte des non-conformistes, « jusqu'à ce qu'ils se fussent fait autoriser par les corps administratifs ».

Les persécutés se pourvurent auprès du directoire de Saint-Girons, qui envoya le 5 novembre à la municipalité de Saint-Lizier, en communication et pour avis, leur pétition. Ce n'était point un petit groupe d'administrés qui sollicitait une faveur exceptionnelle, mais c'était l'immense majorité des citoyens qui se levait pour réclamer la reconnaissance du premier des droits; et la municipalité ne put s'empêcher de répondre « qu'elle n'avait nul motif de s'opposer à l'exécution des lois sur la liberté du culte religieux adopté par lesdits non-conformistes ». La peur ne l'empêchait pas encore d'être juste.

Enfin, fut signé par le département, le 10 novembre, un arrêté portant « que l'exercice de tous les cultes est garanti par la Constitution, et que la municipalité de Saint-Lizier protégera, conformément à la loi du 7 mai dernier, l'exercice du culte des pétitionnaires, lorsque l'inscription sera mise sur le frontispice de l'édifice qu'ils y consacrent, — ladite inscription étant dési-

Digitized by Google

gnée sous ce titre: « Église des catholiques romains non-conformistes. »

Cet arrêté fut communiqué au maire de Saint-Lizier, par le sieur Durieux, syndic des non-conformistes. Il demanda, par voie de conséquence, le retrait de l'arrêté municipal du 30 octobre qui avait prohibé le culte adopté par le requérant et ses coreligionnaires: ce que le maire lui octroya, heureux, peut-être, d'être ainsi dans la nécessité d'accomplir un acte de justice. C'est le sort des âmes timorées de faire ainsi souvent le mal qui répugne à leur instinctive nature et d'être soulagées par un acte réparateur.

Digitized by Google

III

Nouvelles opérations électorales. — Dupont-Dargein, maire. — Dupré, maire. — Fêtes de Noël. — Conduite contradictoire de la municipalité. — Pénurie d'argent. — Enlèvement des armoiries. — Biens de l'évêché. — Encore une alarme. — Impôt. — La patrie en danger.

On était arrivé sur la fin de l'année 1791, à l'époque du renouvellement partiel de la municipalité. Le contre-coup de ces divisions devait se faire sentir dans les opérations électorales, qui durèrent trois jours sans pouvoir arriver à un résultat final.

Le dimanche, troisième jour de novembre, on procéda à l'organisation du bureau provisoire; les membres en furent pris parmi les plus anciens électeurs. Par le bénéfice de l'âge, Duclos fut nommé président; scrutateurs, les sieurs Durieux, Bergès, négociant, Bergès, architecte; secrétaire provisoire, Dargein-Dupont. Cette première journée fut consacrée à l'appel nominal des citoyens qui composaient l'assemblée, et à l'examen des titres des citoyens actifs, ce qui, ayant amené de nombreuses discussions, poussa jusqu'à 6 heures du soir la séance qui dut être renvoyée au lendemain.

Le lundi 14, les électeurs se trouvent asssemblés à la maison commune, à 9 heures du matin. Dès l'abord, Besson demande la parole contre l'admission du sieur Tatarau, en qualité de citoyen actif, attendu qu'il est en état de banqueroute, et qu'il ne rapporte point la quittance générale de ses créanciers; il exige du bureau provisoire acte de sa protestation pour servir en tant que de besoin. Puis on procède, par appel nominal, à l'élection du président. Besson est élu à la pluralité des suffrages.

Digitized by Google

Dans la séance qui a lieu à 2 heures de l'après-midi, Filouse, prêtre, est élu secrétaire. Il prête, devant l'assemblée, avec le président, le serment civique prescrit par la loi ; puis encore sont élus, à la majorité des voix, scrutateurs, les sieurs Bergès, architecte, Dargein-Dupont et Durieux. L'heure tarde empêchant la suite des opérations, la séance est renvoyée au lendemain, à 9 heures du matin.

Lesdits jour et heure advenus, le sieur Besson, fatigué de sa charge de maire, si difficile dans les complications actuelles, donna sa démission. Il fut immédiatement pourvu à son remplacement, et, par les suffrages des électeurs, la mairie fut confiée à Dupont-Dargein.

Dans la séance de l'après-midi, on procéda à la nomination de trois officiers municipaux, en remplacement des sieurs Seillé, Dargein-Dupont et Duclos. Au dépouillement du scrutin, le nombre des billets ayant été trouvé supérieur à celui des votants, l'opération fut déclarée nulle et on la recommença sur l'heure. A peine quelques billets avaient été déposés dans le bassin, que survint une violente discussion.

Un électeur, très vieux et peu instruit sur ce qu'il avait à faire, le sieur Cassagnau, interroge M. le président, qui lui répond qu'il doit nommer trois officiers municipaux.

Cassagnau marque quelque embarras dans son choix.

Le scrutateur Durieux lui dit : « Nommez ceux que vous avez déjà portés dans le premier scrutin, ou tout autre qu'il vous plaira.

— » Je ne m'en souviens plus; vous qui avez vu mon premier billet, vous devez vous les rappeler?

— » Me le demandez-vous? reprit Durieux.

— » Oui, répondit Cassagnau.

Alors Durieux commet l'imprudence de lui nommer

Digitized by Google

les candidats qu'il avait inscrits dans le premier billet.

Grande fermentation et grand tumulte dans la salle. Bergès, curé; Seillé, Lafont, Claude, Pierre Bergès demandent le renvoi de l'assemblée, la destitution de Durieux comme scrutateur et l'annulation de tout ce qui a été précédemment fait. L'assemblée décide que Cassagnau ne pourra point voter. On agite la question du renvoi de Durieux; Bergès, scrutateur, prenant la parole, dit « qu'en son nom et au nom d'un grand nombre de votants, il proteste contre tout ce qui a été fait », et il se retire avec plusieurs amis.

Le tumulte augmente; devant les dispositions hostiles de la foule, Durieux résigne ses fonctions de scrutateur, et comme Bergès, architecte, autre scrutateur, s'était retiré, on procède dans les formes ordinaires à la nomination de deux scrutateurs. Pendant l'opération, survient le sieur Seillé, suivi d'un grand nombre d'électeurs, précédemment sortis avec lui. Il demande, comme Bergès, le renvoi de l'assemblée pour cause de trouble, et la cassation de tout ce qui a été fait pour contravention aux lois. Il offre de faire la preuve d'une coalition illégale qui s'est formée dans l'assemblée et se fait donner acte de sa protestation.

Le désordre augmentant, les clameurs, les disputes empêchant la régularité des opérations, le maire déclare qu'il lève la séance et qu'il va se pourvoir devant le directoire du district, pour demander deux commissaires qui assisteront aux séances suivantes.

Il est à présumer que la présence des représentants de l'autorité dut ramener le calme dans les esprits. Nous ne voyons plus trace de désordre dans les procès-verbaux du registre municipal, qui se contente d'insérer, à la date du 19 décembre, la proclamation du sieur Dupré, maire; Court, Nicolas et Auriac, officiers municipaux, et Seillé, procureur de la commune,

Digitized by Google

qui le même jour prêtent le serment exigé. Quelques jours après, l'organisation de la municipalité se complète par la nomination du bureau dont font partie Dupré, maire et Villa, et la nomination des membres du tribunal de police municipale, composé de Dupré, Villa et Court.

Le lendemain de son installation, la nouvelle municipalité décida qu'elle ne tiendrait plus ses séances dans la maison commune, provisoirement occupée par les prisonniers et les prévenus, mais qu'elle se réunirait dans une salle du ci-devant évêché. L'ancien mobilier de la salle des séances étant hors d'usage, on vota l'achat d'une table et de douze chaises.

Les fêtes de Noël approchaient. Le procureur de la commune fit observer aux membres de la mnnicipalité que « la diversité des opinions religieuses avait produit, parmi les concitoyens, une telle division, que l'on pouvait craindre une véritable guerre civile, et qu'il était de leur vigilance d'en prévenir les horreurs. Nous touchons, leur dit-il, à cette solennité où, selon l'usage, nous consacrons une nuit à célébrer dans nos temples la naissance du Souverain des nations. Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'un de nos pasteurs a été obligé de quitter son église[1] et de se réunir au curé de la paroisse de Saint-Lizier. Si vous permettez que le service divin se célèbre, cette nuit, dans nos deux paroisses, vous ne pouvez vous dissimuler combien de suites fâcheuses peuvent résulter de deux rassemblements faits dans deux lieux différents, à la même heure de la nuit. La force armée que vous avez à votre disposition n'est pas assez nombreuse pour surveiller en même temps les deux assemblées et assurer le bon ordre qu'il faut maintenir dans toutes les parties de la ville.

1. Le curé Laporte.

Digitized by Google

Je requiers en conséquence qu'il soit ordonné que l'église paroissiale reste ouverte, pendant toute la nuit du 24 au 25 du présent mois, et qu'il sera loisible à tout prêtre de célébrer la messe dans cette église; qu'il soit défendu, en outre, de faire les offices dans l'église de Notre-Dame de la Sède qui devra rester fermée durant cette nuit; que la messe de minuit pourra aussi être célébrée à la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques par l'un des aumôniers; qu'enfin le commandant de la garde nationale sera chargé de veiller, pendant ladite nuit, au bon ordre public[1].

Faisant droit aux conclusions du procureur de la commune, les officiers municipaux prirent un arrêté pour régler la célébration des fêtes de Noël, suivant l'ordre par lui indiqué, chargeant la milice bourgeoise de prendre les mesures nécessaires pour garantir la tranquillité de la ville.

Ces mesures de police qui, en un temps régulier, eussent paru vexatoires, se justifiaient en ces circonstances par l'état de surexcitation dans lequel se trouvaient les esprits. Rares étaient les nuits où le sommeil des habitants n'était troublé par des altercations violentes, des cris, des coups de mousquets et des appels à la force armée. Des plaintes fréquentes étaient portées au bureau de police. Dans la nuit du 25 janvier, les maisons du sieur Duclos et de demoiselle Tussaut sont assaillies par des malfaiteurs, qui tirent des coups de fusil et vont jusqu'à frapper de coups de hâche les portes et les fenêtres; un placard infamant est même attaché à la porte de la demoiselle Tussaut. Le prétexte de ces injures et de ces voies de fait était la présence, dans ces domiciles, des curés Durau et Saurat neveu, qui venaient d'être remplacés dans leurs paroisses pour refus de serment. Quelques éner-

1. Délibération du 22 décembre 1791.

Digitized by Google

gumènes, irrités par la constante fidélité de la majeure partie des habitants à leurs anciens pasteurs, faisaient retomber sur ceux-ci le trouble qui régnait dans la ville. Il eût été du devoir d'une municipalité sage et libérale de protéger les administrés qui n'avaient que le tort de demeurer attachés à leurs anciennes croyances; mais ici, comme en plusieurs autres circonstances, les violents font trembler la justice et imposent des arrêts iniques à ceux qui ont mission de défendre le droit. Contre les malfaiteurs on déclare « qu'on fera tout ce qui est possible pour les découvrir et les faire punir d'après les rigueurs des lois; on augmentera même le nombre des patrouilles »; mais le meilleur moyen de prévenir de nouvelles voies de fait est « d'engager le sieur Duclos et la demoiselle Tussaut à ne plus donner en ce moment logement aux dits sieurs Durau et Saurat et de prier ces derniers, au nom de la paix et de la tranquillité, de quitter la ville dans 24 heures; protestant aux uns et aux autres, qu'en cas de trouble ils demeureront personnellement responsables de tous les événements ».

La municipalité, sentant combien était odieuse la décision qu'elle prenait, semble vouloir s'en dissimuler à elle-même toute la honte, en ajoutant qu'elle « cède à cette heure à des circonstances impérieuses. » Elle aura mainte fois semblable aveu à faire, et c'est une sorte de fatalité que les assemblées délibérantes ne se résignent aux mauvaises actions que la mort dans l'âme.

Hâtons-nous, avant que l'occasion s'en échappe, de signaler à l'actif de notre municipalité une action d'humanité d'autant plus louable qu'elle est faite au bénéfice d'une victime.

Devançant les autres assemblées communales dans la voie de la persécution religieuse, la municipalité de Saint-Girons venait de supprimer l'établissement des

Digitized by Google

Sœurs de la Charité de Nevers. La sœur Perpétue, supérieure de la maison, se trouve ainsi, au cœur de l'hiver, expulsée de son couvent; son grand âge lui interdit tout voyage; elle est forcée de demander asile à l'hôpital de Saint-Lizier. L'assemblée, prenant en considération les nombreux services rendus à l'enseignement pendant trente-cinq ans par la sœur Perpétue, et le danger d'un long voyage pour une personne âgée, la reçoit, à titre exceptionnel, comme pensionnaire. Saint-Lizier donne, ici, à Saint-Girons, une leçon de justice et de philanthropie; dans le domaine de la charité la rivalité est chose plus belle que dans le cercle égoïste des intérêts.

Par suite de la retraite de Laporte, curé constitutionnel de Notre-Dame, la maison presbytérale de la Sède était inoccupée. Bergès, curé de l'église de Saint-Lizier, demande qu'on veuille bien la lui accorder en échange de son presbytère, éloigné du centre de la ville et fort incommode pour le service paroissial. La municipalité, qui n'avait rien à refuser à ce prêtre soumis, se hâte de faire droit à sa demande. Bergès désire qu'avant d'en prendre possession il y soit fait des réparations, et la municipalité se hâte de nommer des experts pour vérifier l'urgence des travaux. La bonne volonté était grande, mais l'argent était aussi rare dans les caisses de la commune que dans les caisses du département et de l'Etat.

Besson, le ci-devant maire, avait fait, durant son édilité, pour 767 livres, 6 sols et 7 deniers d'avances pour l'établissement du tribunal, l'assemblée électorale des juges et grillage des prisons. La commune prétend que ces travaux ayant un caractère d'utilité publique devaient être à la charge du district ou du département; le district en réfère au département, qui, à son tour, demande à réfléchir, à examiner mû-

Digitized by Google

rement la question, employant tous les moyens dilatoires à l'usage des mauvais débiteurs.

Grande était partout la pénurie d'argent, et les assignats, déconsidérés dès l'origine, arrivaient à flots et entravaient les relations commerciales. Les boulangers de Saint-Lizier ne veulent ni ne peuvent, disent-ils, plus fournir le pain à 18 sols la marque, tandis qu'ils achètent le grain à 25 francs en assignats. La municipalité reconnaissant le bien fondé de ces réclamations, fixe le prix de la marque du pain à une livre 4 sols, à raison de 6 livres la marque.

La rentrée des impôts se faisait d'une façon si laborieuse que, malgré trois enchères publiques au rabais, la perception de Saint-Lizier ne put pas trouver de titulaire et qu'on dût nommer d'office un membre du conseil général, le sieur Pierre Nicolas, qui demeura chargé de la perception des contributions de 1791, à 12 deniers la contribution foncière et les autres à trois deniers.

L'Assemblée législative, qui devait accélérer si rapidement la marche de la Révolution, continua l'œuvre, si bien commencée par la Constituante, de l'humiliation du roi et de la noblesse. Après avoir aboli les titres de comte, de marquis, de baron, etc., défendu les livrées, on supprime tous les emblèmes ou armoiries qui semblent porter atteinte aux nouveaux principes de l'égalité.

Vu la loi du 16 octobre 1791, la municipalité de Saint-Lizier ordonne que tout citoyen ayant sur la porte de sa maison, sur les panneaux de sa voiture ou ailleurs, des armoiries, sera tenu de les faire enlever dans le délai de trois jours[1]. Les armoiries placées sur la porte de l'hôpital Saint-Jacques, sur la porte de la maison commune, dans l'église de Saint-Lizier et

1. Proclamation de la municipalité du 26 mai 1792.

Digitized by Google

au ci-devant palais épiscopal, seront aussi enlevées à la diligence du procureur de la commune.

Les délinquants seront punis suivant les peines portées dans ladite loi.

Et pour marquer que la municipalité est disposée, dans le chemin des réformes les moins utiles, à emboiter le pas à l'Assemblée législative, elle date sa délibération de l'an 4e de la Liberté, l'hégire des violences, des persécutions et des crimes qui ont déshonoré la Révolution.

Depuis qu'on avait déplacé le principe de l'autorité, les Assemb ées, même municipales, ne reculaient devant aucun empiétement; dans leurs prétentions, tout était du domaine de la police. A la suite de quelques différends, il paraît que l'un des offices de la paroisse, la messe de onze heures, ne se célébrait pas régulièrement : la municipalité eût cru manquer à son devoir et compromettre l'ordre public si elle n'était pas intervenue. La question avait déjà été soumise au directoire; mais, avant qu'une solution fût donnée, elle décida que « la messe de onze heures serait dite, provisoirement, par les membres de l'ancienne fabrique, chacun à son tour : le procureur de la commune, la veille de chaque fête, désignera et préviendra le chapelain qui devra dire cette messe; en cas d'empêchement, celui-ci sera tenu de se faire remplacer. Les chapelains qui refuseraient de se rendre aux réquisitions du procureur seront de suite cités par ce dernier devant le tribunal de police municipale, pour être procédé contre eux ainsi que de raison. »

« *Ainsi que de raison* » est un cliché qui ne manque pas de sel dans un acte aussi arbitraire, et qui, d'ailleurs, donne la vraie note de la confusion qui régnait dans les idées.

On s'est peut-être plusieurs fois demandé ce qu'é-

Digitized by Google

taient devenus les biens de l'ancien évêché du Couserans. Lors de la spoliation du clergé, ils avaient été déclarés « propriété nationale. » La résidence épiscopale avait été, comme nous l'avons vu, affectée au tribunal et aux services de la municipalité; la ville avait fait à travers les jardins qui l'entouraient ouvrir une rue; elle prétendait d'ailleurs que ce terrain, ayant été jadis usurpé sur la communauté, lui appartenait. Aux abords de la route qui débouche sur Saint-Girons, près de l'hôpital et en dessous des murs d'enceinte, était une grande vigne dont la ville fit aussi acquisition. « Cette acquisition, dit le projet d'achat, est de la plus grande nécessité depuis la cession gratuite que fit la communauté pour l'emplacement de l'hospice; il n'existe depuis lors de local pour les foires ni pour les promenades des habitants, « ce qui contribuerait essentiellement au bien de leur santé. » Une partie de cette vigne fut rétrocédée au sieur Antoine Bergès, pour y bâtir une maison à la suite du jardin de la famille Dauby.

Les moralistes ont écrit que l'ambition est une source d'illusions et de mécomptes; notre ville ne tardera pas à reconnaître la vérité de cette maxime. Ce tribunal si convoité lui échappera, malgré tous les sacrifices qu'elle s'impose pour le retenir dans ses murs. Saint-Girons n'aura de repos que le jour où il aura triomphé, sur ces deux questions, de sa rivale; en attendant l'échec définitif, Saint-Lizier vit dans des transes continuelles. Elle surveille les manœuvres de son adversaire et porte, avec une fébrile activité, la défense partout où elle prévoit l'attaque. Le 30 mai, elle envoie le sieur Seillé à Foix auprès du directoire du département pour presser l'expédition des requêtes adressées par la municipalité, et notamment celles concernant les réparations à faire au

Digitized by Google

tribunal. Le 3 juin, ayant appris qu'on ne lui accordait qu'à titre provisoire la brigade que la loi exige auprès des tribunaux, et que de nouvelles délibérations favorables à la ville de Saint-Girons avaient été expédiées par de nombreuses municipalités, on décide l'envoi de M. Mõnrous, juge, auprès du directoire, « pour solliciter de la justice du département un arrêté portant avis pour la permanence du tribunal dans Saint-Lizier, et solliciter la construction prompte de la maison d'arrêt. »

Le député avait encore pour mission de demander communication de toutes les pièces qui se trouvent dans les bureaux du directoire et de signer, au nom de la commune, toutes les pétitions ou mémoires qu'il jugerait utile d'adresser au directoire, au ministre ou à l'Assemblée nationale.

Le 15 juin, le conseil général de la commune tient une importante réunion dans laquelle, envisageant le péril imminent de la perte du tribunal, il prend une suprême résolution. La religion du ministre et de l'Assemblée nationale a été surprise par les intrigues des Saint-Gironnais. Il faut leur faire connaître la réalité de la situation. Or, il se trouve en ce moment à Paris deux citoyens « qui se sont toujours distingués par leur civisme et leur amour pour leur patrie : MM. Joseph Castet, ci-devant de Biros, natif de Saint-Lizier, et Moulis, prêtre, natif de Cazavet. » On est assuré de leur bonne volonté et de leur zèle à servir les intérêts de Saint-Lizier; il ne s'agit que de leur notifier la mission qu'on leur confie.

« Sur quoi, les voix recueillies, il a été déclaré à l'unanimité, que l'assemblée, convaincue de la nécessité d'avoir des députés à Paris pour veiller aux intérêts de la ville, et qu'on ne peut mieux choisir que MM. Castet, ci-devant de Biros, et Moulis, prêtre, a nommé et nomme ces deux messieurs députés de la ville de Saint-Lizier, les suppliant de vouloir accepter

Digitized by Google

cette députation en bons patriotes et zélés citoyens. Pouvoir leur est donné de solliciter auprès de l'Assemblée nationale et du ministre de l'intérieur : 1° un décret définitif de permanence dans la ville de Saint-Lizier du tribunal de justice du district de Saint-Girons ; 2° un décret qui autorise la ville de Saint-Lizier à acquérir, aux frais des justiciables, le ci-devant palais épiscopal pour servir de prétoire et de maison d'arrêt ; 3° de solliciter l'établissement d'un bureau de poste ; 4° de retirer des mains de M. Ille, député du département de l'Ariège à la Législative, les pièces et les mémoires relatifs à ces objets qui sont en son pouvoir et de les remettre au ministre de l'intérieur ou au comité de division de l'Assemblée nationale, suivant l'exigence des cas. »

Toutes ces démarches eurent une apparence de succès : le devis des réparations fut fait et l'adjudication ordonnée, mais l'évaluation fut portée à un prix si bas, que tous les entrepreneurs annoncèrent publiquement qu'on ne pouvait, dans ces conditions, exécuter les travaux sans une perte considérable. Était-ce une nouvelle manœuvre? La municipalité le craignant, chargea le citoyen Villa, l'un des officiers municipaux, de se porter adjudicataire, en l'absence de tout autre entrepreneur. Villa était autorisé à se subroger un homme de l'art qui recevrait pour la surveillance des ouvrages une indemnité de 100 livres.

Cette décision fait honneur à la perspicacité de la municipalité ; nous ignorons si elle eut l'effet qu'elle en attendait.

Les octrois avaient été supprimés comme vexatoires et impopulaires, mais leurs revenus constituaient une ressource considérable pour les municipalités et leur suppression faisait le vide dans leurs caisses. La loi les autorisait à imposer aux rôles des contributions

Digitized by Google

les sommes nécessaires aux dépenses publiques. Si les ressources avaient diminué, les dépenses avaient augmenté, et Saint-Lizier dut recourir à l'imposition. Pour cette année 1791, les dépenses fixes s'élevaient à 430 livres et les dépenses extraordinaires ou imprévues à 600 livres, dont un tiers fut porté sur la contribution foncière et les deux autres tiers sur la contribution mobilière. La communauté, consultée sur la nécessité de cet impôt, le vota le 29 juin, et arrêta de plus que les frais de la collecte seraient imposés, savoir : un sol par livre pour les impositions foncières, et trois deniers par livre pour la contribution mobilière.

Tout à coup, au milieu de ses préoccupations locales, un roulement patriotique de tambour sollicita l'attention des habitants de la ville, et le crieur public, au nom de la municipalité, lut la proclamation suivante :

Citoyens,

La patrie est en danger ! Un acte du Corps législatif l'a annoncé ; voici le moment où le peuple doit se lever tout entier pour la défense commune ; il doit montrer dans cette circonstance qu'il est digne d'être libre.

Que la tranquillité et le sang-froid annoncent seuls votre courage ; soyez vigilants, soyez calmes, soyez amis ; rangez-vous auprès de la loi, assurez-en l'exécution, respectez les personnes et les propriétés, surveillez tout le monde, et le danger commun aura cessé.

Vos magistrats sont en activité, ils veillent sans cesse aux intérêts communs ; ils ne vous demandent que l'union et l'obéissance ; ils vont pourvoir à la sûreté de tous, au maintien de la loi.

A ces causes,

Ouï le procureur de la commune, le corps municipal a ordonné et ordonne ce qui suit :

Article 1er. — En exécution de la loi, le conseil général de la commune sera en état de surveillance permanente jusqu'à ce que le danger de la patrie aura cessé.

Art. 2. — Pour que la surveillance soit plus active, il tiendra ses séances toutes publiques dans une des salles du ci-devant évêché.

Art. 3. — Les assemblées seront convoquées au son de la petite cloche de Notre-Dame.

Digitized by Google

Art. 4. — La garde nationale sera en état de réquisition permanente aussi longtemps que le conseil général sera en état de surveillance.

Art. 5. — Les officiers-commandants prendront sur leur responsabilité les moyens nécessaires au maintien de la tranquillité publique.

Art. 6. — Tout citoyen qui aura chez lui des armes est tenu, de suite après la présente proclamation, de faire au bureau municipal la déclaration de la quantité et nature desdites armes et munitions pour y avoir recours au cas de besoin. Tout citoyen qui n'aura pas fait la déclaration exacte sera de suite arrêté comme suspect, sans préjudice des poursuites extraordinaires, s'il y a lieu.

Art. 7. — Tout citoyen sera tenu de porter la cocarde nationale. Le conseil général invite les femmes à se parer aussi d'un ruban aux trois couleurs.

La présente sera lue et publiée dans tous les quartiers de la ville et affichée aux lieux accoutumés.

DUPRÉ, maire.

Pour comprendre la cause de ce petit coup d'état municipal, il faut se reporter aux débats qui venaient d'avoir lieu à l'Assemblée législative. Dans un long discours, prononcé d'une voix frémissante, Vergniaud avait accusé de trahison le roi et ses ministres « Il était parvenu à faire partager à un grand nombre d'hommes simples et sincères l'injustice de ses convictions et la violence de ses ressentiments. Il avait déchaîné toutes les colères contre le roi, en l'accusant d'être le complice des rois étrangers et l'héritier des Médicis parce qu'il persistait à opposer son *veto* aux décrets iniques rendus contre la religion et l'humanité. Il avait imputé au malheureux Louis XVI de trahir la France en s'abstenant de prendre les mesures d'ordre et de sécurité que réclamait la défense du territoire[1].

Entraînée par l'irrésistible éloquence de l'orateur girondin, émue d'ailleurs par les menaces du dehors et les troubles de l'intérieur, l'Assemblée rendit, le 11 juillet, un décret solennel qui rappelait l'ancien cri d'alarme des Romains *caveant consules!* elle déclara

1. Gaboul, *Histoire de France*, t. XVIII, p. 507.

Digitized by Google

à tous les citoyens que « la patrie est en danger. » !

Les municipalités, dont le patriotisme venait d'être surexcité par une adresse du pouvoir législatif, rivalisaient de zèle pour contribuer à l'œuvre commune de la défense nationale. Celle de Saint-Lizier, après avoir demandé le concours dévoué de tous les citoyens, se déclara en permanence ; et nous avons en effet, dès ce jour, le procès-verbal quotidien de ses séances. Se trouvant complétement dépourvue de munitions, elle délègue les sieurs Villa et Seillé auprès du district pour lui demander des cartouches. Ordre est donné à la supérieure de l'hôpital de tenir régulièrement fermées, du côté des *étendes*, les portes de son établissement, et de ne les ouvrir que pour l'entrée des provisions et dans les cas de nécessité où l'on irait, pendant la nuit, demander des remèdes. Défense stricte d'introduire aucun étranger ; toutes les personnes suspectes doivent, sans délai, être éconduites. Il est enjoint au sieur Méritens-Rozès de fermer incessamment, pour raison de sûreté générale, l'ouverture qui se trouve dans le mur de ville qui sépare sa terrasse d'avec le jardin du sieur Lajous. Un poste militaire est établi au bout du pont, sur la route de Lorp à Saint-Girons, dans la maison de Guillaume Anel. On veut même s'assurer la protection du ciel, et, pour cela, on prie le curé de reprendre l'ancien usage des processions autour de la ville le dimanche matin.

La frayeur ne rend pas seulement prudent, mais elle inspire des actes que réprouve la conscience : on va jusqu'à violer le secret des correspondances, on ouvre un paquet adressé à la demoiselle de Salin ; des énergumènes même proposent de faire une visite domiciliaire chez elle, à l'effet de voir si elle ne cache pas des documents compromettants pour la sûreté de l'État. La municipalité avait invité tous ses administrés à déclarer immédiatement les armes et munitions

Digitized by Google

qu'ils possédaient. Ces déclarations se faisant lentement et inexactement, elle décida, qu'escortée d'un détachement de la garde nationale elle se transporterait au domicile des particuliers pour vérifier l'exactitude des déclarations et désarmer les citoyens suspects de non-patriotisme.

« Le danger imminent où se trouvait la patrie, disait-elle, exigeait toutes ces précautions. »

Une cause d'émoi pour la cité, fut la découverte d'un dépôt illégal de poudre à la métairie d'un certain Vital, située au quartier de Friquet. Avis avait été donné à la municipalité de Saint-Lizier de l'arrivée de cet approvisionnement illégal. Vital avait été arrêté à Saint-Girons, mais le corps de délit avait échappé aux investigations de la police. Villa, Court et Nicolas, escortés de dix gardes nationaux commandés par le capitaine Pierre Bergès, se mirent à sa recherche et trouvèrent dans l'écurie à vaches de la métairie, sous une couche de fumier, des sacs de poudre à canon et à mine pesant environ 300 livres. Cette découverte fit grand bruit dans le pays et avait attiré autour de la métairie de Vital une foule considérable à laquelle s'étaient joints Séré, officier de gendarmerie, Bergès, faisant fonction de juge de paix, avec son secrétaire et la garde nationale de Saint-Girons qui venait prêter main-forte à celle de Saint-Lizier. C'était évidemment munitions de suspects et d'anti-révolutionnaires ; la poudre fut enlevée et transportée dans les galeries du cloître, pour être séchée et rentrer ensuite dans l'arsenal de la commune.

Dans une réunion tenue le 17 août, le procureur de la commune Seillé crut devoir exposer à ses collègues la gravité de la situation : « Ce serait en vain, leur dit-il, que nous nous endormirions avec tranquillité, lorsque tout, dans ce pays, annonce des conspirations qui se trament journellement contre la chose publique : les

Digitized by Google

mouvements des prêtres dissidents, les approvisionnements secrets de munitions de guerre que l'on dit se faire avec activité dans plusieurs lieux, nous montrent que des intentions pures, une surveillance active et un patriotisme zélé ne suffisent pas pour maintenir la sûreté publique, et qu'il faut y joindre encore, suivant le vœu des lois, l'appareil d'une force armée qui puisse en imposer aux factieux; il est inutile de vous rappeler à cet égard que, quoique assez pourvus d'armes, nous ne le sommes point de poudre et de balles, munitions sans lesquelles ces armes, purement défensives entre nos mains, deviennent inutiles au salut de la patrie. Il est donc de la plus grande importance de prendre des mesures à cet égard, et je propose et requiers en conséquence, qu'il soit délibéré que l'un de nous écrive aussitôt, au nom du conseil, aux membres du directoire du district de Saint-Girons, pour les prier de faire remettre à la municipalité de Saint-Lizier une provision suffisante de poudre et de balles. »

Déférant aux vœux de l'orateur, le conseil général adressa sa réquisition au district de Saint-Girons.

Si les armes étaient inutiles sans munitions, comme l'observait M. Seillé, elles ne pouvaient pas non plus se passer de bras pour les manœuvrer. La loi du 22 juillet 1792 ordonnait une levée d'hommes « qui devaient avoir l'honneur et la gloire de voler les premiers à la défense de la patrie. » Le canton de Saint-Lizier devait contribuer à la formation de cette armée pour 16 sujets, mais ces considérations théoriques de patriotisme ne paraissaient point enflammer le courage des jeunes conscrits du pays. Le 19 août, eut lieu, à Notre-Dame de la Sède, l'assemblée des différentes municipalités du canton pour procéder à la nomination des seize soldats; mais l'opération fut troublée par une bande de jeunes tapageurs, qui forcèrent les

Digitized by Google

sentinelles préposées à la garde des portes et envahirent l'assemblée. On renforça alors le poste d'un détachement de la garde nationale et d'une brigade de gendarmerie; mais ces précautions n'en imposèrent pas aux mutins, qui redoublèrent d'audace et allèrent jusqu'à lever leurs bâtons contre la municipalité et la force armée. On finit par se rendre maître de ces énergumènes et dix d'entre eux furent emmenés à la maison d'arrêt. Ils parvinrent à forcer la garde de la prison et s'évadèrent. « En traversant la ville, ils frappèrent à grands coups de bâtons les portes et les fenêtres, criant à tue-tête : « A trum ! à trum ! allons chercher les cordes pour pendre le sieur Villa, prenons nos couteaux et mettons en pièces cette f..... municipalité de Saint-Lizier dont le plus grand morceau sera comme un liard. » C'est ainsi qu'en invectivant l'autorité et tous ceux qu'ils rencontraient sur leur passage, ces jeunes perturbateurs regagnèrent leurs villages.

Le rapport de police qui mentionne ce petit événement signale, parmi les factieux, notamment les jeunes gens de Sentaraille et Caumont.

Digitized by Google

IV

Règlement sévère imposé à la garde nationale ; punition de l'homme de loi Vignau qui l'a enfreint. — Désintéressement patriotique de Roquemaurel. — L'Assemblée législative exige un nouveau serment schismatique. — Rares résistances dans le clergé de la ville épiscopale ; nombreuses défaillances.

Le relâchement et l'indiscipline s'étaient glissés dans les rangs de la garde nationale. Quelques citoyens refusaient de faire leur service personnel et ne se rendaient pas lorsqu'on battait la générale, ou ne s'acquittaient de leur devoir qu'avec nonchalance.

L'État pourtant traversait une période de crises violentes, et, pour assurer l'exécution des lois, la bonne volonté et le concours de tous était indispensable. C'est pour inculquer ces sentiments d'abnégation et de généreux dévouement que la municipalité arrêta : « que tout citoyen inscrit sur le registre civique pour le service de la garde nationale serait tenu de faire personnellement son service, à peine de dix livres d'amende pour la première fois, de vingt livres pour la seconde, et d'être inscrit pour la troisième sur la liste des gens suspects ; que lorsqu'on battrait la générale, tout citoyen serait tenu de se rendre en armes sur la place d'armes auprès de l'arbre de la liberté, sous peine d'être déclaré suspect et, comme tel, mis en état d'arrestation ; que tout citoyen dépositaire d'armes serait tenu de les faire mettre en état de service et de propreté, et de se rendre pour leur inspection sur la place d'armes, après en avoir été prévenu à cri public et au bruit du tambour, à peine d'en être dépouillé et déclaré incapable d'en être dépositaire. Tout citoyen, enfin, devait obéir à ses officiers, provisoirement, sauf,

Digitized by Google

après avoir obéi, les réclamations et poursuites de droit, à peine d'être puni conformément à la loi. »

Ces sévères dispositions parurent ramener l'ordre et la discipline dans les rangs de la milice communale. Le sieur Vignau cadet, avoué, étant tombé sous le coup d'une de ces répressions pénales, fut poursuivi devant le tribunal. Ayant reçu l'ordre de marcher en détachement à l'église, il déclara qu'il aimait mieux aller en prison. Il quitta, en effet, son poste avec permission de l'officier qui l'autorisa à s'absenter un instant, mais ne reparut que quand le détachement fut rentré au corps de garde. Appelé devant la municipalité, il reconnut sa faute et la regretta ; mais l'opinion publique et la garde nationale demandèrent l'application du règlement. Déféré devant le tribunal, il fut condamné à cinq livres d'amende et aux dépens.

Le corps de garde de la milice nationale avait été placé, comme nous l'avons dit, dans le voisinage du pont. C'était un logement incommode et insalubre, et qui, de plus, avait l'inconvénient d'être situé à l'extrémité de la ville ; la municipalité dut se mettre en quête d'un local plus convenable ; elle députa les sieurs Villa et Dupré-Bergerat auprès de Roquemaurel, pour lui exposer son embarras et lui demander de vouloir bien mettre son salon à sa disposition. En gentilhomme patriote et généreux, Roquemaurel répondit qu'il était heureux de saisir cette occasion de prouver son dévouement à la municipalité, que de suite il allait l'approprier à sa nouvelle destination et y ouvrir une porte sur la rue pour le rendre indépendant des autres appartements. Quant à l'offre de l'indemnité, il ne pouvait l'accepter, le plaisir d'être utile à la chose publique étant pour lui une suffisante rémunération.

Le conseil, à son tour, chargea ses commissaires de témoigner au sieur Roquemaurel la gratitude de la commune, l'assurant que sa maison et sa personne

Digitized by Google

seraient, dès ce jour, sous la sauvegarde de la municipalité et de la garde nationale.

L'Assemblée Constituante avait imposé le serment civique à tous les prêtres. Ceux qui refusaient de le prêter, en perdant la qualité de ministres du culte public payés par l'État conservaient leur pension de simples ecclésiastiques et la liberté d'exercer privément leur ministère[1]. L'Assemblée législative, à son tour, exigea aussi le serment et priva de traitement, tous ceux qui le refuseraient; ils devaient de plus, selon leur conduite, être transportés d'un lieu dans un autre, même condamnés à la détention. Elle leur défendit encore le libre exercice de leur culte particulier[2].

M. Thiers, tout indulgent qu'il est pour les hommes et les choses de la Révolution, n'a pu s'empêcher de blâmer cette mesure qui « tenait à la crainte des gouvernements menacés et qui les porte à s'entourer de précautions excessives. Ce n'est plus le fait réalisé qu'ils punissent, c'est l'attaque présumée qu'ils poursuivent; et leurs mesures deviennent souvent arbitraires et cruelles comme le soupçon. »

Le roi, qui avait accepté le décret de la Constituante, refusa énergiquement de sanctionner celui de la Législative. « Pour celui-ci, dit-il, on m'ôtera la vie plutôt que de m'obliger à le sanctionner. »

Le 27 mai, l'Assemblée rendit un nouveau décret pour suppléer à celui que le roi n'avait point voulu sanctionner. Il frappait de déportation tout prêtre dont la conduite était signalée comme incivique. « Sur la dénonciation de vingt citoyens actifs et l'approbation du directoire du district, le directoire du département

1. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 27.
2. Décret du 27 novembre 1791.

Digitized by Google

prononçait la déportation ; le prêtre condamné devait sortir du canton en vingt-quatre heures, du département en trois jours, et du royaume dans un mois. S'il était indigent, trois livres par jour lui étaient accordées jusqu'à la frontière[1].

Ces dispositions annonçaient dans les assemblées politiques un état d'irritation et d'intolérance dont elle ne donnèrent que de trop fréquentes preuves ; il était bon de les rappeler. De par la loi, le clergé de Couserans va être mis dans l'alternative de l'immolation ou de la félonie. Le 3 août, la municipalité, au son du tambour, fit publier, par un officier d'ordonnance escorté d'un détachement de la garde, cette loi persécutrice qui lui avait été transmise par le directoire du département.

Sous le souffle de la persécution va se produire la séparation du bon grain et de l'ivraie. Hélas ! le froment pur ne forma que de petites gerbes. La bonne foi, que nous avons admise lors du premier serment, ne peut ici être invoquée. Rome avait parlé, et, dans sa conscience de chrétien, le roi lui-même avait trouvé la force de refuser sa haute sanction à un édit inique.

L'abbé Cau-Durban.

(A suivre.)

1. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 87.

Digitized by Google

FONDATION

D'UN COUVENT DE DOMINICAINS

A SAINT-GIRONS

A chaque crise que traverse l'Église, Dieu suscite un ordre religieux pour la soutenir et participer à son triomphe. Le commencement du XIIIe siècle vit grossir sur le ciel de la France catholique les nuages précurseurs de la Réforme ; des esprits orgueilleux et inquiets nièrent une partie des dogmes chrétiens, sapèrent le principe d'autorité, voulurent se soustraire à la discipline de Rome et rompre les liens qui les rattachaient au reste de la France. Pendant que Simon de Montfort combattait l'hydre hérétique par le fer et le feu, le castillan Dominique, n'usant que de la persuasion, prodiguait aux populations contaminées les trésors de son éloquence et multipliait les conversions. En 1216, il fondait à Toulouse l'ordre célèbre des *frères prêcheurs*, qui prirent de lui leur nom de Dominicains sous lequel ils sont universellement connus. Prier, se mortifier, étudier pour instruire, c'était la vie des fils de saint Dominique, mais leur œuvre principale consistait dans la prédication, où ils excellent encore aujourd'hui.

L'ordre, gouverné par un maître élu, était divisé en provinces ayant à leur tête un prieur provincial élu ; chaque couvent était régi par un prieur élu, ordinairement assisté d'un vicaire ; les fréries qui n'étaient

Digitized by Google

pas encore érigées en couvent s'appelaient *lieu* et n'avaient qu'un vicaire.

Tous les ans, les prieurs se réunissaient en chapitre provincial dans un des couvents de la province, désigné à l'assemblée de l'année précédente.

La circonscription dans laquelle prêchaient les frères de chaque couvent s'appelait *prédication*.

Le Couserans était compris dans la province de Toulouse, démembrée en 1303 de l'ancienne province de Provence, et dans la prédication du couvent de Pamiers, fondé en 1270.

Or, le puissant Arnaud de Comminges, surnommé d'Espagne, vicomte de Couserans, qui résidait ordinairement à Saint-Girons, fils, croit-on, de Roger IV de Comminges, et de Grise ou Garcie, fille d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, désirait avoir sur ses domaines un couvent de frères prêcheurs ; il acheta pour cinq cents livres tournois, équivalant à vingt-quatre mille francs de notre monnaie actuelle, un vaste emplacement sur la rive droite du Salat, à deux portées d'arbalète du château vicomtal, et l'offrit à l'ordre. La proposition fut examinée au chapitre provincial de 1306, tenu à Figeac en la fête de Sainte-Marie-Madeleine. Le frère Guillaume Aurélie, prieur de Figeac, et les définiteurs prescrivirent au frère Guillaume d'Aignan et au frère Arnaud-Guillaume de Lordat de se rendre à Saint-Girons pour faire une enquête minutieuse.

A la suite de ce chapitre, les frères désignés vinrent à Saint-Girons pour remplir leur commission ; ils visitèrent l'emplacement et examinèrent les offres du seigneur ; mais ils ne procédèrent pas à la réception du lieu, car depuis 1298 une permission spéciale du Saint-Siège était nécessaire à cet effet. Arnaud d'Espagne la sollicita et l'obtint de Clément V.

Au chapitre provincial de 1309 tenu à Périgueux,

Digitized by Google

en la fête de Saint-Barnabé, il fut décidé que le prieur provincial se rendrait lui-même à Saint-Girons et, qu'après s'être pleinement assuré de l'authenticité de la lettre pontificale en forme de bulle, il recevrait le nouveau lieu pour y établir des frères lorsque le chapitre général en aurait donné l'autorisation.

Après le chapitre de Périgueux, le prieur provincial, frère Guillaume d'Alan, alla à Saint-Girons avec le frère Arnaud-Jean, prieur de Prouilles. C'est le 20 septembre 1309, le samedi des Quatre-Temps, veille de Saint-Mathieu, que le lieu fut solennellement reçu par le provincial, et le prieur de Prouilles y célébra ce jour-là la première messe en l'honneur de la Sainte-Vierge, patronne du Couserans, avec l'assistance du vicomte Arnaud, de son épouse Philippe, fille de feu Roger IV, comte de Foix, de leur famille et d'une nombreuse foule de peuple recueilli.

Le provincial établit comme vicaire du *lieu* le frère Pierre-Arnaud, toulousain, sortant du couvent de Saint-Gaudens, qui était présent à la cérémonie; il désigna pour prédicateurs les frères Guillaume de Cera et Arnaud Barrave, et le frère Bernard de Fagia pour promoteur.

Le 21 novembre de la même année, la veille de Sainte-Cécile, un cimetière fut béni avec solennité dans l'enceinte du couvent par Monseigneur Boson de Salignac, évêque de Comminges, avec le consentement des vicaires de l'évêque de Couserans, Bernard de Montaigu, alors absent du diocèse.

Le chapitre provincial de 1310, tenu à Pamiers en la fête de Sainte-Marie-Madeleine, érigea le lieu de Saint-Girons en couvent, y établit comme premier prieur le vicaire Pierre-Arnaud, comme *lecteur* ou professeur le frère Guillaume de Pinherio, et désigna douze moines pour l'habiter, les frères Guillaume de Cera, Bernard de Fagia, Arnaud Barrave, qui y

Digitized by Google

étaient déjà; Bernard de Scalerie, P. de Catave, Raymond Gayta des Camps, Jean Dieudonné, Arnaud de Caslarie, Guillaume Ayroer, Arnaud Mancipii, du bourg de Saint-Bernard, Bernard Degan, R. de Fagia.

Le couvent de Saint-Girons prit, suivant son rang d'ancienneté, la treizième place du côté gauche dans les chapitres provinciaux, vis-à-vis celui de Saint-Gaudens, fondé en 1290 et qui avait fait partie jusqu'en 1303 de la province de Provence.

Arnaud d'Espagne pourvut largement, dans la suite, aux besoins du beau monastère qu'il avait fondé et dans lequel il fixa sa sépulture.

Un chapitre provincial fut tenu à Saint-Girons dès 1321; le seigneur Arnaud et dame Philippe n'existaient plus : les actes du chapitre prescrivent à chaque prêtre de l'ordre de dire une messe pour le repos du généreux fondateur du couvent de Saint-Girons et de son épouse, et rappellent qu'on doit prier pour Arnaud comme pour un membre de l'ordre.

La fondation d'Arnaud subsista près de cinq siècles; elle fut emportée par la tourmente révolutionnaire. On voit encore les traces de l'église du couvent morcelé dans le moulon Rumeau, que borde d'un côté la rue des Jacobins.

B^on^ DE BARDIES.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

AU NÉTHOU[1]

1859

21 juillet (lundi). — Th. Duret (Cognac), H. Normand (London), Isham H.-E. Gell (Liverpool), J.-B. Miller (Liverpool), venant du sommet du Mont-Perdu, sont arrivés de la Rencluse au Néthou en quatre heures de marche. — *Guides :* Baptiste Cier, F. Barrau, Michot, F. Samson.

28 juillet. — Beaumont..... (Norvick.) — *Guide :* Jean Cier. Arrived from Rencluse, 10,30, a. m.

29 juillet. — Mme E. Mourier, accompagnée de son mari M. P. Mourier, de son beau-frère M. E. Mourier,, de M. Froupeil jeune et..... (illisible). — Au sommet du pic à 11 h. 1/2. — *Guides :* B. et B. Lafont, S. Lafont, P. Sanson. — Thermomètre = + 15°.

4 août. — Marquis Aymer de la Chevalerie (Poitiers), Jules de Laurière (Angoulême), Albert de Vandeul (?) de Paris. — *Guides :* Michot, B. Cier, J. Sors-Argarot, P. Fages, recommandés par les touristes ci-dessus.

Partis de la Rencluse à 3 h. 1/2, arrivés à 8 h. moins 1/4, favorisés par un beau temps. En arrivant au pic le ciel était couvert du côté de l'Espagne, éclairé par le soleil du côté de la France. — Il est tombé un peu de neige pendant le passage du Pas de Mahomet, puis le temps a été magnifique. Impossible de constater le degré du thermomètre dont la colonne de mercure était coupée en plusieurs tronçons.

15 août. — Jacques Delamotte (Paris), vicomte R. de Bastine (?), comte Raymond du P..... (illisible), Paul la Peretie. — *Guides :* Michot, B. et P. Cier, L. Redonnet que nous recommandons aux touristes pour leur sang-froid et leur prudence.

Nous sommes arrivés au sommet de Néthou après cinq heures de marche depuis la Rencluse. Partis le matin à 3 h. 25, arrivés à 8 h. 1/4.

17 août. — Charles Bouet, juge suppléant (Agen), Bigot, substitut (Laval), Frédéric, vicomte de Beauragie (?). — *Guides :* Michot, P. Barrau, P. Sanson.

1. Voir ci-dessus, p. 165 à 180.

Digitized by Google

Partis de la Rencluse à 2 h. 1/2 du matin, nous sommes arrivés au sommet du pic à 6 h. 1/2, c'est-à-dire en quatre heures. Le fond des vallées françaises est couvert de nuages, mais se dégage peu à peu. Le temps est superbe; la vue des sommets est aussi complète que possible.

19 août. — Ernest de Lafade. — *Guide :* Michot.

21 août. — V. Vincent et Alphonse Mony. — *Guides :* G. Bajun, J. Sors, J. Tournan.

Partis de la Rencluse à 3 h. du matin, arrivés au sommet du Néthou à 7 h. 5. — Beau temps.

22 août. — MM. Fessart, Daniel Wilson, Charles Caillet.

Départ de Luchon à midi 30, le 21 août, avec un baromètre de Gay-Lussac, confié à M. Caillet, professeur de physique, par M. Lézat, et un thermomètre à mercure, confié par M. Benoit, opticien (le zéro avait éprouvé un déplacement de 1°,3).

21	A Luchon, (10 h. matin) : barom.	=	716,6,	therm.	= 23°
	A l'H. de Luch. (2 h. 1/2 s.).....	=	654,8,	id.	= 22°
	A la Rencluse (9 h. soir).....	=	600,1,	id.	= 15°,4
22	Id. (3 h. matin).....	=	599,3,	id.	= 13°,8
	Au Portillon (6 h. 20 matin).....	=	554,8,	id.	= 7°,7
	Au Pic Néthou (10 h. 40 matin)..	=	512,0,	id.	= 12°,3

Vent du N-O. très froid. — A l'ombre, le thermomètre de Benoit donnait à 10 heures — 3°1.

Les guides susnommés, par leurs soins attentifs, ont été dignes de la plus grande louange.

Sans date. — MM. Thibault, d'Escayrac, Emile Rondeaux. — *Guides :* J. Ribis, J. Redonnet, Bert, Courrège.

Partis à 4 h. 17 et arrivés à 8 heures moins 9. — Beau temps, jarrets vigoureux, appétit *idem.*

24 août. — Alfred de Cardou (négociant à Saint-Quentin, Aisne), Paul Villeneuve (propriétaire à Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne).

Partis à minuit de Luchon et à 7 h. de la Rencluse, sont arrivés au sommet du pic de Néthou à 11 h. 10 m. — *Guides :* F. Capdeville, J. Fages, J. Tournan.

25 août. — M. Auguste Dollfus (du Havre, Seine-Inférieure). — B. et J.-M. Lafont.

Départ de la Rencluse à 4 h. 1/2, arrivés au sommet 7 h. 3/4. — Temps magnifique quoique un peu brumeux à l'horizon. Le thermomètre marque 6° centigrades au-dessus de zéro.

7 septembre. — Alfred de Bylly, Maurice de Butler, F. Gue (?) — Nous n'avons qu'à rendre justice à l'intrépidité de nos *guides* : P. et F. Barrau, L. Redonnet.

Partis de Luchon le 6 septembre à 10 h. du matin, nous avons traversé le port de Vénasque, visité le Trou du Toro et gagné la

Digitized by Google

Rencluse à cinq heures un quart. — Nous étions à pied, — A 4 h. 1/2 nous avons quitté la Rencluse et nous avons atteint à huit heures dix minutes le sommet du Nèthou. — Le thermomètre marquait + 4 degrés. — Belle vue des sommets, la plaine couverte de brouillards.

Sans date. — Charles-Théodore Williams (Pemb. coll. Oxford), England.

We left the Rencluse at 4.40 a. m., and arrived at the pic de Néthou, at 8.25 a. m., after a comparatively easy ascent. My *guide* was Jean Estrujo, whom I can strongly recommend.

7 septembre. — Xavier Pcs Sapiha, avec ses fils Louis et Xavier : arrivés au sommet du Néthou, grâce à l'aide et à la sollicitude des *guides* Michot, J. Tournan, P. Tournan.

Wm Jas Fancr : 24, Bolton str. London.

9 septembre, vendredi. — Paul Porlier, Emile Sorbet (tous deux de Paris). — Ont fait l'ascension du pic de Néthou par un temps magnifique, sous la direction des *guides* Michot, B. et B. Cier, exellents, qu'on ne saurait trop recommander aux voyageurs désireux de faire cette magnifique ascension.

1860.

5 juillet. — Victor du Verne (Nevers, Nièvre). — *Guides :* J. Redonnet, Pierre Barrau, dit Tiburce.

Partis de la Rencluse à deux h. 20 m. du matin, arrivés au sommet du Néthou à 6 heures. Notre ascension a été favorisée par un temps magnifique. Au sommet du pic il faisait un vent du nord très frais.

Je n'ai pu observer le thermomètre, il n'en restait que des débris.

7 juillet. — J.-M. Wilson (Cambridge), B.-E. Hammond (Rugby), A. Granié (Toulouse), Michel Delta (Grèce). — *Guides :* J. Estrujo, B. et J.-M. Estrujo, J. Abadie.

Partis de la Rencluse à 2 h. 30 m. du matin, arrivés à 7 h. précises au sommet du Néthou. — Temps superbe.

Température :

La Rencluse (8 h. p. m.)..... = 61 Fahrenheit.
— (2 h. a. m.)..... = 54° id.
Portillon (4 h. 25' a. m.)..... = 51° id.
Pic de Néthou (8 h. a. m.)..... = 57° (ombre) : 64° (soleil).

« Que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ? »

L'esprit tranquille et satisfait donne le moyen de ne point faire comme tout le monde. Les cartes dans les boîtes se perdent ou peuvent s'effacer. Nous prions donc les voyageurs de les placer

Digitized by Google

dans le cahier. Quant à des vers ou de la prose, nous n'en voyons pas. Nous engageons les personnes qui savent les faire *bons*, d'en insérer, pour distraire les voyageurs.

28 juillet. — Charles Martins, professeur d'histoire naturelle (Faculté de médecine de Montpellier), T. Lézat, auteur du plan en relief (Toulouse), Mlle Gabrielle Niel (Paris), Dr C.-G. Reischauer (von Munchen aus Hannover), Gaston Cazalis, Victor Prat, étudiant à la Faculté de médecine (Montpellier), Emile Teulon, étudiant à la Faculté de médecine (Montpellier). — *Guides :* Michot, P. Barrau, Pierre Natte.

Baromètre à 11 h. = 503 millim. à 2° 8, air 2° 0, — Vent violent du S.-O. par raffales. Brumes fréquentes.

M. Roudier, jardinier au jardin des plantes de Montpellier.

2 août. — Frederick Montagu Arnold (Kingston on Thames), William Henry Bamsby, Bromyard (Hereford). — Weather good, but new snow, very soft for walking. — *Guides :* P. Barrau, J. Redonnet, Highly to be recommended, both as guides and good companions.

20 août. — Mme Dommartin (Paris), M. Dommartin (Paris), L. Féron, aspirant à la Cour des comptes (Paris), A. Veillon (Bordeaux), François de Luze (Bordeaux), Georges Amé (Langon). — N. B. — M. Dan Guestier a dû rester en route n'ayant plus de clous à ses souliers. — *Guides :* Michot, Pierre Barrau, J.-B. Lafont, J. Lamolle, J. Mency.

Partis de la Rencluse ce matin à 5 h. moins cinq, nous sommes arrivés à midi 5 m. par un temps magnifique. Neige un peu tendre, voyage pénible, mais pendant lequel Mme Dommartin s'est distinguée par le plus grand sang-froid et par une énergie qui nous a servi d'exemple. — Nous sommes très contents de nos guides, surtout de Michot et P. Barrau, dont nous ne pouvons faire assez d'éloges ; fort contents aussi de J.-B. Lafont.

21 août. — Charles Packe (Angleterre), Francis Galton, Charles Gray, Ellis, Cunliffe. — Our *guides* was P. Barrau.

Left the Rencluse at 3 h. 45, arrived at the top in 3 h. 45. M. Ch. Packe, left a minimum thermometer, marking at 8 h. 30 m., — 3° centig. — Barometer marked, 19,80 inches. — Wind N. W. A. fine day, but strata of clouds over at the lower summits. Strayed 1 hour at the top.

Même date. — Henri Preschern et Anselm Ehmant (Paris). *Guide :* J.-M. Estrujo. — Louis Breton et son fils ; *guide :* A. Haurillon. — Auguste Fontaines ; *guides :* J. Haurillon, fils, Fr. Coret. — Henry Augustus Candy ; *guides :* Redonnet-Natte, B. Ursule.

28 août (mardi). — Charles Gray ; Edward Jones, avec le *guide* J.-M. Estrujo. — Norris Russell ; *guide*, B. Estrujo. — Em. Laba-

Digitized by Google

lette (Bordeaux), avec le *guide* P. Barrau. — Alfred Dupeyron ; *guide :* J. Sors-Argarot.

Partis de Luchon le 27 à 11 heures, temps lourd et orageux. A l'Hospice l'orage éclate ; nous partons au milieu d'une averse effroyable, de rafales affreuses qui menacent de nous enlever de dessus nos chevaux. Malgré cet horrible temps personne ne perd courage, nous arrivons à la Rencluse à 7 heures, le temps s'éclaircit un instant, une heure après l'orage éclate de nouveau. — Ce matin au moment de partir un nouvel orage se déclare. Nous nous mettons en route à 5 h. 30, et nous sommes parvenus au sommet de Néthou à 10 heures. Le temps s'est sensiblement amélioré, nous pouvions jouir du splendide spectacle. La course s'est faite dans d'excellentes conditions, sans trop de fatigue. Nous avons avec nous un jeune Anglais qui n'a pas quinze ans et qui nous a donné l'exemple de l'intrépidité et de l'énergie.

8 septembre. — J.-W. Evans (Derby). — *Guides* : Redonnet-Michot et J. Tournan. — Thermometer on the top (10 a. m.) = 25° Fahr. Fine bright day, but heavy clouds at a low level.

22 septembre. — Dr Heinrich Barth (Hambourg). — *Guides* : Michot, Pierre Barrau. — Temps superbe, mais neige fraiche, difficile.

1861.

3 juillet. — Madame Laine et son fils Adolphe, Mr et Mme Malliez, Mr Emile Paillet. — *Guides :* Barrot, Michot, J. Redonnet, Estrujo, Capdeville, J. Tournan, Raygot.

11 juillet. — N. Vene, E. Vene, P. Litière, Fecheter. — *Guides* : Pierre et Firmin Barrau, L. Redonnet, Ch. Redonnet. — Partis de Luchon le 10 à 7 heures du matin.

Nota. — Mr Lambert (Lyon), après avoir soutenu un pari est parti de Luchon le 10 à 10 heures du soir, et est arrivé une heure après les sus-nommés. — *Guides :* Estrujo, Cier.

29 juillet. — A. Molin (Beaune), Maisonoble (Beaune), E. Voillot (Beaune). — *Guides :* B. Estrujo, J. Redonnet, dont nous sommes parfaitemeni contents. — Montés au pic de Néthou et bu du Chambertin de 1846.

Même date. — H. A. Melly (New-York). — *Guide :* Bernard Lafont dont je suis parfaitement content.

Même date. — El marques de Castro Serna (Espagne). — Con su criado Manuel Martinez et los *3 guias* : J. Estrujo, P. Cantaloup, Serbio (?). — Tiempo delicioso.

27 septembre. — Na Maladecié. Wicenty Siemienski, Helena-Anna-Jos. — *Vivat Polonia. Guide :* Pierre Barrau.

13 août. — Wtadystaw Czartorysky, El conde de Gracia,

Digitized by Google

Dr V. Diorio, Arthur Fadeuilhe. — *Guides :* J. Redonnet, L. et Ch. Redonnet, B. Ursule.

16 août. — Edm. Castelnau, Louis Bazil ..... *(mots effacés).* — *Guides :* Pierre et Firmin Barrau ; en sommes très satisfaits. — Partis de la Rencluse à 3 h. 40 du matin, arrivés au sommet à 8 h. 30 par un temps superbe.

17 août. — Alfred Huillard (Paris). — *Guide :* J.-M. Estrujo. — Très satisfait du guide.

Partis de la Rencluse à 6 h. 30 et arrivés au sommet à 9 h. 40. Venus de Luchon par un temps qui laisse beaucoup à désirer.

17 août. — Frank Russell de Killough, officier au service du Saint-Siège. — *Guide :* J. Tournan. — Un poulet et du fromage.

A force de grimper, je suis arrivé..... Ouf !
Bien heureux de n'avoir pas fait..... pouf !

20 août. — Albert Carpase (?), Paul Bals, Edmond Delpech, Charles Packe. — *Guides :* B. Reygot, M. Trespaillé, P. Barrau, J. Courrège. — Beau temps et bon appétit.

Température = 3° centigr. — Point d'ébullition de l'eau = 193°3 Fahr.

22 août. — Madame Mauget, conduite par Bastien Teinturier, (*guide* de Barèges) et J. Redonnet (*guide* de Luchon). Venue en 5 heures depuis la Rencluse.

26 août. — H.-G. Dakyns (Cambridge), Paul Léaube (?) de Cahors. — *Guides :* Michot, J. Redonnet. Venus de la Rencluse en 4 heures. Arrivés à 7 h. du matin.

7 septembre. — Alexis Godillot (Paris) avec son fils Georges, âgé de 14 ans et M. Théodore Lacaze, pompier à Toulouse. — *Guides :* Bertrand et Bernard Lafont. Ces deux guides se sont dévoués et nous ont donné leurs soins au dessus de tous éloges. — Le nommé P. Sanson, guide de deuxième classe, nous accompagnait aussi et a été rempli d'attention.

Partis de la Rencluse à 4 h. 30 m., arrivés après beaucoup de fatigue au pic de Néthou à 9 heures.

1862.

25 juin. — René du Plessis, officier au 3e de cuirassiers (23 ans), et sa femme L. Ferraris du Plessis, 18 ans 1/2. — *Guides :* L.-J. et Ch. Redonnet, Pierre Barrau : enchantés de leur grande expérience et de leur énergie.

Les premiers de l'année. — Partis de Luchon le 24 juin à midi, arrivés à la Rencluse à 6 heures du soir. — Repartis le 25 à 3 h. 30 m. du matin. Temps magnifique. — Ascension difficile vu

Digitized by Google

la chaleur qui a fait fondre la neige où l'on enfonce jusqu'aux genoux. — Arrivés au pic de Néthou à 10 h. 30 m.

Nous déjeunons de bon appétit et buvons du champagne frappé à la santé de ceux qui suivront notre exemple.

26 juin. — Sir W. Buchan Hepburn, miss Hepburn, miss Mary and miss Jane Hepburn, and miss Weekes, ascended the pic de Néthou this morning in 4.30 hours from the Rencluse. — *Guides* : Jean, Bertrand, Bernard, and Jean-Marie Estrujo; B. Lafont, L. Barrau : whom we found under all circunstances obliging, well informed and attentive guides.

4 juillet. — Baron Voisine de la Fresnaye (Indre-e-Loire); E. Armand, secrétaire d'ambassade (Paris); Abel Raimbaux, ingénieur des mines (Paris). — *Guides :* J. Estrujo, P. Ribis, Barthélémy et P. Barrau.

Ascension difficile : on enfonce dans la neige jusqu'aux genoux.

16 juillet. — Capt. Story, R. N.; the Honor. Harbord-Harbord, and M. Augustus Halford. Arrived at half past ten. Delavez at the Rencluse by a thundestrom. — *Guides* : Pierre Barrau, J. Estrujo, L. Redonnet, P. Barrau : is a first rate fellow. and the best guide for summits.

19 juillet. — M. Arnaud, Léon Joubert, Louis Bellais, Hipp. Perret. Clém. de la Roche Vaunoc. — *Guides :* Pierre Barrau, Estrujo, Capdeville, P. Johanneton et J. Thénard, qui ont rivalisé de zèle.

Partis à 2 heures du matin de la Rencluse, arrivés à 6 heures sur le pic de Néthou. Le temps a été splendide et le lever du soleil, qui a eu lieu au milieu de la traversée du glacier, a offert un magnifique spectacle.

30 juillet. — A. Warmessonde (?), cap. d'artillerie de la Garde; Geoffroy d'Ault-Dumesnil; Toussaint Lézat; Joseph Montano; de Montagnac; Paul Chantepie, étudiant. — *Guides :* P. et L. Redonnet, J. Estrujo, J.-M. Ribis. Les quatre guides qui ont dirigé cette ascension n'ont cessé pendant toute sa durée de donner les preuves de la plus grande complaisance et du dévouement le plus complet, surtout dans les passages difficiles, que la fonte des neiges rendait très dangereux.

14 août. — W. E. Forster ... *(phrase inintelligible et sans commencement)* ... where he had spent the night with M. Forster. — *Guide :* Jean Estrujo. Day fine. En route from Luchon to Vénasque.

Même date. — Maurice Picard (Paris). — *Guides :* J. et L. Redonnet. — Départ de la Rencluse à 3 h. 30 m., arrivés au pic à 9 heures. — Je n'ai eu comme toujours qu'à me louer de la complaisance et de l'habileté de mes deux guides bien connus d'ailleurs par tous ceux qui ont résidé à Luchon.

Digitized by Google

Même date. — Charles Servez, négociant armateur (Marseille). — Monté au pic de Néthou avec MM. Forster et Picard, accompagné du *guide* J. Sanson, qui a été plein d'attention et de soin. Temps douteux, brouillard croissant.

19 août. — E. Bonneau (?) *(nom et phrase illisibles).* — *Guides :* J. Ch. Redonnet ..... *(illisible).*

23 août. — Les illustrissimes savants, Bianchi père et fils, Filhol, Léon Soubeiran D. G. M. et E. Trutat, déterreur de crânes d'ours. — *Guides :* Michot, B. et J. M. Lafont, Guillaume Bajun ; ils ont porté jusqu'ici notre appareil photographique, le premier qui y ait apparu et ont guidé nos pas glissants sur la neige éclatante. « La couleur indigo règne dans la nature » comme disait le professeur de cet infortuné Murger. — En outre du panorama photographique que nous avons pris, les observations barométriques faites par M. Bianchi sont les suivantes :

Baromètre = 510. Chaleur = + 15° (de l'instrument), + 10° (à l'air libre.)

1863

24 juin. — Deux chasseurs *(noms inconnus).* — *Guide :* Jean-Marie Estrujo.

5 juillet. — Docteur Mauricet (Vannes). *Guides :* Barthélemy Courrège, J. Estrujo ; guides dévoués à qui on peut se confier en toute sécurité. — Phénomènes physiologiques remarquables.

10 juillet. — Baron de Lustrac (Sainte-Livrade : Lot-et-Garonne) et le Baron Ed. d'Eloyglovorst (?), Belgique — *Guides :* J. et L. Redonnet. — Partis de la Rencluse à 2 h. 30 du matin, arrivés au sommet du pic à 7 heures. — Guides intrépides et prudents, qui ont partout fait preuve de la plus grande intelligence et du plus grand dévouement.

21 juillet. — Comte de Pracomtal et baron d'Hunolstein. — *Guides :* P. Barrau. Haurillon, J. Prince.

27 juillet. — Roger Portalis (Paris), Dr Bouveret (Auxerre). — *Guides :* Michot et A. Haurillon : excellents.

28 juillet. — Edouard Dubreuil, Jacques Tallard (Béarn). — *Guides :* Pierre Barrau et J.-B. Lafont : intrépides et sûrs. — Ascension avec le brouillard et un vent à décorner les bœufs.

1er août. — MM. Brun Prélong, étudiant poitevin, Roi (Poitevin), Bidault (paysagiste), Albert Hotséot (Bourgogne). — *Guides :* Pierre Barrau, Haurillon, J.-B. Lafont, J. Estrujo et Huguet.

Partis à 2 h. 30 m. du matin de la Rencluse, arrivés au sommet de Néthou à 7 heures. Temps variable, beau jusqu'au glacier, très beau au pont de Mahomet, brouillard intense et vent violent au sommet même. — Nous répétons, comme nos devanciers, que

Digitized by Google

nos guides ont fait preuve de la plus grande complaisance et d'une habileté surprenante à éviter les crevasses.

Du Néthou nous nous embarquons pour aller faire l'ascension du Pic Posets en passant (avec Barrau et Lafont seuls) par la Rencluse et l'Hospice de Vénasque.

4 août. — Ludwig Feist (Bordeaux), accompagné des *guides* Haurillon et Charles, est arrivé au sommet du Néthou à 10 heures du matin par un temps magnifique.

14 août. — L. Hely d'Oissel, L. Labbé, Edouard Mallet, P. P. Charles Dumazeaud, Raoul Treuille (Châtellerault), Albert Laservollet (?), Alfred Lussan, Toussaint Lézat. — *Guides :* Pierre Barrau, J. Sors-Argarot, L. Redonnet, Charles Redonnet, L. Barrau, J.-B. Laffon, J.-M. Estrujo, F. Arazau ; dont nous avons été très satisfaits.

Partis de la Renclus au nombre de 17, y compris 8 guides, nous avons laissé deux de nos touristes, l'un au Lac glacé, l'autre au pont de Mahomet, qu'il n'a pas voulu franchir.

Casimir Négrel (natif de Roquevaire, demeurant à Marseille) n'a pu arriver que jusqu'au Pont de Mahomet.

24 août. — Comte Henry Russell et Ferdinand de la Brière. — *Guides :* Pierre Barrau et Estrujo.

Remarquez, je vous prie, un tout petit nuage qui se forme dans l'extrême occident, du côté de ces colosses : le Mont-Perdu, le Vignemale, etc... Il disparait, il n'est plus!!!! Remarquez ensuite le beau glacier que vous allez descendre; il est moins crevassé que ceux du Vignemale et du Mont-Perdu, mais plus étendu. — Pour moi, vous ne me verrez pas : mais je dois vous dire que mon guide est enchanté de la manière dont je suis grimpé ici ; c'est un homme qui a du tact et le pied toujours sûr. Voyez donc quel ciel ! Plus une tache ! Je n'ai rien vu de plus désolé et de plus grandiose que ce panorama : Je vois le Canigou à l'est, et à l'ouest le pic de Balaitous. Ensuite je jette et concentre mes regards sur mon thermomètre ; il marque + 26° au soleil, et + 11° à l'ombre. (Il est à remarquer qu'il ne marque jamais autre chose à l'ombre.) — Barrau est un guide excellent qui brille surtout par la prudence. — Comte Henry Russell.

Je ne puis mieux faire que de m'associer aux sentiments d'admiration qu'exprime mon compagnon de voyage : admiration pour le *petit* nuage, pour le Vignemale, pour le Canigou, etc. Admiration pour une charmante petite abeille qui vient de passer, et dont je vous souhaite de trouver le miel à votre prochaine ascension. Nos deux guides dorment d'un sommeil profond après avoir bien mangé sur les bords du lac Coroné. — Mon crayon s'est cassé, pardon, je continue. — Nuit charmante passée à la Rencluse,

Digitized by Google

ascension facile ; satisfaction entière. Mon compagnon fume un cigare ! sur le sommet du Néthou ! *Proh pudor !* — Ferdinand de la Brière.

25 août. — Edmond Nivoit, él. ingénieur des mines, R. Perrié (?) él. ingénieur des mines, J. Legras (?) él. ingénieur des ponts et chaussées, A. Couderc (Rodez). — *Guides :* J. Haurillon, J. Sanson, P. Jouaneton, dont nous n'avons eu qu'à nous louer.

Partis de la Rencluse à 4 h. 30, arrivés à 8 heures.

Même date. — MM. Georges Pouchet (Rouen) et Pierre Ferras (Luchon). — *Guides* : B. Laffon et G. Bajun, qui ont montré combien ils répondaient à leur réputation. Nul ne peut prendre des guides plus sûrs s'il veut voir sans peine et surtout avec intelligence. Ce sont ces deux guides qui ont les premiers porté un appareil photographique au Néthou en 1862.

8 septembre. — James Hunter Annandale (Lasswade, Edimbourg : Ecosse), Frederick Melmish (London). — *Guides :* Bernard Lafon, J.-B. Lafon, Pierre Barrau, J.-M. Estrujo : Weather wohen we ascended was rather cloudy.

13 septembre. — MM. Alexandre Levalley, Ed. Delprat, L. Paignard, Achille Gournot. — *Guides* : P. Barrau, J. Estrujo, J. et Ch. Redonnet.

14 septembre. — MM. Henri de Nion (Paris), né à Tanger (Maroc), Alexandre Zannini, attaché de légation de S. M. le Roi d'Italie (Florence), A. Mulredo (Vico : Corse). — *Guides :* J. Redonnet, J.-M. Lafont, Bernard Lafont. — Partis à 5 heures de la Rencluse, arrivés à 9 heures du matin. — Beau temps.

1864

15 juillet. — Comte Henry Russell. (6 heures du soir.) — Tout seul ici !!! Parti ce matin de l'hospice de Vénasque avec la détermination d'arriver au Néthou par une route nouvelle, je suis monté par le *lac d'Albe* et *Malibierne*. Mais le jeune espagnol qui portait les provisions ayant cédé à la fatigue, n'a pu arriver malgré toute sa force. Je vais le rejoindre près du lac Coroné. C'est du haut du pic Posets, avant-hier, que j'ai conçu la possibilité de monter par le Sud. Voici mon itinéraire :

Montée au Sud de l'hospice de Vénasque.

1 h. 15', Petit lac (vu un bouquetin) ; montée à un col (S. S.-O.) ;

1 h. 30, Petit col ; le Posets parait à l'Ouest. Laissez deux lacs à droite, à 200 mètres plus bas : gouvernez Sud ;

2 h. 30, Portillon, à travers une arête de granit, très facile. Immense amphithéâtre de granit et cascade. Allez S.-E.

3 h. *Lac Grégonio* (ou d'Albe) ; 100 hectares (?). J'ai passé à gau-

Digitized by Google

che ; la droite vaut mieux. Montez très roide (S. E.) sur des neiges éternelles.

4 h. Col très ouvert de Gregonio. Voyez le Néthou à l'Est et deux petits lacs glacés au S.-E., allez Est sur la neige. (Crevasses à droite).

5 h. 30'. Lac Coroné. — 6 h. Sommet.

Je ne puis trouver le thermomètre à minima.

J'ajouterai que je n'ai pas non plus suivi la route habituelle pour le Posets. Je l'ai attaqué par le N. N. E., et en suis redescendu seul et très facilement par le S. S. E. à 1 h. au-dessous de Vénasque.

N. B. — Un an après mon ascension au Néthou, j'ai découvert que c'était à peu près l'itinéraire suivi en 1842, lors de la première ascension par MM. de Franqueville et Tchihatcheff.

Comte H. Russell.

22 juillet. — J. Vignon (Lyon), Henri Veillon (Lyon), Léonce de Conquans (Figeac). — *Guides :* P. Redonnet, père, J.-M. Estrujo, J.-M. Ribis.

Partis à 6 heures de la Rencluse, nous sommes arrivés à 10 heures par un temps de neige affreux ; il y avait un demi pied de neige nouvelle.

28 juillet. — Neville Goodman (Cambridge, St-Peter's. coll.). — *Guides :* L. Rebonnet. and Ch. Gouchan. — We were 2 h. 50' coming from the Rencluse... A splendid day : all the peaks clear. Only a few clouds in the valleys.

10 août. — Henri Lasserre, Philippe de Mouy, Henri Petit, Alexandre..... *(illisible)*, Baron de Rochetaillée. — *Guides* : J. Tournan, J. Redonnet, Pierre Barrau, Michot, J.-M. Denar.

Que dire en ces sommets où l'aigle seul respire,
La prière commence et le silence expire.

Henry Lasserre.

15 août. — Lieutenant-colonel Stanley (Guards). — *Guide* : Pierre Barrau. — Fine day.

17 août. — Marquis de Sabran-Pontevès et Duc de Chevreuse. — *Guides :* Haurillon et B. Lafon.

Même date. — G. Baron de Vaux. — *Guide :* Jean Redonnet.

Même date. — J. Waldenberg. — *Guide* : Capdeville ..... *(mots illisibles.)* — Ce touriste est sans doute monté avec le précédent, leurs deux ascensions sont réunies dans la même note.

Même date. — Miss A. C. Straton, Miss Mary Straton, J. Gardiner (Indian civil service). — Fine weater but a strong wind. — *Guides* : M.-A. Charlet (Chamounix), J. et J.-M. Estrujo (Luchon).

21 août. — Charles Béranger (Saint-Germain-les-Corbeil). — *Guide :* J. Estrujo. — Nous sommes partis de la Rencluse à

Digitized by Google

6 heures, nous sommes arrivés à midi. Nous avons eu un vent assez violent, qui était très désagréable pour faire l'ascension. Sans Estrujo, excellent guide, je crois que je ne serais jamais arrivé.

Même date. — Charles H. Wallroth, Frédérick A. Wallroth. — *Guide* : J.-M. Viscos (Barège). — Wind blowing hard.

23 août. — Aug. Champion ; H. Busquet, ingénieur civil des mines ; C. Renaudier (?), ingénieur des mines (Saint-Etienne) ; M. Davoust ; M. Davoust fils, à l'école spéciale militaire ; — *Guides* : J. Terce, B. Johanneton, Ursule, Redonnet, B. Cier. — Temps froid, brouillard épais. Temp. = + 1° centigr.

28 août. — Albert Grimiault (?) et René Lezé (Paris). — *Guides* : Michot et P. Cantaloup, dont nous n'avons eu qu'à nous louer toute la durée du trajet. — Partis de la Rencluse à 4 h. 30, arrivés à 8 h. 10 minutes.

1er septembre. — Prince Paul de Lieven (Russie), Comte Dodun de Kesomay (?), Vicomte de Beaumont. — *Guides* : J. Estrujo, J. Dénard, P. Sanson.

Même date. — Gaston Touchard (?) — *Guide* : Redonnet Michot. — Monté en 5 heures. — Brouillard au pic.

7 septembre. — G. Giormet. — *Guide* : Michot. Monté en 4 heures.

Même date. — Karl Hauch (Frankfurt am Main : Allemagne). — Rittergutsbesitzer auf Haunsheim bei Lauingen a/Donau (Allemagne). — *Guides* : J. Ribis, Pierre Redonnet dit Natte.

8 septembre. — Ferdinand Kolb, docteur en médecine (Paris), venant de Vénasque après avoir gravi le 6 septembre le pic Posets — en compagnie des *guides* Pierre et Firmin Barrau.

9 h. du matin	Baromètre... =	520mm.
vent nord	Thermomètre = +	10° cent. (à l'ombre)
faible.	— = +	15° — (au soleil)
beau temps	— = +	6° — (boule humide)

1865

13 juillet. — MM. de Lort de Mialhe et Chadabot (officiers au 85e). — *Guides* : Pierre Barrau et Haurillon.

14 juillet. — Vicomte de Guitaut, Vicomte de Salaberry, J. Pluchet, Baudrier. — *Guides* : J. Redonnet, J. Estrujo, Haurillon, Lafont.

17 juillet. — M. et Mme Gattier. — *Guides* : Pierre Barrau, J. Haurillon : bons guides.

Même date. — Charles Packe, Captain Barnes. — *Guide* : Ch. Gouchan. — Nous sommes montés par Malibierne et le lac Coroné.

Digitized by Google

Point d'ébullition de l'eau ..... = 192°,69 Fahren.
Température ..... = 11° 6 centigr.
Baromètre ..... = 507° mm.

Nous coucherons à Malibierne.

17 et *18 juillet.* — Comte Henry Russell-Killough (ma 3e ascension) et le capitaine Hoskins (marine britannique). — Passé la nuit ici, au sommet du Néthou, avec le *guide* Capdeville, qui a bien fait son devoir.

Température (de 3 h. à 5 h. du matin)..... = 0° centigr.

Coucher de soleil plus beau hier que le lever ce matin. Nuages immenses à l'Orient, tout pleins de tonnerre et d'éclairs. Lueurs de la lune étaient magiques. Nous avons assez bien dormi. Rafales violentes de l'Ouest. Comte H. Russell.

20 juillet. — MM. Cézanne (Bordeaux), ingénieur des Ponts et Chaussées; Arthur Maindron, étudiant en médecine (Poitiers); Victor Michel, propriétaire (Paris); Paul Trudière, avocat, docteur en droit (Parthenay). — *Guides* : Redonnet-Michot, Ch. et L. Redonnet, Pierre Barrau : excellents.

25 juillet. — Chevalier Malibert (Mayenne), F.-T. White (Oxford), William Garfit (Boston : England). — *Guides* : Michot et Pierre Barrau : excellents. — Nous sommes partis de la Rencluse à 5 h. 10 et arrivés au sommet du Néthou à 9 heures.

29 juillet. — Captain and Mrs Barnes, Miss Tong, Charles Packe, Ed. Wilmot. — *Guides :* Firmin Barrau. Ch. Gouchan, J. Estrujo. — After waiting at the Rencluse since the 26th inst. for fine weather. En route to Malibiern. 2 h. 10' p. m.

Point d'ébullition de l'eau ..... = 192° 57 Fahren.
Température..... = 56° —
Baromètre ..... = 506° 8mm.

Splendid weather. My 5th ascent of the Néthou.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES

VOYAGES DE M. L'ABBÉ DE BINOS

CHANOINE DE LA CATHÉDRALE DE COMMINGES

1776-1779

« Lorsqu'en 1806, j'entrepris le voyage d'outre-
» mer, Jérusalem était presque oubliée ; un siècle
» anti-religieux avait perdu mémoire du berceau de
» la religion. Comme il n'y avait plus de chevaliers, il
» semblait qu'il n'y eût plus de Palestine.

» Le dernier voyageur dans le Levant, M. le comte
» de Volney, avait donné au public d'excellents ren-
» seignements sur la Syrie, mais il s'était borné à des
» détails généraux sur le gouvernement de la Judée.
» Jérusalem, d'ailleurs si près de nous, semblait être
» au bout du monde. »

Ainsi commence la Préface de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par M. le vicomte de Châteaubriand. Dans l'Introduction qui la suit, l'illustre écrivain cite, année par année, tous les récits des voyageurs qui ont visité les Saints-Lieux depuis le XVe siècle. On cherche vainement dans ce répertoire bibliographique le livre dont voici le titre :

Voyage par l'Italie et l'Egypte au Mont Liban et en Palestine ou Terre-Sainte, par M. l'abbé de Binos, chanoine de la cathédrale de Comminges. Paris, chez Antoine Boudet, imprimeur du Roi, rue Saint-

Digitized by Google

Jacques, 1787. — Dédié à Son Altesse Royale Madame Elisabeth de France.

Cet ouvrage forme deux volumes in-12. Il est orné de douze gravures en taille douce qui représentent des Orientaux avec leurs divers costumes, et qui sont finement coloriées dans un certain nombre d'exemplaires. L'abbé de Binos aurait mauvaise grâce à regretter d'avoir été oublié par Châteaubriand. Les Voyages du chanoine de Comminges sont justement appréciés par les érudits ; ils tiennent une place honorable dans les bibliothèques des Orientalistes. Mais, devenu rare aujourd'hui, le livre est surtout peu connu dans la patrie de l'auteur lui-même. Nous avons pensé qu'il conviendrait de rappeler un souvenir précieux pour l'histoire littéraire du Comminges ; nous consacrons ici le résultat de nos études et de nos recherches sur l'un des rares écrivains de notre pays, et sur l'œuvre intéressante qu'il nous a laissée.

La famille à laquelle appartenait M. l'abbé de Binos a toujours été considérée comme l'une des plus nobles et des plus anciennes maisons du Comminges. A la fin du siècle dernier, elle se divisait en plusieurs branches distinguées par des noms de fiefs ou de seigneuries, tels que Binos de Guran, Binos de Cierp, Binos de Sarp, Binos de Pombarat, Binos de Taillebourg, Binos de Bachos, Binos d'Antichan, etc., etc[1].

De ces rameaux nombreux sortaient depuis le XIVe siècle des gentilshommes pleins d'honneur et de bravoure, accoutumés à la vie des camps, et que l'on trouve souvent cités dans les revues ou monstres des gens d'armes de Gascogne. Retirés du service, ils étaient choisis de préférence pour commander les milices de nos vallées frontières. Les Binos donnaient

1. Voir *Un gentilhomme Commingeois et l'ambassadeur de Venise*, 1779, par M. Couget. *Revue de Comminges*, t. V, pp. 143-155.

Digitized by Google

au roi de vaillants officiers et de bons prêtres à l'Église. On ne compte pas moins de quinze dignitaires et chanoines de leur nom dans notre ancien diocèse, depuis l'an 1527 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle[1]. L'auteur du *Voyage en Palestine* ferma cette noble liste. Il fut le dernier des Binos qui s'assit dans les stalles du chœur de Saint-Bertrand.

Il descendait de la branche des Binos, seigneurs de Sarp et d'Izaourt. Parmi ses ancêtres directs, il comptait, entr'autres gens de guerre éprouvés, Gaspard de Binos dit le capitaine de Sarp, maréchal des logis de la compagnie du capitaine Arné, puis gentilhomme à la suite de M. de Gramont pendant les guerres de religion en Gascogne. Le maréchal de Monluc faisait le plus grand cas du capitaine de Sarp; il le voulait toujours à ses côtés dans les chaudes rencontres. Au siège de Rabastens, le premier compagnon d'armes qui vint au secours de Monluc terrassé par une arquebusade fut M. de Binos de Sarp, et le maréchal se souvint de cette assistance dans ses Mémoires[2].

Marie-Dominique de Binos de Sarp naquit, en 1731, de Pierre de Binos, seigneur de Sarp, et de Rose de Saint-Pastou, dont la famille se recommandait par son ancienneté dans le Comminges et dans le pays de

1. Jean de Binos de Sarp, chanoine, archidiacre. . . . . 1527.
Pierre de Binos de Sarp, chanoine . . . . . 1580.
N. de Binos d'Arros, chanoine, archidiacre d'Aran . . . . . 1609.
François de Binos de Gourdan Polignan, chanoine . . . . . 1639.
François de Binos Pombarat, chanoine théologal . . . . . 1681.
François de Binos de Couret, chanoine . . . . . 1673.
Cérac de Binos Pombarat, chanoine . . . . . 1687.
Jean de Binos Pombarat, chanoine . . . . . 1694.
Cérac de Binos Pombarat Cauhapé, chanoine. . . . . 1712.
J. de Binos de Sarp, chanoine précenteur. . . . . 1712.
Joseph de Binos de Sarp, chanoine . . . . . 1712.
Bertrand de Binos de Sarp d'Izaourt, chanoine. . . . . 1749.
Blaise de Binos de Bertren, chanoine . . . . . 1751.
N. de Binos, chanoine . . . . . 1752.
Marie-Dominique de Binos de Sarp, chanoine, l'auteur des voyages et Terre-Sainte . . . . . 1756.
(*Comminges chrétien* : Catalogue des dignitaires depuis l'an 900.)

2. *Mémoires de Monluc*, t. III, p. 425, édition de la Société de l'Histoire de France.

Digitized by Google

Bigorre. Adhémar de Saint-Pastor[1], chanoine sacristain de Comminges, avait posé, en 1304, la première pierre de la nouvelle église de Saint-Bertrand, au nom du pape Clément V, sous l'épiscopat de Boso de Salignac, trente-huitième évêque de notre antique diocèse[2].

Après de bonnes études faites au Séminaire de Saint-Gaudens, Marie-Dominique de Binos devint hebdomadier à la cathédrale de Saint-Bertrand et prit possession d'un siège canonial en 1756[3].

D'après les traditions que nous avons recueillies avec soin, il était de grande taille, bien fait, très alerte, avec un visage allongé d'une expression sévère; des manières polies, la correction du maintien et du langage s'alliaient heureusement dans sa personne à la distinction de la démarche, à la régularité des traits, enfin à un extérieur plein de noblesse et de dignité.

Passionné pour l'étude, l'abbé de Binos consacrait au travail de l'esprit toutes les heures qui n'étaient point réclamées par les obligations du ministère et par les intérêts de l'Église. Il se plaisait de préférence à la lecture des voyages et des lointaines aventures. L'Orient et la Terre-Sainte exerçaient sur son imagination un irrésistible attrait. A force de les parcourir dans les livres, il conçut le dessein de les visiter à son tour; mais, avec autant de patience que de discrétion, il sut attendre le jour et l'heure.

Comme tous les fils des nobles maisons du Comminges, l'abbé n'était point riche. Au modeste patrimoine

1. La pierre tumulaire d'Adhémar de Saint-Pastor existe dans la chapelle du Sacre Cœur de la cathédrale de Saint-Bertrand. Elle porte la date de l'an 1327. — L'écu des Saint-Pastou, d'azur à une cloche d'argent, se voit encore à la voûte.

Les Binos portent d'or à 2 viches passantes de sinople, au chef d'azur chargé d'une roue de sainte Catherine d'or.

Certaines branches portent d'or à la roue de gueules soutenant un chardon de sinople.

2. Le sceau d'Adhémar de Saint-Pastor porte une cloche sur une fleur de lys, avec l'inscription : Sig. Adh. de S. Pastor, can. sacris. ecclesiae Convenarum. — *(Ex nostris.)*

3. *Catalogue des Ecclésiastiques* du diocèse de Comminges, commencé en 1712 sous Mgr de Lubière du Bouchet, rédigé jusqu'à l'année 1762. — *(Ex nostris.)*

Digitized by Google

qu'il avait reçu de ses parents s'ajoutaient les revenus fort restreints d'une prébende, qui ne lui permettait guère de mener la vie de chanoine telle que la suppose en général une légende d'une valeur fort contestable. La vue seule de Saint-Bertrand dissipe toute idée de raffinement et de luxe. Dans cette petite ville exclusivement ecclésiastique, les dignitaires du diocèse et les membres du chapitre occupaient la plupart des maisons les mieux situées et les plus spacieuses; mais, comme on peut en juger encore de nos jours, toutes ces demeures étaient d'une extrême simplicité. Le reste des habitants se composait en majeure partie d'anciens serviteurs des chanoines, des familiers de l'église et du personnel nécessité par les exigences du culte. Cette population, agglomérée autour de la vieille église, menait une vie calme, frugale, sédentaire. On eût dit presqu'un grand cloître, tant il y avait de silence et d'absence de vie extérieure. Les visiteurs s'étonnaient, comme aujourd'hui, de marcher dans des rues désertes, entre des maisons closes, de n'entendre d'autre bruit que le son des cloches ou les chants qui retentissaient sous les voûtes de la cathédrale. Depuis longtemps, les évêques avaient délaissé la maison épiscopale; ils n'y faisaient que de courtes apparitions à l'époque des fêtes solennelles et des Jubilés. Ils résidaient, depuis le xve siècle, au château d'Alan, près d'Aurignac. Les bâtiments étaient plus vastes qu'à Saint-Bertrand; on y trouvait des jardins et des terrasses. Le pays présentait de meilleures facilités d'accès et de plus nombreuses ressources. Mais quelle situation différente! Tandis que du haut de Saint-Bertrand la vue s'étend sur le bassin le plus riant et le plus fertile, encadré dans des montagnes boisées ou couvertes de pâturages que dominent des cimes aux arêtes grandioses et pittoresques, les terrasses et les façades du château d'Alan n'offrent, comme

Digitized by Google

points de vue, que des collines parsemées de rares taillis, ou des guérets dont la couleur semble rappeler le ton roux des bœufs de Gascogne [1].

Les chanoines appartenaient en général à l'élite des anciennes familles du pays. La monotonie de leur existence presque claustrale ne cessait guère qu'aux jours des grandes fêtes et des Jubilés. Il était pour eux de bon goût et d'antique usage de recevoir alors les parents et les amis, de les loger même et de les traiter avec autant d'abondance que de recherche [2]. Les épargnes patiemment amassées s'enfuyaient au plus vite; mais ces courtois procédés étaient payés de retour. Messieurs du chapitre ne manquaient pas d'invitations. Ces échanges de politesses maintenaient, entre les bonnes maisons de la contrée et le haut clergé du diocèse, ces franches et cordiales relations auxquelles nos aïeux savaient attacher tant de prix, et dont l'habitude semble se perdre aujourd'hui, comme bien des coutumes de notre vieille France !

De même que ses confrères, en raison de sa naissance et de ses relations, l'abbé de Binos recevait noble compagnie, avec les prodigalités d'usage. Ces magnificences, heureusement de courte durée, allégeaient singulièrement sa bourse, mais elle n'en demeurait pas moins ouverte à toutes les œuvres de charité, ce qui ne laissait guère d'économies pour entreprendre des expéditions de longue haleine et pour voguer vers les pays d'outre-mer !

On ne peut courir le monde que l'argent à la main. Si, de nos jours, les voyages coûtent cher, du moins on

1. Mgr Gilbert de Choiseul rebâtit presqu'entièrement le château d'Alan, et le dota d'embellissements qui rendirent cette résidence célèbre. Il y reçut, en 1660, l'abbé de Rancé, qui cherchait des solitudes au milieu des montagnes pour y fonder un monastère.

2. Le 22 avril 1760, M. de L., archidiacre de Saint-Bertrand, écrivait à son père : « J'ay » eu ce moment chez moy la plus brillante noblesse ; je tâche, comme vous n'en doutez » pas, de luy donner le meilleur de ce dont je puis disposer, à commencer par mon » temps. Pour le reste, croyez que je n'épargne rien pour fayre honneur à mes hôtes. » (*Ex nostris reg. famil.*)

Digitized by Google

les fait vite. Mais, il y a un siècle, que de difficultés, de lenteurs, et de dépenses ! sans compter les périls !

Pour se rendre en Terre-Sainte sur un navire à voiles, il fallait s'armer de patience et surtout de courage. Quand une navigation durait trois mois, pouvait-on prévoir la date de l'arrivée ? Et puis, les pirates barbaresques infestaient la Méditerranée : trouverait-on toujours à point une galère de Malte ou un vaisseau du Roi pour échapper aux forbans ? Sur cette terre d'Orient, où les infidèles régnaient en maîtres, que de misères à supporter, que de vexations à subir, que de maux, de captivités, de souffrances, d'avanies en perspective ! Quel isolement et quel abandon en cas de maladie ? L'abbé de Binos pensait froidement à toutes ces chances redoutables ; loin de l'abattre, elles augmentaient son désir de les vérifier sur place. Il se mit à thésauriser, sans dire son secret à personne. Cette veillée des armes dura plus de dix ans.

En homme prudent, il avait lu tous les ouvrages sur les Saints-Lieux, et pris les plus minutieux renseignements. Il ne voulait s'embarquer à son tour qu'à bon escient, muni de pied en cap, aussi bien d'argent que de science. Il s'aguerrissait par une méditation constante contre les revers, la mauvaise fortune et les dangers sans nombre des longues pérégrinations ; il mettait au service de l'idée fixe qui l'obsédait toutes les ressources d'une sage et ferme philosophie.

« C'est injustice, dit Montaigne, d'excuser la jeu-
» nesse de suyvre ses plaisirs et deffendre à la vieil-
» lesse d'en chercher. Sy prohibent les loix platoni-
» ques de pérégriner avant quarante ou cinquante
» ans pour rendre la pérégrination plus utile et ins-
» tructive. Je consentirois plus volontiers à cet autre
» article des mêmes loix qui l'interdict après les soi-
» xante. »

Digitized by Google

En 1776, l'abbé de Binos avait 45 ans, l'âge mûr par excellence, et, suivant l'idée de Montaigne, celui que l'on doit attendre et choisir pour mener avec fruit la vie errante sur terre et sur mer.

Ce fut un événement d'importance, pour le paisible chapitre de Saint-Bertrand dont les chanoines et prébendiers ne voyageaient guère, quand, le 25 octobre 1776, l'abbé de Binos réunit ses confrères, et leur annonça qu'il partait le lendemain pour la Terre-Sainte. Il comptait, disait-il, visiter l'Italie l'Egypte, la Syrie, le Mont Liban, la Palestine, l'Asie Mineure, la Turquie, et bien d'autres pays encore ! Quand reviendrait-il en Comminges? Il ne pouvait fixer aucune date. L'état de ses finances devait accélérer ou retarder son retour. Il ferait du chemin jusqu'à son dernier écu. L'abbé fut grandement félicité par ses amis. On ne se rappelait point qu'un membre du clergé de Comminges eût jamais accompli le pèlerinage de Jérusalem depuis les Croisades.

L'abbé de Binos quitta Saint-Bertrand le 26 octobre 1776, accompagné d'un fidèle serviteur, et se dirigea vers Marseille. Le 3 novembre, il s'embarqua pour l'Italie ; mais il essuya sur les côtes de Provence une si violente tempête, que le navire dut rentrer à grand peine dans le port de Marseille. Cette épreuve de début très courageusement acceptée, et les vents apaisés, le voyageur fit choix d'un vaisseau vénitien à destination d'Ancône. Après avoir côtoyé la Sardaigne, on rencontre, entre Malte et la Sicile, un bâtiment fort incivil qui n'est autre qu'un brigantin barbaresque. Le vénitien fait bravement ses préparatifs de combat, mais la nuit et les courants séparent les deux adversaires. L'abbé, remis des émotions du branle-bas, longe la Calabre, relâche à Céphalonie qu'il décrit en détail, visite Raguse, les ports de la Dalmatie, et mouille, le 14 janvier, dans Ancône, après deux mois d'une navi-

Digitized by Google

gation aussi longue que tourmentée. Il visite Lorette, Spolète, Assise, Pérouse, et finit par arriver à Rome, en vérifiant le proverbe que tout chemin y mène. La ville des papes le retient et le captive pendant deux mois. Il voit ensuite Florence, Bologne, Ferrare, Padoue, et se repose avec ravissement à Venise. Il admire la cérémonie des noces de la mer, des fêtes magnifiques ; il suit la procession du Saint-Sacrement sur la place Saint-Marc, et, le 12 juin, il part pour Trieste. Il s'arrête quinze jours à Zante ; le 15 juillet, il entre dans Alexandrie. Pendant son séjour, il est témoin de l'assassinat du consul de France. Avec le commandant de Durfort et l'état-major de la frégate française l'*Atalante,* il gagne Rosette le 23 juillet. Le surlendemain, il arrive au Caire où ne se trouvaient alors que vingt Français ! Il monte aux Pyramides, assiste à la découverte et au dépouillement de plusieurs momies, prend un plaisir extrême à tout voir et tout connaître, et va séjourner quelque temps à Damiette. Il sauve la vie à deux femmes turques échappées d'un massacre exécuté dans un harem par les ordres d'un pacha cruel et jaloux ; il s'embarque dans une polacre encombrée de deux cent cinquante passagers, esclaves, musiciens, bateleurs, qui fuyaient précipitamment l'Egypte après la disgrâce du Bey dont ils étaient les serviteurs. Le 9 septembre, il prend terre à Sidon, visite le Mont Liban, le Carmel, Saint-Jean d'Acre, Jaffa. Par prudence, il quitte ses habits de Franc, laisse croître sa barbe et revêt le costume de prêtre arménien.

Nous le trouvons à Jérusalem le 25 septembre, près d'un an après son départ de France. Il y passe plus de deux mois à parcourir tous les Saints-Lieux, les bords du Jourdain, le désert de la mer Morte, etc. Il habite l'île de Chypre depuis le 12 décembre 1777 jusqu'au 15 janvier 1778. Après une traversée de trois mois

Digitized by Google

au milieu d'affreuses tempêtes, notre abbé, toujours vaillant malgré ces épreuves, descend à Livourne. Il revoit la Toscane, revient à Rome, y fait un long séjour, accorde six semaines à Naples et à ses environs, se met en mer pour Gênes, visite Milan et la Haute-Italie, puis par Venise et la Styrie prend la route de Vienne. Le 29 mars 1779, il dit adieu à cette capitale, traverse la Bavière, rentre en France par Strasbourg, et revient à Saint-Bertrand le 10 juillet 1779. Les caravanes de l'abbé de Binos étaient heureusement finies. Elles avaient duré près de trois ans.

On devine l'accueil qu'il reçut de sa famille et de ses confrères ; on était curieux de le voir et de l'entendre, et tout de suite il fut sollicité de publier ses impressions de voyage. Mais l'abbé ne recherchait ni le bruit ni la renommée. Il laissa dire et reprit modestement ses fonctions ecclésiastiques. Seulement, pendant son odyssée il avait pris, jour par jour, des notes qui pouvaient lui permettre de donner à ses amis, au moment le plus opportun, la satisfaction qu'ils avaient raison de désirer.

Cette heure ne vint qu'après huit années de silence. En 1783 et 1785, M. de Volney avait fait un voyage en Syrie. Cette relation fut imprimée cette dernière année. Ecrite avec élégance et distinction par un jeune auteur de 25 ans, elle révélait des faits nouveaux, présentés sous la forme philosophique alors à la mode. Elle avait obtenu le suffrage des lettrés et des gens du monde. Une seconde édition parut en 1787.

Le succès de ce livre, où les questions de l'ordre religieux tenaient une place très restreinte et presque secondaire, décida-t-il l'abbé de Binos à donner au public ses impressions et ses souvenirs sur les mêmes contrées décrites par Volney? on serait tenté de le croire, puisque le *Voyage au Mont Liban et en Palestine*

Digitized by Google

parut en deux volumes, chez Boudet, imprimeur du Roi, dans le courant de 1787.

Pour recommander son œuvre, et pour lui donner son véritable caractère, l'abbé de Binos la mit sous la protection de Madame Elisabeth de France, l'auguste et sainte sœur de Louis XVI.

« Il m'est bien naturel, dit-il, dans son épître dédi-
» catoire, d'offrir la relation d'un voyage que le zèle
» de la Religion m'a fait entreprendre à une auguste
» Princesse qui, appréciant les choses avec un discer-
» nement délicat, sait les envisager du côté le plus
» favorable. »

Conformément aux usages assez répandus de son temps, l'abbé de Binos s'est servi pour sa relation de la forme épistolaire. Ce sont des lettres familières adressées à un ami, réel ou imaginaire, M. D. S.

Voici la première page du livre :

« Vous me demandez l'histoire de mes voyages, et,
» pour m'engager à la donner, vous me représentez
» les droits de notre ancienne amitié et le plaisir que
» cette relation vous fera. Ces motifs sont bien puis-
» sants; mais n'ignorant pas que l'amitié peut s'aveu-
» gler et devenir partiale, je crains d'avoir à me repro-
» cher un jour de m'être rendu trop facile. Combien
» de fois ne vous ai-je pas dit que mon journal ne
» valoit pas la peine d'être lu. Uniquement occupé du
» désir de satisfaire ma curiosité, j'écrivois le soir ce
» que j'avois vu dans la journée, bien éloigné de pen-
» ser que l'on dût me savoir gré d'un travail ou d'un
» amusement aussi varié que les objets qui s'offroient
» à ma vue. Ma plume n'étoit qu'un faible crayon des-
» tiné à me retracer les impressions passagères que
» recevoient mes regards jettés çà et là, et je n'em-
» ployois à cette occupation que de courts intervalles
» de loisir et de repos.

» Je me bornerai dans mes lettres à vous entrete-

Digitized by Google

» nir des lieux que j'ai vus et des particularités qu'ils
» m'ont offertes ; les terres, les villes, les monuments,
» la religion, les mœurs et les usages de quelques
» peuples seront les matériaux de cette histoire, dans
» laquelle je n'ai suivi d'autre plan que celui que je
» voyois tracé dans ma marche et dans la succession
» des objets. J'y mêlerai le récit des événements par-
» ticuliers ou politiques dont j'ai été le témoin, per-
» suadé qu'en vous amusant quelques moments ils
» vous feront mieux connaître le génie des peuples
» que ne feroient de vaines conjectures, dans lesquel-
» les on en laisse échapper souvent les nuances les plus
» précieuses. »

Tel est le programme de l'abbé de Binos. Il y demeure constamment fidèle. Comme il a soin de le dire, il se contente de rédiger un journal quotidien. Avant tout il recherche l'exactitude ; il veut être simple et sincère ; très sobre de détails sur sa personne, il épargne à ses lecteurs les réflexions philosophiques, les digressions savantes, les tableaux complaisamment arrangés. A défaut d'imagination, il a du naturel et de la précision. Il suit son chemin, notant au passage tout ce qu'il voit, hommes et choses. Dans des pays où les souvenirs de l'antiquité païenne abondent, il ne se soucie pas d'en faire usage comme d'une parure pour son livre. Il cite peu les Ecritures. Mais alors, pour éviter la prolixité, il tombe dans la sécheresse. Son style, suffisamment correct, manque de souplesse, de variété, de relief. Le soleil de l'Orient n'a point échauffé les écrits du bon abbé.

L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* est aussi le journal d'un voyageur qui dépeint consciencieusement les lieux qu'il a traversés. Mais ce voyageur est un grand poète ! Ce livre original et charmant — le plus naturel que l'auteur ait écrit, dit M. de Villemain — évoque l'histoire des temps passés avec la puissance descrip-

Digitized by Google

tive, la richesse du coloris et l'éclat du style qui sont le privilège du génie !

Malgré tout ce qui lui manque, le Voyage de l'abbé de Binos n'en est pas moins une œuvre sérieuse, remplie d'indications vraies, d'observations judicieuses et de faits intéressants. Il mérite de figurer honorablement au nombre des ouvrages les plus exacts qui traitent de la Palestine et des Lieux-Saints.

Pour donner encore une idée du style et de la manière de l'abbé de Binos, nous transcrivons les dernières lignes de son livre, dans lesquelles il a exprimé, avec une nuance de sensibilité qui sort de sa réserve habituelle, les impressions qu'il ressentit lors de son retour dans son pays natal :

« Je quittai Vienne le 29 mars 1779, et ayant traversé la Bavière, j'entrai en France par Strasbourg, » d'où je fus à Paris.

» M'étant reposé deux mois dans cette capitale, je » me rendis en Gascogne, où le pays de Comminges » que j'habite est situé. Les doux sentiments que » j'éprouvai à mon entrée dans cette contrée étoient » animés par la prompte jouissance que j'aurois de la » douce société de ses habitants. De riants côteaux et » de charmantes plaines dessinées par les contours de » différentes rivières m'en donnoient l'espoir le plus » certain. Mais les grandes montagnes que j'aperçus » de loin varièrent ces impressions comme si elles vouloient me rendre encore plus empressé de rejoindre » ma patrie en m'indiquant sa position. Les unes me » montroient des rochers taillés à pic sur lesquels j'avois souvent considéré le lever du soleil qui ne paraît » sur mer ni nulle part plus beau que sur ces immenses hauteurs ; les autres m'offroient de vastes plateaux tapissés de rouge. En juillet, août et septembre, celles qui sont couronnées de pins et d'érables » laissoient entrevoir le terrain gazonné sur lequel

Digitized by Google

» croissent de tendres arbrisseaux chargés en automne » de fruits délicieux ressemblant à ceux du gingembre; tandis que les plus voisines présentent à leur » cime des parterres où j'avois cueilli en juin des » renoncules jaunes, des immortelles, des roses et » d'autres fleurs odoriférantes. Enfin, charmé de me » montrer à ma patrie qui croyoit m'avoir perdu, » j'arrivai à mon habitation, où après avoir reçu de » mes parents et de mes confrères leurs expressions » de tendresse, je me livrai à la joie de les avoir revus » et au plaisir d'avoir terminé heureusement ma » course. »

Après cette page finale dans laquelle l'abbé de Binos, tout entier sous l'émotion du retour dans ses foyers, sacrifie à l'imagination et fait quelques pas dans la poésie descriptive aux dépens de la correction et de la clarté du style, ne doit-on pas le féliciter d'avoir évité dans le corps de son ouvrage les tableaux du même genre et les rêveries sentimentales peu compatibles avec un esprit froid et méthodique comme le sien? Chacun doit garder ici-bas sa marque et sa mesure. L'abbé de Binos se pique d'être simplement un narrateur consciencieux et véridique. On ne peut lui contester ce mérite, et pour son œuvre ces qualités ne sont pas d'une mince valeur.

Pendant le premier séjour de l'abbé à Rome, nous lisons ce qui suit dans une lettre datée du mois de mars 1777 (tome 1er, page 138) :

« L'accueil favorable que j'ai reçu du Saint-Père » qui, par deux fois, m'a demandé une messe au » Saint-Sépulcre, et l'imposition de ses mains, ne peuvent qu'augmenter le désir que j'ai d'entreprendre » le voyage de la Palestine. S. S. m'a même accordé » une bulle de prolongation de sept jours pour le » Jubilé de Saint-Bertrand qui ne duroit que deux fois » vingt-quatre heures. »

Digitized by Google

L'abbé de Binos avait cru devoir informer officiellement l'évêque de Comminges et ses confrères du chapitre de la grâce qu'il avait obtenue. Nous possédons, dans nos archives de famille, la lettre qu'il avait adressée de Rome aux chanoines de Saint-Bertrand[1], et nous ne jugeons pas sans intérêt de la reproduire.

« De Rome le 10 mars 1777.

» Messieurs,

» Sachant que votre zèle pour le bien de la Religion » vous faisoit désirer que notre Jubilé fût allongé, ou » qu'il fût permis aux pénitents de se confesser dans » les différents lieux du diocèse, j'ay cru devoir em- » ployer les premiers moments de mon arrivée icy » selon vos vues.

» Le pape m'a accordé l'un, et n'a pas accueilli le » second chef de la demande, parce que la nature du » Jubilé auroit été altérée.

» Je l'ay écrit à M. Le Bègue[2], afin qu'il eût la » bonté de prévenir Mgr l'évêque[3].

» Je luy ay envoyé la copie de la bulle obtenue. Je » m'empresse également de vous en donner connais- » sance afin de contenter votre esprit de charité :

PIUS P. P.

(suit le texte de la bulle en latin[4].

» J'espère, Messieurs, que vous trouverez cette » bulle précise sans être chargée d'une troupe de

1. Cette lettre est ainsi adressée : « à Monsieur de Lassus, chanoine et archidiacre du chapitre de Saint-Bertrand de Comenge, et à Messieurs les autres chanoines du même chapitre, à Montrejeau en Comenges. » — *(Ex nostris.* Corr. série 5. n° 127.)

2. Pierre-Achille Le Bègue de Villiers, archidiacre de Barousse, en 1776.

3. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavy, évêque de Comminges, en 1764.

4. Cette bulle devait être publiée aux approches de l'année jubilaire. Cette année fut précisément celle qui ramena la ruine et le deuil à Saint-Bertrand et lui enleva ses évêques, son chapitre et toutes ses richesses.

L'évêque constitutionnel de Toulouse, siège auquel fut réuni celui de Comminges, Hyacinthe Sermet, se rendit à Saint-Bertrand. Mais le Jubilé n'eut pas lieu. Ces populations fidèles, dont on avait dispersé les pasteurs, gardaient leur foi et attendaient des jours meilleurs. — (D'Agos, *Vie et Miracles de saint Bertrand.)*

Digitized by Google

» détails propres à gâter le papier. Plus vous en lirez » le contenu, plus vous verrez son étendue. Elle va » jusqu'à confirmer l'ancienne. L'avantage qui en » résultera sera grand pour les fidèles en ce qu'ils » pourront faire leurs œuvres avec moins de précipi- » tation. Nous-mêmes aurons l'avantage de les voir » accomplir, sans être importunés par la grande » cohue. Les particuliers pourront facilement se retirer » le soir dans les lieux voisins, comme Saint-Gaudens, » Montrejeau, etc., et venir le matin continuer leurs » exercices.

» Les obstacles que j'ay trouvés dans ma route pour » icy, qu'il seroit trop long de vous raconter, ont été » cause que je n'ay pu, malgré mes désirs, arriver à » cette ville que depuis peu de temps. Je visite les » saints lieux, mais ils sont en si grande quantité que » je prévois en avoir pour bien du temps avant d'avoir » fini. Je prie Dieu dans mes sacrifices journaliers » qu'il daigne vous conserver, et m'accorde la satis- » faction de vous revoir et de vous renouveler, en » général et en particulier, les sentiments de mon » respect et de l'attachement sincère avec lequel je » seray toujours, Messieurs, votre très humble et très » obéissant serviteur,

» Binos, chanoine.[1] »

La publication du *Voyage en Palestine* fit de l'abbé de Binos un personnage de marque dans le pays. On tenait à honneur de le connaître ; on recherchait ses entretiens. L'évêque de Comminges et les membres du chapitre redoublèrent d'estime et de prévenances à son égard. Il justifiait d'ailleurs ces témoignages par ses vertus aimables, par l'inaltérable bonté de son cœur, par sa modestie, par la régularité qu'il apportait

1. *Ex nostris*, Corr. fam., n° 171.

Digitized by Google

dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques et par une charité qui ne se lassait jamais.

Les chanoines et les prêtres de la cathédrale de Comminges, dispersés par la Révolution, se réfugièrent pour la plupart en Espagne, où la pieuse compassion de leurs diocésains leur envoya souvent des secours. L'abbé de Binos ne put se résoudre à quitter la vieille ville épiscopale et les tombes de ses aïeux. Il avait bravé tant de périls et vu si souvent la mort en face que son âme était inaccessible à la crainte. Il ne cessa d'habiter sa maison canoniale et de dire la messe dans sa chambre[1].

En 1793, il passait un jour sur le pont de Labroquère. Quelques hommes violents voulurent l'arrêter : — « Eh ! quoi, leur dit-il avec une noble indigna-» tion, j'aurais couru mille dangers au milieu des peu-» ples barbares, je me serais échappé des mains des » Arabes et des Turcs, et je serais arrêté sans motif » par des concitoyens dans mon propre pays ! Non, » mes amis, vous ne commettrez pas une telle indi-» gnité ! » Frappés par ces paroles véhémentes et subjugués par le grand air du digne prêtre qui les prononçait, les gens qui parlaient d'arrestation n'osèrent exécuter leurs menaces. Ils se turent et laissèrent l'abbé de Binos se retirer en paix.

Dans le cours de cette année terrible, des commissaires envoyés de Saint-Gaudens vinrent à Saint-Bertrand se livrer à des visites domiciliaires, pour découvrir les objets du culte qu'on soupçonnait avoir été cachés. Ils allèrent frapper à la maison de l'abbé de Binos. Celui-ci n'eut que le temps de jeter par une fenêtre, dans un jardin contigu au sien, les vases sacrés et les ornements dont il se servait pour la célébration du saint sacrifice. Les propriétaires de la maison voisine

1. La maison de M. l'abbé de Binos était située sur la place en face de l'église. Elle est occupée aujourd'hui par les Filles de la Croix.

Digitized by Google

recueillirent à la hâte ce précieux dépôt et le portèrent dans un grenier. Ils se croyaient à l'abri de toute investigation, lorsque, tout à coup, les commissaires se présentent. L'un d'eux monte au premier étage, tandis que les autres font le guet au rez-de-chaussée. Il trouve sur le palier de l'escalier une femme saisie d'épouvante. Elle se jette aux genoux du redoutable inquisiteur. « Monsieur, dit-elle en joignant les mains avec désespoir, si vous n'avez pitié d'une pauvre famille nous sommes perdus. » Comme il arrivait souvent dans ces jours de douloureuse mémoire, le commissaire exécutait peut-être à contre-cœur sa répugnante besogne. Il est ému par ces larmes et par cette prière. Il ne répond rien, parcourt rapidement et pour la forme une ou deux chambres, puis rassurant d'un coup d'œil la suppliante, il va retrouver ses collègues et leur dit : « Décidément, il n'y a rien dans cette maison, rien que de la misère ! Allons ailleurs. » La famille était sauvée !

Après la Terreur, l'abbé de Binos continua de mener à Saint-Bertrand sa vie austère et sacerdotale sans être inquiété. Ce noble vieillard, le seul prêtre de cette Église désolée mais remplie de si grands souvenirs, représentait aux yeux de la population restée croyante tout un passé de foi séculaire et de traditions vénérables. Naturellement affable, plein de charité pour les pauvres gens, il assistait les malades, leur donnait à la fois des consolations et des secours, et, dans ces temps où la Religion était encore proscrite, il faisait discrètement du bien aux âmes fidèles. On conserve encore à Saint-Bertrand la mémoire de ses vertus et de la respectueuse affection qu'elles lui avaient assurée. Les hommes vraiment populaires ont cette heureuse fortune que les particularités les plus simples de leur vie attirent l'attention et constituent des façons de légendes. L'abbé se rendait souvent

Digitized by Google

au château de Sarp. On raconte qu'au retour de ces visites au manoir paternel, il était accompagné d'un pivert apprivoisé qui volait autour de lui. L'oiseau familier ne quittait le bon chanoine que sur le seuil de la maison de Saint-Bertrand, et se retirait ensuite à tire-d'aile.

Lors de la restauration du culte en France, l'abbé de Binos eut la consolation de célébrer pour la première fois les saints mystères dans la vieille cathédrale. Il remplit les fonctions de curé avec un zèle admirable. Il dota son église des objets du culte les plus indispensables et fit exécuter le buste de saint Bertrand que l'on voit encore aujourd'hui. La pieuse Madame Réchy, née Archidet, aimait à se rappeler, non sans une certaine fierté, qu'en l'année 1800, elle avait été baptisée, dans l'église d'Izaourt, par l'abbé de Binos, avec de l'eau qu'il avait rapportée du Jourdain [1].

En l'an VII, parut une réimpression du *Voyage en Palestine,* avec les mêmes caractères et les mêmes planches, sous ce titre : *Voyage par l'Italie et l'Egypte au Mont Liban,* etc., fait en 1777 et les années suivantes par le C. B. (le citoyen Binos), chez Briaud et Letellier, libraires, rue du Jardinet, n° 3, division du Théâtre Français.

Cette édition est moins estimée que la première. Nous connaissons plusieurs exemplaires de l'édition de 1787 en fort belle condition de reliure. Outre l'exemplaire de dédicace aux armes de Madame Elisabeth de France, nous citons avec plaisir celui que possédait le comte de Lignerolles, notre savant collègue de la Société des Bibliophiles français ; il est en maroquin rouge aux armes du Dauphin, d'une fraîcheur et d'une conservation rares.

L'abbé de Binos termina sa sainte vie, le 21 bru-

1. Souvenirs recueillis à Saint-Bertrand, et notes dues à la parfaite obligeance de M. le curé-doyen.

Digitized by Google

maire an XII, à Saint-Bertrand, à l'âge de 73 ans. Il laissa deux sœurs, qui avaient été religieuses et qui décédèrent en 1811, dans la maison de feu leur frère, disent les actes de l'état civil, toutes les deux âgées de 87 ans.

La *Biographie Toulousaine* a consacré quelques lignes à l'auteur du *Voyage en Palestine*. L'article n'est pas signé, mais nous croyons deviner qu'il a été rédigé par M. du Mège. Voici comment il finit :

« M. de Binos a exercé pendant quelque temps les » fonctions de curé à Saint-Bertrand. Je l'ai connu » lorsqu'il résidait dans cette petite ville dont je décri- » vais les antiquités, et où il est mort il y a environ » dix ans. Cet ecclésiastique vénérable réunissait, à » beaucoup d'instruction et à une piété solide, une » bonté touchante qui caractérisait toutes ses actions. » J'ai été témoin de la douleur que sa perte a excitée, » et j'ai partagé les regrets de ses amis et de ses con- » citoyens[2]. »

L'abbé de Binos fut inhumé dans le cloître de Saint-Bertrand. Aucune inscription ne marque le lieu de sa sépulture. Il repose sous ces arceaux antiques, confondu dans la mort avec cette légion de saints prêtres qui, depuis cinq siècles, se sont succédé dans cette demeure de l'éternelle paix !

Bon DE LASSUS.

1. Registres de l'état civil de la commune de Saint-Bertrand, brumaire an XII, juin et décembre 1811.

2. *Biographie Toulousaine*, t. I, p. 65, Paris, Michaud, 1823.

Digitized by Google

UN ANCIEN PLAN DE SAINT-GAUDENS

C'est vraiment une bonne fortune de pouvoir reconstituer la configuration de l'ancien chef-lieu du pays de Nébouzan, à plusieurs époques, du XIe au XVe siècles, et jusque vers le milieu du XVIIIe.

Nous la devons à la copie, qu'a bien voulu faire pour nous M. l'agent-voyer Daignas, d'un plan de la ville de Saint-Gaudens dont l'original est déposé aux archives d'Auch, siège de l'Intendance de Gascogne qui y fut établi en 1716.

Ce dessin, dont nous voudrions donner la description, est assez restreint, « à l'échelle d'une ligne pour cinq toises » ; mais il rachète son peu d'étendue par sa netteté.

D'après un calque très-soigné qu'il a fait lui-même de la copie primitive, M. Raymond Abadie a eu l'heureuse idée de le reproduire à l'aide d'un procédé graphique très habilement utilisé par lui. Nous lui adressons nos meilleurs remerciements.

Grâces à ce double travail, le lecteur aura sous les yeux la ville et ses alentours, avant 1789.

I. — Enceintes

Saint-Gaudens, ville fermée, eut deux enceintes successives depuis le XIe siècle. Elles sont représentées avec les lignes des murailles et des fossés. Mais, en définitive, c'est le plan de la ville vers 1770, avec l'indication des phases diverses qu'elle a traversées à partir du XIe siècle.

Le périmètre de la première des enceintes représentées a pour points de repère quatre portes fortifiées, indiquées dans l'original par des massifs colorés en rouge, et marquées dans la reproduction qui suit cette notice par des lettres et des chiffres. Elles sont ainsi dénommées :

Porte Sainte-Catherine, de 1 à 2; enceinte formée de murailles, au pied desquelles étaient de grands fossés ;

Elle était à l'entrée de l'ancienne rue du même nom, aujourd'hui rue Thiers. Sur l'un de ses côtés s'élevait encore, en 1850, une large tour carrée qui servit longtemps de prison. La tour était à droite

Digitized by Google

On y accédait par la gauche, en traversant un passage couvert, au-dessus de la rue, à la hauteur d'un premier étage. Il reliait à la tour d'autres bâtiments sans autre caractère que leur vétusté. Cet ensemble donnait à cet endroit un aspect presque lugubre.

Porte det Barry det Miey, de 4 à 5 et 6; elle était à l'intersection de l'ancienne rue d'Orléans, aujourd'hui de la République, et de la rue Mathe qui aboutit à la place de l'Église.

Porte det Miey Barry, de 1 à 2, de 3 à 4, murailles et fossés, vers le milieu de la rue du Barry — de son nom actuel, Victor Hugo. Elle était à la hauteur de la maison Daray, longée par la rue des Fossés.

Porte de Goumets, au fond de la rue de ce nom, descendant de la rue du Barry au boulevard.

Un document d'un autre genre et d'une incontestable authenticité, vient confirmer l'exactitude de ces dénominations. Il s'agit du « Dénombrement produit par les Syndic et Consuls de Saint-Gaudens, en 1542, au commissaire-réformateur du domaine de Navarre dans le Nébouzan : » — « La grand horn[1] de la preson; l'autre horn qués sus la porte deu Miey Barry ; l'autre qués sus la porte de Goumets; l'autre qués sus la porte deu Barry deu Miey; de lasqualles quattres horns los consuls ne tenent las claüs, scaver chascun de la tour qués en son quartié. »

A l'aide des chiffres, on peut suivre sur le plan la ligne des remparts de la première enceinte.

Mais la ville s'agrandissait. Au XIVe siècle, elle était devenue la capitale du Nébouzan. Il fallut porter plus au nord et au couchant murailles et fossés, car l'espace manquait au midi, la ville étant au bord du plateau d'où une pente abrupte courait brusquement vers la plaine.

A l'ouest, le quartier du Barry déborda les anciens remparts. Ceux-ci furent transportés à l'extrémité de la rue de ce nom. Là s'éleva la porte du Barry Vigourdan ou Bigordan.

La ligne des fossés s'étendit alors à gauche et vers le nord, en longeant ce qui est aujourd'hui la maison Mariande, les jardins Morel et Montalègre. Elle s'infléchissait, englobant le large espace occupé par le couvent des Dominicains; suivait tout le boulevard du Nord; tournait à l'est sur l'emplacement où ont été bâtis l'hôtel de France, la maison Sentenac-Compans; occupait la partie inférieure du jardin Pégot-Puisségur, le jardin Adolphe Pelleport; défendait l'ancien palais-commun (l'hôtel de ville) et enveloppait tout le midi de la ville pour aller rejoindre le côté droit de la porte Vigourdane.

1. Tour Sainte-Catherine.

Digitized by Google

On voit encore près de là, dominant les maisons, en face du Jardin public, quelques pans de mur s'appuyant sur une tour en rotonde, maçonnerie fruste faite de cailloux roulés, dépourvue de toute architecture. C'est un reste de nos anciens remparts qu'on regretterait de voir disparaitre bien qu'il n'ait rien d'agréable à l'œil. Ce serait toujours un témoin du passé.

Outre celle du Barry Vigourdan, les nouvelles portes de ville furent :

Au nord : la porte de Laurent, à l'entrée de l'ancienne rue Simonet, que continue vers la place Nationale ou de l'Église, la rue Mathe.

La porte du Moulat, au nord de la rue de ce nom, avec un pont sur les fossés, le dernier détruit. Des survivants l'ont vu démolir après le comblement de cette partie des fossés.

La porte de la Trinité, en avant du couvent des Trinitaires du côté du levant et dans l'ancienne rue de ce nom, présentement de la République.

Une cinquième porte, de construction plus récente, appelée pour cela porte Neuve, s'ouvrait sur les remparts du midi, près du lieu appelé à cette époque « la Tourasse. » Elle fermait une descente très-déclive, au lieu même où s'élève aujourd'hui la belle maison que Mr Adéma fit construire et qui appartient à la famille de M. le docteur Payreau.

Voilà pour « les deux enclos de la ville » suivant une expression usitée parfois dans les anciens actes.

Passons aux monuments ou aux édifices tels que les indique l'énumération contenue dans la légende du plan.

II. — Édifices

Les voici avec leur désignation scrupuleusement conservée :

L'Église sous le vocable des Apôtres, d'où le nom de Mas Saint-Pierre ;
Cloître et habitation de sept chanoines

Le « Mas[1] », tel fut le nom primitif de la ville, et le « Mas Saint-Pierre » après l'établissement du Christianisme dans nos contrées. Saint Saturnin, un des premiers apôtres des Gaules, venant évangéliser le pays des Convènes, érigea dans ce bourg un sanctuaire qu'il dédia au Prince des Apôtres, dont il est démontré aujourd'hui qu'il avait été le disciple.

Cet oratoire fut remplacé, probablement après les invasions que notre région eut à subir, par un édifice plus vaste que le premier,

1. Du mot *mansus* signifiant, dans la basse latinité, demeure, maison, habitation. Dans le dictionnaire féodal, il a le sens de territoire possédé en totalité par le même seigneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

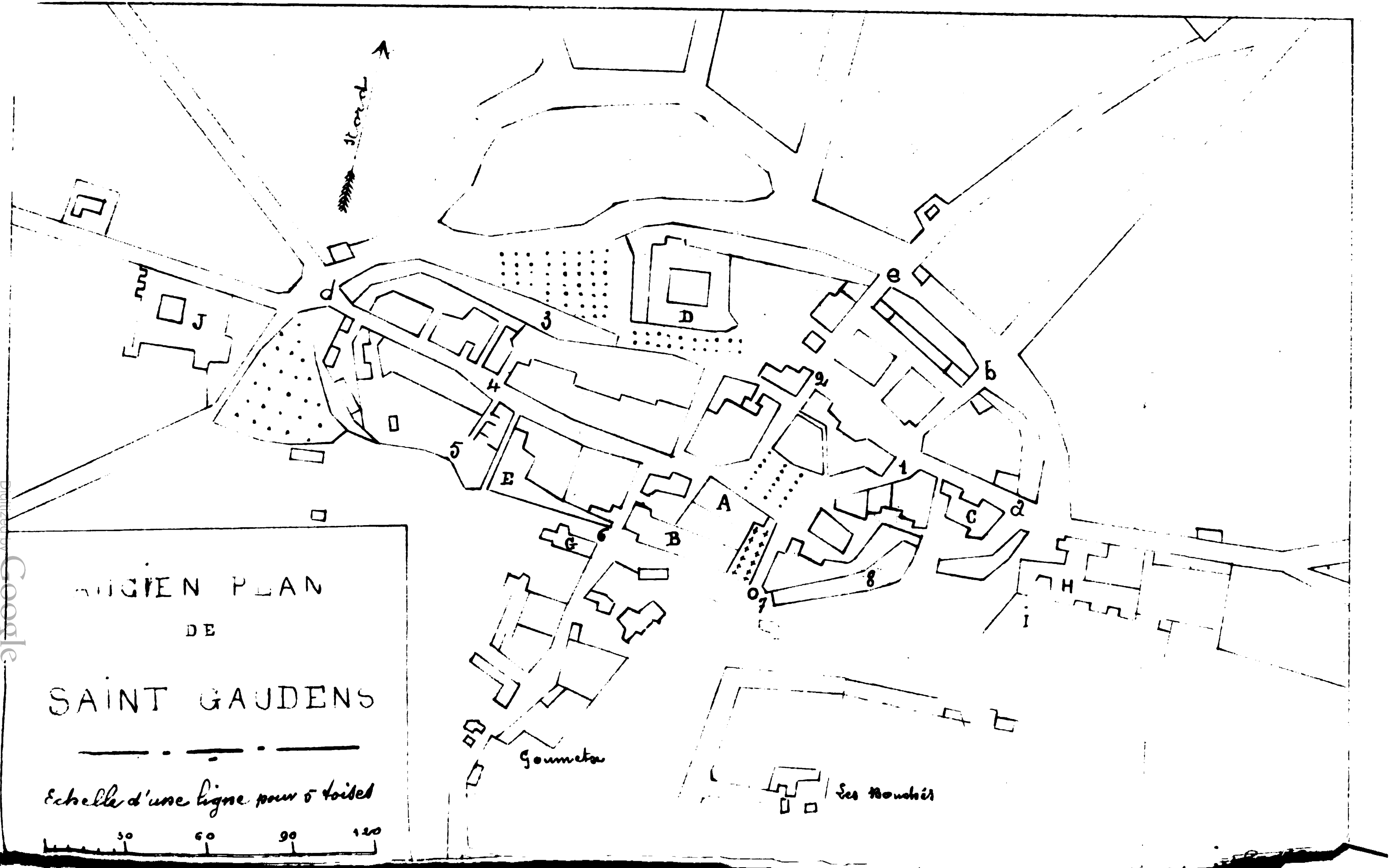

Nord
…CIEN PLAN
DE
SAINT GAUDENS
Echelle d'une ligne pour 5 toises
30
60
90
120
J
d
3
D
e
b
4
5
E
A
B
C
G
H
I
1
6
8
7
Les Bouchés

Ancien Plan de Saint-Gaudens (Mas St Pierre)

Légende

A Église sous le vocable des apôtres d'où le nom de Mas St Pierre
B Clôture [illegible] aises d'habitation de 7 chanoines en 990
C Communauté religieuse des Trinitaires au XIIIe siècle
Communauté des frères prêcheurs ou Jacobins [illegible] en 1292
D formée en Citadelle et entourée de fossés en 1592
Chevaliers [illegible] établis au XIe Siècle
E Successeurs de la Communauté des templiers
G Hopital des templiers
Communauté des Jesuites auxquels fut donnée la direction
H du Grand Séminaire
I Palais épiscopal
J Religieuses de notre [illegible] établies en 1642

Enceinte primitive de St Gaudens vers le XIe Siècle

1 Porte Sainte Catherine de 1 à 2 Enceinte formée de murailles au pied desquelles étaient de grands fossés.
2 Porte Barry et Miey de 1 à 2 à 3 et 4 murailles et fossés
4 Porte Miey Barry de 4 à 5 et 6 murailles et fossés
Porte de Goumetx de 6 à 7 à 8 à 1 murailles et fossés

Enceinte vers le XVe Siècle

a Porte de la Trinité
b Porte du Moulat
d Porte de Laurent
e Porte du Barry Vigourdan
o Porte Neuve

Digitized by Google

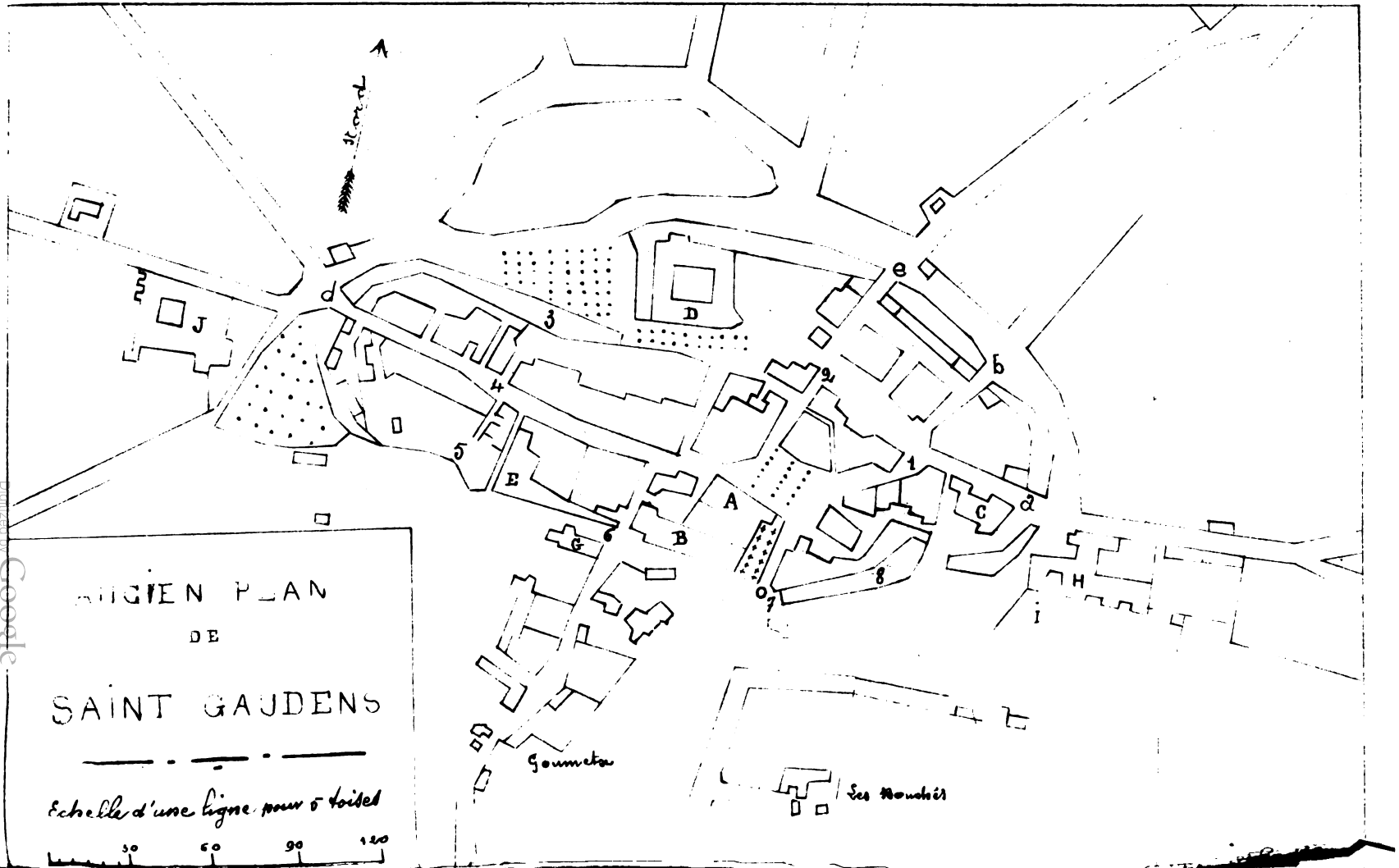

Digitized by Google

Ancien Plan
de
Saint-Gaudens (Mas St Pierre)

Légende

A [É]glise sous le vocable des apôtres [illegible] le nom de Mas St Pierre
B Clôture [illegible] maison d'habitation de 7 chanoines en 990
C Communauté religieuse des Trinitaires [illegible] XIII siècle
Communauté des frères prêcheurs ou Jacobins fondée en 1292
D Formée en citadelle et entourée de fossés en 1592
[illegible] établis au XIe Siècle
E [illegible] communauté des templiers
G Hopital des templiers
Communauté des Jesuites auxquels fut donnée la direction
H du Grand Séminaire
I Palais Épiscopal
J Religieuses de notre dame [illegible] en 1.42

Enceinte primitive de St Gaudens vers le XIe Siècle

1 Porte Sainte Catherine de 1 à 2 Enceinte formée de murailles au pied desquelles étaient de grands fossés.
2 Porte Barry et Miey de 1 à 2 à 3 et 4 murailles et fossés
4 Porte Miey Barry de 4 à 5 et 6 murailles et fossés
Porte de Gourmètes de 6 à 7 à 8 à 1 murailles et fossés

Enceinte vers le XVe Siècle

a Porte de la Trinité

b Porte du Montat

d Porte de Laurens

e Porte du Barry Vigourdan

o Porte Neuve

Digitized by Google

Digitized by Google

dont il est resté quelque chose de visible encore au mur même de l'abside centrale de l'église actuelle. On aperçoit, en effet, au-dessous des fenêtres du sanctuaire, les encadrements en pierre d'anciennes ouvertures cintrées, murées depuis des siècles, et qui faisaient partie de l'ancienne basilique, très en contre-bas du sol actuel.

Au XIe siècle s'éleva le beau vaisseau roman dont notre patriotisme local est justement fier, et qui est depuis longtemps classé parmi les monuments historiques; ce qui explique, hélas! les désespérantes lenteurs d'une restauration trop fréquemment interrompue.

S'il faut en croire le regretté M. Morel, la construction en fut peut-être commencée à la fin du Xe siècle. En tout cas, elle aurait été inaugurée vers 1040, sous l'épiscopat d'Arnaud I[1], neuvième évêque connu de Comminges.

Un autre évêque, de ses libéralités l'avait bâtie « pour la plus grande gloire de Dieu » : Roger-Bernard qui siégeait en 990, suivant Oihenart, et appartenait à la famille des comtes de Comminges, d'après le Cartulaire du chapitre de Saint-Gaudens. On se demande comment un vieil auteur, cité par le paléographe Larcher, dom Denis de Sainte-Marthe, a pu révoquer en doute l'existence même de ce prélat.

Quant au Bréviaire d'Auch, il se trompe lorsqu'il attribue la construction du nouveau temple à un autre Bernard, qui fut évêque de Comminges en 1056; car au synode tenu alors à Toulouse par ordre du pape Victor II, l'église de Saint-Gaudens ne figure pas parmi celles de la contrée dont la reconstruction est ordonnée en vue de satisfaire aux besoins du culte. Cette omission milite en faveur de l'opinion qui prévaut depuis longtemps, et nous permet de conclure que notre église était déjà bâtie ou très avancée à cette dernière époque.

Voici comment s'exprime à cet égard le chanoine Abbadie, dans son *Nouveau Catalogue chronologique des Évêques de Comminges* » : Le sieur Oihenart place l'évêque Roger-Bernard sous Raymond, comte de Toulouse. Il aurait succédé à Oriol qui vivait sous le même comte. Nous pouvons mettre son époque vers 990. Les droits seigneuriaux qu'il donna au chapitre font voir qu'il était lui-même de la maison comtale. » La charte de concession est intitulée : *Privilegium Sancti-Gaudentii quod Bernardus-Roge-*

1. Mais il faut rejeter, par exemple, cette idée que le nom d'*Arnaldes*, inscrit sur un chapiteau historié au-dessus du triforium de droite, est celui de l'évêque. On n'inscrivait ainsi que les noms des sculpteurs ou architectes. Le nom du prélat, en pareil cas serait une singularité peu admissible.

Le nom d'Arnaud était d'ailleurs très-répandu au moyen âge dans le Comminges.

Digitized by Google

rius dedit Domino et habitatoribus ecclesiæ Sancti-Gaudentii. »

Pour les chanoines au nombre de sept, il avait construit un cloître, relié à l'église au midi. Etait-ce celui-là même qui fut détruit à la Révolution ? Les archéologues pensent, d'après certains vestiges, que ce qui subsiste marque une époque moins ancienne que le XIe ou XIIe siècle. Quoi qu'il en soit, en réédifiant l'église, Roger-Bernard y fit des constructions accessoires pour l'usage des chanoines qui la desservaient, « *canonicis et habitatoribus ecclesiæ.* »

Il réunit ceux-ci dans une « habitation » joignant le cloître au midi. « Roger-Bernard — dit encore le Catalogue des Évêques — ayant voulu que les chanoines et leur abbé, tout séculiers qu'ils étaient, vécussent en commun, il les logea dans une maison tout près. »

Cette maison était encore debout vers l'année 1800, époque où elle fut englobée dans les constructions que des particuliers élevèrent sur la place dite du Septe[1]. Il existait encore de nos jours, à l'angle occidental de droite du clocher ou de sa tour, un arceau surbaissé en vieille maçonnerie sans caractère, ayant dans une de ses larges embrasures l'encadrement cintré d'une porte murée. C'était l'une des entrées de cette enceinte du Septe précédant le cloître de ce côté et qui formait aussi une dépendance de l'église.

Du cloître nous n'avons retrouvé aucune description sûre. Ce que des vieillards ont pu dire de ce qu'ils en avaient vu a été reproduit dans une jolie page d'un opuscule de circonstance publié à Saint-Gaudens, en 1855 croyons-nous, et intitulé *Saint Gaudens, martyr*[2].

Ce cloître n'existait déjà plus lorsque vint, en 1807, en visiter les ruines, le chevalier Du Mège, à qui l'on dut plus tard la fondation à Toulouse de notre Société archéologique du Midi de la France. Cet archéologue s'arrêta même deux fois à Saint-Gaudens, à peu d'années d'intervalle. Il s'exprime ainsi, dans un de ses Mémoires pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse : « Aucun cloître ne m'a paru plus tranquille, plus religieux, j'oserai même dire plus sépulcral. Là, point de vastes échappées de vue sur les monts lointains ou sur des vallées pittoresques. On n'y remarquait que des murs élevés, des colonnes, des inscriptions funéraires, des mausolées somptueux et de modestes épitaphes ; là encore, se trouvaient des images consolatrices et des allégories sur une autre existence ; précieuse poésie du culte chrétien qui

1. On appelait Septe, de *septum*, tout espace clos, une enceinte particulière dans l'intérieur des villes et principalement aux abords des cloîtres.

2. Imprimerie Abadie, éditeur.

Digitized by Google

grave le symbole de l'espérance sur le marbre même du tombeau. »

Il fut entièrement démoli en 1815 et le terrain qu'il recouvrait vendu à des particuliers.

M. Du Mège avait, en effet, visité le cloitre en 1807. Voici ce qu'il en écrivit plus tard : « Formé de beaux marbres pyrénéens, bordé de tombeaux, de bas-reliefs et d'inscriptions, il inspirait le respect et le recueillement, et plus de vingt années n'ont pu effacer le souvenir des émotions profondes que j'ai éprouvées dans son enceinte. C'était vers les derniers jours de l'été de 1807. La toiture n'existait plus ; quelques colonnes même avaient été renversées ; mais, du côté de l'église, subsistait un mausolée en marbre blanc et décoré d'une statue sépulcrale : elle représentait un évêque. On avait enlevé la petite plaque chargée d'une inscription, qui, placée au-dessus du tombeau, contenait sans doute le nom et la date du décès de celui pour lequel le monument avait été élevé. La statue qui servait de couvercle avait été soulevée et déplacée... Un bas-relief qui représentait une branche de vigne chargée de raisins, couvrait la face principale du tombeau. Non loin de ce monument on voyait, encastrée dans le mur, une plaque contenant une épitaphe très-ancienne et en tête de laquelle est le monogramme du Christ composé d'un X, d'un P et d'un S et cantonné d'un *alpha* et d'un *ômega*. Cette épitaphe n'est pas celle d'un personnage connu et elle ne porte d'autre date que celle des calendes de juin. »

M. Du Mège l'avait lue ainsi :

VI K*(alendas)* IVNII
CLAVDITVR HOC TVMVLO BERNARDI CORPVS IN ATRO
IPSIVS ET ANIMA DEERRAT SVPERNA PER ASTRA
PARCAT PARCINDA QVI PARCET CRIMINA DIRA
OMNIPOTENS PASTOR
NE RAPIAT TORTOR

Qu'est-elle devenue et quel sort lui a-t-il été réservé ?

Pourquoi faut-il que des obstacles bien regrettables, qu'il serait si facile pourtant de lever, s'opposent à ce qu'une partie de l'emplacement de ce cloitre, laissé libre à l'aspect méridional de notre antique collégiale, redevienne une de ses dépendances ? On y élèverait un édicule similaire de la sacristie, du côté opposé, et ces deux appendices, reliés par une belle grille romane, donneraient régularité et symétrie aux abords du monument qui en serait ainsi plus protégé et assaini. Les architectes assurent même que l'édifice deviendrait par là plus solide à cet aspect.

Il y a quatre ans, l'Inspecteur-Général des Monuments historiques, dont l'opinion était conforme à celle de l'architecte M. Lafollye, nous déclarait que, même comme travail confortatif, la

Digitized by Google

nécessité d'une construction symétrique à la sacristie s'imposait absolument.

Ne sait-on pas que la démolition du cloître attenant à l'église, celle d'un contrefort plus tard rétabli, celle encore de bâtiments que des particuliers y avaient adossés, et des remaniements du sol le long des fondations, avaient compromis la solidité de l'édifice, dont la « poussée » s'exerce de ce côté ?

Espérons malgré tout que, mieux inspirés, « ceux qui ont du pouvoir là-dedans » — ainsi parlait M. de Boissonnade, au sujet de la cathédrale d'Alby — ne s'opposeront plus au vœu du comité des Monuments historiques, des hommes de l'art et de la population !

Notre *Revue* présente jusqu'ici une lacune. On n'y trouve pas encore la monographie de notre basilique, un des plus remarquables spécimens de la plus belle période de l'art roman. Celle qu'écrivit, il y a quelques années, M. Morel, ne tardera pas à y paraître avec les additions de nature à compléter l'œuvre d'après les travaux effectués depuis ou en cours d'exécution.

Quant au chapitre collégial de Saint-Gaudens, il comprenait en dernier lieu huit chanoines au lieu de sept, sans compter un chef d'œuvre[1] *(operarius primus)* et un sacristain ou sacriste. Ces deux dignitaires étaient nommés par l'évêque; les chanoines, par l'évêque et le chapitre, à tour de rôle.

Communauté religieuse des Trinitaires au XIIe siècle

Ces religieux avaient été institués pour la rédemption des captifs. Ils s'appelaient aussi Mathurins, du nom d'un de leurs fondateurs, Jean de Matha, en 1198.

Aucun document ne nous permet de préciser la date de leur venue à Saint-Gaudens. Mais il est prouvé qu'ils étaient établis à Toulouse en 1227, et à Paris en 1228.

Leur costume était l'habit blanc avec une croix rouge et bleue sur la poitrine.

Quant à leur couvent, vendu pendant la période révolutionnaire, il devint plus tard la belle habitation du général Guillaume Pégot, maréchal de camp.

La chapelle, restée inachevée d'ailleurs, sert aujourd'hui de remise pour la correspondance et le camionnage du chemin de fer.

L'entrée de la maison conventuelle était près de la porte de ville dite de la Trinité, dans la rue de ce nom, aujourd'hui rue de la République, comme nous l'avons dit plus haut.

1. Le premier des fabriciens.

Digitized by Google

Communauté des Frères prêcheurs ou Jacobins; fondée en 1292, formée en citadelle en 1592

Pour celle-ci on ne peut douter qu'elle ne fût établie à Saint-Gaudens au XIIIe siècle. Le chapitre provincial approuva, le 15 août 1292, la fondation du couvent dont le prieur fut F. Bernard del Camp, de l'Ile-Jourdain, lecteur à Saint-Emilion.

Nos Dominicains s'installèrent provisoirement dans l'enceinte du Barry Bigordan ou Vigourdan (*Castellum Bigordanum*). Mais, deux ans après, étant évêque Arnaud IV de Mascaron, dont les armoiries sont plusieurs fois reproduites dans cet édifice, un vaste couvent leur fut construit au lieu « de la Planquette », hors les murs de la ville proprement dite, dont l'enceinte n'arrivait pas encore jusque là.

Il résulte d'une intéressante relation [1], presque contemporaine de ces événements, que Emmanuel de Savoie, marquis de Villars, « lieutenant-général au pays et duché de Guyenne » pendant les troubles de la Ligue, fut chargé de contenir Saint-Gaudens et les alentours qui manifestaient la velléité de prendre parti pour Henri de Navarre, le futur Henri IV qui, comme on sait, n'avait pas encore abjuré le protestantisme, quoique prétendant au trône vacant par la mort de Henri III (1er août 1589).

Les habitants de Saint-Gaudens furent tenus « de recevoir un capitaine avec sa garnison dans tel lieu qu'on aviserait. » Or, le couvent des Dominicains de cette ville « ayant été jugé — dit le document cité — le lieu le plus propre pour cette citadelle, le sieur de Luscan, désigné par le marquis de Villars, y fut mis avec ses soldats, et pour lors on fit le fossé qui est encore du côté du couchant et du nord du couvent, le long du verger et du réfectoire qui se joint au vieux fossé de la ville au coin dudit verger. »

Ce fut donc alors que ce grand massif de bâtiments représenté dans le plan, et dont la partie constituant la vaste chapelle subsistait encore au commencement du siècle, fut disposé pour la défense.

La relation dont il s'agit donne des détails assez piquants sur la conduite de ce fameux capitaine Gémit de Luscan, laquelle ne fut pas très correcte pendant son commandement. Voici comment s'exprime l'auteur :

« On ne sait pas combien de temps le sieur Luscan demeura dans la citadelle ; mais la commune tradition est qu'il y fut jusqu'à ce qu'étant devenu insupportable aux habitants, lesquels il molestoit

1. Histoire véritable de la citadelle érigée dans le couvent des Frères-prêcheurs de Saint-Gaudens et de la ruine qui s'ensuivit, prise dans son origine et conduite brièvement jusqu'à la fin (1590, 1591, 1592, 1593).

Digitized by Google

plus que ne faisoient les ennemis sous prétexte d'entretenir la sûreté du commerce, ils assiégèrent la citadelle et, après avoir fait brèche à la première muraille, avec un canon pointé sur le haut de la tour de M. le juge [1], ils obligèrent le gouverneur à capituler et enfin à sortir avec sa garnison qu'ils escortèrent bien loin d'ici. Et au retour de cette expédition, d'un commun consentement et par commune délibération (à ce qu'on dit), ils mirent le feu au couvent qui avoit jusqu'alors servi de citadelle, pour empescher, autant qu'ils le pourroient, qu'elle ne leur fust plus jamais l'occasion de scandale ni de fascherie [2]. »

Chez nos Frères-prêcheurs, on enseignait la philosophie et la théologie dans des cours renommés. Il y avait des boursiers. Chaque année, les États de Nébouzan accordaient, dans cet objet, des allocations. Lors de la dernière session, en janvier 1789, « les lecteurs de théologie et de philosophie du couvent des Dominicains de Saint-Gaudens reçoivent 400 livres ; et 240 sont aussi allouées à quatre clercs qui y suivent leurs cours, pour les aider à subsister. »

Sous l'intendant de Sérilly, un local du couvent avait été mis à sa disposition « pour servir de magasin à la milice. »

De 1840 à 1885, les Frères de la Doctrine chrétienne dirigèrent avec succès, dans cette antique demeure, l'école communale aujourd'hui laïcisée.

Communauté des Templiers, auxquels succédèrent les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem

Les chevaliers du Temple eurent à Saint-Gaudens une maison dès le XIIe siècle. Un premier document [3], conservé aux archives départementales, commence ainsi : *Anno ab incarnatione Domini millesimo.....* (le reste est illisible.) Cet acte contient une donation au profit de la maison du Temple « a dès e a la maiso de Temple..... à Sent-Gaudens » au quartier « de la Gariga » qui era al diu comanai de Mont-Salnès et als fraires qui i son ne qui i seran *usque in finem seculi.* Aquest do fo feit devant lo portal del Mas de Sent-Gaudens. »

D'autres actes, de 1197 et 1199, concernent les Frères hospitaliers en la personne de leur Commandeur « *Commendatori hospitalis Sancti-Gaudentii.* »

Montsaunés avait une commanderie importante. On sait que cet ordre des Templiers avait été institué au commencement

1. Il y a de sérieuses raisons de croire que cette tour dépendait de la maison appartenant — au Barry (rue Victor Hugo) — à la famille de notre collaborateur M. Maurice Picot.

2. Seuls les travaux de défense furent détruits mais le couvent subsista.

3. Nous en devons la communication à notre érudit confrère M. Paul de Casteran qui bien voulu nous en offrir une copie avec d'autres documents pleins d'intérêt.

Digitized by Google

du XIIe siècle à Jérusalem, près du Temple, pour défendre contre les infidèles les pèlerins allant visiter la Terre-Sainte.

A la fois religieux et militaire, ne relevant que du Pape, et sa prospérité matérielle étant devenue très grande, il fit ombrage aux princes. Prenant prétexte de certains abus, Philippe le Bel obtint, le 13 octobre 1311, sa suppression de Clément V, ancien évêque de Comminges sous le nom de Bertrand de Got, qui condamna leurs doctrines comme hérétiques.

Les Templiers furent remplacés par les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, qui formèrent plus tard l'ordre de Malte. Ils s'établirent à Saint-Gaudens, probablement dans le même couvent que leurs prédécesseurs. La rue Saint-Jean en conserve encore le souvenir. Il y a quelques années, en y exécutant des travaux, on y trouva des vestiges de sépultures.

Disons en passant, qu'au cours des douloureuses péripéties du procès des Templiers, l'un des plus sombres épisodes de notre histoire, deux Commingeois se signalèrent parmi les défenseurs de la milice du Temple : Frère Bertrand de Montpezat de Comminges et Arnaud-Guilhem de Comminges [1].

Hôpital des Templiers

Le plan le marque au midi de la ville, hors de l'enceinte. C'était l'usage, au moyen âge, d'éloigner autant que possible les hôpitaux des agglomérations. Dans un grand nombre de villes « les maladreries » n'étaient pas dans l'intérieur, au milieu des habitations. On sait aussi que les Hospitaliers de Saint-Jean secouraient également les passants, les voyageurs ; ils étaient mieux placés pour cela à l'extérieur où ils pouvaient donner asile à ceux qui n'auraient pu pénétrer par une des portes de la ville.

Dans ce bâtiment fut établi, plus tard, l'hospice de la paroisse, puis le tribunal jusqu'à la construction du palais de justice actuel. L'hôpital avait été déjà transporté ailleurs, dans une partie de l'ancien couvent des filles de Notre-Dame.

Communauté des Jésuites auxquels fut confiée la direction du Grand Séminaire, et Palais épiscopal

Mgr de Brezay de Denonville, évêque de Comminges de 1693 à 1710, fit construire les bâtiments spacieux du collège actuel et y établit le Grand Séminaire de son diocèse, dont il confia la direction aux Pères Jésuites. A côté, s'éleva aussi l'habitation, aujourd'hui la sous-préfecture, où il résida presque toujours, comme le firent

1. Documents inédits de l'Histoire de France.

Digitized by Google

la plupart de ses successeurs, jusqu'à la suppression de l'évêché.

Nous devons à l'obligeance de M. l'aumônier Assieu le relevé d'une inscription tumulaire que nous savions exister derrière l'autel de la chapelle et en partie recouverte par celui-ci. Elle est d'une belle latinité et caractérise dignement les mérites du prélat comme la reconnaissance du clergé. La voici telle qu'elle a été reconstituée intégralement :

D. O. M.
D. D. JOANNES FRANCISCVS
DE BREZAY DE DENONVILLE
CONVENARVM EPISCOPVS
CVJVS NOMEN ELOGIVM
VITA EXEMPLVM
MORS DESIDERIVM.
HIC
THESAVRVS SVVS FVIT
UBI COR SVVM ESSE VOLVIT.
LAPIS ISTE
ÆTERNVM
INTER EPISCOPVM ET SEMINARIVM
INDE AMORIS INDE OBSEQVII
MONVMENTVM

Il fut inhumé dans la cathédrale, à Saint-Bertrand; mais il avait voulu que son cœur fût déposé dans son Séminaire, auprès de son ancienne résidence, qui avait eu ses prédilections.

Quant au « Palais épiscopal », avant sa translation dans cette belle situation, en face du superbe panorama de nos monts, il était très modestement dans l'enceinte du Septe, voisin du cloître et de la maison canoniale. Les évêques y venaient peu, habitant leur château d'Alan de préférence à Saint-Bertrand, lieu à peu près désert et qu'un document du temps appelle « une Thébaïde de chanoines. » Désormais, Saint-Gaudens fut leur principale résidence. Ce fut là que Mgr Eustache d'Osmont, le dernier évêque de Comminges, réunit en 1787 « les États de l'assiette du Petit-Languedoc » qui se tenaient habituellement à Valentine. Il en obtint du roi l'autorisation, « à cause des plus grandes facilités matérielles qu'il avait là pour recevoir ses collègues des États. »

Communauté des Dames religieuses de Notre-Dame

Elle fut établie à Saint-Gaudens par Mgr Hugues de Labatut, qui fut, avec Mgr Donadieu [1] son prédécesseur et son ami, un des plus vénérables prélats de Comminges.

1. V. la Notice de cet évêque par M. le baron de Lassus, *Rev. de Comm.*, t. VII, p. 230.

Digitized by Google

Ce fut à la maison de Bordeaux, où cet ordre avait été fondé en 1556 [1], qu'il s'adressa, ayant député à cet effet Ribeyrac, archidiacre d'Aure, vicaire général, et chapelain de Notre-Dame de Garaison. L'accord fut conclu le 26 mai 1642. Les religieuses arrivèrent sous la conduite de Françoise de Ségur de Frans ; mais leur première installation ne fut que provisoire. Le couvent et sa chapelle se construisaient. La communauté n'en prit possession que « la veille de l'Assomption de Notre-Dame, en 1645.

Nous donnerons un peu plus tard l'historique attachant de cette translation définitive et des péripéties qui accompagnèrent la venue des filles de Notre-Dame à Saint-Gaudens.

Le pieux et généreux évêque qui les avait appelées mourut avant l'inauguration du couvent qu'il avait fait construire à ses frais ; son cœur fut déposé dans la collégiale de Saint-Gaudens, avec cette inscription :

ÆTERNÆ MEMORIÆ ILLVSTRISSIMI ET REVERENDISSIMI DOMINI
HVGONIS DE LABATVT, CONVENARVM EPISCOPI

La plaque de marbre où on la lit encore est dans une chapelle latérale et sous le pupitre du lutrin. Elle doit recevoir bientôt une place plus digne de la mémoire qu'elle consacre.

Les religieuses de Notre-Dame ne quittèrent leur résidence qu'après 1789.

Plus tard, dans ce même couvent s'établirent les Dames de Nevers, vouées elles aussi à l'éducation. Elles furent en même temps chargées de desservir l'hospice communal attenant à leur pensionnat.

***

On trouvera, dans les quelques pages qui précèdent, des jalons pour l'histoire de notre ville de Saint-Gaudens et de ses transformations dans la série des siècles parcourus.

Mais ce qui, pour elle, est resté immuable, c'est son admirable site, « véritable belvédère, dit M. Roschach [2], fait à plaisir, d'où l'on regarde se dérouler à ses pieds le plus riche, le plus magnifique des paysages. »

Un géologue, qui a aussi visité les Pyrénées en touriste et en lettré, Chausenque, écrivait en 1834 [3] : « Cette ville de Saint-Gau-

1. Par Jeanne de Lestonnac, veuve à 24 ans du marquis de Montferrand, qui donna à la communauté le nom de Filles de Notre-Dame, vouées à l'éducation des jeunes filles.

2. *Foix et Comminges.*

3. *Les Pyrénées.*

Digitized by Google

dens est dans la plus heureuse situation, à l'extrémité d'un plateau d'où elle domine, de Montespan à Montrejeau, la plus jolie plaine qu'arrose la Garonne; et, du côté des montagnes, la vue réunit toutes les beautés.

» Les premiers mornes, déjà hauts, cachent en partie les frais vallons d'Aspet et d'Encausse où sont, ainsi qu'à Labarthe de Rivière, des eaux thermales salines depuis longtemps connues. Plus loin, la grande vallée de la Garonne se fait reconnaître à sa large échancrure, et, par dessus les gradins étagés, les hautes montagnes d'où découlent ses eaux portent dans les nues leurs pics, leurs neiges et leurs glaces. Ce bel ensemble a du rapport avec la vue de Pau ; mais il reçoit plus de grandeur de l'élévation relative des monts qui sont en face. »

Dans un livre charmant sur nos Pyrénées, M. Paul Perret s'extasie, à son tour, sur le grandiose panorama dont on jouit du boulevard méridional à Saint-Gaudens, et il formule ce vœu humoristique : « S'il était permis de conduire des rêves cornus, je ferais celui de rétablir la vicomté de Nébouzan et de m'en constituer le vicomte. Saint-Gaudens demeurerait ma capitale. J'y vivrais sur sa terrasse appelée aujourd'hui le Boulevard du Midi..... Des beautés gracieuses du premier plan, les yeux se portent, attirés par la sublimité du tableau, vers les grands pics et leur magnificence.[1] »

Tout récemment, un jeune écrivain, que son talent rend déjà digne du nom qu'il porte[2], consacrait au cadre magnifique dont

1. M. Paul Perret est dans l'erreur quand il écrit que du haut de la terrasse de Saint-Gaudens on peut contempler les sommets de la Maladetta. Ceux-ci sont cachés par le massif du Gar.

Les hautes crêtes que l'on aperçoit à droite de cette montagne et où brillent des glaciers, sont celles de Cabrioules ou de Cabriéoues, suivant Sacaze.

Victor Hugo les a chantées, ainsi que la cascade d'Enfer dont les nappes torrentueuses en descendent avec le saisissant fracas que l'on connaît :

O pics, clochers du monde où sonne la tempête,
Cadrans où l'avalanche à toute heure mugit,
Devant qui l'homme à peine ose lever la tête,
Tant Dieu lui paraît grand, tant il se sent petit !
Rochers, âpres sommets, vieux autels de granit,
Où le nuage fume, encens de cette terre;
Vieille abside où se chante en chœur le grand mystère,
Au bord d'un autre monde où le nôtre finit.
. . . . . .
Vieux glaciers qui, là-haut, reluisez au soleil,
Comme sur les gradins luit le flambeau vermeil,
Vous formez un grand temple où mon esprit s'abîme
Et sent de l'infini l'extatique sommeil.

Ces beaux vers avaient été écrits par le poète lui-même sur un registre de l'ancienne hôtellerie dans la vallée du Lys. On ne regrettera pas que nous ayons trouvé une occasion de les tirer de l'oubli.

2. M. François Veuillot.

Digitized by Google

Saint-Gaudens est entouré, une page brillante où sont élégamment traduites les impressions que font naître en lui ces beaux horizons, en face du « merveilleux amphithéâtre des Pyrénées. »

Il signale tous les contrastes que présente le coup d'œil, depuis les « premiers contreforts chargés d'une épaisse toison de forêts et les vastes prairies étalant leur fraîcheur sur les flancs des montagnes plus hautes », jusqu'à ces « crêtes des monts où l'on distingue l'éclatante blancheur des neiges glacées qui dorment leur éternel sommeil sous la voûte du ciel..... A de certains moments, on dirait les contours de la montagne à peine esquissés d'un léger pinceau sur un fond de ciel bleu, clair et tendre ; par instants, les sommets se perdent, noyés dans la brume, et paraissant vêtus d'une indéfinissable couleur grise, pleine de douceur au regard. »

On nous pardonnera d'avoir fait cette part au pittoresque, à propos « d'un vieux plan de Saint-Gaudens. »

ALPHONSE COUGET.

Digitized by Google

AU PAYS DE COUSERANS

COMPTE RENDU DE L'EXCURSION

FAITE A SAINT-GIRONS ET A SAINT-LIZIER

PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

LE 21 JUILLET 1894

Cinq heures ! ! Mon réveil vient de les jeter bruyamment à mes oreilles, toutes pleines encore de sommeil, et déjà je suis debout courant aux fenêtres. Quel temps fait-il ? Dieu merci, le ciel est pour nous ; limpide et bleu, il se dore des reflets du soleil levant ; l'air est pur ; la brise fraîche achève de délasser mes membres engourdis. Vite les ablutions et en route ! La journée sera superbe.

Sur le quai de la gare, se tiennent les excursionnistes ; peu nombreux (les fidèles seuls sont venus), mais nous saurons tourner le proverbe en notre faveur : moins on est de fous, plus on rit et plus on s'instruit.

A ce moment cependant nous avons été vivement déçus : tous nous espérions que notre excursion se ferait sous la haute direction de notre cher président, M. le baron de Lassus, et nous avons le regret de constater son absence. Peut-être le trouverons-nous à la gare de Boussens ou à Saint-Girons ?

Voici le train : messieurs les voyageurs en voiture ! ! Et gaiement on se case ; sifflet aigu du chef de gare, corne glapissante du chef de train, sifflet strident de la machine, nous partons, nous sommes partis.

Les uns causent ; d'autres admirent le paysage, toujours nouveau quoique si connu. Là bas, les Pyrénées s'éveillent et leurs sommets apparaissent roses sous les vapeurs qui couvrent encore leur fine crête dentelée. Plus près de nous, à travers les peupliers, miroite le ruban argenté de la Garonne, au milieu des vertes prairies, au pied des sombres côteaux. Tandis que court la locomotive, nous saluons au passage les ruines du château de

Digitized by Google

Montespan qui se détachent en relief sur le fond clair du ciel ; voici maintenant Montpezat, étrange à l'œil par la couleur jaune de ses parties restaurées qui tranche crûment sur la teinte bistre de l'ensemble. C'est enfin Roquefort, fièrement campé au-dessus du Salat, véritable réplique à Montpezat sur la Garonne : on les a craints jadis, ils suffisaient à fermer à tout ennemi les deux vallées ; aujourd'hui on les traite avec le respect mélangé de bonhomie que l'on porte à ceux qui ont beaucoup vu, mais mal retenu.

Boussens ! Les voyageurs pour Saint-Girons changent de voiture. Un nouveau compagnon de route nous attendait, venu de Tarbes pour se joindre à la Société de Comminges : il nous portait, avec sa science d'archéologue et d'érudit le charme de ses causeries de fin lettré, disert à la fois et sympathique [1].

Et c'est pendant le cours d'une conversation attrayante de verve que s'est effectuée la seconde partie du trajet : en moins d'une heure, que de choses dites et sur combien de sujets. A peine avions-nous le loisir de repaitre nos yeux du paysage si riant qui nous entourait. Et cependant, l'un des nôtres, admirateur passionné des Pyrénées qu'il connait mieux que personne, nous donnait, par intervalles, une vraie leçon de géographie pratique, rendue plus piquante encore par ses souvenirs personnels [2].

Mais tout prend fin : nous parlions toujours, lorsque la vue de Saint-Lizier nous avertit que le voyage s'achevait. Quelques tours de roue et nous voilà à Saint-Girons.

Beaucoup d'amis pour nous recevoir ; et parmi eux, escortés de notre aimable et distingué vice-président, M. Couget, qui nous avait précédé, deux des membres de la Société Ariégeoise, venus pour faire à la Société de Comminges les honneurs du Couserans.

Et aussitôt commence la visite de la ville : ce que Saint-Girons a de mieux, c'est son site, il est splendide ; quant aux monuments, ils méritent à peine une mention. Dans l'église de Saint-Girons, on nous montre une châsse de bois qui renferme les reliques du saint. Quelle est la part du vrai dans la légende que nous conte le sacristain avec une foi parfaite ? La chose est difficile à préciser et *Geruntius Adurensis*, tel fut son nom, paraît appartenir à cette pléiade d'apôtres locaux auxquels une pieuse tradition attribue la fondation des diverses églises chrétiennes des Gaules.

A signaler, dans la sacristie, une statue de la Vierge, en bois doré, d'assez jolie allure, très moderne du reste ; elle semble dater du XVIIIe siècle.

Saint-Valier eut un caractère roman. La réfection de l'église a

1. M. De Cardaillac, avocat, à Tarbes.
2. M. Cabannes, collaborateur à la *Revue de Comminges*.

Digitized by Google

laissé subsister seulement le porche et les colonnes, qui sentent d'ailleurs la décadence. Un tombeau, derrière le maitre-autel, appartient sans doute au XIIe siècle, le plâtre le recouvre en partie. Plus loin, sur un boulevard, nous grimpons par une échelle dans un grenier à fourrage, qui fut l'église des Jacobins. On y distingue très nettement la forme de la nef gothique, sur les murs quelques traces de fresques, une figure du Christ se devine encore, teintée de jaune et de brun, dans l'attitude un peu hiératique des statues byzantines. Et de voir cette image solitaire dans un grenier à foin, je pense que Jésus naquit dans une étable.

Plus rien à voir dans Saint-Girons; le pays, nous le parcourrons tout à l'heure; l'usine d'électricité est trop moderne pour des archéologues, mais ils ne boudent pas devant un bon repas et nous regagnons l'hôtel de France, l'appétit aiguillonné par l'air de la montagne et par un voyage matinal.

Le déjeuner est servi ! M. Couget reçoit à l'instant deux dépêches qu'il s'empresse de nous communiquer : l'une de Mme la baronne de Lassus, exprimant les regrets de notre honorable Président de n'avoir pu, malgré son vif désir, prendre part à notre excursion; l'autre de notre éminent collègue, M. Cartailhac, de Toulouse, ainsi conçue : « Que le Ciel, aujourd'hui et toujours, » favorise notre compagnie si bien dirigée; croyez à tous mes re- » grets. J'aurais donné beaucoup pour être avec vous. Recevez et » distribuez mes amitiés et mes respects. »

Ces gracieux souvenirs sont accueillis par des applaudissements unanimes [1].

Exquis le repas : nous le savions d'avance et, comme l'heure des toasts est maintenant venue, nous les écoutons avec béatitude, humant le café, dégustant le cognac, prêts à les trouver charmants, devant même que les orateurs aient parlé..... car nous les connaissons. Louer le tact et la mesure de notre cher vice-président, l'élévation de ses pensées et la forme parfaite de son discours, c'est redire ce que tout le monde sait. Nous devons surtout remercier, de leur langage flatteur pour la Société de Comminges, MM. Pasquier, de Bardies et de Cardaillac, qui, l'un par sa verve originale, l'autre par sa bonne grâce, et le dernier par son humour, nous ont également tenus sous le charme de leur parole. Enfin la note gaie nous a été donnée — avec quel esprit malin ! — par M. l'abbé Cau-Durban, un récidiviste d'ailleurs, mais que nous n'aurions garde de condamner à la relégation !... Le temps passe, on s'oublie à rêver, perdu dans la contemplation de

1. Nous devons ajouter que déjà M. le docteur Chopinet et M. Albert Sourrieu, deux des membres les plus zélés pour nos excursions, avaient écrit précédemment pour exprimer leur vif regret de ne pouvoir être des nôtres.

Digitized by Google

la fumée des cigarettes qui s'élève en spirales bleuâtres, doucement bercé par le murmure du Salat si proche, un peu alangui par une chaleur accablante. Hélas! il faut s'arracher au farniente. Notre chef vigilant nous appelle : en marche vers Saint-Lizier.

Certes la route est belle ; à nos pieds la rivière écumante roule toute verte sur son lit de rochers ; sur notre gauche les Pyrénées se dressent, noires au premier plan, neigeuses derrière, de toutes parts imposantes et majestueuses ; devant nous les côteaux ondulent couverts de blés jaunissants et s'affaissent au loin vers le nord. Nature superbe sans doute, mais un soleil radieux et impitoyable veut nous empêcher d'oublier que nous sommes au pays des Phœbus.

De fait, sommes-nous vraiment au pays des Phœbus, ces orgueilleux comtes de Foix qui, bien avant le Roi Soleil, avaient choisi cet emblème? La chose est difficile à dire, car il n'est rien de plus confus que les questions de suzeraineté au moyen âge et l'histoire n'a pas encore, à notre sens, élucidé entièrement ce point. Dans son travail si consciencieux et si intéressant sur les Convenœ et les Consoranni, M. Bladé traite seulement les origines et la période romaine et son étude ne saurait nous servir en cette circonstance. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'au temps d'Auguste, le Couserans forma un municipe, que plus tard sa capitale Saint-Lizier devint le siège d'un évêché, qu'enfin il eut des vicomtes célèbres.

Mais il a dû surtout son illustration à son importance religieuse et les vestiges qu'on y trouve se rattachent tous à ces souvenirs. On y remarque toutefois des restes assez nombreux de l'époque romaine : l'enceinte a laissé des traces remarquables et, en maints endroits, des constructions médiévales sont superposées à des soubassements romains. Plusieurs inscriptions y furent relevées par le regretté fondateur de la Société de Comminges. Ce ne sont malheureusement là que des ruines et seul le moyen âge vit en sa cathédrale.

Elle porte, en effet, l'empreinte de plusieurs siècles : les trois absides sont romanes (l'une des absides conserve même des vestiges de construction plus ancienne) ; la nef ogivale à transept date du XIVe siècle et présente cette particularité qu'elle dévie dans l'axe du chœur ; les vitraux, assez rares d'ailleurs, sont du XVIe siècle. Dans son ensemble, l'église est moins grandiose assurément que la splendide basilique de Saint-Bertrand ; elle offre cependant quelques détails curieux qui nous ont valu un intéressant débat entre MM. Cau-Durban et de Cardaillac. Mais n'oublions point que « le cordonnier ne doit pas s'élever au-dessus de la chaussure ».

Digitized by Google

Le cloître est vraiment étrange : son rez-de-chaussée du XIIIe siècle renferme le tombeau d'Auger II de Montfaucon, évêque de Saint-Lizier en 1303, célèbre par ses libéralités. Au premier étage, formé d'une galerie du XVe siècle, on remarque des vestiges de fresques d'une analogie frappante avec celles qui décorent les chapelles de la cathédrale Sainte-Cécile à Albi. Une statue, byzantine d'aspect, par sa raideur et ses tons vifs complète cet ensemble, auquel il manque, pour l'animer, la vue superbe dont jouit le cloître de Saint-Bertrand.

Cette vue, nous l'avons eue, du haut de l'ancien palais des évêques, maintenant transformé en asile d'aliénés. Mais plus ou presque plus d'archéologie à faire ici ; à part un début de frise, à part une salle voûtée, tout a été modifié, modernisé. Ne nous en plaignons pas; si la science a pu y perdre, les excursionnistes y ont gagné. Ils ont trouvé auprès du Directeur de l'asile et de Mme Belle un accueil empreint d'une bonne grâce exquise et de la plus délicate affabilité. Nous en garderons tous le meilleur souvenir.

Et c'est sous l'heureuse impression de cette gracieuse hospitalité d'un instant, que nous avons descendu, rapides, la pente raide qui mène au Salat. Nous le traversons sur un pont du moyen âge récemment restauré, pour notre malheur, car on l'a défiguré.

Le soleil, notre désagréable compagnon, disparaît maintenant à l'Ouest ; terminant sa journée, il nous invite à l'imiter. Voici le moment du retour; encore quelques minutes au bord du Salat, auprès des papeteries de Lorp, et bientôt le train nous emporte à travers les grasses prairies, au milieu de la vallée, que le soleil couchant incendie de ses dernières flammes, jetant aux vitres des wagons des teintes d'or rouge.

En cette soirée d'été, à cette heure où le calme du jour mourant donne à l'âme une mélancolie inconsciente et vague, la mémoire du passé renaît plus précise. Nous revivons les années écoulées, nous nous reportons en arrière : il y a dix ans, comme on revenait aussi de Saint-Lizier, un Commingeois éminent, perdu aujourd'hui pour la science et pour ses amis, le regretté Julien Sacaze, avec l'enthousiasme de sa nature ardente, jeta les premières assises de la Société de Comminges. Il la fit naître, il l'a vue grandir, rendons hommage à son initiative ; car il a créé une œuvre durable qui ne périclitera pas entre les mains de ses distingués successeurs ; nos réunions annuelles si suivies et si pleines de charme en sont la preuve vivante.

Au revoir, à 1895.

J. P.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

1789-1804

(SUITE)

Celui qui eut l'honneur de faire entendre le premier les protestations de la foi et de la dignité religieuse fut l'aumônier de l'hospice, Guichard. Sommé de prêter le serment civique, Guichard répondit : Qu'il ne le devait point, attendu qu'il n'était pas fonctionnaire public rétribué par l'État et que les fonctions qu'il remplissait étaient essentiellement gratuites. Le différend est porté devant le directoire du département, et, par l'organe de son procureur, la municipalité chargée de l'exécution de la loi relative au serment répond que, quoiqu'il n'ait retiré aucune rétribution de la place d'aumônier, il n'en est pas moins fonctionnaire, et qu'il suffit qu'il ait acquitté les messes de fondations attachées à l'hospice, pour avoir droit à ce titre ; qu'il est d'ailleurs de notoriété publique qu'il a abusé de sa qualité d'aumônier pour fanatiser et éloigner de l'esprit de la Constitution les personnes attachées à l'hôpital et toutes celles qui y avaient quelques relations. A son avis donc, il est sous le coup de la loi du 26 octobre 1790 et subséquentes.

Le second aumônier, Amans cadet, ne s'étant point présenté dans le délai, doit partager le sort de son confrère Guichard.

Digitized by Google

A la date du 25 septembre, il est procédé à la nomination du sieur Filouse, prêtre, citoyen de Saint-Lizier, comme aumônier de l'hôpital, en remplacement des deux dignes titulaires qui venaient d'en être expulsés « pour cause d'incivisme notoire ». Filouse n'eut point les mêmes scrupules que ses prédécesseurs. « Il jura d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste. » Ce serment lui valut « avec le titre d'aumônier, tous les revenus, charges et conditions y attachés », comme s'exprime le procès-verbal d'installation ; c'était tout le prix d'une conscience.

Ce n'est pas sans une certaine confusion que nous nous voyons réduit à transcrire les noms par trop nombreux de nos vénérables frères dans le sacerdoce qui, dans une des heures les plus solennelles de leur vie, ont renoncé à la pratique du devoir pour écouter la voix de la crainte ou de l'intérêt. Nous voyons passer successivement, sous les yeux de la municipalité préposée à la réception de leur serment de fidélité à un état de choses que la conscience réprouve, de jeunes prêtres que les épreuves de l'exil n'auraient point dû effrayer et des vieillards qui auraient dû se souvenir de l'estime et des honneurs publics dont ils avaient été entourés.

Le premier qui voulut donner un gage de soumission à la Révolution fut le curé de Saint-Lizier, Bergès. A sa suite défilèrent: Amans l'aîné, qui offre de se rendre utile aux habitants de la ville en qualité de matutinaire ; Saurat, ancien promoteur du diocèse ; de Méritens aîné, vicaire général ; Dauby, ancien bénéficier ; Sentenac et Bordes, prêtres ; Dargein, prébendier ; Pilart, diacre ; Legardeur, Baleix, Bélissens, Montégut, chanoines ; Roquemaurel, official. Quelques-uns rétractèrent dans la suite le serment, mais d'autres s'obstinèrent dans la voie de l'erreur.

Digitized by Google

V

La Convention nationale. — Abolition de la royauté. — Règlement scolaire. — Nouveau personnel judiciaire. — Nouvelle municipalité : Villa, maire. — Vente de quelques biens communaux. — Don du prêtre Amans. — Déclaration de guerre à la Hollande et à l'Angleterre. — La société populaire des « Amis de la République » ; fonte des cloches et inventaire des objets du culte.

A Paris, l'Assemblée législative disparaissait au milieu des attentats du 10 août et des horribles massacres de septembre, faisant place à la Convention nationale.

La nouvelle assemblée, qui devait encore précipiter le mouvement révolutionnaire destructeur de toute doctrine et de toute autorité, décréta, dès sa première séance, le 21 septembre, l'abolition de la royauté.

Le 30 septembre, le décret usurpateur parvint à la municipalité de Saint-Lizier. Le bruit des sanglantes exécutions de Paris s'était répandu en province et y avait porté la terreur. C'était le règne sinistre des Jacobins ; et où étaient les âmes assez viriles pour résister à ces empiètements ?

Paris, sur l'ordre de la Commune, s'était mis en fête ; Saint-Lizier aussi illumina. Le décret relatif à l'abolition de la royauté fut solennellement proclamé par les officiers municipaux. La garde nationale fut mise sous les armes, et on tira le canon sur la plateforme de la ville. Il est à présumer que ce programme officiel fut exécuté sans enthousiasme, nous le souhaitons du moins pour les administrateurs et les habitants de la petite cité. On peut ne pas porter le deuil d'une dynastie qui a fait la France ; on ne doit pas danser sur sa tombe !

Digitized by Google

Maintenant, le vaisseau est sans pilote ; on l'a jeté par dessus bord. Depuis longtemps, il est vrai, on l'avait attaché au mât, comme un marin inhabile qui ne sait plus tenir le gouvernail ; et le vaisseau s'en va à la dérive, ballotté par les flots et buttant sur les écueils. L'équipage, intelligent et vigoureux, manque de notions techniques ; il se jette dans les courants les plus dangereux et marche follement, dans la nuit sombre, sans chercher le phare qui conduit au port. Bientôt viendra s'asseoir au gouvernail un corsaire de génie qui, sous la protection de son étoile, retrouvera l'antique voie. Mais, à cette heure, c'est la mer noire, fertile en tempêtes, et l'équipage en délire accumule les fautes et les crimes.

L'inauguration de la nouvelle ère se fait sentir jusque dans nos documents municipaux. Ils ne seront plus datés désormais de « *l'an de la Liberté* », mais de « *l'an de l'Égalité et de la République une, indivisible* ». A gouvernement nouveau, il fallait nouvelles administrations et nouvelles formules.

L'ouverture des écoles et des tribunaux amena une modification complète dans le personnel enseignant et judiciaire.

Le 21 octobre, Saurat, ecclésiastique de Saint-Girons, et Jutgé, de Saint-Lizier, obtinrent l'unanimité des suffrages pour la première et la seconde régence de l'école[1]. Pour prévenir tout conflit semblable à celui qui avait amené l'année précédente la retraite du régent Lamary, la municipalité imposa aux nouveaux maîtres un sage règlement, dont nous serions heureux de voir quelques-unes des dispositions appliquées aujourd'hui dans nos écoles. L'année classique devait durer de la Toussaint à la fin août. Le temps des classes

1. Le 27 janvier, Jutgé étant allé au séminaire, on pourvut à la régence de la seconde classe par la nomination de Ferrier, habitant de Saint-Lizier.

Digitized by Google

devait être de deux heures le matin et de deux heures le soir. Vacances, le jeudi et le dimanche. Obligation de conduire les écoliers aux offices de la paroisse. Si quelques parents s'opposent à l'exécution de cette prescription, les régents ne forceront point leurs enfants à les suivre à l'église, mais avertiront les parents d'avoir à tenir leurs enfants enfermés pendant les offices. Si, malgré ces avertissements, les parents laissent vaguer leurs enfants dans les rues à l'heure de la prière publique, les régents en réfèreront à la municipalité qui interdira l'entrée des écoles à ces petits vagabonds.

Tous les enfants, même étrangers, sans limite d'âge, auront droit de fréquenter les écoles de la ville, sans qu'on puisse exiger d'eux aucune rétribution.

L'obligation morale et la gratuité ne sont donc pas un bienfait de la loi actuelle ; cette disposition du règlement scolaire ne faisait que consacrer, à Saint-Lizier, une ancienne coutume qui s'harmonisait fort bien avec l'enseignement religieux, car le titulaire de la première classe était toujours un ecclésiastique.

Les 21, 22 et 23 novembre, l'assemblée électorale du district nomma les membres du tribunal de Saint-Lizier. Furent élus : Dauby père, de Saint-Girons, président ; Arexy, de Saint-Girons, Bonnin, de Saint-Lizier, Delage, de Massat, Mathieu Delort, de Castillon, juges ; Dupré de Saint-Lizier, commissaire national. Furent élus juges suppléants : Gouazé, de Riverenert, Gencé, de Saint-Girons, Morère, d'Oust, Monroux, de Saint-Lizier ; greffier, Dompierre, notaire de Soulan. Monroux, qui avait été en ballottage quatre fois avec ses concurrents, piqué dans son amour-propre, donna sa démission ; et le citoyen Duclos, avoué de Saint-Lizier, fut nommé à sa place.

Dans la même assemblée électorale avaient été nom-

Digitized by Google

més membres du bureau de conciliation près le même tribunal : les citoyens Seillé, négociant, Duclos, Villa, Dauby, prêtre, Salies, curé de Montjoie, et Court, négociant.

Le 6 décembre, le conseil général de la commune procéda à l'installation solennelle de son tribunal. Précédé des sergents de ville, accompagné du secrétaire et du trésorier de la commune, des commandants et officiers de la garde nationale, ainsi que d'un détachement de ladite garde, on se rendit au palais de justice sur les dix heures du matin, après avoir assisté à la messe.

Le citoyen Seillé, procureur de la commune, après avoir requis lecture de la loi sur l'organisation judiciaire et du procès-verbal de l'assemblée électorale du district, demanda la prestation du serment et l'installation des citoyens juges, ainsi que l'enregistrement de leur nomination.

Après un discours du premier officier municipal, les nouveaux juges prêtèrent serment « d'être fidèles à la nation, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à leurs postes, et de remplir avec exactitude et impartialité les fonctions de leurs offices... », puis, les membres du conseil général, descendant les degrés de l'estrade où ils étaient montés, allèrent prendre leurs sièges, et le premier officier municipal ayant de nouveau pris la parole, en son nom et au nom du peuple, prit l'engagement « de porter au tribunal et à ses jugements le respect et l'obéissance que tout citoyen doit à la loi et à ses organes. »

Enfin, la cérémonie se termina par un discours du président Dauby et la signature du procès-verbal de l'installation.

Le 6 décembre, pareille cérémonie, mais d'un aspect plus modeste, eut lieu à la justice de paix, pour l'installation du juge Duclos et du greffier Bergès-Montfort.

Digitized by Google

Ce furent les derniers actes de la municipalité présidée par M. Dupré; son mandat expirait avec l'année. Nous devons reconnaître que sa gestion fut probe, modérée et sincèrement dévouée aux intérêts des administrés. S'il est un reproche que nous puissions adresser à M. Dupré, comme d'ailleurs à tous ses concitoyens, c'est de n'avoir pas assez énergiquement résisté au torrent des idées nouvelles, et d'être même devenu plus tard, par peur, président de la société populaire.

Les élections eurent lieu le dimanche 9 décembre dans une des salles de l'évêché. Un vieil officier des armées du roi, membre des précédentes municipalités, Villa, fut élu maire à la presque unanimité des suffrages; les citoyens Court, Nicolas, Seillé, Auriac et Dupré-Bergerat furent investis des fonctions d'officiers municipaux; Bergés fils fut proclamé procureur de la commune. Les citoyens Dupré, commissaire national, Lagrasse, Monroux, homme de loi, P. Bergès, architecte, Bonnin et Delort, juges du tribunal, Ferrier, Laffont, Delage, Duclos, juge de paix, Pagès de Lembèges et Laurent Bergès, architecte, obtinrent, comme notables et membres du conseil général, la pluralité absolue des suffrages.

Sur la réquisition du président, tous les membres de la municipalité prêtèrent, selon la formule usitée, le serment de fidélité.

Durant les quatre mois que Villa passa à la tête des affaires municipales, nous devons reconnaître qu'il déploya une rare activité. A l'exemple de la Convention, le conseil général de Saint-Lizier se déclara en surveillance permanente et s'occupa incessamment des intérêts de la cité. Les membres de l'ancienne municipalité rendirent compte de leur administration; puis on décida que, vu la négligence de certains fonctionnaires à remplir leurs devoirs, on pourvoirait à

Digitized by Google

leur remplacement; que l'horloge serait confiée au serrurier Jean Boué et la porte de Nargua à Michel Duran; que la sage-femme serait payée désormais sur le prix de six livres par an; que la maison occupée par le citoyen Estaque redeviendrait maison commune, et que le maire serait chargé d'y réinstaller les services municipaux; que la maison curiale ayant besoin de réparations, une pétition serait adressée au district, puisque la nation était chargée de la réparation des édifices nationaux.

Par voie de scrutin, le citoyen Ferrier fut nommé officier public chargé de recevoir les actes de naissance, mariage et décès.

En exécution de l'arrêté du département en date du 21 décembre exigeant une déclaration du nombre des émigrés de la commune et de l'évaluation de leurs biens, on désigna comme émigrés les familles Lingua de Saint-Blancat et Salin frères, « attendu que ni les uns ni les autres ne se sont mis en règle et n'ont pas rempli les obligations exigées par la loi relativement au certificat de résidence. »

Plusieurs citoyens peu scrupuleux s'étant emparés de certaines parties des biens communaux, une commission d'hommes de loi fut nommée pour la recherche de ces usurpations.

On décida encore la vente d'un morceau de terrain situé entre le porche de l'église paroissiale et le pilier qui le séparait de la maison du sieur Guichard, prêtre; le cordonnier Le Roy s'en rendit acquéreur, aux enchères publiques, pour la somme de cent livres. Il demeurait établi que si, dans le déplacement du pilier du porche, quelque dommage était porté au couvert de l'église, l'acquéreur en demeurait responsable. Aux enchères publiques encore, la perception des impôts, pour l'année 1792, fut adjugée au citoyen Nicolas, à huit deniers pour l'imposition foncière, et

Digitized by Google

trois deniers pour l'imposition mobilière, droit de patentes, etc.

Les temps étaient durs aux pauvres contribuables; la division et la défiance à l'intérieur, l'imminence des guerres à l'extérieur avaient paralysé la vie commerciale; et les agents du fisc chargés d'approvisionner les caisses de l'Etat passaient de la menace à l'exécution à l'égard de ceux qui, à l'heure sonnée, ne soldaient point les impositions. Témoin de ces pénibles tiraillements, un prêtre de la ville, Amans aîné, donna une somme de 100 livres « pour être portée sur le rôle des impositions en soulagement des misérables qui n'ont pas le moyen de satisfaire à cette obligation, quelle que soit leur opinion religieuse. » Distribution en fut faite sans retard et suivant les intentions du généreux donateur. Noble exemple de charité, qui malheureusement n'eut pas de nombreux imitateurs.

La nouvelle municipalité entrait aux affaires avec l'année 1793, l'une des époques les plus sombres et les plus terribles de notre histoire. La France venait, par le crime du 21 janvier, de soulever l'indignation de l'Europe contre elle. De tous côtés, on prit les armes pour venger le sang royal qui avait coulé sur la place de la Révolution. Au nord, l'Angleterre et la Hollande vinrent en aide aux États germaniques qui déjà nous harcelaient à l'est; tandis qu'au midi l'investissement était complété par l'Espagne et les gouvernements d'Italie. C'était un cercle de fer formé par plus de 350,000 guerriers. Pour faire face à tant d'ennemis, les armées républicaines ne disposaient que de 240,000 hommes répartis sur toutes les frontières. Avec une audace inouïe, la France déclara la guerre à toutes ces puissances. La nouvelle en arriva à Saint-Lizier le 11 février; elle fut communiquée au public avec tout l'appareil usité dans les grandes solen-

Digitized by Google

nités. A l'issue de vêpres, sur les 4 heures, tous les citoyens furent invités à se rendre sur la place d'armes[1]; la municipalité au complet est en écharpe et la garde nationale sous les armes. Le citoyen maire annonce à haute voix que la République française est en guerre avec l'Angleterre et les Provinces unies de Hollande et autres nations, et, dans un pathétique discours, leur fait connaître « les moyens vilains que nos ennemis ont employés pour couvrir les mauvaises manœuvres contre la République française. »

Surexcité par ces événements, le patriotisme de nos montagnards s'apprête à tous les sacrifices. Deux adjudants généraux annoncent l'arrivée de 400 volontaires du huitième bataillon de la Gironde : le maire promet de leur faire l'accueil le plus sympathique; le logement leur sera donné au palais épiscopal, dans les logis particuliers, et ceux qui ne pourraient point trouver asile dans la ville seraient distribués dans les municipalités voisines.

La municipalité promet encore de se pourvoir sans délai de tous les objets nécessaires au casernement des troupes. Sur-le-champ, les citoyens Court et Pierre Bergès ainsi que le procureur de la commune sont délégués pour faire visite dans toutes les maisons de la ville, pour la recherche des lits et autres objets nécessaires au casernement. On écrit au district de Saint-Girons pour demander l'autorisation d'utiliser les lits des émigrés du canton. Le maire reste chargé personnellement de procurer les marmites, gamelles, cruches, cueillères à pot, les rateliers d'armes et toutes les planches nécessaires pour lits provisoires; il devra aussi engager les municipalités du canton à contribuer pour leur part aux fournitures utiles à la troupe; il devra enfin faire construire deux guérites

1. La place d'armes était devant le cimetière qui occupait la place actuelle dite Place de l'église.

Digitized by Google

qui seront placées, l'une devant le corps de garde et l'autre devant le quartier des casernes[1].

La Convention ayant ordonné, par décret du 21 février, une levée de 300,000 hommes, la municipalité se mit en devoir de fournir son contingent; elle ouvrit d'abord un registre pour inscrire les citoyens qui, volontairement, voudraient concourir à la défense de la République, et aussi pour recevoir l'offrande que tout bon patriote ferait à la patrie; il fut ensuite procédé à l'examen des citoyens qui, d'après la loi, devaient le service des armes. Vérification faite, il fut reconnu que 92 citoyens de la commune étaient propres au service militaire. Sur ce nombre, la quote-part désignée par le décret de la Convention nationale était de sept. Tous les citoyens intéressés ayant été réunis le dimanche 17 mars, dans l'église de Notre-Dame de la Sède, on laissa à leur choix le mode de désignation de ceux qui devront prendre les armes. On choisit le scrutin, qui se prononça en faveur de Jacques Coumes, domestique, natif de Toulouse; Pierre Dedieu, aussi natif de Toulouse, tous deux domiciliés à Saint-Lizier; Mathieu Daroux, des Gaillardous; Jean Sèverac, de la ville; Bernard Bize, tailleur, natif d'Audinac et habitant de Gaillardous; Jean Lazerges, papetier, natif de Bousenac, domicilié à Saint-Lizier; et Louis Siadoux, bordier de Mignet. Mais Mathieu Daroux et Louis Siadoux bénéficiant d'une disposition de la loi firent agréer pour leurs remplaçants Jean Dedieu, papetier de Lédar, et Siméon Lépine, cordonnier de Saint-Girons.

Au milieu de ces préoccupations patriotiques et pour réveiller le zèle de leurs concitoyens, plusieurs républicains s'étaient groupés en société politique sous

1. Les deux guérites furent payées, à l'architecte Bergès, 122 livres 5 sols.

Digitized by Google

le titre d'*Amis de la République* : une salle de la maison commune leur fut octroyée pour la tenue de leurs séances. A peine installée, cette société prit la direction du mouvement politique et se fit la promotrice des résolutions les plus radicales. Dès le lendemain de son installation, quelques-uns de ses membres, les citoyens Vignau, Nicolas, Laurent Bergès, Pierre Bergès, Cazaux, Court fils, Lafont et Lamary se présentèrent au conseil général[1] et lui représentèrent qu'un décret de la Convention nationale du 23 février dernier autorise les communes à convertir une partie de leurs cloches en canons. Ils ont, disent-ils, longtemps examiné s'il serait utile de profiter du bénéfice de ce décret; ils ont reconnu qu'il en résulterait un grand avantage pour le district en général et la commune en particulier. En conséquence, ils sont chargés d'inviter le conseil à peser dans sa sagesse l'utilité qui peut résulter de la conversion d'une partie des cloches en engins de guerre.

Obtempérant à l'invitation des *Amis de la République*, le procureur de la commune convertit leur demande en motion, et le conseil considérant « qu'il n'existe point de canon dans l'étendue du département et que Saint-Lizier, quoique par sa position en état de résister aux brigands espagnols qui voudraient s'introduire par les ports des Pyrénées, n'a cependant pour tout moyen de défense que le courage de ses habitants; qu'avec des canons on peut se flatter de les arrêter et d'en imposer même aux malintentionnés de l'intérieur qui voudraient tenter une révolte,

« Arrête, qu'une partie des cloches de l'église Notre-Dame sera incessamment convertie en canons ;

» Charge les officiers municipaux de passer avec un fondeur le marché de cette conversion ;

1. Séance du 31 mars.

Digitized by Google

» Arrête de plus, que pour subvenir aux frais de cette refonte et à la construction des affûts nécessaires aux pièces qui proviendront de cette fonte, l'excédent desdites cloches sera envoyé à la Monnaie pour être converti en sols. »

En bonne voie de confiscation d'objets consacrés au culte, le conseil général, alléguant une lettre du district de Saint-Girons en date du 13 avril qui ordonne l'inventaire détaillé des meubles, effets et ustensiles qui se trouveront dans les églises, délègue les citoyens Court et Lagrasse pour faire la visite des deux églises et prendre un état exact des objets en or et en argent, soleils, ciboires et calices ; cet inventaire devra être adressé au directoire du district.

Etranges inconséquences de ces hommes qui, après avoir prêté la main au dépouillement de leurs temples, déclarent[1] qu'ils « restent chargés de pourvoir l'église paroissiale des choses nécessaires au culte divin, et qu'il est de la décence et du vœu du peuple que, pendant la Semaine Sainte, principalement le Jeudi-Saint et le jour de Pâques, l'église soit ornée et éclairée d'une manière qui satisfasse le public. »

Les administrateurs qui vivent dans une semblable confusion d'idées et de faits sont aptes à toutes les besognes. Ils se disposent à aliéner les ornements nécessaires au service divin et ordonnent que les cérémonies se fassent avec la pompe la plus solennelle ; ils envoient leurs cloches à la Monnaie et votent un salaire au carillonneur.

1. Séance du 24 mars.

Digitized by Google

VI

Vignau succède à Villa à l'hôtel de ville. — Sus aux Espagnols! — Arrestations de suspects. — Certificats de civisme. — Difficultés occasionnées par les troupes. — Disette de grains. — Comité de salut public. — Enrôlements. — Emprunt forcé.

Antoine Villa ayant été élu chef de légion de la garde nationale et le commandement de la force armée étant incompatible avec les fonctions municipales, Villa envoya à ses collègues sa démission de maire afin de mieux se consacrer à ses nouveaux devoirs. Il ne quitte un poste que pour courir à un autre qui lui donnera, espère-t-il, une occasion plus éclatante de montrer son attachement à la patrie et son civisme ardent.

Quatre jours après, le corps électoral lui donna pour successeur le citoyen Vignau, que nous avons vu, l'année précédente, condamné pour indiscipline dans les rangs de la garde nationale. Esprit cultivé, homme de loi, caractère énergique, tourmenté par l'ambition, nous le verrons, après avoir soutenu les *non-conformistes* le sabre au poing, se ranger du côté des persécuteurs de la foi et souscrire sans scrupule aux ordres tyranniques des autorités supérieures, accommodant toujours sa conscience aux exigences d'une situation qu'il tient à garder.

Ici se place un incident héroï-comique, digne de la plume d'un Cervantès. Nous regrettons que nos compatriotes aient été victimes d'une fausse alerte, nous eussions eu peut-être à écrire la conquête de l'Espagne par leurs armes. Racontons le fait avec toute la gravité historique que nous retrouvons dans les registres municipaux.

Digitized by Google

Le 30 avril au matin, le citoyen maire assemble extraordinairement le conseil municipal, et lui expose d'une voix émue que plusieurs gardes nationaux actuellement en garnison à Saint-Girons, sont venus, en grande hâte, pour lui annoncer que les Espagnols étaient sur la frontière et menaçaient le pays d'une incursion ; il est urgent de prendre les mesures que requiert le salut de la patrie !

L'assemblée délibère que « tous les citoyens de la ville en état de porter les armes seront de suite convoqués au son du tambour pour voler à la défense des frontières, au premier ordre donné ; qu'il sera fait une réquisition au chef de bataillon pour mettre tous les citoyens sous les armes ; que finalement, la ville étant sans munition, le gendarme Laffont sera envoyé à l'administration du district pour réclamer, au nom de la commune, les munitions nécessaires qui seront distribuées aux citoyens.

Dans d'aussi graves circonstances, il appartenait au conseil de se mettre en permanence.

La première motion d'enrôlement est faite à neuf heures. A onze heures, le maire expose à ses collègues qu'il a envoyé deux exprès au district pour savoir les ordres qu'il avait à donner. Le district a répondu qu'on pouvait d'ores et déjà se mettre en marche. Le conseil délibère que le citoyen commandant en chef sera requis de suite de faire un choix des citoyens en état de marcher, que ces citoyens armés, conjointement avec leurs chefs se rendront à Saint-Girons, pour de là se diriger vers le lieu qui leur sera désigné.

A deux heures de l'après-midi, le maire informe le conseil que tous les citoyens en état de porter les armes étant partis vers Saint-Girons, la sûreté publique exige que le dépôt laissé dans la ville reste en état de réquisition permanente et qu'on prenne encore des mesures efficaces pour prévenir les événements

Digitized by Google

qui pourraient arriver dans le cours de la nuit. On décide que la municipalité siègera en permanence toute la nuit, et qu'il sera fait, d'heure en heure, une patrouille de vingt hommes ; des sentinelles seront placées à chaque porte de la ville pour arrêter tous les étrangers qui passeront et qui immédiatement seront menés devant la municipalité.

A quatre heures de l'après-midi, l'Assemblée décide que des affûts pour les gros canons seront faits dans le plus court délai et que les frais seront pris dans les dépenses imprévues.

A six heures, le citoyen maire dit qu'il a reçu une lettre de l'administration du district, qui l'exhorte à faire livrer par tous les boulangers de la ville tout le pain qu'ils pourront pétrir, et à délibérer sur les moyens à prendre au cas où ils allègueraient n'avoir ni grain ni farine. Ordre est donné aux boulangers de faire du pain sans discontinuer, et trois membres de la municipalité se transportent chez les différents citoyens de la ville pour enregistrer la déclaration du grain qu'ils ont en leurs greniers.

Et les consuls, anxieux, veillent durant toute la nuit sur le salut de la patrie !

Le lendemain 1er mai, à 8 heures, le maire dit au conseil que, le jour d'hier, quasi tous les membres du tribunal étaient absents. Quand la patrie est en danger, toutes les autorités constituées doivent être en surveillance permanente, afin de prendre les mesures propres au salut public. Les membres du tribunal, malgré les différentes réquisitions qui leur ont été faites par ci-devant, ne se sont pas fait scrupule de quitter journellement leurs postes et il convient de prendre des mesures pour obvier à un abus aussi condamnable. Approuvant la juste indignation de leur chef, les municipaux déclarent « qu'une députation se transportera à l'instant au tribunal, pour lui signifier

Digitized by Google

que c'est pour la dernière fois qu'on requiert ses membres quasi journellement absents de résider dans la ville et de demeurer à leurs postes, et, qu'à défaut, on prendra contre eux les plus énergiques mesures pour assurer l'exécution de la loi.

A neuf heures du matin, vu qu'il résulte de la visite faite la veille chez les habitants pour la recherche des grains, que la ville est sans approvisionnements, le conseil autorise le citoyen Louis Durègne à faire l'acquisition d'une certaine quantité de grain nécessaire à l'alimentation des troupes qui passent et de celles que l'on se dispose à camper dans la ville.

A une heure après-midi, les citoyens Galotin et Roques se présentent au nom de la *Société des Amis de la République,* et exposent au conseil qu'il est urgent, pour le district et pour la commune, de faire procéder sans retard à la fonte des cloches.

Appréciant le bien fondé de cette observation, il est arrêté que le citoyen Pierre Bergès se rendra incessamment à Toulouse, pour engager quelqu'un des ouvriers employés à la fonderie à se transporter dans la ville de Saint-Lizier, afin de convertir lesdites cloches en canons; au cas d'impossibilité, ledit commissaire conviendra, avec le directeur de la fonderie, du temps où ces canons pourront être faits et du prix de l'œuvre.

Et puis plus rien. La campagne est finie !.....

A l'aspect de la garde nationale de Saint-Lizier manœuvrant au champ de Mars de Saint-Girons, l'ennemi a pris la fuite; sur les pics et dans les ports, plus un Espagnol !... Victimes de quelque mystificateur, nos guerriers rentrent sans bruit ni butin, et le bulletin de leurs victoires n'a pas été consigné dans les annales de la commune. Le seul résultat de cette bruyante équipée fut une note de 169 livres à payer à l'armurier

Digitized by Google

Briefeil pour réparations de fusils et fabrication de piques.

O Muses des combats, nous chanterons, un jour,
De tous ces fiers Rolands la vaillance et la gloire!

L'invasion conjurée de ce côté, il est temps d'attaquer les ennemis de l'intérieur; en attendant qu'elle dévore ses enfants, la Révolution va traquer comme des fauves tous les citoyens modérés. Le 25 mars, la Convention institue un conseil de défense générale qui reçoit le nom tristement célèbre de Comité de salut public.

Dans une série de décrets, elle ordonne le désarmement de tous les suspects, tels que les prêtres non assermentés, les nobles, les ci-devant seigneurs, les fonctionnaires destitués, etc. Elle frappe les émigrés de bannissement perpétuel et de mort civile, confisque leurs biens et déclare nuls tous les actes publics accomplis par eux ou par leurs parents. Par mesure de précaution, tous les suspects doivent être mis en prison jusqu'au rétablissement de la paix. *C'étaient les décrets de la peur.* « En temps calme, la société aime mieux, disait Danton, laisser échapper le coupable que frapper l'innocent, parce que le coupable est peu dangereux; mais à mesure qu'il le devient davantage, elle tend davantage aussi à le saisir; et lorsqu'il devient si dangereux qu'il pourrait la faire périr, ou du moins qu'elle le croit ainsi, elle frappe tout ce qui excite ses soupçons, et préfère alors atteindre un innocent que laisser échapper un coupable. Telle est la dictature, elle est rapide, arbitraire, fautive, mais irrésistible[1]. »

C'est en vertu de ces décrets que, le 6 mai, se présenta à Saint-Lizier, le citoyen Atoch, sous-lieutenant de la première compagnie du second bataillon de

1. Thiers, t. IV, p. 5, *Histoire de la Révolution.*

Digitized by Google

la Haute-Garonne, avec un arrêté du département portant « que les citoyens Méritens frères, prêtres, Bordes, prêtre, Saurat, prêtre seront arrêtés et conduits au dépôt à Foix et que, la citoyenne Cabalbi et ses enfants et la citoyenne Salin seront renfermés dans la maison nationale de Saint-Lizier, que les papiers desdits prêtres et leurs correspondances seront saisis et adressés, sous scellé, à l'administration du département. » Sur la réquisition d'Atoch, un détachement de la garde nationale lui fut adjoint pour assurer l'exécution dudit arrêté. Quelques jours après, la citoyenne Salin obtint du conseil d'administration du département l'autorisation, pour motif de santé, de demeurer provisoirement dans sa maison ; elle y fut consignée et les citoyens Court et Seillé furent chargés de sa surveillance.

Adélaïde de Montégut, enfermée dans le ci-devant évêché, fut aussi autorisée à se retirer dans la maison de sa tante, à Castillon, sous la surveillance de la municipalité.

En même temps, sur la dénonciation de deux membres de la *Société des Amis de la République,* la citoyenne Soum de Patrac et Charles Dargein furent déclarés émigrés. A quelque temps de là, la citoyenne Cabalbi, qui avait de grandes propriétés à Alos, demanda au conseil général de la commune l'autorisation de s'absenter durant quelques jours pour veiller à l'administration de ses affaires. Le citoyen Gallatin dut se porter garant pour elle et accepter toutes les peines qu'elle pourrait encourir pour émigration et conduite anti-civique. Tout effrayait les imaginations surexcitées ; on ne voyait partout qu'ennemis et complots. Tout étranger qui sans passe-port s'aventurait dans ce pays était considéré comme suspect, et comme tel consigné à la maison d'arrêt jusqu'à ce qu'il eût établi son identité et la pureté de ses opi-

Digitized by Google

nions. Cette frayeur amenait les membres de la municipalité à regarder les citoyens les plus paisibles comme les pires ennemis de la chose publique.

Un mois après ces arrestations, l'administration du district leur demande des renseignements sur la conduite politique des citoyens de Méritens aîné et Saurat prêtre, et le conseil répond que le « citoyen Méritens aîné, grand-vicaire, et Saurat, promoteur et agent du ci-devant évêque du Couserans, ont constamment prouvé qu'ils tenaient à leurs places en manifestant ouvertement leurs opinions contre la nouvelle constitution du clergé ; depuis qu'ils sont absents de la ville de Saint-Lizier, la commune jouit de la plus grande tranquillité ; elle ne connaît plus de guerre d'opinions et certains habitants fanatisés sont revenus de leurs égarements. Quelques prêtres qui avaient paru se conformer à la conduite de ces deux confrères ont donné, depuis leur absence, des marques d'union et de fraternité. Le conseil pense que la tranquillité publique, ainsi que celle desdits Méritens et Saurat, exige qu'ils restent éloignés de la ville de Saint-Lizier. »

Le trait final de cette réponse dénote, dans ce rédacteur, une admirable bonté d'âme. A son avis, pour leur tranquillité, les prisonniers doivent rester sous les verrous.

C'était aussi la grande époque des certificats de civisme. Ils étaient indispensables pour remplir les fonctions publiques ; quelquefois ils mettaient à l'abri des tracasseries administratives, mais ils étaient inutiles quand des ennemis nombreux et puissants poursuivaient une victime. Le clergé, l'armée, la justice, toutes les administrations se pourvoient de ce brevet, fragile protecteur. La demande en était faite à la commune par l'intéressé, sa pétition demeurait affichée

Digitized by Google

pendant trois jours à la porte de l'hôtel de ville, et s'il n'y avait point d'opposition, le certificat lui était délivré en ces termes :

« Nous, maire,

» Certifions que le citoyen Méritens, depuis un an qu'il a sa résidence fixe dans la ville, a rempli exactement ses devoirs de citoyen, qu'il a monté sa garde personnellement à son tour, qu'il a fait un don pour l'équipement des volontaires de la ville et que, dans ce moment-ci, il est en détachement pour la garde des frontières. »

Quand ce brevet sauveur était refusé, les intérêts et même la liberté du pétitionnaire étaient fort en danger[1].

Les menaces des Espagnols qui étaient entrés dans la coalition avaient considérablement augmenté le nombre de troupes cantonnées dans le pays. Des volontaires peu disciplinés se répandaient la nuit dans les rues de la ville et dans les champs, excitant, par leur tapage et leurs déprédations nocturnes, un vif mécontentement; plusieurs même désertaient et allaient s'imposer chez de braves habitants des campagnes voisines. Le désordre était arrivé à tel point que le maire crut devoir, un jour, devant des troupes assemblées, se faire l'interprète des sentiments d'indignation de ses administrés : leur représentant leur inconduite, il les exhorta à revenir au respect de la discipline, pour lui éviter d'avoir recours à des mesures extrêmes. Cette harangue dut produire quelque fruit, puisque, dès ce jour, les soldats et la population civile vécurent en bonne intelligence.

Mais la présence de la troupe ayant augmenté consi-

1. Dans une première liste, parmi les citoyens à qui, le 19 mai 1793, a été accordé le certificat de civisme, nous trouvons les noms suivants : Monrous, Vignaux, Moulis, avoués; Bacquaire ; Dalmont, huissier audiencier ; Lépine, Fort, Saintaraille et Dargein, huissier ; Borrel, brigadier; Monroux, Bénazet, Escaich, Lazaygues, gendarmes ; et de Hansy, enregistreur.

Digitized by Google

dérablement le nombre des malades, l'administration de l'hospice dut aussi augmenter le nombre des lits.

L'hôpital n'en possédait que trente ; il y avait encore un espace suffisant pour douze, et, avec quelques réparations, soixante autres lits pouvaient sans difficulté être installés ; mais l'hôpital, par la suppression des dîmes, avait perdu la principale source de ses revenus qui ne s'élevaient plus qu'à la somme de sept mille trois cents livres. Cette somme avait déjà été absorbée par l'entretien des volontaires malades. On allait se voir dans la dure nécessité de fermer les portes et de congédier les malades si l'administration départementale n'envoyait pas des secours. La municipalité lui adresse une pétition, dans laquelle elle lui expose que le département devant fonder un hôpital militaire, il serait de son intérêt, plutôt que de bâtir un autre établissement, de réparer celui qui existe et de le pourvoir d'un nombre de lits suffisants, car, actuellement, grand nombre de malades couchent par terre sur des grabats, et les plus atteints sont de trois en trois dans les lits, ce qui est loin d'être hygiénique et de faciliter la guérison des malades. Il est urgent surtout que l'on envoie immédiatement des fonds pour l'entretien des volontaires que l'on se verra à brève échéance dans la nécessité de congédier.[1] »

La municipalité avait demandé un secours de huit mille francs ; le département n'envoya, le 18 juillet, qu'un mandat de trois mille livres sur le citoyen Rousse, receveur du district de Tarascon. Le citoyen Trinqué, trésorier de l'hôpital, fut autorisé à faire immédiatement les démarches nécessaires pour percevoir cette somme et en donner quittance.

Après les attentats contre la liberté, la famine ; et la faim est mauvaise conseillère : quand le pain manque

1. Délibérations du 15 et du 30 juin.

Digitized by Google

au peuple, l'ordre public est menacé. Les accaparements des marchands et le discrédit des assignats avaient fait disparaître les grains des marchés; les populations s'insurgeaient. Les législateurs autorisèrent les municipalités à fixer un maximum de prix des blés et des farines. Certaines autorités départementales comme celle de l'Ariège, sans expérience des affaires, fixèrent la taxe à un chiffre si minime, que ni l'agriculteur ni le commerçant ne voulaient vendre leur blé sur les marchés du pays et le portaient sur les places étrangères où la taxe était maintenue à un taux plus élevé. C'est ce que constate le maire de Saint-Lizier, dans l'assemblée permanente du 9 juin.

« Le peuple, dit-il, est alarmé du peu de subsistances qui sont dans la ville ; les boulangers sont sans grains. On est menacé d'une disette qui pourrait entraîner de grands malheurs et, dans ces circonstances, il convient de prendre des mesures promptes pour arrêter les suites funestes qui pourraient en résulter..... »

Et, sur son avis, il est décidé que deux membres du conseil se transporteront de suite dans les maisons des particuliers qui sont présumées avoir provision de grain; qu'ils en recevront déclaration et qu'ils en feront délivrer aux boulangers au prix déterminé; qu'en outre, les citoyens seront avertis, au son du tambour, de venir donner la déclaration de leur grain, pour ensuite être pris telle mesure que de raison.

L'administration du district sera priée de fournir ou de faire trouver à la municipalité les grains dont elle a besoin pour sa consommation, ou bien de lui donner provisoirement un fonds pour s'en procurer, sauf à le rembourser dans un délai moral; elle voudra bien encore faire à l'administration du département, pour l'engager à revenir sur son arrêté du 26 mai relatif à la taxe des grains, de justes représentations,

Digitized by Google

afin que rapprochée des taxes des administrations voisines, elle permette aux commerçants de retrouver le prix de leur transport avec un bénéfice raisonnable.

Ici reparaît encore ce vieux levain de zizanie qui existait entre les deux villes rivales ; les marchés de Saint-Lizier qui se tenaient le jeudi étaient devenus sans importance, et toutes les denrées du pays affluaient à Saint-Girons. Dans le courant de juillet se rendirent dans cette ville, pour faire leurs provisions, les habitants de Saint-Lizier qui manquaient de grain. Le citoyen Tussau s'opposa à ce qu'il leur en fût délivré. Il était en opposition avec les prescriptions de la loi qui, si elle obligeait les uns à porter leur blé au marché, autorisait les autres, sans distinction, à en faire l'acquisition. La conduite du citoyen Tussau était donc répréhensible et tendait « à troubler l'ordre public et à violer le droit des citoyens » ; il fut de ce fait dénoncé à l'administration ; une enquête eut lieu : grand émoi dans les deux municipalités, et on se déclara la guerre de part et d'autre ; et une fois de plus, la montagne accoucha d'une souris.

Paris s'était donné, pour accélérer l'action révolutionnaire, un *Comité de Salut public;* Saint-Lizier sentit le besoin de se gratifier d'une semblable institution, mais dont les attributions avaient un caractère plus pacifique[1]. Le maire exposa un jour au conseil général que « les ennemis de la patrie usaient de toutes sortes de moyens pour allumer le feu de la discorde parmi les citoyens, en discréditant les assignats, et que les boulangers se refusent à délivrer du pain si on ne les payait en numéraire. Ces manœuvres, ajoute-t-il, ne tendent qu'à dissoudre la République et il est temps de prendre des mesures pour

1. Séance du 5 août 1793.

Digitized by Google

punir les délinquants. » Sur les conclusions de son président, le conseil arrête qu'il sera créé, sur l'instant, un comité composé de cinq membres, qui demeurera chargé de veiller à ce que l'intérêt public ne soit point lésé, de découvrir les noms de ceux qui discréditent les assignats et les noms des boulangers qui refusent de vendre du pain en échange du papier-monnaie. Les coupables devront être dénoncés au corps municipal qui requerra contre eux la plus sévère application des lois. Les citoyens investis de ce mandat de haute confiance furent : Laurent Bergès, Dalmont, Arnaud Bergès, Dominique Dargein et Guy Nicolas, qui promirent « de remplir leur office avec scrupule. »

Saint-Lizier avait déjà la *Société populaire des Amis de la République;* il ne lui manquait qu'un temple à la déesse Raison, et nous le verrons bientôt installer un nouveau culte dans son antique cathédrale.

Une des grandes préoccupations de la France au milieu de toutes ces agitations révolutionnaires était la reconstitution des armées décimées par la guerre. Le 2 juillet, la municipalité de Saint-Lizier ouvrit un bureau d'enrôlement pour tous ceux qui voudraient s'engager comme volontaires et contribuer à la défense de la patrie ; puis elle fit un tableau, en trois classes différentes, des citoyens aptes à porter les armes. Quelques jours après, recensement général des armes à feu et inspection de ces armes, pour savoir si les citoyens les tiennent en bon état. « Une baraque pour la garde des signaux est construite sur le monticule du Marsan ; un détachement de quatre gardes nationaux y est établi pour la surveillance des signaux qui pourraient être faits le long de la frontière. Mais je ne sais si le patriotisme de la cité couserannaise fut toujours à la hauteur des besoins du pays : le 27 juillet, le citoyen Bouet, désigné pour

Digitized by Google

aller au Marsan, refuse de rejoindre son poste : « Que ceux qui ont peur des Espagnols, dit-il, se gardent eux-mêmes. » Le propos fut jugé « contre-révolutionnaire » par la municipalité, qui lui infligea 24 heures de prison, pour lui apprendre à être plus circonspect à l'avenir. » Les listes de recrutement ayant été publiées, presque tous ceux qui s'y voient inscrits allèguent des motifs d'exemption : l'un est forgeron, et par conséquent nécessaire à la culture de la terre à cause des réparations qu'il fait aux outils aratoires; celui-ci est d'un tempérament faible et ne peut soutenir un long et pénible travail ; l'autre, prétexte qu'ayant un bien de deux paires de labour, et pour aides seulement un frère et un valet de 12 ans, il ne peut s'éloigner de la maison.

Le départ de la première classe est fixé au 26 août. Ce jour-là, à huit heures du matin, les citoyens désignés devront se trouver sur la place d'armes, munis d'un havre-sac et de deux chemises. Ils seront, de là, dirigés sur Saint-Girons, Massat et Ax; mais bon nombre manquent à l'appel. La municipalité, indignée de cette lâche conduite, requiert la force publique « pour faire la recherche des citoyens qui se sont cachés », les arrêter et les conduire de brigade en brigade à Ax pour y recevoir les ordres de l'adjudant-général Marbot. La *Société populaire,* par l'organe de deux de ses membres, Bergès et Dupré, fit au corps municipal, en faveur des familles privées, par le départ des troupes, d'aides nécessaires, une motion qui fut acceptée avec empressement.

Il fut décidé que la commune ferait travailler à ses dépens les biens de ceux qui ont quitté leur foyer pour la patrie, et qu'elle viendrait au secours des citoyens réduits à la misère par ces départs.

On dressa une liste des citoyens en état de contribuer à cet acte d'humanité. Nous approuvons sans

Digitized by Google

réserve cette généreuse initiative de la *Société populaire,* que nous n'aurons pas d'ailleurs souvent l'occasion de féliciter; mais nous regrettons cette lâche obséquiosité de l'assemblée municipale, qui applaudit vivement son zèle et rend hommage au sentiment dont elle est animée; elle défère humblement à son invitation, et prie les commissaires de lui témoigner tout le plaisir qu'elle aura « de faire usage des moyens les plus plus prompts pour lui être agréable. »

C'est ainsi, d'ailleurs, que la Convention déférait aux ordres des Jacobins. On prépare par la faiblesse le triomphe des violents.

Mais ce n'était pas tout que de lever et mettre en marche des armées, il fallait pourvoir à leur équipement et à leur entretien. Les riches, disait-on, ne voulaient rien faire pour la défense du pays et de la Révolution[1]. Ils laissaient au peuple le soin de verser son sang pour la patrie, il fallait les obliger à contribuer au moins de leurs richesses au salut commun. Pour cela, on imagina un emprunt forcé : depuis le revenu de mille francs jusqu'à celui de cinquante mille francs, ils devaient fournir une somme proportionnelle, qui s'élevait depuis trente francs jusqu'à vingt mille.

Pour se conformer à cette loi, la veuve Méritens-Rozès, agissant pour son fils Urbain, absent, fit la déclaration de ses revenus et charges. Il jouissait, conjointement avec sa sœur, une métairie appelée Rozès, de six paires de labour, produisant, en tout, quatre-vingt-six setiers de grain et trois cents livres de bénéfice sur les cabaux, un moulin à farine et à papier affermé quinze cents livres; sur quoi il faut déduire le tiers, pour les réparations et les impositions s'élevant à huit cent trente-neuf livres douze sols quatre deniers; plus une propriété à Belbèze affermée trois

1. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 94.

Digitized by Google

mille livres, d'où il faut distraire quatorze cents livres.

Le conseil municipal, vu la déclaration de la citoyenne Méritens, déclare qu'elle n'est pas dans le cas de l'emprunt forcé. Quant au citoyen Saint-Blancat, domicilié depuis plus d'un an dans la ville de Toulouse, la municipalité se reconnaît incompétente pour recevoir sa déclaration, attendu qu'il ne devait plus être considéré comme habitant de Saint-Lizier. En dehors de ces deux riches familles, aucune autre de la commune ne rentrait dans la catégorie des administrés soumis à l'emprunt forcé.

Le 10 août ramenait la célébration de la fête de l'*Unité et de l'Indivisibité de la République* ; elle devait être célébrée au chef-lieu du district avec un appareil extraordinaire : sur l'invitation qu'elle reçut de la municipalité de Saint-Girons, la commune de Saint-Lizier délégua, pour la représenter, le citoyen Seillé.

Digitized by Google

VII

La Terreur. — Brevets de civisme. — Les prisons regorgent. — Comité de sûreté générale. — Réquisitions de chevaux, harnais, fusils, etc. — Loi des suspects. — Délations. — Nouveau Calendrier. — Nouvelles vexations religieuses. — Modifications dans le personnel judiciaire. — Charges locales.

Nous voici au « temps du mauvais papier et de la grande épouvante », dit Taine.

Ces pages devraient être écrites avec des larmes. C'est l'effondrement des caractères et la dernière capitulation des consciences. Ce n'était pas assez d'avoir décrété la *peur*, on décréta encore la *terreur*.

La Terreur « cela signifie que la période des phrases hypocrites est finie, que la Constitution n'était qu'une enseigne de foire, que les charlatans qui en ont fait parade n'en ont plus besoin, qu'ils la remisent dans les magasins des vieilles affiches, que les libertés privées et publiques, locales et parlementaires sont abolies, que le gouvernement est arbitraire et absolu, que nulle institution, loi, principe, dogme ou précédent ne garantit plus contre lui les droits de l'individu ni les droits du peuple, que tous les biens et toutes les vies sont à sa discrétion, qu'il n'y a plus de droits de l'homme[1]. »

Le nouveau régime n'eut pas, dans nos contrées, ce caractère brutal et sanglant qui porta le deuil de la mort dans d'autres populations. On appliqua la loi jusqu'à l'emprisonnement inclusivement, mais le bourreau ne promena pas son sinistre couperet dans nos montagnes.

Le 23 septembre, le citoyen Anouilh, commissaire

1. Taine, *Les Origines de la France contemporaine*, t. III, p. 59.

Digitized by Google

de l'administration du département, écrivit, qu'envoyé « pour rétablir la tranquillité dans le district et frapper du glaive de la loi tous ceux qui par leur conduite cherchent à troubler l'ordre public et à semer la division, il a besoin, pour remplir sa mission, de connaître les citoyens suspects, fanatiques, aristocrates et mal intentionnés, tant de la ville que des lieux environnants. En conséquence, il demande que la municipalité lui donne une liste de ces quatre classes, faite concurremment avec la *Société populaire*. » Toujours obéissante aux ordres des violents, la municipalité promet que les listes réclamées seront faites dans le plus prompt délai.

Et alors chacun, soucieux de son salut, prend ses mesures pour que son nom ne soit point inscrit sur ces tables funèbres.

Antoine Villa, commandant de la garde nationale, ancien capitaine au régiment royal Comtois, pour prouver son attachement inviolable à la patrie, dépose sur le bureau municipal sa croix de Saint-Louis et son brevet. La municipalité applaudit à son zèle et à son patriotisme ; il est sauvé... pour le moment.

Les portes de la mairie sont assiégées de gens affolés par la peur qui viennent solliciter des certificats de civisme. Qui n'a pas d'ennemis ? Et qui peut être certain que demain son nom ne sera point sur les listes fatales ? Un brevet de civisme peut être une carte de salut : et alors, prêtres, religieuses, hommes de lois, hommes d'épée, industriels, ouvriers, Bordes, Amans de Bélissens, Saurat, Dauby, Balech, Cassignol, de Roquemaurel, Dalmont, prêtres ; Elisabeth Bordes, sœur Perpétue, Marie Rivière, ancienne religieuse de Nevers ; Cabalbi et Roquelaure, ci-devant nobles ; Bergès, procureur de la commune ; Duclos, juge de paix ; Moussou, brigadier de gendarmerie ; Belesta,

Digitized by Google

lieutenant de gendarmerie, Lamary, boulanger, viennent quémander le papier sauveur. Le conseil municipal nomme une commission pour examiner ces diverses demandes et faire un rapport sur chacune d'elles : Bergès curé, Dominique Dargein, Louis Court, Amans prêtre et de Hansy, receveur de l'enregistrement, tous membres de la *Société populaire,* sont nommés membres de cette commission qui, dès ce jour, tient entre ses mains le sort de ses concitoyens. Nous verrons successivement, au fur et à mesure que le danger deviendra personnel, tous les citoyens de Saint-Lizier tributaires de cette puissance occulte que la municipalité vient d'ériger et devant laquelle, à son tour, elle devra courber le front[1].

Entraînées par ce mouvement général de prostration devant les idoles du jour, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lizier, Rosalie Boutant, Henriette Poudelaye, Rose Bélesta, Marie-Louise Taule veulent

1. Voici la teneur du Certificat de civisme accordé à Madame de Taurignan :

Du 14 octobre 1793. En assemblée du Conseil général de la commune, en surveillance permanente, à lui joint le Comité de surveillance de la *Société populaire.*

Sur la proposition d'un membre, la délibération prise le jour d'hier relatif à la demande d'un certificat de civisme faite par la citoyenne Taurignan ;

Le citoyen Maire, président de l'assemblée, a mis aux voix si l'assemblée accorderait un certificat de civisme à ladite citoyenne. La proposition mise en discussion, l'assemblée considérant que la pétitionnaire n'a, depuis le commencement de la Révolution, donné aucune marque d'incivisme ;

Considerant au contraire, que dans toutes les occasions elle s'est prêtée avec empressement à tout ce qui a dépendu d'elle pour le bien public ;

Considérant que lorsqu'elle a été requise de fournir un lit pour le casernement des volontaires, elle en a fourni deux des meilleurs de sa maison ;

Considérant qu'elle a obligé ses enfants, quoique encore au-dessous de l'âge prescrit par la loi, de faire en personne le service de la garde nationale ;

Considerant qu'elle a refusé, lors de la formation du cinquième bataillon, de faire tirer au sort un autre citoyen à la place de son fils aîné ;

Considérant que, dès qu'elle a été relevée d'une maladie de huit mois, elle s'est empressée de donner au peuple l'exemple de son assiduité aux offices de la paroisse, et qu'en général elle a tenu une conduite irréprochable :

Pour toutes ces considérations, le conseil, après avoir entendu le procureur de la commune qui a déclaré ne pas vouloir empêcher la délivrance du Certificat demandé, et après avoir entendu l'opinion des membres du *Comité de surveillance,* après appel nominal et à l'unanimité des suffrages moins un, arrête que le Certificat de civisme sera accordé à ladite citoyenne Taurignan, et qu'à cet effet, extrait de la présente délibération lui sera délivré pour lui servir de Certificat de civisme, dont la demande en obtention a été affichée pendant trois jours.

Digitized by Google

témoigner à leur tour de leur ardent dévouement à la patrie et demandent à prêter le serment prescrit pour les fonctionnaires publics.

Malgré les serments et les certificats de civisme, la liberté individuelle n'était guère respectée, les prisons se remplissaient, la maison de détention de Saint-Lizier est comble. La garde, moins nombreuse que les prisonniers, ne peut maintenir l'ordre et pactise avec eux. Sur la réquisition du procureur de la commune, un membre du conseil, par ordre de tableau, est chargé, tous les jours, de la surveillance des détenus et des gardiens. De tous les côtés du district arrivent d'infortunés citoyens qui ont eu le malheur de déplaire à quelque patriote qui leur fait expier ce forfait par la prison. Plus de local, et encore moins de provisions pour nourrir les détenus. Le maire Vignaux écrit aux municipalités d'Ustou, Massat, Cap-Vert, Couflens et Saint-Girons d'envoyer dans la maison de réclusion les grains des détenus, si on veut qu'il assure leur subsistance.

Nous avons déjà vu que Saint-Lizier avait fourni son contingent de prisonniers au mois de mai dernier. L'abbé de Roquemaurel, nonobstant le brevet de civisme qu'il avait obtenu, alla partager leur sort. Sur réquisition des commissaires du district, le maire le fit arrêter le 12 octobre, et conduire comme suspect à la maison de réclusion.

CAU-DURBAN.

(A suivre.)

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR SALIES-DU-SALAT

On s'est occupé plusieurs fois de Salies dans la *Revue de Comminges*. MM. Anthyme Saint-Paul et Alphonse Couget, notamment, ont publié, le premier une étude intitulée : *Les Ruines du château-de-Salies et de sa chapelle*[1], le second des Notes relatives à l'histoire générale de cette petite ville. En relisant, il y a quelques jours, le travail de M. Couget, nous avons remarqué ces lignes : « Salies a un passé sur lequel les documents manquent. En découvrirons-nous, dans la suite, qui nous permettent d'écrire sur ce modeste chef-lieu une monographie complète ? Ce fut jusqu'en 1789 le siège d'une châtellenie. Les États de Comminges y siégèrent dans quelque circonstance sans que nous puissions préciser ni la date, ni l'objet de cette réunion[2]. »

Un peu plus loin, parlant du château de Salies, l'auteur s'exprime en ces termes : « Ce qui reste de la forteresse dessine sa fière silhouette au-dessus de la ville, à côté d'une église abandonnée. Était-ce la chapelle du château ou fesait-elle partie du couvent dans lequel les Pères de la Merci vinrent s'établir ? Mais à quelle époque[3] ».

Les recherches que nous poursuivons, dans les archives municipales de Muret, nous permettent de répondre partiellement à ces questions. C'est à Muret que l'on conserva toujours le dépôt des archives du pays de Comminges. La plus grande partie de ces précieux documents a disparu. Cependant, de ce qui reste, nous avons pu tirer des renseignements, rares il est vrai, trop souvent incomplets, mais suffisants pour éclairer des points obscurs, ignorés, du passé des anciennes Communautés du Comminges, et pour préciser avec certitude certains détails peu connus.

1. *Revue de Comminges* 1890, IVe trimestre, page 99.
2. *Revue de Comminges* 1890, IIIe trimestre, page 77.
3. *Revue de Comminges* 1890, IIIe trimestre, page 78.

Digitized by Google

I

Il ne nous est pas possible, en ce moment, d'indiquer au juste combien de fois les États se réunirent à Salies. Donnons cependant quelques dates, avec l'espoir d'en compléter la série dans un Itinéraire des États qui sera plus tard communiqué à la *Revue*.

Au cours du XVIe siècle — nos documents n'indiquent rien ni avant, ni après cette époque — l'assemblée s'est réunie huit fois dans la petite ville de Salies :

En 1576, du 15 au 21 février, assemblée générale.

En 1579, le 25 mars, assemblée générale.

En 1586, du 15 au 18 avril, assemblée générale.

En 1587, le 4 avril, assemblée particulière.

La même année 1587, les 8, 9, 10 et 11 août, assemblée générale.

En 1589, le 22 mars, assemblée générale.

En 1591, les 2, 3 et 4 avril, assemblée générale.

Enfin en 1601, fin mars et premiers jours d'avril, assemblée générale.

Pour l'ordinaire, c'est dans la maison commune que l'on délibère; mais si elle est trop étroite ou en mauvais état, on se réfugie chez un des personnages les plus considérables de la localité. En 1586, 1587 et 1591, c'est noble Bernard Bertin, seigneur de la Franquetat, qui reçoit l'assemblée dans sa demeure.

Il n'y a pas lieu d'exposer ici avec étendue les questions agitées au sein des États réunis à Salies. Sauf un évènement que nous raconterons par le détail, aucun de ceux sur lesquels l'assemblée délibère n'appartient à l'histoire spéciale de ce chef-lieu de châtellenie. Voici donc simplement, et par ordre chronologique, l'analyse des actes, ce que nous appellerions aujourd'hui le programme des délibérations. La seule indication des sujets traités suffit à en relever l'importance. Ces documents, unis à plusieurs autres que nous avons collectionnés, nous aideront un jour à retracer quelques épisodes des guerres de religion en Comminges pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

1576. — L'assemblée approuve les frais supportés par le pays pour la reprise de Saint-Girons et de Saint-Lizier. (Arch. de Muret, L. 11 et 11 bis).

1579. — M. de la Hillière, syndic de la noblesse, assisté de Mathieu Ribayran, syndic des États, se plaint des procédés violents dont l'Évêque de Comminges aurait usé vis-à-vis de M. de Bazil-

Digitized by Google

hac. Ce seigneur, venant des États de Salies et retournant chez lui, avait été pris et enfermé au château d'Alan « où estant, luy auroict esté dict qu'on attendoit le seigneur de Lamezan pour le conduyre mort ou vif en Tholose, entreprinse très grande et très importante, attendu la liberté des Estatz... » On juge de l'émoi de toute l'assemblée ! L'Évêque est signalé comme un homme « poussé d'animosité particulière » contre la noblesse de Comminges[1]. Il fut décidé qu'on lui adresserait une admonestation au nom des États, qu'on poursuivrait ses gens, et que le Parlement de Toulouse serait immédiatement averti. (L. 18).

1586. — I. Le syndic de la ville de Saint-Julien, occupé à poursuivre devant le Parlement de Toulouse certains conspirateurs qui avaient essayé de livrer la ville aux Huguenots, demande qu'on aide cette pauvre communauté à supporter les frais de la procédure. Il espère recevoir 300 écus qu'on prélèverait « sur le général du Pays » de Comminges. (L. 87).

II. — L'assemblée prend connaissance d'une lettre de l'Évêque de Couserans[2] par laquelle il l'avertit du danger que courent les villes de Saint-Girons et de Saint-Lizier menacées journellement par les hérétiques[3]. Il prie les États d'y aviser de concert avec le Parlement de Toulouse, « afin que ceste nostre Église de Cosserans et autres lieux limitrofes soient mantenus en la foy catholique et service de Sa Majesté. » (L. 87).

III. — Les PP. de la Merci, établis à Aurignac, exposent aux États les vols dont ils ont été victimes pendant les derniers troubles. L'assemblée leur accorde dix écus. (L. 87).

1587. — Intéressante lettre de M. de Montesquieu aux États. Quelques-unes de ses métairies, situées à Puymaurin, ont été pillées par les hérétiques. Ils ont enlevé jusqu'aux « sarralles des portes. » Ils le menacent encore, lui et ses voisins, de tout brûler. M. de Montesquieu presse les États, auxquels ces évènements l'ont empêché de se rendre, d'envoyer quelques hommes armés à son secours. (L. 84).

1589. — I. Les États de Comminges décident d'entrer dans la Ligue formée par ordre du Parlement de Toulouse pour extirper l'hérésie et réprimer les malfaiteurs qui, sous prétexte de défendre une doctrine religieuse, désolent la région. (L. 100).

1. C'était Urbain de Saint-Gelais de Lansac.

2. François Bonard.

3. Le même jour, Philibert d'Orbessan adresse une semblable lettre aux États pour les avertir du danger où se trouve la ville de Saint-Girons. (L. 87).

Digitized by Google

II. — L'assemblée, veillant à la conservation de quelques anciens privilèges du comté de Comminges, adresse une requête au marquis de Villars. Elle la lui envoie sous forme d' « articles. » La réponse de M. de Villars est de 1591 : les États en prirent officiellement connaissance à Samatan. (L. 100).

III. — Quelques Communautés du Couserans, limitrophes du Comté de Foix, faisaient partie des Aides de Comminges. Cette portion du territoire fut grandement désolée au XVIe siècle et eut beaucoup à souffrir de son voisinage. Les habitants exposèrent leur misère aux États réunis à Salies. En conséquence, l'assemblée ordonna la « vérification des terres hermes et incultes du Vicomté de Cozerans. » (L. 100).

IV. — Signalons, parmi les requêtes adressées cette année aux États, celles des Communautés de Salies, Encausse, Cierp, Mausac, Pardéac, Aspet, Roquefort et Blajac. Il suffit de mentionner ces pièces qui ont pour but ou d'exposer des griefs contre des particuliers, ou d'obtenir des secours d'argent et des diminutions d'impôts. (L. 100).

1591. — I. C'est cette assemblée qui accorda aux Aides de Comminges, situés en Couserans, une décharge provisoire d'impositions. Le procès-verbal, rédigé sur les lieux par les Commissaires des États, en présence de Bernard Cabalby, syndic de Couserans, offre un réel intérêt et montre à quel degré de misère les Huguenots du Comté de Foix avaient réduit les villages de la vallée de Solan. (L. 89 et 92 b).

II. — Voici *in extenso* le texte relatif à Salies, auquel nous avons déjà fait allusion. Il concerne la préservation de la ville et la garde du château :

« A vous Messieurs tenans les Estatz de Comenge en la ville de Sallies.

» Supp^t humblement le scindic des consulz, manans et habitans de lad. ville de Sallies que depuis peu de temps en sa ilz ont eu plusieurs et divers advertissementz qu'il se brasse certaine méchante entreprinse sur lad. ville, comme de partie desd. advertissementz apert par les lettres missives que le suppant fera aparoir, et d'aultant que, comme vous Messieurs sçavez très bien, lad. ville est capitalle et grandem^t importante au païs à cause de l'assiette d'icelle, et que les habitans sont en peu de nombre dans icelle, estans contrainctz dy fere garde une nuit entre autre et encore ny peuvent ils suffir par ce que les murailhes y sont de longue estandeue et oultre ce fort vieilhes et ruinées. Ce considéré...» etc. On demande aux États d'entretenir, aux frais du Pays, dix hommes de plus à Salies « pour la garde du chateau de lad. ville

Digitized by Google

qu'est une pièce grandement importante et de laquelle deppend la totalle conservation ou perte de lad. ville. » (L. 89).

III. — Dans le même ordre de faits, nous trouvons trois requêtes particulières, qui, au même titre que la précédente, sont de véritables pièces historiques pour les communautés du Comminges. Elles ont trait au siège de Samatan et à une nouvelle manœuvre tentée infructueusement par les Huguenots pour s'emparer de Saint-Lizier. La première de ces requêtes fut adressée aux États par Françoise de Bazilhac, dont le mari, Baptiste de Lamezan, avait joué un rôle décisif dans la délivrance de Samatan, où il mourut. La deuxième fut présentée par les Religieux de cette même ville qui, en cette occasion, avaient subi de grands dommages. La troisième est de Guillaume Dupont, logé dans la campagne, à quelque distance de Saint-Lizier. Il fut assailli dans sa demeure par les hérétiques, qui, repoussés de Saint-Lizier gagnaient du large, non sans prendre, par-ci, par-là, de faciles revanches. (L. 89).

IV. — Emmanuel de Savoie, marquis de Villars, donna l'ordre à l'assemblée de 1591 d'aider à la démolition immédiate du château de Cierp. M. de Lamothe-Montauban était délégué pour diriger l'entreprise. (L. 89. Commission du 7 mars 1591.)

Tel est le sommaire des délibérations des Assemblées du Comminges à Salies, entre 1576 et 1601. On le voit, le chef-lieu lui-même y occupe bien peu de place. D'autres communautés, plus favorisées que Salies [1], y trouveront de bonnes pages de leur histoire. Nous ignorons si les délibérations consulaires de Salies ont été conservées. Si elles ont péri, les procès-verbaux des États serviraient, à titre de curiosité, à dresser la liste des Consuls de ce chef-lieu, députés chaque année aux assemblées. A la fin de cette première partie de notre Réponse nous indiquerons les noms que nous avons rencontrés.

Consuls de Salies :

1547. — Bernard Laporte. (Arch. de Muret. L. 26).

1552. — Savin Dufraisse, ou Dufresche. (L. 39).

1553. — Arnaud Dufraisse, Domenge Anoilh, Bernard Detruilh, Ramond de Monsecq. (L. 31).

1554. — Raymond Gentian, Germain de la Fontasse. (L. 32).

1557. — Arnaud Dufraisse, Domenge Anoilh. (L. 38.)

1579. — Jean Dufraisse (L. 78).

1580. — Arnaud Ducros. (L. 18).

1. Les papiers de l'assemblée de 1601 n'offrent rien d intéressant. — On trouvera, dans la L. 30, le « procès-verbal de Recherche des biens nobles et roturiers de la châtellenie de Salies, en 1552 » et, dans la L. 34, le « détail des charges du lieu de Salies » même époque.

Digitized by Google

1587. — Pierre Pelleporc, Jehan Forguette, Pierre Ducasse, Michel Laforgue. (L. 84).

1589. — Jehan Duchein, Dominique Galin. Jehan Abbadie. (L. 100).

1592. — Sébastien d'Abbadie. (L. 100).

1699. — Pierre Pelleporc, Pierre de Saint-Germier. (L. 100).

1607. — Sans Dussolier. (Reg. des États).

II

Les PP. de la Merci se sont établis à Salies à la fin du XVIe siècle. Les Religieux, dans une requête adressée aux États tenus à Aurignac en 1599, nous renseignent sur la date et sur les circonstances de la fondation. Ils rappellent à l'assemblée, que peu de temps auparavant, un religieux de leur ordre était venu à Salies pour y prêcher le carême. A la fin des exercices, le peuple très satisfait, réclama l'établissement d'un couvent de PP. de la Merci. Ce qui fut projeté dans l'enthousiasme se réalisa presque aussitôt. L'année 1599 n'était pas finie que déjà on creusait les fondements du nouveau monastère. A la communauté de Salies toute seule revient l'honneur de l'entreprise. Œuvre d'autant plus méritoire qu'elle impliquait, de la part des habitants, plus de sacrifices. Les guerres de religion désolaient en ce moment le pays de Comminges. Le temps ne semblait guère favorable à de nouveaux établissements dont la communauté fondatrice devait à peu près supporter tous les frais. La pénurie des ressources explique le recours aux États. Les PP., en effet, déclarent, qu'étant pauvres et ne pouvant espérer de la ville où ils viennent résider un supplément de secours, soit pour vivre soit pour mener à bonne fin la construction des principales parties du monastère, ils sollicitent des aumônes de la générosité des États... Mais laissons parler Frère Jean Castet et voyons avec quels détails il expose les origines de son couvent.

« A vous Messieurs tenans les estatz généraulz du pais et compté de Comenge.

» Supp. humblemt frère Jean Castet, docteur en théologie et religieux de l'Ordre Nre Dame de la Mercy de la Rédemption des pauvres chrestiens captifs, que preschant la parolle de Dieu en la ville de Sallies, la caresme, en l'année mil cinq cens nonante huict, ayant veu la dévocion des habitans de lad. ville aud. Ordre. à la requeste et prière d'iceulz auroit presté l'oreilhe avec l'advis

Digitized by Google

des Supérieurs, à y dresser et bastir ung couvent et esglize, et ayant jectés et advancés les premiers fondements, les divers services s'y célèbrent, et asséz advancés. Mais affaulte de moyens tant dud. suppliant pouvre religieulx mandiant, que desd. habitans qui se sont engaigés pour se remettre soubz la main du Roy, la besoigne chaulme et demeure discontinuée, et ne pourra se continuer sy par Vous Messieurs quy estes les Pères, Pillyers et Colomnes de la Relligion catholique, app., romaine, dud. Comenge, l'œuvre encommencée, quy regarde l'honneur, gloire et exaltation de Dieu et augmentation de lad. Relligion catholique, apostolique, romaine, n'est assistée de quelque somme de vostre libéralité.

« Quoy veu, et que tout le pais de Comengeprent et participe aulx prières quy se font et feront à l'advenir dans led. Conveut, et que jamais la bource dud. pais n'a esté fermée à [œuvres] sy sainctes et pies, plerra de vos grâces, ordonner à l'effect dud. Bastiment, desd. Couvent et Esglize, sera baillé au suppliant la somme de 200 escus ou autre qu'il vous plerra, et led. suppl[t] et les religieulz dud. ordre continueront de prier Dieu pour l'Estat et prospérité de tout led. pais et comté de Comenge, et ferés bien.[1] »

Cette demande n'a rien de surprenant : chaque année l'assemblée du pays de Comminges recevait de semblables requêtes et y fesait bon accueil. Les aumônes étaient parfois assez minimes, mais les Etats trouvaient toujours quelques écus disponibles pour aider de pauvres religieux. Le syndic des PP. de la Merci connaissait si bien les dispositions favorables des Etats qu'il n'hésitait pas à présenter de nouvelles requêtes les années suivantes. Dans celle de 1600 adressée aux Etats tenus à Muret, après avoir rappelé que des religieux de son ordre fondaient un couvent à Salies, il ajoute qu'ils ne peuvent le « parachever pour leur grande pouvreté, n'ayant que ce qu'ilz amassent des aulmosnes des gens de bien, syls ne sont secoreus[2]. »

Les Etats accordèrent 20 écus.

Enfin dans la requête de 1602, reçue par l'assemblée réunie à Castillon, frère Jean Castet nous apprend que la construction de l'église était alors achevée puisqu'on songeait à édifier le clocher : « de tant qu'il désire [le suppliant] bastir ung clocher et faire autres reparations aud. couvent[3]. »

Cette fois les États accordèrent 10 écus.

Telle fut, à Salies, l'origine du couvent des PP. de la Merci.

1. *Archives de Muret*, L. 100.
2. *Archives de Muret*. L. 100.
3. *Ibidem*.

Digitized by Google

Quelle partie de la ville occupait le monastère ?.. A défaut de plan, de cadastre ou d'autres documents, on pourrait consulter à ce sujet les traditions locales. Peut-être des noms ou des usages pieux conservent-ils encore, à Salies, comme en d'autres lieux, le souvenir des moines disparus et désignent-ils l'endroit où ils s'étaient fixés. Quoiqu'il en soit, il ne nous parait pas douteux que leur chapelle fut distincte de cette église dont on voit les ruines près de l'ancien château. M. Anthyme Saint-Paul, en enlevant toute difficulté à cet égard, avait déjà donné satisfaction à une des quatre questions auxquelles nous avons nous-même aujourd'hui essayé de répondre.

J. LESTRADE.

Digitized by Google

RESTES D'ÉLAN ET DE LION

DANS UNE STATION PRÉHISTORIQUE DE TRANSITION

ENTRE LE QUATERNAIRE ET LES TEMPS ACTUELS

A SAINT-MARTORY

M. Chamaison a étudié, en 1891, dans la *Revue de Comminges*, une curieuse accumulation de *débris de cuisine* préhistoriques qu'il avait explorée avec M. Darbas, dans la petite grotte de la Tourasse, située à l'altitude de 280 mètres, à une faible hauteur au-dessus de la Garonne, près de Saint-Martory (Haute-Garonne).

M. Félix Regnault a décrit ces découvertes, en 1892, dans la *Revue des Pyrénées*. Il a montré que ce gisement préhistorique avait donné des silex fort nombreux, mais presque tous grossièrement taillés, et des harpons en os, plats, barbelés et munis d'un trou à la base, du type trouvé par M. Piette dans la couche supérieure de la grotte du Mas-d'Azil (Ariège). M. Regnault a reconnu les animaux suivants : « ours, sanglier, loup, blaireau, castor, putois, cerf, chevreuil, bœuf, cheval. » Il n'y avait que deux ou trois pièces de renne, tandis que les restes de cerf étaient très abondants. M. Regnault a conclu : « L'ensemble des faits permet d'attribuer la station de la Tourasse à cette époque encore mal connue qui est intermédiaire entre la fin de l'âge du renne (Paléolithique, temps quaternaires) et les débuts de l'âge de la pierre polie (Néolithique, temps actuels). »

Je n'ai l'intention de m'occuper ici ni de l'industrie, ni de l'âge de ce gisement. Je partage entièrement à leur

Digitized by Google

sujet les idées ci-dessus de M. Regnault. A mon avis, cette station ressemble à celles du quaternaire par l'accumulation des débris de cuisine — par leur composition, qui consiste surtout en ossements cassés de Ruminants d'espèces sauvages — l'absence de restes du Mouton et de la Chèvre, qui sont des animaux domestiques — la présence de nombreux harpons — l'outillage en silex taillés — l'absence d'objets en pierre polie et de poterie. Mais ses harpons sont d'un type qui paraît plus spécial à la transition du quaternaire à l'époque actuelle et c'est plutôt à cette dernière qu'appartient l'ensemble de sa faune. On peut dire, je crois, que, dans ce gisement, tout ce qui est du fait de l'Homme est quaternaire, tandis que la faune est plutôt actuelle, de sorte qu'il semble avoir été constitué par les survivants d'une peuplade quaternaire pendant les premiers débuts des temps actuels.

C'est de quelques détails de la faune que je compte m'occuper ici d'une manière plus spéciale, me basant presque uniquement sur les nombreux ossements qui m'ont été donnés par M. Chamaison et que j'ai étudiés à loisir.

Voici la liste que j'ai dressée des animaux de ce gisement. J'ai indiqué, pour chacun, le nombre des molaires ou des mandibules recueillies par M. Chamaison, afin de donner une idée de l'abondance relative de chaque espèce :

Lion	Une canine.
Canis de la taille du Loup (longueur de la carnassière inférieure 30 millimètres)	Deux mandibules.
Canis moins grand (longueur de la carnassière inférieure 23 millimètres)	Trois mandibules.
Castor	Quatre mandibules.
Cheval	Environ 130 molaires.
Sus	Environ 20 molaires.
Grand Bovidé	Environ 100 molaires.
Cerf élaphe	Plus de 500 molaires.
Chevreuil	Environ 25 molaires.
Renne ?	Deux molaires.
Élan *(Alces)*	Une molaire.

Les ossements recueillis par M. Chamaison ont une couleur brune tirant plus ou moins sur le jaune. Tous

Digitized by Google

étaient dans une même terre noire, ainsi qu'en témoignent encore les traces dont le lavage les a incomplètement dépouillés.

Je vais exposer les raisons qui m'ont amené à comprendre dans cette liste le Lion, le Renne et l'Élan.

Lion. — M. Chamaison m'a donné de ce carnassier, une canine supérieure de lait, une moitié inférieure de métacarpien ou métatarsien et une première phalange. En outre, j'ai vu chez M. Darbas deux canines d'adulte, qui proviennent aussi de ce gisement ; elles possèdent nettement les sillons longitudinaux du genre *Felis*.

Ces restes montrent que le Lion de la Tourasse était moins grand que le *Felis spelæa* type.

Renne. — M. Chamaison n'a trouvé, dans cette grotte, d'autres restes de Renne qu'une prémolaire supérieure, une seconde ou troisième prémolaire inférieure et une extrémité inférieure de métacarpien. Leur détermination me parait certaine. Mais les teintes de ces trois pièces diffèrent peut-être un peu de celles de la plupart des autres ossements, bien qu'elles aient conservé aussi des traces de terre noire. Comme je tiens à pécher plutôt par excès de prudence, j'hésite à affirmer qu'elles sont contemporaines de la grande masse du gisement.

Élan. — Il m'avait semblé, en lisant le Mémoire de M. Regnault, que la « Pointe de trait en os » représentée par sa figure 2, p. 447, pouvait peut-être provenir d'un métacarpien latéral d'Élan. Depuis, j'ai vu chez M. Mader un objet semblable, que cet habile chercheur avait trouvé dans le même gisement et que j'ai pu étudier. L'échantillon de M. Mader ressemble au métacarpien latéral d'un Renne ou d'un Chevreuil. Mais il est énormément plus grand, ce qui conduit à l'attribuer à un Ruminant de très forte taille. Ni le Cerf, ni le *Bos primigenius*, ni le Bison, ne possèdent de métacarpiens de ce type. Je ne sais s'il en est de même du Mégacéros, mais ce genre

Digitized by Google

doit être écarté comme ayant disparu du sud-ouest de la France à une époque bien antérieure. Reste l'Élan, qui possède précisément des métacarpiens latéraux de ce type.

Molaire supérieure d'Élan.

Ma certitude est devenue complète par l'examen d'une dent qui a été découverte par M. Chamaison et que j'ai représentée ci-contre, en vraie grandeur, vue en plan et suivant sa face externe. C'est une troisième molaire supérieure droite. Je l'ai comparée à la dent correspondante du Cerf élaphe, de sa variété *canadensis* (tête actuelle au Muséum de Bordeaux), du Mégacéros (deux têtes d'Irlande, l'une à ma collection, l'autre au Muséum de Toulouse et une mâchoire de la Dordogne, à ma collection), de l'Élan d'Europe et d'Amérique (deux têtes actuelles, l'une de Suède, l'autre du Canada, au Muséum de Bordeaux). Cette comparaison m'a montré que mon échantillon possède, au lobe externe postérieur, une particularité qui fait défaut à la dent correspondante du Cerf élaphe, de sa variété *canadensis*, et du Mégacéros, mais qui existe au contraire à celle des Élans d'Europe et d'Amérique : c'est le prolongement de de la côte postérieure de ce lobe par une paroi qui se replie parallèlement à la face extérieure, en formant un creux fermé de trois côtés. Cette particularité est bien visible sur mes deux figures. Mon échantillon la possède même à la côte antérieure de ce lobe, ce qui n'existe pas ou n'existe que très peu aux dents correspondantes d'Élan auxquelles il m'a été donné de le comparer, de sorte que mon échantillon présente le caractère d'Élan d'une manière particulièrement accentuée.

Digitized by Google

Mon échantillon a d'autres particularités de l'Élan. Ainsi : l'existence d'un croche par lequel le lobe externe antérieur se replie sur la face antérieure en repoussant d'autant le lobe interne, caractère qui provient de ce que les molaires de l'Élan chevauchent beaucoup en plan — la forme de l'extrémité postérieure de la surface usée du lobe interne antérieur — la présence d'un petit ilot indépendant entre les surfaces usées des deux lobes internes, — la grande différence d'usure des deux lobes internes, l'antérieur étant bien plus usé que le postérieur.

Cette dent est de la même grandeur que chez l'Élan actuel.

L'Élan n'a été signalé que bien rarement dans le sud-ouest de la France et, comme on n'a jamais figuré ni décrit les échantillons qui ont servi à le déterminer, on peut se demander si les restes qu'on a supposé pouvoir lui attribuer ne sont pas de Mégacéros ou de Renne.

Des ossements humains assez nombreux ont été trouvés dans la grotte de la Tourasse. J'en ai vu seulement quelques-uns dont l'aspect est des plus modernes et contraste avec celui des autres ossements. Peut-être les restes humains que j'ai vus proviennent-ils du lépreux qui, d'après la tradition, a été sequestré jadis dans cette grotte[1].

La faune de ce gisement permet de se rendre compte du climat et de l'aspect du pays à cette époque.

On sait que, vers la fin du quaternaire, quand l'Homme employait l'industrie appelée magdalénienne par M. de Mortillet, le Renne était très abondant. Il était devenu fort rare, ou avait peut-être même complètement disparu, quand l'Homme a accumulé les débris qui ont formé le gisement de la Tourasse. On doit donc supposer que le climat était devenu moins froid. Il n'était cependant pas

1. Les exemples d'habitation récente de nos grottes ne sont pas rares. Je crois intéressant de citer le suivant. Au-dessus de Mauléon-Barousse (Hautes-Pyrénées), on lit cette inscription à l'entrée d'une petite grotte : A LA MÉMOIRE DE — MARIE JOSEPH DE FIANCETTE — D'AGOS — PRÉBENDIER DE L'ÉGLISE DE COMMINGES — PRIS DANS CETTE GROTTE — LE 30 DÉCEMBRE 1793 — EXÉCUTÉ A TARBES — LE 9 JANVIER 1794 — IN MEMORIA ETERNA — ERIT JUSTUS.

Digitized by Google

aussi chaud que maintenant, car l'Élan habite des pays plutôt froids que tempérés.

La présence du Cerf élaphe, si abondant, du Chevreuil et surtout de l'Élan doit faire admettre que le pays était boisé. Le Cerf élaphe et le Chevreuil préfèrent, en effet, les forêts aux espaces découverts. L'Élan ne vit que dans les forêts. On lira avec intérêt, à ce sujet, les extraits suivants de l'ouvrage de BREHM, *L'Homme et les Animaux*, édition française :

« ... L'Élan vit dans les forêts... En Suède (il habite) les forêts immenses qui recouvrent les monts Kjoelen... Il se trouve (dans le nord de l'Asie) partout où il y a de grandes forêts... il manque dans le désert de Tundra, où il n'y a point de forêts... L'Élan se plaît dans les forêts de saules, de peupliers, de bouleaux... Par les beaux temps, il préfère les forêts de bouleaux, de saules, etc.; par la pluie, la neige, le brouillard, il préfère les forêts de conifères... Les jeunes pousses et les écorces forment la base de sa nourriture, ce qui rend l'espèce nuisible. Il enfonce ses incisives dans l'écorce, comme un couteau, en arrache un morceau, le saisit entre ses lèvres et ses dents et détache alors de longues lanières. Avec sa tête, il courbe les arbres, en casse la cime et en mange les branches... La plus grande difficulté qu'on éprouve à tenir l'Élan en captivité, c'est son incapacité à saisir des herbes qui naissent à la surface du sol. Sa lèvre supérieure, longue et touffue, l'empêche de les prendre et le force à ne se nourrir que de branches d'arbres. Je ne l'ai jamais vu couper un brin d'herbe... Il est un véritable fléau pour les forêts... »

Il semble donc que l'extrême fin du quaternaire a été marquée, chez nous, par une faune de forêts. M. Nehring et d'autres savants ont démontré le même fait pour le centre de l'Europe.

La découverte de restes de Lion dans la grotte de la Tourasse présente un certain intérêt. On sait qu'il y a eu, dans notre région, pendant le quaternaire, des Lions

Digitized by Google

énormes *(Felis spelæa)* et que leurs descendants, de taille plus réduite, y ont vécu jusque très avant dans cette période. Mais on ignorait, je crois, qu'ils n'avaient pas encore disparu de notre pays dans les premiers débuts des temps actuels. M. Boyd Dawkins a soutenu que le Lion a vécu en Europe jusqu'aux temps historiques (*The British Pleistocene Mammalia*, part III, p. 164). La présence de restes de Lion à la Tourasse me semble démontrer que ce carnassier s'est maintenu fort tard dans les Pyrénées.

ÉDOUARD HARLÉ.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

AU NÉTHOU[1]

(SUITE)

1865

1er août. — Henri Cutbert and Walter Boulnois. — *Guides* : Pierre Barrau, Haurillon. Wind very strong.

Started from the Rencluse at 4 a. m., arrived here at 8.

5 August. — W. Stuart Fraser, George G. Fordati (London), Ernest E. Waren (London). — *Guides* : Pierre Barrau, and Haurillon (both excellent). — We were 5 hours and 1/2 in making the ascent, owing to the hardness of the snow ; magnificent view from the top, the weather being remarkably fine.

7 août. — T. Ed. Melchers (Brême, Allemagne), Jean Penmot (?) (de Hannau), Louis Guthyert (Kœnisberg). — *Guides* : Redonnet-Michot, J. Redonnet, J. Estrujo. — Temps excellent. Montés en 4 heures.

20 août. — MM. de Lagarde, Alfred et Raoul Leghait, W. Dollus, G. Duroy de Suduiraut (Bordeaux). — *Guides* : Haurillon, J. Argarot, J. Ribis, S. Binos et Camy, des Eaux-Chaudes, dont nous n'avons eu qu'à nous louer.

Partis de Luchon le 19 août avec un temps magnifique. Couchés à la Rencluse. — Partis le 20 à 4 h. 30, arrivés au pic Néthou à 10 h. moins 20 minutes. Un brouillard des plus intenses nous a empêchés de jouir de la vue du sommet.

31 août. — Arnould Thenard, Paul Delanney. — *Guides* : Redonnet-Michot, C. et A. Guilhelm.

Partis de Luchon le 29, le mauvais temps nous force de coucher deux jours à la Rencluse. Arrivés le 31 au sommet. Grand vent du nord. — Nous avons laissé 2 thermomètres (un maxima et un

1. Voir ci-dessus, p. 233 à 245.

Digitized by Google

minima). La température était à — 2°. — Prière aux voyageurs de n'y pas toucher.

5 septembre. — T. Lézat, ingénieur, Comte de Fellers. — Arrivés au sommet du Néthou à 9 h. 30, partis de la Rencluse à 4 h. 30 par un léger brouillard. Temps superbe au sommet. — Thermomètre (maxima) = 37° (minima) 8°. — Baromètre = 509^{mm}. — *Guides* Michot et B. Lafont.

10 septembre. — A. Corne, avocat (Douai), F. Bég hin (Thumières.) — *Guides* : Michot, G. Bajun, tous deux excellents. — Partis de la Rencluse à 3 h. par un admirable clair de lune, arrivés au sommet à 7 h. 30. — Temps magnifique.

Le thermomètre marque.....	+	11°	centigr.
— maxima.....	=	38°	—
— minima.....	=	— 14°,5	

14 septembre. — MM. Henry Dursus, capitaine au 7me chasseurs, chef du bureau arabe de Lagouath ; E. de Trémieux (?), qui n'y reviendra plus que quand on pourra y monter en voiture. — *Guides* : J. Estrujo, P. Sanson, Barthélemy Courrège.

16 septembre. — M. Guyot-Sionnet (Paris), Madame Guyot-Sionnet (née Lequeux), M. Olivier Chabeaury, avocat (Clermont), M. Ev. Gaubert, chef de musique (Brioude). — *Guides* : Pierre Barrau, Michot, Haurillon, J. Argarot.

Nous souhaitons à tous les touristes un aussi beau temps que celui dont nous avons joui. *(Suit une ligne de la symphonie pastorale de Beethowen.)*

19 septembre. — John Edge (Ireland), Charles O'Malley (Ireland) : glorious voeather and sun-rise. — *Guides* : Pierre Barrau and Haurillon.

1866

10 juillet. — G. de Montebello, A. de Bouville, pas à leur aise du tout..., B. Bouhier de l'Ecluse, Amédée Volait (?). — *Guides* : Redonnet-Michot, J. Estrujo, Ladrix, Barthélemy Courrège.

17 juillet. — Hector Randon D. M. (Montpellier), E. Jeanbernat D. M. (Toulouse), Albert Gérard (Nanteuil). — *Guides* : Michot, J. Estrujo, F. Redonnet dit Coco.

Même date. — Comte Roger de Nicolay, Vicomte Raoul de la Panouse (Paris). — *Guides* : B. Arazeau Ursule, Pierre Jouaneton.

19 juillet. — J. de Seguin. — *Guides* : P. et F. Barrau. — Partis de la Rencluse à 7 h. moins un quart, arrivés ici à 10 heures et quart. — Se rendant d'ici au pic Posets pour rentrer à Luchon par le Portillon d'Oo.

31 juillet. — John Wilson (Etats-Unis). -- *Guides* : J.-M. Capdeville (Estrujo) et G. Ladrix. — Had a very fine sun-rise just before

Digitized by Google

entering the glacier, but were afterwards enveloped in clouds most of the way.

1er août. — H. Massias, capitaine au long cours (Nantes), Henri et Tony Duparc. — *Guides* : J. Haurillon et B. Lafont. — Montés ici par un temps superbe en 3 h. 45 depuis la Rencluse (arrivés à 7 h. 10). Nous n'avons qu'à nous féliciter de la prudence et du dévouement de nos guides.

Même date. — M. Segonzée (?). — *Guides* : Jean-Baptiste Lafont, P. Cantaloup. — Tous montés en bonnet de coton : *Veni, vidi, vici.*

12 août. — Fried. With. Jüncke (Danzig). — *Guides* : Pierre Barrau et son frère. — Se rendant d'ici au pic Posets.

15 août. — Arthur Bourgès (Bordeaux). — *Guides* : J. Haurillon, D. Sors. — Je n'ai qu'à me louer de la prudence et de la bienveillance de mes guides et les recommande aux voyageurs.

N. B. — Deux autres touristes n'ont pu monter et ont dû retourner à la Rencluse. *(Remarques illisibles.)*

17 août. — Revd W.-J. Tait (Worcester College, Oxford) ; — *Guides* : J.-B. Lafont et P. Redonnet. — Partis de la Rencluse à 1 heure, arrivés au sommet à 4 h. 35.

23 août. — Alphonse Lignon ; Manuel Borg (Montflanquin, Lot-et-Garonne), ma 2me ascension ; J. de Tremond ; Ch. de Bethmann. — *Guides* : J. Haurillon, B. Raygot, Jean Sanson, G. Bajun. — Partis de la Rencluse à 4 h. 02, arrivés au sommet du Néthou à 8 h. 10. — Isards aux Barrans.

Même date. — M. de Baisgrallin (?). — Parti hier soir à 8 h. 45 de Luchon, à pied, en compagnie de Pierre Barrau, j'arrive au sommet du Pic de Néthou le 23 août à 9 h. 16 du matin.

4 septembre. — Cyrille et A. Guilhem, Louis Portal (Montauban). — *Guides* : Charles Gouchan.

Partis de la Rencluse par un temps magnifique à 7 h. 30', arrivés à 11 h. 30' au sommet du Néthou, où nous avons très bien déjeuné de grand appétit sans nous presser ; nous jouissions d'une vue superbe grâce au temps qui était très clair. — Nous avons compté, avec une lorgnette, 47 isards dans les glaciers des Barrans.

5 septembre. — Frank W. and John B. Haslam (Rugby). — *Guides* : Pierre Barrau, J. Sors. — Started from the Rencluse at 3,30, reached the Néthou at 8. — A beautiful day ; but fearfully cold.

18 septembre. — Baron Dulimbert, préfet de la Haute-Garonne ; vicomte Hallez d'Arros, son secrétaire particulier ; Jolivet, sous-préfet de Villefranche ; Lenglé, sous-préfet de Saint-Gaudens ; MM. Coume (Marseille), Gayet (Marseille), Jules Solard (Paris), Emile Cossenet (Paris), T. Lézat, ingénieur civil (Toulouse). —

Digitized by Google

Guides : Michot, Haurillon, P. Redonnet, Cier, Maleplate, J.-M. Lafont.

20 septembre. — E. P. Rowsell, R. Cuthbert (alpine club), London ; — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. — Left Rencluse at 5 h. 5', arrived at summit 9 h. 5'. — Splendid day.

1867

13 juin. — Paul Godélier, officier d'Etat-Major, Emile Poullard, négociant (Seine-Inférieure). — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. Partis de la Rencluse à 1 h. 45', arrivés au sommet à 6 h. 30'. — Toujours dans la neige depuis la Rencluse. Temps splendide.

19 juillet. — Cte de la Villegontier, Cte O. de Follin, Baron de Tiesenhausen (Livonie), H. du Peyrouse, Jules Déjobert, A. Fraissinet ; — *Guides* : Michot, Haurillon, P. Barrau, J. Estrujo, Ladevèze-Sevin, Jouaneton, Ch. Gouchan.

20 juillet — W. E. Norris, J. S. Streafield (Corpus Christi college, Oxford); *Guides* : P. Barrau, Haurillon. — Left Rencluse at 1 h. a. m. reached the summit at 4 h. 30', and saw the sun-rise. Beautifuld morning.

2 aout. — E. Polonceau. — *Guides* : J. Estrujo, Barthél. Courrège. — Partis de la Rencluse à 4 h. 20', arrivés à 7 h. 50' par un temps de neige mais calme.

11 août. — Cte L. Du Plessis d'Argentré, C. Le Gonidec de Traissan (Breton), L. Naissant, L. Henry (Agen) ; — *Guides* : J. et J.-M. Estrujo. — Partis et arrivés ici en bonne santé, en 4 heures, par un très beau temps.

Thermomètre *minima*, — 20° : *maxima* + 45°

12 août. — Maurice B. Byles. — *Guide* : Pierre Barrau. — Départ à 2 h. 40' du matin, arrivée à 6 h. 48'. — Temps magnifique et chaud.

14 août. — L'abbé J. B. Ranvier et l'abbé Alex. Sobaux. — *Guides* : P. Barrau et Haurillon. — Départ de la Rencluse à 2 h. 30', arrivée au sommet à 7 h. 15'. — Temps beau et chaud. Soleil levant sur le glacier.

15 août. — François Vaney (Paris), Bouffé (Rouen). — *Guides* : Ch. Gouchan, P. Sanson, J. Redonnet. — Partis de la Rencluse à 8 h. 55', arrivés à 1 h. 10'. Mauvais temps, brouillard et neige.

17 août. — F. Ch. Loysel. — *Guide* : Pierre Barrau. Arrivés au sommet à 6 h. 25 minutes.

20 août. — Comte de Puységur. — *Guides* : Pierre Barrau, J. Estrujo, Barthél. Courrège. — Arrivé au sommet du Néthou à 5 h. 30' par un temps splendide.

29 août. — Daniel Doumerc, ingénieur civil (Paris), Etienne Salomon (Montauban). — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. — Partis de

Digitized by Google

la Rencluse à 4 h., arrivés au sommet à 8 h. du matin. Temps magnifique, pas de nuages, atmosphère de la plaine très chargée, vent fort et frais. Les glaciers étant gelés, pris par le passage et le pic du lac Coroné. Quelques nuages de vapeur dans la plaine ; en somme, bonne et belle journée.

10 *septembre.* — M. Clavé, curé de Saint-Mamet (Luchon), et M. Julien, vicaire de la Métropole (Toulouse). — *Guides* : Redonnet-Michot et G. Bajun, intelligents et dévoués. — Partis de la Rencluse à 5 h. 15', nous sommes arrivés au sommet du Néthou à 9 h. moins 5'. — Temps magnifique, inespéré la veille ; glaciers splendidement découverts ; courage robuste pour l'ascension. Le brouillard se lève du côté de France.

20 *septembre.* — Albert Wail (New-York), Théodore Ormerod (?), Aug. Lennox. — *Guides* : Pierre Barrau, J. Sors, P. Gay ; excellents.

24 *septembre.* — R. Brnennerk (?). — *Guides* : Barthél. Courrège, J. Estrujo.

27 *septembre.* — A. G. Barber, Joseph Muller. — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. — Cloudless day.

1er *octobre.* — M. Ramsay (alpine club). — *Guide* : J. Estrujo. — Rencluse, 4 h. 40', au sommet à 8 h. 45'. — Thermomètre Fahrenh. au soleil = 41°.

4 *octobre.* — H. d'Auzac. — *Guides* : P. Sanson, J. Haurillon. — Arrivés à 9 h. 30'. — Temps superbe. Quelques nuages du côté de l'Espagne ; toute la chaîne française découverte. Coup d'œil admirable.

1868

3 *juillet.* — Alf. Dufilho et Charles Savary, avocat à la cour de Paris. — *Guides* : Michot, P. Barrau, P. Jouaneton.

S'étant rencontrés à la Rencluse le 3 juillet à 6 h. du soir, ils ont fait ensemble le repas du soir, dormi à l'abri d'un feu très utile, et commencé l'ascension à 4 h. 30'. Beaucoup plus de neige que d'habitude au dire des guides. — Ascension en 4 heures. La première de l'année.

7 *juillet.* — Letessier (?). — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. — Temps favorable.

18 *juillet.* — M. Lucien Lasserre-Brisson et Céline Lasserre-Brisson (Bordeaux). — *Guides* : L. et P. Redonnet, Guil. Bajun.

Partis de la Rencluse à 3 h. 30', nous sommes arrivés au sommet du pic Néthou à 9 h. 45'. — Le glacier de la Maladetta était rempli de crevasses très profondes et très dangereuses ; au dire des guides, ils n'ont jamais vu ledit glacier aussi mauvais.

21 *juillet* (*mardi*). — R. Poucher (Château-Renault) ; *guides*

Digitized by Google

B. Gay (domestique de Cier) ; A Van den Rosche (Belgique) ; *guide*, P. Sanson ; S. Couaimer de Launay (Laval) ; *guides*, Michot, Charles Gouchan, M. Marquizeau. — Partis de la Rencluse à 4 heures moins un quart, arrivés au pic à 8 heures moins 20 minutes.

24 juillet. — MM. *(les noms manquent).* — *Guides :* Pierre Barrau, Jean Redonnet, P. Redonnet.

Partis de la Rencluse à 3 h. moins un quart du matin, arrivés à 7 h. 45.

3 août. — O. de Follin, M. Hugues (Paris), G. Mollie, officier au 8me chasseurs, M. G. Hugues (Paris), G. Duput(?) — *Guides :* Michot, Haurillon, Barrau, G. Bajun, B. Cier.

Nous sommes partis de la Rencluse à 2 h. moins 20 du matin, et sommes arrivés à 8 h. moins un quart avec un temps impossible et le glacier complètement découpé par des crevasses immenses. Thermomètre = — 10° cent.

7 août. — MM. V. Michel, Robert Ward, Beresford Whyte, Léon Hallaure. — *Guides :* P. Barrau, J. Haurillon, J. Jouaneton, J. Lo.

Partis de Luchon le 6 août, avons couché le soir à la Rencluse. Après avoir quitté ce rocher à 3 h. 30 sommes arrivés au haut du pic à 9 heures. — Le temps sans être mauvais laisse à désirer sous le rapport de la limpidité et ne permet pas à la vue de s'étendre suffisamment a loin.

Thermomètre *maxima* + 35° 1/2
— *minima* — 10°
— *air libre* + 20°
} à 10 heures du matin.

21 août. — M. Koehler, capitaine du génie et Mme Koehler. — *Guides :* Pierre Barrau, Firmin Barrau, J. Haurillon.

Partis de la Rencluse à 4 h. 30, arrivés au sommet à 11 h. 6. — Temps un peu couvert ; on ne distinguo pas l'Espagne.

27 août. — M. et Mme Albert Millot. — *Guides :* P. Barrau, J. Haurillon. — 10 h. 15. Temps superbe.

1er septembre. — S. Marquizeau, vicarius de Parochia Sti Martialis in urbe Burdigalensi. — *Guide :* Maurice Marquizeau.

Nous sommes partis de Luchon au nombre de cinq, et avons couché à la Rencluse. A cinq heures du matin nous reprenions notre course. De la Rencluse nous avons gravi le sommet du glacier de la Maladetta, redescendus au Portillon. Trois de nos compagnons s'en revinrent sur leurs pas, et nous deux, Maurice Marquizeau me servant de guide, et moi Semir Marquizeau, prêtre, avons entrepris à 10 heures, l'ascension du Néthou, et nous en avons atteint le sommet à midi 30 minutes. — Ciel brumeux. — Nombreuses crevasses. — *Mirabiles horrores undique ! !*

4 septembre. — Mary H. Elwes (England), A. Willie, Spring-America, New-York. Age 18. Harmar Charles Denny, Catholic

Digitized by Google

Priest. of the Diocèse of Pittsburg (Penn^{d}) — *Guides :* Barrau, Haurillon, G. Bajun, J. Sors.

We left the Rencluse at 3 o'clock and arrived at the summit at 8. — Splendid weather. *Deo gratias.*

1869

10 juillet. — M. et Mme Léon Visart de Bocarmé (Belgique). — *Guides :* Charles (de St-Mrmet), B. et Pierre, domestiques de Cier. — Partis de la Rencluse à 3 h. 10, arrivés au Néthou à 6 h. 50'.

12 juillet — Docteur F. Garrigou et Mme L. Garrigou (née Dupuy). — *Guides :* Ch. Redonnet, P. Barrau, Charles (de Saint-Mamet), P. Laforgne, tous quatre fort intrépides et fort utiles pour faire faire l'ascension aux dames en toute sécurité.

Partis de la Rencluse à 3 heures, arrivés à 7 heures 30. La température dans les rochers est de 28°5 à 8 heures.

Je suis venu en course géologique au sommet du Néthou, pour y étudier les granites du massif. J'engage les géologues qui feront la course à bien étudier les plans de division de ces granites et à les comparer ensuite. quant à leur direction, à ceux des environs de Eup, de Saint-Béat, Marignac, etc. Tous ces granits ont été décrites comme éruptifs et ils ne le sont pas, au moins d'après tout ce que j'ai pu étudier et voir.

12 juillet. — Fernando L. de Ybarra (Bilbao, Espagne). — *Guides :* J. Haurillon, P. Cantaloup. Je les recommande à tous les voyageurs.

Salimos de la Rencluse à las tres menos cuarto y llegamos à la cima à las hocho y medio, despues de admirar en el camino un magnifico oso. Mucho calor.

(La même notice est transcrite en français et en anglais).

17 *juillet.* — MM. Emile Jozon, Albert Jozon, Charles Frontier. — *Guides :* J.-M. Ribis, L. Redonnet, Ch. Gouchan.

Les soussignés ont fait l'ascension du pic du Néthou. Partis de la Rencluse à 3 heures, arrivés au sommet à 6 heures 15. Pendant tout le trajet nous avons eu à nous louer du dévouement intelligent de nos guides qui ont su nous communiquer un peu de leur vigueur et de leur courage.

20 juillet. — MM. E. Colas-Prot, J. Cordonnier, C. de la Croix et..... *(nom illisible).* — *Guides :* J. et P. Redonnet, B. Cier (un rude). — Partis de la Rencluse à 2 heures 30, arrivés à 7 heures. Beau temps. — Thermomètre au soleil $= + 40°$.

27 juillet. — Mme la Vicomtesse de St-Jean, Mme Juvigneau de Vildé, Mme la Baronne Félix de Reinach, Mlle Marie de Reinach, M. l'abbé Clavé curé de St-Mamet, M. le Baron Félix de Reinach et M. Albert de Puybusque. — *Guides :* Charles Gouchan,

Digitized by Google

L. Redonnet, G. Bajun, R. Binos, qui nous ont dirigés avec une intelligence et une énergie au-dessus de tout éloge.

Partis de la Rencluse à 3 heures du matin, nous avons atteint le sommet du Néthou à 9 heures, malgré un brouillard épais et un ouragan violent qui ont beaucoup retardé l'ascension et augmenté les difficultés. — Mme Juvigneau de Vildé a déposé une petite statuette de la Sainte-Vierge dans une anfractuosité du rocher à la tour et à la droite du thermomètre. Mme la Vicomtesse de St-Jean y a également porté une médaille de la Sainte-Vierge, suspendue au centre du thermomètre.

Nous quittons le sommet du Néthou à 9 heures 30.

3 août. — M. et Mme Gaston Lacaze (Libourne) accompagnés des *guides* J.-M. Ribis, Michot, B. Cantaloup et G. Bajuns : l'antiquité elle-même par sa physionomie.

Partis de la Rencluse à 3 heures 30, arrivés au sommet à 9 heures.

9 août. — S.-H. Robbins et Russell Jorsgth (?) — *Guides :* Barrau père et fils, P. et J. Samson. — Nous sommes partis de la Rencluse à 3 heures 20 du matin, et sommes arrivés à 8 heures moins un quart. Le glacier était bien mauvais. — Thermomètre + 10°, Baromètre : 50°.

11 août. — Nous, Pichault fils aîné et Georges Lafond, officier de marine, sommes partis de Luchon à 11 heures moins le quart, sommes arrivés au Port de Vénasque à 3 heures 30 et à la Rencluse à 5 heures 20. — Le 11, nous sommes partis de la Rencluse à 4 heures 15, arrivés au sommet à 8 heures 15. — Le baromètre marque 40° et le thermomètre + 10. — *Guides :* Michot, Jean Haurillon, dont nous avons à nous louer comme de braves guides, pleins d'attention. Nous partirons à 9 heures 20.

Au-dessous de cette note, un des touristes a crayonné le portrait des deux guides.

24 août. — Achille Bonnard, docteur médecin (Marmande, Lot-et-Garonne), Joseph Fortoul, officier d'artillerie, Fernand de Gaja, propriétaire (Castelnaudary). — *Guides :* Michot (le grand), B. Cantaloup, J. Menay. — Parttis de la Rencluse à 2 heures 30, arrivés à 6 heures du matin.

9 septembre. — Frédéric Dalenge, négociant (Paris), avec l'intrépide Michot et le robuste P. Clarac. — 9 heures du matin.

16 septembre. — Fred. Ayers (?) : Adelaïde : S. A. ; H.-S. Jeffery (Liverpool) ; Ed. C. Stirling (England) ; J.-L. Stirling (Adélaïde, Sth Australia) ; J. Strachan (?) ; Victoria, Australia; C.-H.-J. Hark (?) Port Adélaïde. — *Guides :* J. Sors-Argarot, P. Sors-Argarot, J. Lafont, J.-M. Ribis.

Digitized by Google

Partis de la Rencluse à 4 heures 30, arrivés au sommet à 8 h. 20. Baromètre 21° ; Thermomètre + 39°.

Même date. — Alfred Charpentier (Tours) et Caroline Veal (?), Doctor Wilhelm Lauser (Stuttgart), Gustave de Coutouly (Deutschland), homme de lettres. *Guides* : Michot, G. Bajun, D. Sors.

N. B. — Au-dessous de cette simple liste de noms, un des excursionnistes a dessiné le portrait de Michot.

18 septembre. — Aristide Lomon, Jeanne Mancelle (?). — *Guides* : Guillaume Bajun. — Départ de la Rencluse à 4 heures 30, arrivée au sommet à 7 heures 40.

19 septembre. — A.-M. Pillot (Porto Rico), Octave Ranin (Versailles) sans son bébé Henri...., Marcel Andrieux (Marennes). — *Guides* à pied : J. Haurillon, Charles Gouchan ; *guide* à cheval : J. Bourdette. Excellents guides, mangent beaucoup et boivent peu. — Départ de la Rencluse : 5 heures; arrivée au sommet : 9 h. 12. — Bu une bouteille de Montebello frappé.

N. B. — Ici encore un des touristes a crayonné le portrait du guide Haurillon.

Sans date. — Jennie Abadie (Luchon), Julie Dondet (Cierp) et R. Astley. — *Guides* : Ch. Redonnet, Charles Gouchan, Joseph Arnodet.

(A suivre.)

Digitized by Google

DUOS CRABOS SUS UN POUNT

Fable imitée de La Fontaine. -- (Patois de Saint-Gaudens)

Ero Crabo qu'éy bouno créaturo,
Qué hè bien lèyt, qué da crabots,
Qu'éy capriçouso caouquis cops,
Mèmo tousténx pér sa naturo,
Mais arrés nou y a dé parfét.

Un cop, éch estoumac bien satisfèt
E't bragué bien arréplèt.
En tout s'én tourna dé pasturo,
Qu'éntro n' un pount éstrét, éstrét,
Aoutromént dit uo palanco.
Soulo, ja pot fila tout drét,
Mais dambé d'aoutos, à sa tanco.
At miéy d'ét pount qu'és trobo naz à naz
D'ambé u'aouto dé sa raço.
Doublé déspiét, doublo grimaço !
Cap qué nou bo céda soun pas.
Un général qué capitulo,
Crabo jamès qué nou réculo,
Nani, nani jamès.... Mès lèou
Aquiéou mouri... sus ét carrèou.

Pourtant, mouri qué las aouéjo...
Récula, qué n'ou'n an émbéjo,
Qué parlon d'acoumoudamént
En calitat d'hounèsto gént.

Couméncém doung pér'o scienço
Et pér'o jurisprudenço:
Et codo qué nou dits mout
Nè dé Crabo, nè dé Bouc ;

Digitized by Google

Et doung quin parlon éts usatgés ?
Rén ! Dé palancos né passatgés
Arrén nou y a dé décidat
É't souléy qu'éy déja cougat.
Et nostis titrés dé famillo ?
— Jou, ma nono qué m'ac a dit,
Qué soy illustro réhillo
D'éro Crabo qu'aouio néourit
Jupiter can éro pétit ;
Bé sérèy doung éro pruméro.
— Jou alabéx éro darrèro,
Respoun é'aouto aoutaléou ;
Et Capricorno qu'éy én cèou,
Béstit d'éstélos daourados
Et qué daourich éros annados,
Qu'éy sourtit dé ma maysoun.

A qui da tort, à qui rasoun ?
Qué sabén qu'an sus éros tèstos
Armos de corno tousténx prestos,
Et qué caou bénguén aquiéou
Coum'éts arreys... Qu'és batèn at bord d'éch arrieou
Près d'un goufré. Aquieou negados et perdudos
Per est' èstados trop testudos.

L'abbé Fages.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I

Nécrologie

JULES DE LAURIÈRE et LÉON PALUSTRE

Au mois d'octobre nous avions appris la mort d'un de nos membres honoraires les plus connus, M. Jules Pasquet du Bousquet de Laurière, membre de la Société des Antiquaires de France, secrétaire-général de la Société française d'archéologie.

Il avait donné plusieurs fois à nos travaux les encouragements les plus sympathiques, et à côté de ses remarquables études sur l'Espagne et l'Italie nous devons particulièrement citer, comme se rapportant à nos études, ses divers écrits sur la basilique Saint-Just de Valcabrère, sur l'ancienne cathédrale de Saint-Bertrand, et sa récente monographie de l'église Saint-Aventin de Larboust, publiée récemment en collaboration de notre confrère luchonnais M. Bernard.

Ses rapports sur les nombreux congrès archéologiques auxquels il assistait, étaient toujours fort goûtés pour leur science et leur précision. C'est dans son compte rendu du Congrès tenu à Toulouse, en juin 1874, par la Société française d'archéologie, qu'il faut lire une magistrale étude sur les antiquités de Valcabrère.

Lorsque notre Société fut représentée, au mois de septembre 1892, à la réunion des Sociétés archéologiques de Montauban et d'Auch, à Saint-Bertrand et à Luchon, M. de Laurière lut une note savante sur l'épigraphie du portail roman de la cathédrale de Comminges, et notre Revue l'a publiée (t. VI, p. 235).

A ses obsèques, qui eurent lieu à Larochefoucault dans la Charente, le 8 octobre dernier, M. Léon Palustre, président honoraire de la Societé dont le défunt avait été le très-distingué secrétaire-général, lui rendait un solennel et suprême hommage dans un discours dont nous reproduisons la dernière partie :

« La Société des Antiquaires de France, qui tient son siège au Louvre, que l'on a coutume d'appeler et avec raison le vestibule de l'Institut, un jour désira compter Jules de Laurière parmi ses membres. Mais pour cela il fallait que lui-même posât sa candi-

Digitized by Google

dature, fit la visite habituelle à chacun de ses futurs confrères. Sa modestie, qui ne se démentait jamais, se refusait malheureusement à pareilles démarches, et l'embarras était grand, lorsque, par une décision qui honore ceux qui l'ont prise, les règlements ordinaires furent momentanément suspendus et Jules de Laurière admis sans discussion.

» Je vous ai dit que Jules de Laurière était secrétaire général de la Société française d'archéologie. Il n'eût tenu qu'à lui, s'il l'eût voulu, d'être, en 1874, nommé directeur, par conséquent de succéder, à deux années de distance, au fondateur lui-même, l'illustre Arcisse de Caumont. Mais il préféra, j'ai quelques bonnes raisons de le savoir, faire porter sur un autre les suffrages, se contentant de se montrer en toutes choses l'aide et le collaborateur le plus utile et le plus dévoué.

» Vous le voyez, Messieurs, l'homme que nous pleurons se distinguait par les plus rares et les plus précieuses qualités. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'ait laissé partout que des amis. Pour ma part, je ressentais depuis longtemps pour son caractère une sorte de vénération, et je suis heureux — si pareille expression pouvait être employée aujourd'hui — de le proclamer devant vous tous, particulièrement devant sa famille, devant ses chers neveux, dont il aimait à me parler et pour lesquels il avait l'affection d'un père. Du haut du ciel, où il partage certainement le bonheur des élus, Jules de Laurière me pardonnera bien, je suppose, d'avoir dit après sa mort ce que tout le monde pensait de son vivant. Quoi qu'il arrive, son souvenir ne sortira pas de ma mémoire, et je compterai parmi mes plus grands bonheurs de l'avoir recontré sur mon chemin. »

Un autre ami de M. de Laurière, qui lui servait de compagnon fidèle dans ses courses à travers le Comminges et la vallée d'Aran, notre confrère M. Bernard, de Luchon, son collaborateur dans l'étude récente de l'église romane Saint-Aventin en Larboust, a voulu aussi payer son tribut de regret au maitre éminent qui lui était enlevé.

Voici les lignes qu'il nous remettait peu de temps après le funèbre événement :

« Monsieur Jules de Laurière, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, officier d'Académie, etc., appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de l'Angoumois. Il avait trouvé, jeune encore, le bonheur dans une union selon son cœur. Son foyer, habituellement si gai, si joyeux, devint tout à coup bien triste. La mort avait creusé près de lui un vide immense, et tout ce qu'il avait aimé ne lui rappelait plus que d'amers souvenirs. Aussi prit-il bientôt la résolution de chercher dans l'étude et les

Digitized by Google

voyages — non pas l'oubli — mais un adoucissement à sa douleur. Jules de Laurière fut sous tous les rapports un admirable voyageur. Il s'attacha particulièrement à l'exploration des deux grandes péninsules, l'Espagne et l'Italie : son temps et ses fatigues n'ont pas été perdus, et dans une série de mémoires marqués au coin du bon sens et de la véritable érudition, il a éclairci plus d'un point douteux et révélé plus d'un monument inconnu.

» L'homme qu'accompagnent nos plus vifs regrets se distinguait par les plus rares et les plus précieuses qualités. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'ait laissé partout que des amis. »

***

Par une de ces coïncidences frappantes dont la vie humaine fournit plus d'un exemple, un mois à peine après son éloquent discours sur la tombe de Jules de Laurière, Léon Palustre, président honoraire de la Société française d'archéologie, succombait à son tour, laissant encore un vide immense dans le monde savant.

Il avait heureusement continué les traditions de son illustre maître M. de Caumont et avait surtout rendu d'éminents services à l'archéologie chrétienne.

Jusqu'à sa mort il dirigea la publication du *Bulletin monumental*, si remarquable, ainsi qu'on l'a dit « par la sagacité, les patientes analyses et l'esthétique sûre de ses rédacteurs, comme par leur vaste érudition. »

Le *Correspondant* du 28 novembre consacrait à M. Palustre les lignes suivantes :

« Léon Palustre était un maître de la science archéologique, vraiment épris de l'art national. On lui doit un magnifique monument sur la Renaissance.

» Il a fini en chrétien la vie de sage et de bénédictin qu'il menait dans sa riante villa de Touraine. »

On n'a pas oublié qu'en 1884, Léon Palustre était venu admirer en notre église une des plus belles œuvres de l'art roman dans le midi de la France.

Pour nous, un souvenir plus personnel nous attachera davantage encore à la mémoire de ces deux hommes.

Nous venions de passer en leur compagnie une journée à Saint-Lizier, lors du Congrès de la Société française d'archéologie dans l'Ariège en 1884, quand, par Julien Sacaze et quelques-uns d'entre nous, fut en quelque sorte signé l'acte de naissance de la Société des études du Comminges.

Digitized by Google

***

L'année qui va finir a été marquée par un autre deuil qu'a vivement ressenti l'archéologie européenne.

Jean-Baptiste de Rossi, l'éminent archéologue romain, qu'ont rendu célèbre ses admirables découvertes dans les catacombes, a succombé à 73 ans. Il était correspondant de l'Institut de France pour l'Académie des Inscriptions.

La plus importante de ses publications est celle du *Recueil universel d'archéologie chrétienne.*

Alphonse Couget.

II

Nouvelle découverte à Saint-Bertrand de Comminges

Dans le courant de cette année, M. Hilaire Bordères, de Montrejeau, bien connu pour ses belles photographies artistiques de monuments et de sculptures, découvrait dans son habitation de Saint-Bertrand, au bas de la ville et à gauche de la route venant de Valcabrère, une mosaïque recouvrant, à deux mètres environ de profondeur, une étendue assez considérable du sous-sol.

Ce travail, en dépit de sa grande antiquité, est d'une remarquable conservation, particularité qu'explique parfaitement l'état des lieux. A soixante centimètres au-dessus, s'étend une sorte de voûte en béton, très-dur, soutenue par un amas de pierrailles remplissant l'intervalle entre le petit pavé en mosaïque et la maçonnerie qui le recouvre. La raison d'être de cette voûte s'explique difficilement. En y pensant, on se perd en conjectures. Le blocage en voûte, comme le pavé, se prolonge, de la cour de la maison actuelle au-dessous de l'édifice lui-même dont les fondations sont peu profondes, et qui reposent ainsi, en partie du moins, sur une couche de béton peu épaisse, n'adhérant même pas au cailloutis qui est au-dessous dont les interstices ne révèlent aucun coulage de mortier ou de ciment. L'empierrement ne fait donc pas corps avec la maçonnerie qui le recouvre. Cela ne dénoterait-il pas qu'il a été fait après coup et comme pour remplir le vide existant entre la mosaïque et le blocage ? Et alors celui-ci n'aurait-il pas été simplement un travail protecteur du pavé d'une salle ayant appartenu à une villa gallo-romaine, et dont on voulait conserver les beaux vestiges ? Faudrait-il remonter, pour trouver la date du revêtement de béton, à l'époque des premières invasions du pays des Convènes ou à celle de la destruction de Lugdunum par les soldats de Gontran, l'an 585 ?

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, la mosaïque mise au jour par les soins de M. Bordères, et dont le creusement d'un puisard lui a révélé l'existence, est d'une grande simplicité de composition. A la différence de celles de Montmaurin [1] et d'Arnesp [2], elle ne présente ni vases fleuris, ni arabesques. Les petits cubes, tantôt noirs, tantôt rouges, sont posés symétriquements mais ne forment aucun dessin. Leur surface est parfaitement plane, sans détérioration. Ils sont encadrés d'une bordure de lignes blanches bien intactes.

Du côté de la cour, le sol inférieur, ainsi revêtu, aboutit à un mur dont une paroi présente les traces d'un enduit rougeâtre, bien caractéristique de l'époque romaine.

Si l'on pouvait tout mettre à nu, on mesurerait une surface assez étendue. Des substructions doivent même se continuer par dessous la route. La résonnance du sol l'indique en plusieurs endroits, jusque de l'autre côté de la voie dans des propriétés voisines.

Et chez M. Bordères lui-même, dans un pré, par delà la cour où les premiers sondages ont été effectués, il est facile de constater l'existence des fondations d'anciens murs dontles lignes reproduisent un parallélogramme avec avant-corps, faisant présumer un péristyle précédant une construction importante.

Qu'on n'oublie pas que la principale agglomération, la ville populeuse de Lugdunum Convenarum, et ses monuments dont les débris ont jonché le sol ,étaient là, dans la vallée, au bas de la colline où s'élevait l'acropole ou la citadelle.

Quant à la maison de M. Bordères, avec son aspect archaïque et son pittoresque groupement de constructions, son grand toit en vieilles ardoises et son haut pignon, son échauguette d'angle munie de ses trois meurtrières du côté de la route, elle repose, à cet aspect, sur des fondations dont l'appareil est évidemment romain.

Le millésime de 1616 est au-dessus d'une cheminée. Est-ce la date de la construction ?

En certains endroits on constate d'anciennes traces d'incendie. On pense alors aux dévastations que, bien longtemps après les Wandales et les Wisigoths, les guerres de religion entraînèrent. Mais elles sont antérieures au XVIIe siècle, puisque les sièges de la ville de Saint-Bertrand par les Huguenots eurent lieu en 1586 et 1594.

En remontant au XVIIe siècle, les précédents propriétaires de la maison ont été, d'abord M^e^ d'Orfeuil, trésorier de France ;

Puis Mme veuve d'Orcival de Saint-Martin dont une fille épousa un M. de La Daurade.

1. *Revue de Comminges*, t. VII, p. 220.
2. *Revue de Comminges*, t. II, p. 5.

Digitized by Google

Enfin l'habitation passa à la famille de La Mothe, originaire du Périgord et de la maison de Salignac Fénelon.

Une aïeule de M. Bordères, appartenant à cette famille, lui a transmis cette propriété.

Nous ne saurions trop louer le zèle avec lequel M. Hilaire Bordères s'est appliqué et s'applique encore à continuer avec les plus intelligentes précautions les fouilles et les déblais.

A son grand mérite de reproducteur habile par la photographie des admirables boiseries de la cathédrale de Comminges, du monument lui-même et de son cloître, M. Bordères aura joint celui d'avoir enrichi d'une précieuse découverte la série de nos antiquités commingeoises qui ont rendu notre contrée célèbre entre toutes dans l'histoire de l'archéologie méridionale.

Alphonse COUGET.

III

Distinction honorifique

La Société des études a été heureuse d'apprendre que, dans sa séance publique du 11 décembre dernier, l'Académie de médecine avait décerné à un de nos collègues un des prix de l'année, pour le service des eaux minérales en 1892.

L'Académie avait proposé M. le Docteur Ferras, de Bagnères-de-Luchon, au choix du Ministre pour l'obtention d'une médaille d'or.

Celui-ci a ratifié la décision du corps savant.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. le Dr Ferras dont un beau travail fut particulièrement signalé l'an dernier, et qui est animé du zèle le plus éclairé pour les intérêts de la science et de l'humanité.

A. C.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 9e VOLUME

ANNÉE 1894

Livraison du 1er trimestre

Pages

Liste des membres de la Société des Etudes du Comminges.

I. — Baron de Lassus : les guerres du XVIIIe siècle sur les frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées : — II. Guerre de la quadruple alliance sous la régence du duc d'Orléans (1719-1720)..... 1

II. — Hippolyte Cabannes : les chevaliers de Malte à Frontès près Luchon 67

III. — Paul de Castéran : la Réformation de la Commanderie de Juzet-de-Luchon et Frontès, en 1266..... 79

IV. — Alphonse Couget : Épigraphie..... 99

V. — Toujan : Météorologie de Saint-Gaudens (1893)

Informations.

Livraison du 2e trimestre

I. — L'abbé Cau-Durban : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège) 101

II. — Jules de Laurière : Notice sur l'église de Saint-Aventin de Larboust..... 133

III. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'ascensions au Néthou..... 165

IV. — Georges Couget : les " Trophées " commingeois de M. J.-M. de Hérédia..... 181

V. — Edouard Harlé : Découverte d'ossements d'Hyènes rayées dans la grotte de Montsaunés 189

VI. — Alphonse Couget : Note sur l'excursion projetée à Saint-Lizier et Saint-Girons..... 191

VII. — Anthyme Saint-Paul : Saint-Lizier, capitale des " Consorani " 194

VIII. — Nécrologie, Bibliographie, Nouvelles

Livraison du 3e trimestre

I. — L'abbé Cau-Durban : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège), 1789-1804 suite..... 197

II. — Baron de Bardies : Fondation d'un couvent de Dominicains à Saint-Girons 229

III. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'ascensions au Néthou (suite)..... 233

Digitized by Google

IV. — Baron de Lassus : les voyages de M. l'Abbé de Binos, chanoine de la cathédrale de Comminges, 1776-1779. 246
V. — Alphonse Couget : un ancien plan de Saint-Gaudens (avec carte) 266
VI. — J. Picot : Au pays de Couserans. Compte rendu de l'Excursion faite à Saint-Girons et à Saint-Lizier, le 21 juillet 1894 280
Informations.

Livraison du 4e trimestre

I. — L'abbé Cau-Durban : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège), 1789-1804 (suite)..... 285
II. — J. Lestrade : Documents sur Salies-du-Salat..... 317
III. — Édouard Harlé : Restes d'Élan et de Lion, dans une station préhistorique de transition entre le quaternaire et les temps actuels, à Saint-Martory..... 325
IV. — Maurice Gourdon : Un demi-siècle d'ascensions au Néthou (suite)..... 332
V. — L'abbé Fages : Duos Crabos sus un Pount (Fable imitée de la Fontaine, — Patois de Saint-Gaudens)... 341
VI. — Alphonse Couget : Chronique : I. Jules de Laurière et Léon Palustre; — II. Nouvelles découvertes à Saint-Bertrand-de-Comminges; — III. Distinction honorifique..... 343
VII. — Informations.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01231 7106

Digitized by Google

Digitized by Google